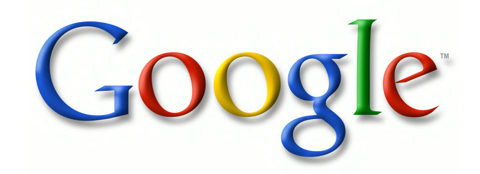
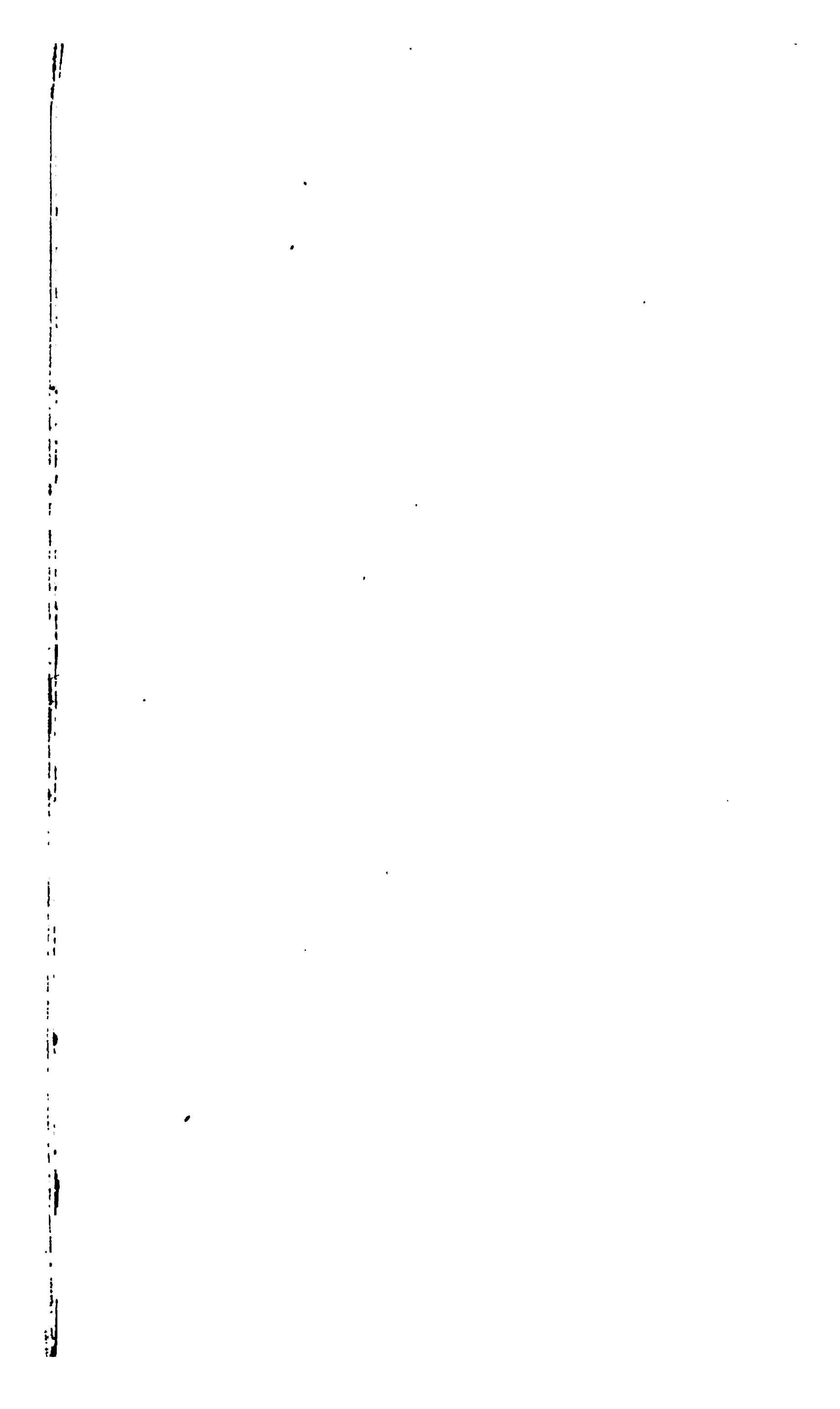
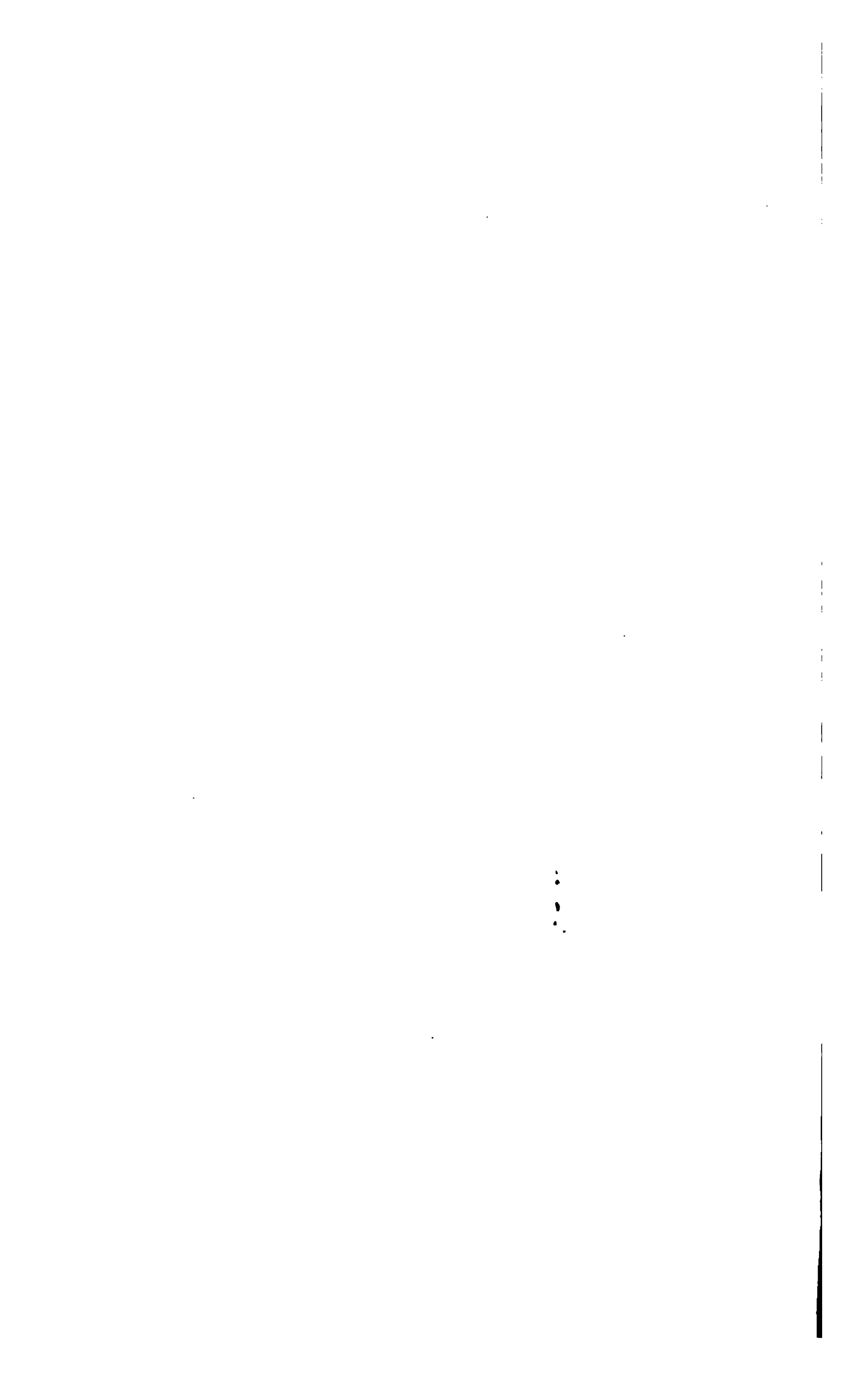












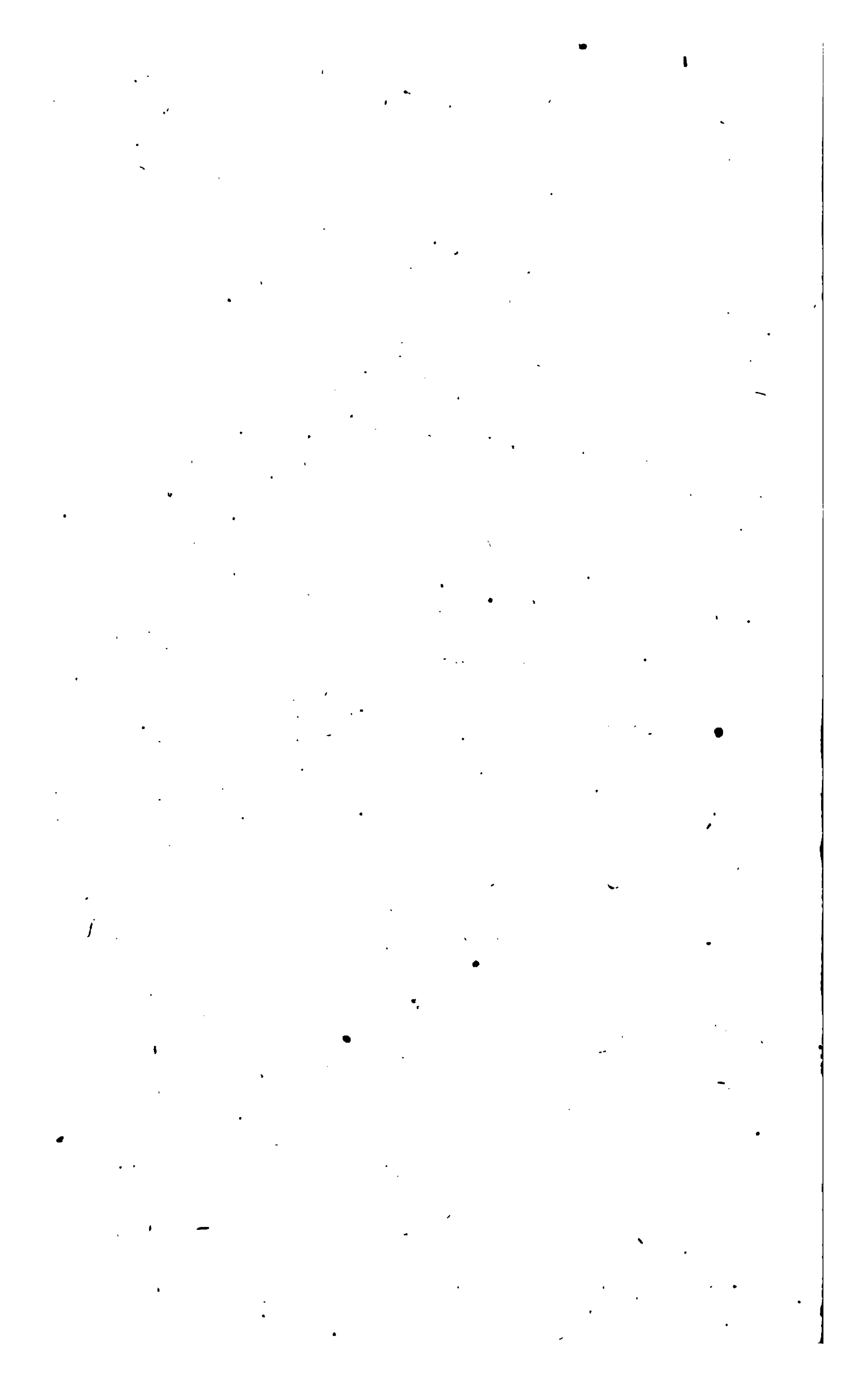
MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE.



MÉMOIRES

ET

DISSERTATIONS

SUR LES

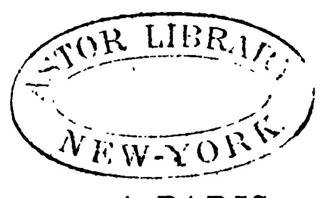
ANTIQUITÉS NATIONALES

ET ÉTRANGÈRES,

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES
DE FRANCE.

TOME TROISIÈME.



A PARIS,

Chez J. Smith, Imprimeur-Libraire, rue Montmorency, n.° 16.
Au Bureau de l'Almanach du Commerce, rue J.-J.-Rousseau, 20.

M. DCCC. XXI.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Procès-verbal de la séance publique tenue par la Société royale des Antiquaires de France, le 2 juillet 1820, *dans la salle de l'hôtel de la Préfecture, appelée salle Saint-Jean.*

La séance est ouverte à midi précis, sous la présidence de S. Exc. M. le comte Siméon, ministre, secrétaire d'état au département de l'intérieur; l'auditoire était nombreux, on y remarquait un grand nombre de savans nationaux et étrangers.

Son Excellence et M. Barbié-du-Bocage, président titulaire, ont prononcé chacun un discours; ils ont été très-applaudis.

M. Bottin, secrétaire général, a rendu le compte annuel des travaux de la Société, en remontant, quant à ce qui regarde la *mythologie*, les *monumens du moyen âge*, *les mœurs et les usages*, jusqu'aux derniers volumes des Mémoires publiés par l'Académie celtique.

M. Auguis a lu une *Notice historique sur M. Chaumeton*, décédé membre résident de la Société; M. Ladoucette, un *Fragment sur les mœurs et les usages des habitans du département des Hautes-Alpes*. La séance a été terminée par la lecture faite par M. Auguis, au nom de M. Dulaure, d'un article *sur le palais des Thermes et ses jardins*, extrait d'un manuscrit intitulé : *Histoire physique, civile et morale de Paris*, dans lequel l'auteur prouve que c'est à Constance-Chlore, et non à Julien, que doit être attribuée la construction de cette ancienne résidence des Césars. Deux autres lectures étaient annoncées: 1.° *Fragment d'un Mémoire sur l'origine des comédiens chez les peuples anciens et modernes*; par M. Alexandre Lenoir; 2.° *Notice historique sur feu M. Grivaud de la Vincelle*, membre de la Société, par M. Lerouge. L'assemblée a regretté que l'heure avancée ne permît pas de les entendre.

DISCOURS

Prononcé par S. Exc. le Ministre de l'intérieur, Comte Siméon, pour l'ouverture de la séance publique, le 2 juillet 1820.

Messieurs,

L'histoire, fondée sur les récits souvent partiaux et incomplets des contemporains, altérée par la succession et la nuit des temps, retrouve, dans les monumens anciens, des témoins irrécusables. Les restes des siècles et des peuples qui ont passé leur conservent une sorte de vie qui nous les rend en partie, nous met en commerce avec eux, nous familiarise avec leurs arts, leurs mœurs, leurs habitudes.

Les nombreuses migrations des peuples, les conquêtes et l'établissement de diverses nations sur le même sol ont renversé en France beaucoup de monumens; mais ces mêmes causes y en avaient répandu un nombre considérable et d'une diversité infinie. Ainsi, la pierre des Celtes s'élève encore à côté de la colonne romaine et de l'ogive gothique. Les camps de César sont tracés à côté des forêts des Druides. Il n'est aucune de nos provinces qui ne présente à l'observateur quelques restes intéressans. Ici, ce sont des tombeaux; là, des arcs de triomphe, des chemins, des tours, des aquéducs, des temples; mais la plupart sont défigurés et presque ensevelis;

il en est qu'un œil exercé peut à peine reconnaître.

Le temps et les anciennes guerres avaient beaucoup détruit. A leurs ravages s'était jointe une cause moins cruelle de ruine, mais presque aussi active, parce qu'elle fut constante : je veux dire l'insouciance. Mieux avisée, l'Italie moderne respecta de bonne heure les monumens et les ruines de la République et de l'Empire; elle conserva soigneusement jusqu'aux vases et aux médailles; elle leur dut la gloire d'être la patrie des arts renaissans; c'est encore à leur aide qu'elle attire les visites et l'or des étrangers. Parmi nous, au contraire, on avait long-temps négligé le charme et l'utilité qui se rencontrent dans l'étude des antiquités. On avait laissé dévorer par le temps beaucoup de choses qui eussent pu lui être arrachées : découvrir et sauver ce qui lui est échappé, n'en est que plus nécessaire et plus louable. C'est pour recueillir ces débris épars, pour conserver des notions prêtes à s'éteindre, que mon prédécesseur a fait un devoir aux préfets de rechercher toutes les antiquités de leurs départemens. Vous vous êtes associés, Messieurs, à ces utiles efforts. Votre goût éclairé, votre habile critique en assureront le succès. Vos travaux vous ont déjà mérité les encouragemens, la protection du Roi et les applaudissemens du public. Votre société, que sa devise consacre à la gloire des ancêtres, contribuera aussi à la gloire et à l'instruction de leurs descendans. Ainsi, en découvrant le passé, en illustrant le présent, vous éclairerez l'avenir.

DISCOURS

Prononcé après celui de S. Exc. le Ministre de l'intérieur, par M. Barbié-du-Bocage, président titulaire.

Messieurs,

La Société royale des antiquaires de France a l'avantage de renouveler aujourd'hui sa séance annuelle, sous la présidence de son protecteur né, S. Exc. le Ministre de l'intérieur, et d'exposer devant lui au public le compte de ses travaux et des efforts qu'elle a faits pour atteindre le but qu'elle s'est proposé. Instituée pour la recherche des monumens nationaux, elle n'a cessé de suivre, avec autant d'ardeur que de constance, l'objet de ses soins et de ses études, et elle a employé tous les moyens qui étaient en elle pour soutenir et propager dans les provinces le goût des antiquités nationales, de ces monumens qui couvrent encore le sol de la France, et qui se lient si bien à notre histoire de tous les temps.

L'amour des arts perfectionnés a pu engager à aller visiter ces contrées éloignées, à aller dessiner ces monumens si nombreux sous le beau ciel de la Grèce et de l'Italie. Nos artistes ont été épurer leur goût par l'étude des chefs-d'œuvre des Phidias et des Raphaël; ils ont été admirer ces beaux mo-

dèles jusque dans leur sanctuaire, ils nous en ont fait jouir, et ont, en quelque façon, transporté chez nous les monumens des Ictinus et des Michel-Ange; des littérateurs ont été dans la Troade lire Homère sur la scène même de l'Iliade, et reconnaître les tombeaux des anciens héros; l'Égypte, ce berceau de la civilisation, a offert au pinceau des artistes, aussi bien qu'aux méditations des philosophes, des édifices gigantesques, des monumens qui étonnent encore par leurs masses et par leurs proportions colossales; mais nos antiquités nationales, quoique plus modestes, n'ont pas moins d'intérêt pour nous. A combien de réflexions ne nous invitent-elles pas; de quelle importance ne sont-elles pas pour l'histoire; et l'on peut dire qu'elles devraient être le premier objet des études d'un Français. Elles nous rappellent les arts de nos ancêtres, elles nous reportent à l'origine de notre société, et nous font voir quel était l'état d'un peuple isolé par ses mœurs et sa religion, continuellement occupé de la guerre, vivant au milieu des forêts, et dédaignant les commodités de la vie. De chétives habitations furent d'abord la demeure des Gaulois; ils ne les construisirent que comme s'ils devaient bientôt les quitter; cependant leurs monumens sacrés avaient plus de solidité ; ils étaient plus imposans : c'étaient des masses de pierres énormes; mais, par leur caractère informe et sauvage, ils indiquaient la barbarie de la nation.

Lorsqu'ils furent subjugués par les Romains, les

Gaulois adoptèrent les arts de leurs vainqueurs et devinrent plus polis; César remarque qu'ils imitaient parfaitement ce qu'ils voyaient faire. Dès-lors le sol de la Gaule se peupla d'édifices qui présentent encore de beaux restes d'antiquité, et les monumens grossiers ne furent plus que le partage des pays plus reculés vers le nord.

Dans un âge plus récent, le bienfait du christianisme produisit des monumens d'une espèce tout-à-fait différente. Moins ambitieux, moins majestueux peut-être, en apparence, que ceux des Romains, ils ont leur genre de beauté; et l'on peut dire qu'ils sont parfaitement adaptés aux objets pour lesquels ils ont été élevés.

Ce sont ces monumens, avec tout ce qui s'y rattache, qui font le sujet des études de la Société. L'origine des peuples, leurs transmigrations, leurs langues, leurs usages, leurs mœurs, entrent dans ses méditations; et c'est ainsi que, par ses travaux préparatoires, elle nous introduit dans notre histoire nationale, et qu'elle nous conduit des temps les plus barbares aux temps les plus civilisés.

En nous faisant connaître notre sol et les habitudes des hommes qui l'ont occupé à différentes époques, elle nous rend fiers d'appartenir à une nation brave et industrieuse, qui a su de tout temps transplanter chez elle les arts et les sciences de ses voisins; qui, en cultivant avec succès toutes les connaissances, s'est créé des modèles en tout genre, et qui se fera

Des figurines, des vases peints, des verres antiques, des médailles, des inscriptions, partagent également l'objet de ses recherches : elle sent que souvent quelques lettres sur un monument, une date, ont autant et même plus d'intérêt pour l'histoire que la description d'un édifice dont on ne peut connaître la destination. Aussi, dans ses instructions, recommande-t-elle particulièrement de ne point négliger de consulter les chartes, les traditions; de recueillir tous les faits relatifs à un monument, et de former des vocabulaires des patois que l'on parle dans les provinces, parce que rien ne peut mieux faire remonter à l'origine des peuples que la connaissance de leur langue. Ces précieux matériaux, ainsi recueillis, sont ensuite élaborés par des membres de la Société, qui les classent, les combinent, les lient à notre histoire, y portent une lumière nouvelle, et reculent pour nous la nuit des temps.

Par des efforts semblables, d'autres nations sont parvenues à connaître leurs antiquités; et, de l'affinité de ces monumens avec les nôtres, il est résulté des rapports historiques que, sans cela, il aurait été difficile d'établir. La Grande-Bretagne a trouvé des hommes zélés qui ont recueilli et fait graver toutes ses antiquités; l'Allemagne commence à s'apercevoir qu'elle a, dans ce genre, une mine très-abondante à exploiter; et, dans la Suède et le Danemarck, on recueille avec soin tout ce qui tient aux antiquités historiques du nord. L'Espagne a eu

ses savans qui ont fait quelques recherches sur ses antiquités; et, dans l'Italie, chaque ville, pour ainsi dire, a son histoire et la description de ses monumens tant anciens que modernes. Il serait à désirer que ce goût pour les monumens antiques s'étendît jusque dans les parties les plus orientales de l'Europe; on y trouverait sans doute un grand nombre d'antiquités dont la comparaison avec celles de l'occident donnerait moyen de lier nos connaissances à celles des anciennes nations de l'Asie, et par conséquent de former une chaîne qui pourrait rattacher entre elles plusieurs de ces nations.

Organe de la Société, je me trouve heureux de pouvoir présenter, devant un juge éclairé, le tableau raccourci des efforts qu'elle a faits, et des résultats qui en ont été la suite. Pénétrée de respect pour S. Exc. Mgr. le comte Siméon, qui veut bien aujourd'hui la présider, elle sent que cette bienveillance est un motif de plus d'encouragement pour elle, et qu'elle doit redoubler de constance pour seconder les vues d'un ministre, homme d'état, à qui nulle connaissance n'est étrangère, qui sait les apprécier toutes, qui a cultivé tous les genres d'éloquence avec succès, qui les a employés pour servir sa nation et son Roi, et auquel rien n'est plus cher que le bonheur et l'illustration de son pays.

La Société se félicitera donc si l'on pense que, par ses travaux, elle a pu soutenir le zèle de ceux

qui se livrent aux recherches pénibles et laborieuses des antiquités nationales; et si, par ce moyen, elle est parvenue à sauver quelque monument de la destruction qui le menaçait, elle croira avoir suffisamment justifié sa devise : *Gloriæ majorum.*

RAPPORT

Sur les travaux de la Société Royale des Antiquaires de France, lu à la séance publique du 2 juillet 1820, par M. BOTTIN, chevalier de l'Ordre Royal de la Légion-d'Honneur, secrétaire général.

MESSIEURS,

Un premier compte de vos travaux vous a été rendu en 1819, et vous avez placé ce compte à la tête du second volume de vos Mémoires. Vu l'abondance des matières, votre secrétaire général n'a pu parcourir, cette première fois, le cercle entier de votre programme, et des sept grandes divisions qui le composent; vous l'aviez autorisé à réserver, pour la séance publique de ce jour, celles qui embrassent la *mythologie*, les *monumens du moyen âge*, les *mœurs et les usages*. Il va essayer de remplir cette tâche que lui a imposée votre confiance, en même temps qu'il vous rendra un compte sommaire des travaux de l'année qui vient de s'écouler. Il commencera par ce dernier compte.

Trente-trois lectures vous ont été faites dans vos séances ordinaires, et vous avez enregistré et renvoyé à vos archives dix-sept ouvrages imprimés, tous traitant de sujets analogues aux objets de vos recherches, sans compter plusieurs autres imprimés

sur divers sujets de science, d'arts, de littérature, fruit du travail de vos collègues les membres résidens; cinquante manuscrits et dix-huit ouvrages imprimés vous sont venus du dehors dans le même laps de temps.

En parcourant la liste des auteurs de ces derniers Mémoires, de ces derniers écrits, on remarque que les savans des départemens qui ont montré le plus d'empressement à vous faire part des résultats de leurs recherches, sont ceux-là même sur qui l'administration a jeté les yeux pour leur confier l'emploi nouveau et honorable de *conservateurs* de nos antiquités nationales.

Monumens celtiques. — Vous avez continué avec succès vos recherches sur les monumens druidiques. M. *de Freminville*, que rien n'arrête dans son investigation de l'ancienne Bretagne, a dessiné et lithographié lui-même les monumens celtiques des environs de Brest, et vous a fait hommage d'un exemplaire de son ouvrage; les figures sont au nombre de treize.

Quatre monumens, les plus remarquables qu'elles représentent, sont, *fig.* 1 *et* 2, un sanctuaire druidique situé dans la presqu'île de Kermevan, près le Conquet, à cinq heures de Brest, consistant en un *cromlech*, composé de treize pierres debout, rangées en ellipse, dont le grand diamètre est de 70^{m},165, et le périmètre de 52^{m},624, et ayant dans leur voisinage, au sud, à fort peu de distance, deux *dolmens* ou pierres levées, et, plus loin, vers

l'est; deux *menhirs*, ou pierres fiches isolées; *fig.* 9, une vaste enceinte druidique carrée qui se voit dans une lande entre Lanveoch et Crozan, et que l'auteur croit être la première et la seule de cette figure qui ait été observée en France; *fig.* 7, une aiguille granitique d'une seule pièce, située sur une hauteur, près d'un domaine appelé *Kerloaz*, haute de 12^{m},994 vers la base de laquelle on remarque deux bosses arrondies, taillées de main d'homme, sur lesquelles les paysans bretons pratiquent encore des superstitions singulières; *fig.* 8, les fameux monumens de la pointe de Toulinguet, près de Camaret, qui ont été décrits, sans explication, par l'amiral Thévenard, et que M. de Freminville présume être des *menhirs* mémoratifs. Les neuf autres figures représentent les deux *dolmens* et les deux *menhirs* voisins du sanctuaire druidique de la presqu'île de Kermorvan; un *menhir* ou *peulvan*, haut de 4^{m},385, qui se voit au bord du chemin qui conduit de Roscanvel au fort de Quelern, dans le sud-ouest de la rade de Brest; deux *peulvans*, plantés à côté l'un de l'autre, dans l'île de *Sen*, et non pas *des Saints*, comme on l'appelle par corruption : ils paraissent avoir été grossièrement travaillés de main d'homme; leur forme et leurs dispositions leur donnant quelque rapport avec la figure d'une chaise, ils en ont reçu le nom en breton, et sont appelés, par les insulaires, *ar gador*; un fort beau *menhir*, planté dans la lande de Kergadion, entre Laber Ildert et Porsal; deux *menhirs*

funéraires des environs de Porspoder, près de la ferme de Kergabo; un autre *menhir*, de 6 à 7 mètres, des environs du même endroit; un *cromlech*, assez bien conservé, qui se voit dans l'île déserte de Beniguet, situé à vingt kilomètres du continent, entre l'île d'Ouessant et la pointe de Saint-Mathieu (les monumens de ce genre sont rares); enfin quelques *menhirs* funéraires qui se voient dans la même île.

Le même membre vous avait fait précédemment hommage d'un dessin représentant une vue du groupe méridional du monument de Carnac, avec cette épigraphe : *Levez vos têtes, pierres grisâtres et moussues; levez vos têtes, et dites-nous de qui vous conservez la mémoire.*

M. *Cocquebert-de-Montbret* a mis sous vos yeux un plan géographique et géométral de ce même monument, levé, en 1819, par M. *Beautemps-Beaupré.*

Vous devez :

A M. *de Cressac*, ingénieur en chef des mines, une esquisse de la pierre levée près de Thouars, département des Deux-Sèvres.

A M. *Rallier*, de Fougères, un dessin bien fait de la Roche-aux-Fées, et des notes sur le *monument*, sur la *pierre du Trésor*, sur les *celliers de Landéan*, sur le *fouteau du Poulailler*, dans la forêt de Fougères; sur la *butte Maheu*, la *butte aux Renards*, les *pierres levées* de la forêt de Haute-Sève, sur les *pierres de Carnac*, tous monumens du département d'Ille-et-Vilaine; sur les *fontaines des*

Caves, la pierre druidique dite la *Chaire du Diable*, dans le département de la Mayenne.

A M. *de Lapylaie*, le dessin de la borne de la commune de Saint-Samson, près de Dinant (Côtes-du-Nord), superbe *menhir* haut de plus de six mètres; celui du *dolmen* de Saint-Pol-de-Léon, et une notice sur les monumens druidiques découverts dans l'île de Guernesey.

A M. *Dupin*, membre résident, l'indication, dans l'arrondissement de Parthenay, département des Deux-Sèvres, de monumens ou emplacemens de douze monumens druidiques, appelés la *Roche-Follet*, la *Roche-Faton*, la *Roche-aux-Enfans*, les *pierres levées du Tallud* et de la *chapelle Bertrand*, près Parthenay et de Bouillé-Loretz, la *pierre garde de Bougon*, la *pierre mauvaise d'Amaillou*, les *pierres couvertes du Pin, de Montavers*, la *pierre branlante* près de Largeasse.

Dans la Seine-Inférieure, on nous avait parlé des deux *tumuli* que l'on disait exister encore sur le territoire de Beauville. M. *Leprévost*, de Rouen, que depuis vous avez nommé votre correspondant, vous a déclare que ni lui ni M. *Noël de la Morinière* qui a décrit, dans un des numéros des Mémoires de l'académie celtique, la *motte d'Aupégard*, pays de Caux, et qui, pendant un assez long séjour dans la Seine-Inférieure, y a donné une attention particulière aux monumens celtiques, n'ont aucune connaissance des *tumuli* de Beauville. M. Leprévost en prend occasion de vous faire observer que le dé-

partement de la Seine-Inférieure, situé presque tout entier sur la rive droite de la Seine, et par conséquent hors des limites que César assigne à la Gaule celtique, renferme peu de monumens druidiques; les deux seuls qu'il y connaisse se trouvent sur la petite portion du territoire qui est sur la rive gauche. Ce sont deux *menhirs* hauts, l'un de 5 mètres 10 c., et l'autre d'un mètre et demi à deux mètres, situés à quelques pas l'un de l'autre, dans un embranchement courant du nord au sud, d'un petit vallon sec de la vallée de Rouvray, à sept kilomètres de Rouen. Votre correspondant vous en a promis la description; il vous a fait en même temps hommage de dessins fort exacts d'un *dolmen* qu'il croit n'avoir pas encore été décrit, qui est situé sur le territoire et près du bourg de la Ferté-Fresnel, département de l'Orne, vers la limite des anciens évêchés de Lysieux et d'Evreux, dans un champ cultivé, à quelques pas du chemin qui conduit à Saint-Evroult. Les pierres en sont brutes et sans inscription; seulement un des trois piliers porte, sur la face intérieure, l'empreinte d'un commencement de rainure ou sillon de très-petite dimension, mais qui paraît être un produit du travail des hommes; on ne connaît dans ces quartiers aucune carrière d'où l'on ait pu tirer ces masses énormes.

De Rouen encore, M. *Marquis*, professeur de botanique au jardin des plantes, vous a parlé d'un autre monument celtique probablement aussi inédit, et vous en a adressé le dessin très-bien fait. Ce mo-

nument se trouve dans la cour d'une maison au village de Cocherelle, près de Dreux. Quatre pierres brutes, toutes de forme carrée à peu prés, le composent; deux, qui ont 1.m,332 chacune, sont posées de champ, séparées de plusieurs centimètres l'une de l'autre; les deux autres, larges de 3 mètres sur 4m,677 de long, et se touchant, sont appuyées sur le sommet des premières par une de leurs extrémités, et reposent, de l'autre, sur la terre, formant ainsi une espèce de toit incliné. M. Marquis prétend que cette circonstance distingue le monument de Cocherelle.

La Gaule belgique a eu aussi ses pierres couvertes, ses pierres levées, ses pierres fiches, mais signalées en moindre nombre. Celles des départemens de l'Oise (1), de la Meuse (2), du Nord (3) sont décrites depuis quelques années, et celles des bords du Rhin l'ont été, dès le milieu du siècle dernier, par le savant Schœpflin (4).

M. *Bouquet*, aujourd'hui ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Moselle, vous a promis des dessins des tombelles de la Champagne, etc. M. le docteur *Doé* a cherché à établir, par la description qu'il vous a faite de quatre masses de pierre qui sont connues dans le département de l'Aube sous le

(1) Description du département de l'Oise, par le citoyen *Cambry*. Paris, an XI.

(2) Dans le *Narrateur de la Meuse*, par M. *Denis*.

(3) Sur quelques monumens celtiques découverts dans le département du Nord, par *S. Bottin*. Lille, an 1813.

(4) Dans son *Alsatia illustrata*.

nom de *couverclées*, et par les circonstances du lieu où elles sont placées, non loin de Pont-sur-Seine, et précisément au point où se touchaient les trois anciens diocèses de Sens, de Châlons et de Troyes, et où devaient plus anciennement se toucher aussi les *Senones*, les *Tricasses* et les *Catalauni*, trois peuples puissans de la confédération gauloise, qu'il faut ranger ces monumens brutes et antiques parmi les restes du culte druidique.

Dans le premier compte qui vous a été rendu de vos travaux, il y a un an, le pays Chartrain est indiqué comme étant la terre classique des monumens druidiques. Votre confrère, M. *Bodin* de Saumur, a réclamé contre cette assertion. Selon votre savant correspondant, l'ancien Anjou n'offre pas un moindre nombre de ces monumens; M. Bodin en a décrit, lui seul, plus de quarante dans ses *Recherches historiques, imprimées sur la ville de Saumur*, dont vous avez agréé l'hommage dans le temps. D'autres sont l'objet d'un nouveau travail qu'il vous envoie sous le titre de *Recherches historiques inédites sur l'Anjou*, et que vous destinez à faire partie de ce troisième volume de vos Mémoires. Je me contenterai de citer, parmi les *dolmens* qu'il décrit, celui de *Pierre-Couverte*, commune de Rou, sous lequel on a trouvé, à 1299 millimètres de profondeur, une vingtaine de têtes humaines, dont les dents étaient très-bien conservées, deux espèces de poignard en silex, et, à peu de distance de là, dans le même champ, sous d'énormes pierres entassées sans ordre, un squelette d'homme

couché sur le ventre, la tête vers l'orient, posée sur ses bras croisés, et à côté deux haches de silex.

Dans le Lot, une découverte analogue se faisait à peu près dans le même temps. M. *Delpon*, votre *correspondant à Fijeac*, qui vous en a fait part, vous a envoyé quelques grains de collier et des dents qui ont été trouvés sous une pierre qui avait $6^m,172$ de long et $3^m,573$ de large, déblayée par ses soins dans la commune de Livernon : il avait trouvé, dans la même fouille, des fragmens de poterie, des crânes, des ossemens humains, provenant de cinq ou six individus, mêlés et confondus sans ordre, avec des ossemens d'animaux ruminans.

Au *sud* enfin, M. *Raulhac* a, dans différens numéros du journal de son département, décrit les *tumuli* du Cantal qui sont désignés dans le pays sous le nom de *moutte*, *moutussel*, *puy-joli*, *pu-joï*, et résultent la plupart d'un amas de pierres informes, conique et revêtu de gazon; on remarque dans son travail le puy-joli, appelé dans le pays *prentegarde*, voisin de la *croix* et *du pré de la bataille*, et dont la fouille a mis au jour des sarcophages remplis d'ossemens humains; le *puy-corny*, près d'Aurillac, qui est surmonté aujourd'hui d'une croix : le roc de *castanet* qui domine la ville; le roc des *put*.... au pied duquel est une caverne spacieuse, creusée de main d'homme; un *mallus* ou lieu jadis consacré aux assemblées politiques ou religieuses. Le voisinage du seul lac connu dans les environs, le *rocher des*

pendus qui domine le mallus, ainsi nommé parce qu'on y attachait autrefois les cadavres des criminels, un vieil arbre qui couvre le monticule de son ombre mystérieuse, une croix enfin, dite la *croix du maillet*, concourent à donner à ce lieu une teinte auguste et religieuse, et à perpétuer dans la classe non instruite du peuple la croyance, qu'un homme noir, un chien blanc, un âne rouge sont préposés à sa garde, et chargés d'en écarter de nuit les passans, par leurs gestes ou par leurs cris.

Je serais long, Messieurs, si je voulais vous détailler les nombreuses croyances populaires, les traditions bizarres qui se rattachent à des monumens qu'on a eu si long-temps l'habitude d'attribuer aux fées, aux géans. Je me bornerai à en citer une seule, parce qu'elle paraît avoir échappé à l'auteur d'une très-bonne description des *pierres de Chambgé*, et qu'elle complétera cette description; c'est que ces énormes masses sont connues des villageois sous le nom de *palets de Gargantua*. L'une de ces pierres qui, seule, est debout en forme de *menhir* ou *peulvan*, était le but vers lequel le géant s'amusait à lancer les autres. Les mêmes objets ont souvent fait naître en différens lieux les mêmes idées. M. Marquis, de Rouen, cite à l'appui de cette observation deux grosses pierres dont a parlé Cambry, qui, dans les champs de Stoutoncourt (Oxfordshire) en Angleterre, sont, pour le vulgaire, les palets du Diable. Il nous rappelle aussi que le nom de *Gar-*

gantua a été donné à une pierre formant partie d'un *dolmen* près du château de la Brosse (Eure-et-Loir), qu'un rocher, à cause de sa forme, est depuis long-temps connu en Normandie sous le nom de *chaise de Gargantua*, que c'est le nom de beaucoup de monumens celtiques en divers lieux; et il en conclut que le bon curé de Meudon a bien pu trouver, dans ces contes populaires beaucoup plus anciens que lui, les élémens de *sa véridique histoire de Gargantua*; mélange si singulier de raison et de folie, d'érudition et de licence.

Monumens romains.—Ici, Messieurs, toutes les contrées de la France vont paraître devant vous, apportant chacune un tribut à vos utiles recherches, et d'abord dans le Midi:

Une des localités les plus riches en monumens de l'époque romaine est *Fréjus*, département du Var. Dès l'an 1802, un de ces premiers préfets, dont l'expérience et les travaux ont aidé à consolider le système d'administration prévoyante et forte que les nations voisines ont, depuis, emprunté à la France, ordonnait des fouilles à ses frais dans ce port antique, et assurait le succès de ces fouilles par le choix éclairé des commissaires à qui il en confiait la direction. M. le comte *Christophe de Villeneuve-Bargemont*, préfet actuel du département des Bouches-du-Rhône et votre confrère, fut un de ces commissaires, et il a publié sur leur résultat un rapport clair et précis qui a été bien accueilli.

En effet, quoique les monumens de cette ancienne résidence d'une légion romaine se trouvent déjà décrits dans l'histoire de Fréjus, publiée par le père Girardin il y a un siècle, on n'en lit pas moins avec intérêt, dans l'ouvrage de M. de Villeneuve, la description de l'état actuel du cirque, où d'ignorans et avides habitans viennent se pourvoir de pierres, et dont l'intérieur n'est plus qu'un cloaque infect; celle du port dans lequel Auguste envoya les vaisseaux pris sur Antoine à la bataille d'Actium, et qui n'est plus qu'un marais croupissant; celle de l'aquéduc qui conduisait à la ville, à travers les coteaux et les rochers, la source de la Sigue, éloignée de trente-six kilomètres.

Il existe dans la commune de *Saint-Remy* (l'antique *Glanum*), située dans la province narbonnaise, deux monumens de l'antiquité : le premier est un arc de triomphe bien caractérisé, orné de huit colonnes et de quatre bas-reliefs mutilés et sans inscription; le second est un édifice remarquable par la hauteur et sa forme pyramidale, se composant de trois ordonnances : d'abord d'un socle ou stylobate quadrangulaire, orné, dans la partie supérieure de ses faces, de quatre bas-reliefs représentant des combats; au-dessus, s'élève une riche ordonnance de portiques et de colonnes cannelées et engagées, dont les chapiteaux sont corinthiens; la troisième ordonnance, qui couronne l'édifice, forme un petit temple composé de dix colonnes cannelées, dont les chapi-

teaux corinthiens portant un entablement surmonté d'une calotte parabolique; enfin les frises et les archivoltes, ornées de bas-reliefs, répondent par leur richesse à la belle composition de l'ensemble. Ces deux monumens romains, dont le second surtout est précieux sous le rapport de l'art, ont exercé la plume des savans, des artistes. M. *Paulin Malosse*, votre confrère, peu content des descriptions qui ont été publiées, et surtout de la manière dont on a interprété la seule inscription qui s'y trouve, a vu par ses yeux et décrit avec soin toutes les parties de ces deux édifices antiques qui sont voisins l'un de l'autre, et a publié une interprétation nouvelle de cette inscription.

Le second de ces monumens était-il destiné à perpétuer le souvenir de quelque victoire éclatante, ou bien servait-il de tombeau? La dernière opinion est celle de tous les savans qui en ont parlé, celle de M. Paulin-Malosse lui-même. Votre confrère, M. *Dulaure*, dans le rapport que vous l'avez chargé de faire, tout en rendant justice aux connaissances en architecture, en antiquités et en histoire qu'annonce l'ouvrage de l'auteur, pense qu'il est sage au moins de douter de l'opinion à laquelle ce dernier se range; il justifie ce doute sur le voisinage de l'arc triomphal dont il est parlé, sur les bas-reliefs qui ne représentent que des combats, et sur l'absence de tous signes, de tous symboles qui caractérisent ordinairement les monumens sépulcraux. Il ajoute

qu'une inscription sur laquelle tant de savans se sont exercés, étant une énigme dont il croit le mot introuvable, les deux monumens de Saint-Remy ne peuvent être d'aucun secours pour l'histoire, mais qu'ils font connaître avec quelle magnificence les Romains vainqueurs insultaient à la misère de la province narbonnaise, la plus opprimée de toutes celles des Gaules. Sous ce rapport, vous n'avez pas appris sans intérêt que le monument de Saint-Remy vient d'être restauré à neuf par les soins de M. le comte de Villeneuve-Bargemont, préfet, qu'on est occupé dans ce moment à le dessiner, ainsi que le *pont Flavius* qui sera aussi restauré en entier avec les portes triomphales placées à chacune de ses extrémités. M. de Villeneuve, présent à une de vos séances, vous a aussi promis des notes sur *la fossa Mariana*, ouvrage des Romains. Un membre ayant rappelé que ce canal du premier ordre a été l'objet des recherches du savant Oberlin, et que ces recherches font partie d'une notice imprimée sous le titre de *Vetera marium fluminumque junjendorum molimina*, M. *Barbié-du-Bocage*, a bien voulu se charger de vous faire un rapport analytique de ce travail.

Le même correspondant, M. Paulin Malosse, vous a adressé une longue dissertation sur une médaille inédite qu'il possède, provenant de la colonie grecque d'Avignon. Le sol sur lequel est aujourd'hui la ville d'Avignon fut, dans les premiers temps,

habité par les Celtes qui y portèrent le nom de Cavares. Des Phocéens de Marseille, au commencement du 4e siècle de leur république, envoyèrent dans ce pays une colonie. Ce serait en vain, dit l'auteur, que l'on chercherait sur le sol actuel d'Avignon des restes de cette antique et brillante colonie, tous les édifices publics et privés ont été anéantis dans les diverses révolutions qui s'y sont succédées dans l'espace de 2000 ans, et les écrivains anciens nous ont à peine transmis la position topographique et le nom de cette cité au temps des Grecs. Les seules choses qui, selon lui, aient été reconnues de son antique splendeur et de ses riches débris qui sont aujourd'hui dispersés à de grandes profondeurs dans le sein des terres, se réduisent à un fragment en mosaïque, qui a été découvert en 1811, et à quelques médailles.

Toujours dans la même contrée, sur la commune de Martigues (Bouches-du-Rhône), un cultivateur du val Saint-Pierre a découvert, en 1809, un autel antique d'un assez bon style. M. *Zenon Pons* s'est empressé de vous le faire connaître, en vous transmettant les inscriptions; l'autel paraît avoir été dédié à un empereur, sans que le mot germanique qui s'y trouve puisse le faire connaître, attendu, dit l'auteur, qu'une inscription trouvée sur la voie Aurelia, près de Brignoles, et qu'il a sous les yeux, donne ce titre à Claude et à Néron. Dans le lieu où a été trouvé cet autel, on voit encore des ruines que M. Pons présume être celles d'un temple.

Vous aviez, à Montpellier, un correspondant instruit et zélé dans la personne de M. *Touchy*; il a payé le tribut à la nature, mais en laissant à son fils, M. *Aimant Touchy*, l'héritage de son goût pour les richesses archéologiques. Associé, dès son enfance, aux recherches de son père, M. Touchy fils croit être parvenu à déterminer la position de la ville bâtie dans les commencemens de l'empire romain par Domitius Aenorbarbus, *Forum Domitii*, moins d'après les renseignemens que lui ont fournis les auteurs, que par les vestiges qu'il a retrouvés. Une position défendue naturellement, des restes de murs, des meules de moulins à bras, les unes entières, d'autres réduites en fragmens, des armes, divers instrumens, des poteries, des traces de voies romaines sont pour M. Touchy autant de preuves d'une opinion que M. Deplantade avait émise il y a près d'un siècle. Le sol d'une autre ville romaine, détruite comme la précédente par Charles Martel, *Sexta Statio*, située assez près de Montpellier, sur le Lez dans lequel on retrouve les piles d'un pont, offre de temps en temps des mosaïques, des armes et des poteries.

La Société royale avait désiré recueillir les élémens d'une notice sur les antiquités de Narbonne. On savait qu'il existait sur cette ville un manuscrit que M. de Cambry avait cité comme une source précieuse à consulter; mais son auteur est mort depuis un siècle, et on n'a pu obtenir du possesseur actuel aucune communication. M. *Decampe*, en vous

rendant compte de l'insuccès de ses démarches à cet égard, vous dit un mot d'une nouvelle découverte qui vient d'être faite près de Toulon ; en fouillant tout récemment, hors de la ville, dans un terrain d'où l'on avait déjà déterré un amas de lampes antiques ordinaires, en terre cuite, il a trouvé trois vases lacrymatoires de même matière, dont deux étaient brisés, et le troisième ressemblait à une toupie à cordes, forme qu'il n'avait pas encore vue à ces sortes de vases. Des matières vitrifiées, des auges en briques, indiquent avec assez de vraisemblance qu'il y avait là une fabrique de ces vases. Trois squelettes, dont un d'enfant, trouvés dans le souterrain, pouvaient bien être ceux de la famille du potier. Ils étaient couchés sur un lit de grandes briques, et entourés d'un petit mur en tuffeau blanc. M. Decampe avait déjà trouvé, non loin de là, et au milieu de débris de charbons, des lacrymatoires en verre et à long col, que le feu avait mis en fusion et tout-à-fait aplatis. On apercevait, dans l'intérieur, une teinte jaunâtre qui a paru à M. Decampe avoir été produite par le baume qu'on y avait mis, le-quel avait vraisemblablement empêché les vases d'éclater à l'activité du feu.

A l'est, le séjour des maîtres du monde n'est pas marqué par un moindre nombre de traces.

— Dans le compte rendu des travaux de l'*académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, pendant le deuxième trimestre de 1818, que vous a adressé M. Cochard, vous avez trouvé un Mé-

moire de M. *Artaud*, donnant quelques détails sur les anciens aquéducs de Lyon.

Vous avez eu aussi communication des lettres sur l'histoire ancienne de Lyon, publiées la même année par M. *de Penhouet*, votre confrère.

C'est en faisant passer dans notre langue les écrits qui restent sur notre ancienne Gaule, que nous parviendrons à en ressaisir l'histoire. D'après ce principe, M. *C. Xavier Girault*, ancien magistrat, ex-maire d'Auxonne, votre correspondant, résidant aujourd'hui à Dijon, a entrepris de traduire plusieurs harangues d'Eumènes, célèbre orateur gaulois du 3.e siècle, à la libéralité duquel Autun a dû le rétablissement de ses écoles mœniennes, qui avaient tant de célébrité, et la reconstruction de l'édifice qui avait été bâti sous Auguste et détruit depuis par les barbares. Quelques passages de la traduction font regretter que M. Girault n'ait puisé, pour la composer, que dans des sources modernes; sans cela peut-être il ne se serait pas hasardé, en décrivant l'entrée de Constantin à Autun en 311, de parler d'un capitole, d'un sénat, de sénateurs dans cette ville; tandis que, dans le seul monument antique, où l'arrivée de Constantin soit consignée, il n'est point question de capitole ni de sénateurs, et qu'il ne s'y trouve pas un mot latin qui puisse désigner ces mots français. Il n'aurait pas non plus pris le change sur la quotité du traitement accordé au célèbre rhéteur, en excédant du double les évaluations les plus fortes qui

puissent résulter des travaux des savans, sur la valeur des monnaies de l'empire romain, à partir du règne de Vespasien. Ces deux erreurs, échappées dans une traduction qui atteste le zèle patriotique et le talent de notre confrère, sont une nouvelle preuve de cette vérité, que c'est avec l'antiquité qu'il convient d'écrire sur l'antiquité.

Un fait qui doit être pour vous d'un grand intérêt, Messieurs, se trouve consigné dans la notice qui précède la traduction du discours d'Eumènes. M. Girault l'a rapporté d'après l'abbé Courtépée. « Le père *Lempereur*, dit-il, fait mention d'une pierre, sur laquelle était gravé l'itinéraire des voies romaines d'Italie, et qu'il présume provenir d'une des colonnes qui soutenaient les portiques de l'école mœnienne d'Autun. On doit beaucoup regretter, ajoute-t-il, que cette pierre n'ait pas été conservée, elle eût été le plus ancien monument de la géographie; mais l'ignorance l'a laissé enfouir dans les fondations d'une abbaye de religieuses. M. Millin, dans son voyage, a signalé l'angle des bâtimens qui reposent sur cette pierre sacrée et en a provoqué la démolition, pour recouvrer ce précieux morceau d'antiquité.

Un de vos membres résidens, M. *Brillat de Savarin*, à qui vous devez une notice intéressante sur l'archéologie du Bugey, insérée dans le second volume de vos Mémoires, vous a fait hommage d'un monument cité dans son travail; c'est un bas-relief en pierre représentant un homme à cheval. Cet homme est revêtu du *sagum* gaulois et armé de l'épée

« ronde en bronze fin, un peu bombée, 3 centimètres
« de double rayon, partie convexe, émaillée de di-
« verses couleurs; la partie concave est ornée d'une
« branche de gramen en spirale, dont la tige est da-
« masquinée en cuivre de Corinthe; les feuilles, ainsi
« que la fleur qui termine la branche, le sont en
« argent. Trois goupilles de ce dernier métal, placées
« sur les bords, ont dû y adapter un cercle. A quoi,
« dit M. Denis, a pu servir ce morceau? »

« Le talisman est tout semblable à celui qu'ont
« procuré les fouilles de *Nasium*, à la différence
« près que les points en émail du couvercle sont
« blancs au nombre de six, et non sous la forme
« d'étoile, que le cercle est rouge et bleu, qu'il y a au
« centre un casque. Le particulier qui a trouvé cette
« amulette a perdu le dictame qu'elle renfermait
« pour préserver les gens et leurs logis. Nous avons
« remarqué, depuis la publication de la notice de
« nos fouilles, des talismans comme ceux-ci, gravés
« dans le *grand cabinet romain* par Michel-Ange
« de la Chausse, dédié au duc de Lorraine Léopold,
« mais un *phallus* remplace le casque dans l'amu-
« lette copiée au *Musée* du père Bellory. »

Une autre découverte décrite par le même cor-
respondant a fixé notre attention; elle a eu lieu dans
la commune de Loxéville, en automne, 1818. Il
s'agissait de réparer les chemins vicinaux; la pierre
est rare sur ce territoire; pour y suppléer, le maire
de la commune, M. Geoffroy, eut l'idée de faire
abattre la crête d'un tertre qui se trouve au centre

du village; tous les habitans se mirent volontiers à l'ouvrage; en deux jours, on enleva de cette butte environ 12 mètres de longueur sur 4 de largeur et 2 au moins de hauteur. La surprise des ouvriers fut grande, quand, arrivés à ce point, ils rencontrèrent, sous un banc de roche-tuf ferme et ayant ses lits non interrompus, un terrain où l'on remarquait un ouvrage fait de main d'homme. Des dalles d'une pierre, qu'on a reconnue pour appartenir à la carrière voisine de Willeroncourt, étaient superposées en forme d'écailles de poissons; elles avaient $0^m,244$ de largeur et autant en hauteur sur $0^m,054$ d'épaisseur. On fouilla plus avant, et on arriva sur un pavé ayant d'étendue 2 mètres carrés. M. le maire fit déblayer avec précaution cette surface; il trouva dessous un massif de $0^m,650$ de cendres; quand on les eut extraites, on aperçut des vestiges de construction, c'était un puits rempli complétement. M. Geoffroy le fit vider. Sous la cendre, il y avait à peu près autant de terre glaise bleuâtre et battue de main d'homme; ensuite $0^m,325$ d'argile blanche, puis autant de terres jectisses du pays, enfin un mètre environ de tuileaux. Venaient ensuite des fascines de branchages; on reconnaissait l'essence des bois aux feuilles qui s'étaient bien conservées, la partie ligneuse était détruite. Point ou peu d'ossemens au fond, mais une quantité considérable de coupes de verre semblables, par la forme, aux calices dont on se sent dans nos églises catholiques, et des vases

lacrymatoires ; les coupes étaient bien faites, mais brisées toutes, à l'exception d'une seule qui avait environ $0^{m},325$ de hauteur ; encore les curieux ont-ils fini par l'ébrécher.

Que les amateurs n'aillent pas à Loxéville dans l'espoir d'y recueillir quelques antiquailles, s'écrie M. Denis avec le sentiment de la douleur, les enfans ont tout brisé, et les habitans ont tout conduit sur le chemin ! Rien dans ces choses ne devait les frapper ; mais les destructeurs des pavés en mosaïque de *Näsium*, ceux qui ont fracturé et jeté çà et là la charpente osseuse et pétrifiée d'un mamouth à Demange-aux-Eaux, même département, sont-ils excusables ?

Les pierres de la maçonnerie du puits de la Butte de Loxéville n'étaient pas de la même carrière que les dalles qui couvraient l'orifice de ce puits. Il avait 8 mètres de profondeur et un de diamètre : au fond, parmi les fascinages, on a trouvé un lézard en vie. M. Denis observe que, dans les environs de Loxéville, et sur plusieurs points de son territoire, on rencontre des traces d'anciens édifices.

Les restes d'un ancien camp romain se voient encore près de Saint-Avold, département de la Moselle, sur une côte appelée *Herre apel*, territoire d'Itchvillers, et les médailles anciennes que le sol fournit décèlent l'âge de ce camp : vous vous êtes adressés, pour en avoir des renseignemens, à M. le maréchal de camp *Kister*, maire de Saint-Avold, et vous êtes fondés, d'après la réponse que vous avez reçue, à

espérer d'obtenir prochainement les renseignemens que vous désirez.

Un autre camp romain, dans le département de l'Aisne, a été le sujet d'une notice par M. *Jacob* de Reims. L'auteur l'a accompagné d'une dissertation sur Bibrax, ancienne cité gauloise qu'il place à Laon, partageant en cela l'opinion de l'abbé *Lebeuf*. Un très-bon travail de M. *Lemaître*, ancien inspecteur général des poudres et salpêtres, range le département de l'Aisne au nombre de ceux qui ont été le mieux explorés sous le rapport archéologique. Ce travail fait partie de ce volume, sous le titre de *Notice sur les monumens celtiques ou romains du département de l'Aisne*.

Vous aviez déjà reçu, il y a quelques années, les dessins de monumens découverts à Arcy-Sainte-Restitue, à 25 kilomètres de Soissons. M. *Charles Pougens*, votre confrère, vous a depuis fait communiquer une lettre qu'il a reçue de M. *Robert*, desservant de la succursale d'Arcy. Dans cette lettre, M. Robert, auteur d'un Essai sur le Soissonnais, donne de nouveaux détails sur les antiquités d'Arcy; il parle d'un tertre très-étendu couvert de peupliers d'Italie, existant sur le territoire de cette commune, que l'on désigne dans le pays comme un lieu qui aurait servi anciennement aux inhumations de toute la contrée. A son arrivée dans cette paroisse, le pasteur antiquaire fit fouiller et trouva des rangs, bien alignés et non interrompus, de tombes en pierre, et dans ces tombes des vases, des agrafes, des

boucles de cuivre jaune tirant du feu des cailloux ; une seule tombe, celle qui était le plus grossièrement travaillée, présentait une branche de gui sculptée en tête. Cette branche de l'arbuste sacré des Druides, les dénominations de *Mont-Diou*, *Vaux-Io*, *Mont-Beton*, *Fosse-Brie*, *Tour de la belle Hélène*, de *Champ-Dolent*, de la *Butte de House*, de *Mareuil*, qui sont données aux terrains contigus à ce cimetière, font croire à M. Robert que ces débris appartiennent à l'époque gauloise, et que c'était le lieu d'inhumation des habitans du *Noviod* soissonnais, qui en est à portée.

M. *Lerouge*, votre confrère, vous avait mis sur la trace des découvertes d'antiquités, auxquelles ont donné lieu des fouilles faites dans la forêt de Compiégne pour le redressement d'une route, et vous avait parlé d'une grande quantité d'objets recueillis par divers particuliers, notamment par celui qui, depuis trente ans, est chargé de diriger les plantations de cette forêt. Vous avez invité votre président à ouvrir une correspondance à ce sujet. Cette correspondance vous a procuré un plan géométrique de la ville de Senlis et d'une partie de ses faubourgs, levé en 1811 et 1812 par M. *Coquenet*, arpenteur-géomètre des eaux et forêts, avec une feuille de rattachement pour servir de renseignemens au rapport qui sera fait sur la chaussée Brunehaut ; un Mémoire de M. *Baitel*, sous-préfet de Senlis, sur les antiquités de cette ville ; une caisse renfermant différens objets trouvés dans la forêt de Compiégne, parmi lesquels

on distingue des fers plus ou moins oxidés de sabres, de piques, d'espèces de faux, un soc de charrue, un marteau de tonnelier, une sorte de serpe avec crochet au dos, instrument assez semblable à ceux dont on se sert aujourd'hui pour élaguer les arbres, une trousse de clefs, un collier de force, des anneaux de fer, des vases en cuivre de diverses formes; à ces objets étaient joints de petits paquets renfermant des médailles, des clefs, des petits effets en cuivre appartenant à divers particuliers, et que ceux-ci ont eu la complaisance de donner en communication.

Le département des Côtes-du-Nord est un de ceux sur lesquels on a encore le moins écrit; on ne connaît presque rien de ses antiquités. Vos recherches vous ont fait découvrir que M. *Baudouin*, ancien administrateur, avait rassemblé quelques dessins et des notes assez étendues sur les antiquités celtiques de ces contrées; qu'il en avait formé un corps d'ouvrage, auquel il mettait la dernière main en 1810, et que cet ouvrage se trouve en la possession de M. Baudouin, son fils et son héritier, actuellement procureur du roi près le tribunal civil de Guingamp. On vous a aussi offert un exemplaire d'un petit ouvrage, publié en 1772 à Saint-Brieuc, par l'abbé Ruffelet, sous le titre d'*Annales Briochines*; écrit qui contient plusieurs notes sur les monumens et antiquités du diocèse de Saint-Brieuc.

M. *Bodin*, votre correspondant à Angers, que j'ai déjà eu occasion de citer à l'occasion des monumens celtiques de l'Anjou, n'a pas oublié les monumens

romains. A l'affût de toutes les fouilles occasionnées par les nouvelles bâtisses dans sa ville, il a surtout exploré une énorme quantité de débris de constructions antiques, trouvés sous une portion du mur de la cité qu'on démolissait, et jusqu'aux tas de décombres amoncelées hors de la ville, et reconnu des fragmens de corniches ornés de médaillons, des tables de pierre qui servaient à recouvrir les sépultures des gens de condition médiocre avec inscriptions, un lion en tuf blanc posé en sphinx, tenant sous une de ses pattes de devant une tête de bélier, la partie supérieure d'un autel, avec inscription, qui fait présumer à M. Bodin que c'est le fragment d'un monument élevé, au moyen d'une cotisation, dans la cité des *Andes*, à un personnage nommé *Martius*. On ne lit pas sans intérêt dans la notice de M. Bodin qu'une partie de ces restes de l'antiquité, parmi lesquels se trouve une belle urne de porphyre, est conservée au musée d'Angers ; qu'une autre partie, ceux qui sont d'un grand volume, ajoutent à l'intérêt du jardin des plantes où ils sont placés. Heureux les départemens qui possèdent des investigateurs aussi éclairés et aussi zélés que M. Bodin ! heureuses aussi les villes qui, comme celle d'Angers, savent apprécier ces monumens !

Vos archives sont riches d'un volume, grand in-folio, de dessins sur les antiquités de Nantes, années 1805, 1806, 1807. Ce travail, monument précieux du zèle de M. *Fournier*, ingénieur civil et archiviste de la ville, contient 23 planches, dont sept d'inscrip-

tions au nombre de vingt, sur pierre calcaire et sur granit, découvertes en 1760 et 1805. Des seize autres, une représente des vases en terre cuite au nombre de cinq; trois, des fragmens de patères romaines au nombre de huit; une, cinq vases romains; quatre, des tombeaux et sarcophages en marbre, en granit, en pierre calcaire; une, quatre médailles romaines, grand bronze; et les autres, des meules de moulin en basalte, une brique romaine en forme de poids, une tête en albâtre, une figure en bronze.

M. *de Cressac*, à qui vous devez la description de monumens druidiques dans le département de la Vienne, vous a aussi adressé les détails de la découverte très-récente, faite dans le même pays, d'une construction souterraine sur le territoire d'Andillé, à 15 kilomètres sud de Poitiers. C'est une chambre de $4^{m},547$ de long sur $5^{m},847$ de large, dont le plafond, formé de carreaux de briques, épais de $0^{m},005$, large de $0^{m},648$, polis à plat, est soutenu par 64 colonnes également en briques et de $0^{m},812$ de haut, et dont le sol présente un travail en marqueterie. L'auteur présume que ce souterrain était destiné à des sépultures; il annonce que M. de la Brousse, propriétaire du sol sur lequel cette découverte a été faite, a promis de continuer ces fouilles et d'en faire connaître les résultats.

Dans la Vienne encore, M. *Mauflastre*, président du tribunal de première instance de l'arrondissement de Civray, a informé la Société que cet arrondissement qu'il habite, quoique d'une faible étendue,

n'en est pas moins un des plus riches héritiers de l'antiquité. Il cite des ruines d'anciens temples du paganisme, des monumens religieux qui remontent aux premiers siècles de la chretienté, plus de deux cents forteresses ou vieux châteaux situés à des distances peu considérables les uns des autres, dont plusieurs ont résisté aux ravages des temps et dans lesquels on a trouvé des pièces obsidionales d'une forme singulière, différens chemins couverts qui se prolongent à 15 ou 20 kilomètres et sont en communication avec ces forteresses, une infinité d'habitations souterraines découvertes par lui-même aux villages du vieux Baluc, du Linazay et dans la forêt des Coudrets, deux pierres levées, dont une appelée la *pierre du soleil*, à côté de laquelle existe encore le bassin en pierre destiné à recevoir le sang des victimes; les villes de Sausac, de Mairé, des Benais détruites par les Vandales. M. Mauflastre promet un Mémoire sur chacun de ces objets.

On a trouvé à Bordeaux, en 1786, près d'une très-ancienne porte de cette ville, appelée *Porte-Médoc*, plusieurs statuettes de terre de pipe, de 0m,162 de haut, ainsi que le four et l'atelier d'un potier, M. *Lacour* a mis sous les yeux de la Société le dessin d'une de ces statues, avec un Mémoire, où il regarde ce petit monument comme l'ouvrage des Bituriges et représentant la *Venus infera*, que ce peuple honorait à l'instar des autres Gaulois. C'est une femme assise dans une chaise à dos tissu de jonc ou d'osier; la coiffure de cette femme, qui

tient dans ses bras deux petits enfans encore au maillot, est d'un assez bon goût.

Les lieux autrefois habités par les Volsces Tectosages, les *Garumni* et les *Convenæ*, possèdent un grand nombre de monumens antiques. On en découvre tous les jours; et, grâce aux soins constans de l'administration éclairée du département de la Haute-Garonne, ces précieux débris, conservés et mis en ordre dans le musée de Toulouse, rappelleront à la postérité la religion et les coutumes des peuples qui ne sont plus, en même temps qu'ils proclameront la sollicitude de ceux qui ont pris soin de les recueillir. M. *Dumège*, votre confrère, dont la présence est si précieuse dans le midi de la France pour la recherche et l'étude de ce qui y reste de l'antiquité, s'est attaché aux monumens religieux et vous a adressé son ouvrage. Le même correspondant met la dernière main à un travail qu'il croit plus digne encore de l'attention des antiquaires, *l'Archéologie pyrénéenne*, qui forme quatre volumes, avec un volume in-folio de planches, comprenant tout ce que ses recherches lui ont fait découvrir dans les montagnes des Pyrénées et des départemens voisins. M. Dumège vous annonce en même temps que, pour apporter son tribut à vos travaux, il vous destine divers Mémoires, l'un sur quelques inscriptions hébraïques, l'autre sur une inscription inédite découverte à Rome. Il joindra à cet envoi une notice sur le cénotaphe érigé à Joseph Sandoz sur les bords

que l'on avait évasées fort grossièrement pour le recevoir et le mettre à l'abri de tout accident. La terre, fouillée à l'endroit où ce vase existait et dans un rayon de 6 à 8 mètres, était beaucoup plus noire que celle des champs voisins. M. Richard a remarqué sur le terrain une grande quantité de tessons de poterie antique, qu'il présume avoir appartenu à ces petites urnes, que les habitans de la campagne, *rustici*, plaçaient dans les tombeaux. A côté du vase de verre, on avait aussi trouvé une lampe en terre cuite; brisée par l'ouvrier, les fragmens en avaient été dispersés. M. Richard regrette que les objets trouvés dans un autre tombeau, découvert près de Gueret en 1731, et que mentionne l'abbé Lebeuf, aient été perdus, ils auraient ajouté une nouvelle preuve à l'opinion où il est que ces traces du séjour des Romains dans le pays appartiennent à la fin du 4e siècle ou au commencement du 5e.

Enfin, la même année, un particulier de Bourganeuf découvrit, dans un champ situé près de la route qui conduit de cette ville à Limoges, un vase de terre cuite qui renfermait une grande quantité de médailles antiques. Une de ces médailles offrait la tête encore assez bien conservée du fils de l'empereur Publius Pivesus Tetricus, l'un des trente tyrans qui se revêtirent de la pourpre. On lisait autour:

de la Creuse du 19 avril 1817, le trait gravé par un orfévre de Guéret, M. Rousset, véritable ami des arts, a $0^m,165$ de hauteur, sur $0^m,199$ dans son plus grand diamètre.

C. PIVESV.... TETRICVS CÆSAR. Le revers est fruste.

Les bords du Rhin, dans les parties maintenant étrangères à la France, et la Russie elle-même vous ont aussi apporté leur tribut par l'organe de vos confrères, MM. *Bail*, auteur d'un *Voyage pittoresque*, encore inédit, *sur les bords du Rhin en* 1813 *et* 1814; Michel Berr, traducteur de plusieurs notes de journaux allemands; et par la communication que vous a faite M. le comte *Grégoire*, votre autre confrère, des recherches manuscrites sur la Russie par M. l'archevêque de Mohilow.

Vous vous rappelez, Messieurs, l'intérêt que ces Mémoires ont répandu sur vos séances; votre attention s'est surtout fixée, et de préférence, sur les découvertes qui se rattachent à l'économie publique. Telle est celle qui a été faite à Fréjus et citée par M. de Villeneuve, de longs souterrains que l'on prit d'abord pour des espèces de réservoirs, des conserves d'eau, mais que votre confrère, qui les a décrits, croit n'avoir été autre chose que des voûtes uniquement destinées à soutenir des terres, à soulager des revêtemens, comme quelques-uns prétendent en avoir observé ailleurs, et que l'on employait, par occasion, au dépôt des machines de guerre, des moulins à bras, des pieux, des fascines; celle des canaux en plomb des anciens aquéducs de Lyon, que vous considérez, d'accord avec MM. Artaud, de Penhouet, et d'après ce qu'en a dit Philibert de Lorme, comme ayant fait partie d'un immense système de travaux

hydrauliques, qui alimentait, sous les Romains, les fontaines, les bains de la ville de Lyon et ses naumachies.

Les disettes qui sont venues, en 1815 et 1816, rendre si sérieuse la détresse de la France, ont éveillé la sollicitude du gouvernement, comme celle des bons esprits. Il s'agit de se procurer les moyens de neutraliser les effets d'une mauvaise récolte, par des réserves empruntées des années d'abondance. Mais comment assurer la conservation des grains mis ainsi en réserve? L'attention paraît se diriger depuis quelque temps vers les constructions souterraines dont les anciens, et même nos pères, dans le moyen âge, faisaient usage avec un grand succès, et vous avez eu la satisfaction de recueillir des faits qui viennent appuyer la théorie des *silos* ou greniers souterrains. M. *Cocquebert-de-Montbret* vous a parlé d'une citerne trouvée dans les environs d'Amboise, et qui paraît avoir été destinée à recevoirdes grains. Une notice en a été publiée dans les Mémoires de la Société d'encouragement. M. *Roquefort* vous a informés qu'aux environs d'Abbeville, le creusement d'un puits dans une propriéte particulière vient de donner lieu à la découverte de souterrains conduisant à de petites cellules,dans lesquelles on a trouvé du blé bien conservé. Dans une autre séance, M. le baron *Ladoucette* vous a présenté un échantillon du blé qui a été trouvé dans un caveau à Dieulouard, ancienne *Serponne*, département de la Meurte. Enfin, M. *Bruyère*, directeur des travaux publics de

Paris, a promis de vous adresser quelques épreuves de la gravure, qu'il fait terminer en ce moment, des tuiles antiques et des constructions souterraines que les anciens employaient à la conservation des grains.

Quelques-uns aussi des monumens dont la découverte vous a été signalée appartiennent au sentiment, quand je ne citerais que les quatre anneaux d'or dont parle M. *Bodin* dans son Mémoire, trouvés naguère par un cultivateur dans un champ de la commune de Benaix, département de Maine-et-Loire, à 50 mètres de la chaussée Romaine d'Angers à Tours. Un de ces anneaux est orné d'une agate sur laquelle on voit gravées des figures qu'on croit être l'Hymen recevant une couronne des mains de l'Amour. Ces quatre anneaux avaient été confiés à une urne de terre fermée d'un couvercle de la même matière, soigneusement lutée avec une sorte de mastic très-dur et entourée d'une couche d'argile de 222 millimètres d'épaisseur, qui avait acquis une telle consistance qu'on n'a pu en tirer l'urne qu'en la brisant; ils s'y trouvaient avec les phalanges des doigts qui les portaient; le tout était plongé dans une poignée de cendre d'une odeur suave; monument simple et touchant élevé par l'Hymen, l'Amour ou l'Amitié, et qui, après tant de siècles, a conservé le droit de parler toujours au cœur.

Sépultures anciennes.—Les sépultures antiques ne sont pas un des moindres héritages des siècles qui nous ont précédés. Il est peu de description

archéologique, à moins qu'elle n'ait un objet spécial, dans laquelle il ne soit question de tombeaux, de cercueils de pierre, de vases lacrymatoires, d'urnes funéraires.

M. *Rallier* vous a donné une description fort intéressante de cercueils de pierre trouvés en grand nombre en différentes communes plus ou moins rapprochées de Fougères, département d'Ille-et-Villaine; dans l'arrondissement de Rennes, dans celui de Vitré. Ces cercueils se rencontrent communément à la profondeur d'un mètre à 1 m,50 sous terre, dans les cimetières actuels, ou du moins en des espaces qui en sont assez rapprochés, pour avoir pu en faire autrefois partie; il s'en trouve aussi dans des lieux situés aujourd'hui à de grandes distances des cimetières. Ces cercueils sont sans inscription, composés de deux pièces distinctes, savoir : un coffre d'une longueur proportionnée à celle du corps, moins large aux pieds qu'à la tête, et un couvercle plat de la même dimension. Le coffre paraît le plus souvent être composé d'une pierre blanche et poreuse dont on ne trouve pas l'analogue dans le pays, mais qui semble n'être elle-même autre chose qu'un mortier de sable et de chaux durci.

A Nérac, des vieillards qui ont vu fouiller l'emplacement de la *Commanderie*, assurent qu'on y trouva des tombeaux en pierre, contenant des dagues, des poignards, des épées et des éperons. On a con-

servé long-temps une de ces dernières pièces. Les ruolettes avaient 0m,217 de longueur, et chaque piquant 0m,018.

Dans le rapport général des travaux de l'académie de Dijon de 1819, il en existe un de M. Girault, sur les tombeaux du Mont-Afrique.

M. Barbié du Bocage vous a parlé de la découverte récente faite dans les champs, près de Creil, département de l'Oise, d'un souterrain qui s'est trouvé rempli de squelettes amoncelés. La manière dont ces squelettes étaient entassés les uns sur les autres; la conformation en général ovale de leurs têtes et une hache en silex qui a été trouvée dans le souterrain, paraissent à l'assemblée des circonstances remarquables, et le Mémoire que M. Barbié du Bocage a composé sur cette intéressante découverte, fait partie de ceux que vous avez réunis dans votre troisième volume.

M. *Jacob*, de Reims, qui a déjà fourni de bons articles aux deux séries de la collection de vos Mémoires, vous a donné, sous le titre de *Conjecture sur le tombeau de Pharamond*, une réfutation plausible de l'opinion de ceux qui, d'après un manuscrit de Bruxelles, cité par J. J. Chifflet, veulent que ce prince (qualifié à tort de premier de nos rois) ait été enterré à la manière des barbares, hors des murs de la ville de Reims; *Sepultus est barbarico ritu, Rhemis extrà urbem, Laudunum versus, in monticulo qui latinè pyramis dici potest* (1). On a supposé, d'après cette

(1) J.-J. Schiflet, *in Anastasi Childerici regis*, pag. 5.

version qui ne paraît pas une grande autorité, dit M. Jacob, que le *mont d'Arênes*, hors des murs de Reims, vers le nord, devait être le monticule appelé *Pyramide* qui renferme les cendres de Pharamond ; mais, continue-t-il, cette élévation de terre en demi-cercle n'a pas du tout la figure d'une pyramide, on lui a donné de tout temps le nom d'arênes, elle ne ressemble en rien aux buttes ou tombelles, *tumuli* des anciens, et il est plus raisonnable de n'y voir, avec le savant Bergier, auteur rémois, avec la tradition du pays et avec l'étymologie du nom que porte encore aujourd'hui le terrain, que les restes d'un amphithéâtre romain.

L'opinion de ceux qui pensent qu'un tombeau découvert à Brimont, village situé à deux lieues nord de la ville de Reims, pourrait bien être celui de ce même Pharamond, ne paraît pas plus fondée à M. Jacob, vu qu'il ne s'y est trouvé ni inscription, ni médailles, ni autres indices de la probabilité de la présence dans ce lieu des restes de Pharamond, que certains auteurs prétendent au contraire avoir été inhumé sur une montagne des Vosges, nommée par les Allemands *Frankenberg*, et par les Français *Framont*. En effet, le tombeau trouvé, en 1790, à Brimont, était d'un plomb très-fin; longueur, 1^{m},786, hauteur et largeur 0^{m},386; il était enfoui à 4 mètres de profondeur sur la partie la plus élevée de la montagne de ce village. Une espèce de couronne ovale de 0^{m},095 sur 0^{m},068, d'un bois noir très-poli passé à la couleur et à la dureté du jayet, bor-

dée de losanges dans son pourtour avec un cercle de dorure figurée en perle; une espèce de crosse de la même matière que le morceau précédent qui a beaucoup de rapport avec le *lituus* ou bâton augural des anciens; un instrument pour les sacrifices, dont la tête ressemble aux masses d'armes qui servaient aux anciens dans les combats; une sorte de couteau et une patère ou vase ouvert qui étaient en usage dans les sacrifices anciens; un autre vase de forme différente; trois fioles oblongues de grès à col très-étroit dans lesquelles était une huile brune, odorante et desséchée; des fioles de verre blanc contenant un reste de liqueur encore liquide et noirâtre; trois autres fioles de verre blanc, d'une autre forme, ont été trouvées dans le tombeau; la couronne, la crosse, les fioles de grès et de verre étaient incrustées dans le plâtre qui garnissait la partie intérieure du cercueil.

Les fouilles faites en 1811, pour la fondation du nouveau portique faisant suite aux embellissemens de l'abbaye de Saint-Denis, ordonnées par le ministre de l'intérieur, ont mis à découvert plusieurs tombeaux taillés en pierres de Lambourde, de la nature de ceux que l'on a retirés de l'ancienne basilique de Sainte-Geneviève, à Paris, en 1807. M. *A. Lenoir*, qui a rendu compte de ces derniers dans son histoire des arts, vous a lu une notice sur ceux de Saint-Denis. Ces tombeaux, enfouis à 2^{m},040, à 060 de profondeur, contenaient encore des ossemens, mais dans un état de décomposition qui annonçait une grande vétusté. Un de ces tombeaux offrait à la

face intérieure une inscription dont il ne restait plus de lisible que quelques mots et quelques syllabes. D'après le grand nombre des sarcophages de la même nature que M. Lenoir a vus dans cet endroit, il pense que ce lieu a servi long-temps aux inhumations, et il présume qu'il était destiné à la sépulture des religieux, parce que, suivant l'usage du temps, on les avait déposés dans des tombeaux de pierre; il calcule, d'après la date de l'agrandissement de la basilique de Saint-Denis par les soins de l'abbé Suger, que ces tombeaux appartiennent aux neuvième et dixième siècles.

Enfin, plus récemment encore, à Paris, dans l'ancien souterrain de la vieille église de Sainte-Geneviève, on a trouvé des tombeaux, et dans ces tombeaux de petits vases, des cendres, du charbon, un fer de lance de 1^{m},130, à garniture bien travaillée, et, dans les décombres, des médailles du bas-empire, des monnaies françaises.

Établissemens de bains.—Les anciens croyaient, a dit Pline, qu'une divinité tutélaire et amie des hommes présidait à la garde de chaque source d'eaux minérales; aussi la France seule nous offre-t-elle des monumens multipliés de l'attention qu'ils ont toujours donnée à ces sources. Dans votre dernière séance publique, il vous a été parlé d'un manuscrit autographe de M. *Delmas* sur les bains de Rennes, département de l'Aude. Ce manuscrit est original, et paraît avoir fourni une bonne partie des notions archéologiques du *Journal des observations médicales faites*

aux bains de Rennes, dans les années 1816, 1817 et 1818, qui a été imprimé à Toulouse en 1819, et dont l'hommage vous a été fait par M. Dumège. Les bains de Rennes, connus jadis sous le nom de bains de Montferrand, sont situés au département de l'Aude, à 15 kilomètres de Limoux. On y trouve cinq sources d'eaux minérales, dont trois thermales, de 32 à 40 degrés, et deux froides. Ces bains paraissent avoir été fréquentés, même avant les Romains, puisqu'on y a trouvé plusieurs médailles celtiques, celtibériennes. Le territoire de la commune offre partout des traces de la munificence romaine, des inscriptions et une infinité de médailles. La tradition porte que, dans les environs des bains, il a existé jadis une ville, dont on ignore aujourd'hui jusqu'à la position. Quelques-uns voudraient la fixer au village même des bains de Rennes, et ils se fondent sur les médailles et sur les traces d'antiquité qu'on trouve en cet endroit, et aussi sur l'infinité d'urnes de terre argileuse qu'on y a trouvées renfermant des cendres et des morceaux d'os mal brûlés. Le pasteur antiquaire luttant, autant que ses facultés le lui permettaient, avec la concurrence désespérante des impitoyables chaudronniers, avait fait une collection magnifique d'antiquités, qu'après sa mort, ses héritiers vendirent à un moine de Sorèze. Le catalogue que l'éditeur du Journal des observations médicales en a publié est tout ce qui nous reste de cette précieuse collection; mais au moins nous avons la satisfaisante certitude que la famille *Fleury*, propriétaire actuelle de l'établisse-

ment des bains, en a commencé une nouvelle, qu'on y compte déjà des médailles celtibériennes, romaines consulaires, romaines impériales de Jules-César, Auguste, Tibère, Caligula, Claude, Nerva, Vespasien, Domitien, Trajan, Adrien, Antonin Pie, Marc-Aurèle, Alex. Sevère, Valérien, Constantin; MM. Delmas et Sage en avaient déjà cité de Commode, des Gordiens, de Gallien, de Dioclétien, de Maximien, de Tetricus, et M. Dumège de Toulouse, qui a le premier donné avis de cette collection naissante, s'est chargé de classer les objets qui la composent; il se trouve quelquefois dans les trois métaux des revers rares et recherchés. A côté de ces médailles, et de beaucoup de monnaies anciennes qui annoncent que, dans le moyen âge, ces bains de Rennes n'ont pas cessé d'être fréquentés, le musée naissant de l'établissement offre déjà des urnes en terre cuite, semblables à celles qu'on trouve dans toute l'Italie et dans la Gaule, des substructions de bâtimens, des restes de mosaïque, des vases et quelques petits meubles presque tous romains, tels qu'un style, des fibules en bronze, une flûte, etc. Il est à désirer que, dans les numéros subséquens du Journal médical des bains de Rennes, quelques pages soient consacrées à tenir les antiquaires au courant des accroissemens que ne peut manquer de recevoir cette intéressante collection.

Dans la même contrée du midi, les eaux de *Chaudes-Aigues* étaient fameuses du temps des Romains sous le nom d'*aquæ calentes;* au sud-ouest, Bagnères de

Luchon a sa *source des Romains*, Cauterets sa *source de César*, Bagnères des Pyrénées ses *inscriptions*, Barèges ses *restes de monumens* construits par *Sertorius et César;* au sud-est, Pline et Ptolomée font mention des eaux de *Digne*, et celles d'*Aix* fréquentées déjà par les Saliens, montrent leur *fontaine de Sextius;* au centre, dans l'Allier, Néris a son *puits de César*, le Mont-d'Or son *bain de César*, et Bourbon-l'Archambault ses *bains de marbre* avec leurs conduits en pierre, en plomb et ses médailles romaines; Evaux, dans la Creuse, est fondé à faire remonter l'antiquité de ses bains jusqu'aux premières conquêtes des Romains : au nord, les bains et les boues de Saint-Amand invoquent les fondations antiques trouvées dans leur sol, les statuettes en bronze et les nombreuses médailles qu'il a fournies (1); au N. E., dans les Vosges, Bains a sa *source romaine*, Plombières, ses anciennes constructions récemment découvertes, dont vous devez la connaissance à M. le maître des requêtes, Boula du Colombiers, préfet, et le village de Bleurville, près de Darnay, des indices sûrs d'un établissement d'eaux thermales, dont la recherche confiée à M. Goury, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a déjà produit la découverte d'un long bassin au bas de la montagne; enfin à l'est, dans le département de la Loire, Montbrison montre sa

(1) Voyez, tome I, page 353, la *Notice sur les antiquités trouvées à l'établissement des eaux et boues thermales et minérales de Saint-Amand, département du Nord*, par M. Bottin.

source romaine voisine des vestiges d'un temple de Cérès.

Utriculaires à Nismes.— Des premiers travaux de déblaiement de l'amphithéâtre de Nismes ont fourni, il y a quelques années, l'inscription suivante :

IVERIVS
SECVNDINVS
M. BIS COLLEG.
VRICLAROR.
NEMAVSENSI.
V M.
VIVVS SIBI. POS.

Cette inscription constate l'existence, inconnue jusqu'alors à Nismes, d'un collége d'utriculaires. On n'était pas encore d'acord sur le véritable sens de ce mot latin : *utricularius*. Deux hommes, versés dans la science des antiquités, se hâtèrent de s'exercer sur cette découverte. Le premier, dans un article qui a été inséré, en 1811, dans les Mémoires de l'académie du Gard, fait du collége des utriculaires nismois une corporation, une association de musiciens, prétendant que ce mot venait d'*uter*, et signifiait une outre, dont on formait avec divers tuyaux un instrument à vent, auquel nous donnons encore aujourd'hui le nom de *cornemuse*.

Le second, M..., dans un savant Mémoire qu'il vous a adressé, pose ces deux questions : Les utriculaires, dont tant d'inscriptions trouvées dans les villes maritimes ou situées près des fleuves et des

rivières du midi de la France font mention, étaient-ils musiciens, joueurs de cornemuse? Etaient-ils navigateurs, bateliers et constructeurs de barques, de radeaux?

Il se prononce avec assurance pour cette dernière opinion, qui est celle de M. *Fortia-d'Urban*, notre confrère, et de plusieurs autres savans; s'appuyant sur des faits qui sont toujours les argumens les plus puissans à l'égard des choses qui ne se passent pas sous nos yeux, il cite, d'après Gruter, Scaliger, etc., l'historien de Provence Papon, des épitaphes, des tessères, des inscriptions, parvenues jusqu'à nous, qui ont été trouvées à *Enarginum*, aujourd'hui Saint-Gabriel, à Arles, à Saint-Gilles, à Cavaillon, à Antibes et à Nismes même, c'est-à-dire près des bords de la mer, des fleuves et des rivières navigables du midi de la Gaule, et attestent évidemment l'existence, dans toutes ces villes, de colléges d'utriculaires, c'est-à-dire de corporations de bateliers, de navigateurs qui se servaient d'outres remplies de vent pour passer les rivières, qui n'avaient pris ce nom que pour se distinguer des autres matelots, et auxquels ont succédé celles des bateliers du Rhône, immatriculées dans les classes de la marine, divisées elles-mêmes en syndicats qui comprennent tous les matelots bateliers, tous ceux enfin qui travaillent sur ce fleuve depuis 18 jusqu'à 50 ans, et qui, par suite de cette immatriculation, ont toujours joui du privilége de faire la traversée des bacs et bateaux sur le Rhône. A l'objection que Nismes n'est pas ville maritime, et se trouve

la ville de *Cularo*, aujourd'hui Grenoble, que votre savant collègue a publiés depuis.

M. *Rallier* vous a donné des notes sur deux villes gauloises de la Mayenne, *Noeodunum*, Mayenne et *Vagoritum*, sur les voies romaines du département d'Ille-et-Villaine; et M. *Revers*, votre correspondant à *Conteville*, près de Pont-Audemer, vous a promis des renseignemens que vous avez désirés sur les ruines de Lillebonne.

Provins, dans le département de Seine-et-Marne, doit à MM. *Opoix* et *Doé* l'illustration dont est susceptible une ville qui fait remonter son origine aux temps antérieurs à l'entrée des Romains dans les Gaules. Le premier, membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires, a publié l'ancien Provins, *Agendicum*, avec deux supplémens suivis d'une dissertation sur *Anatilorum*, qu'il présume être le nom de la ville basse de Provins. Vous avez nommé M. Opoix votre correspondant. Le second, docteur en médecine et aussi votre correspondant, vous a lu sur l'emplacement d'*Agendicum*, ville des *Senones* dans la Gaule celtique, une dissertation que vous avez jugée digne de trouver place dans le second tome de vos Mémoires.

Non loin de Provins, dans un département limitrophe, M. *Cartheron-Berthelier* des Ricey a sacrifié au même culte patriotique, en rédigeant une notice statistique et historique sur sa commune dont il est maire; et M. *Bosquier* vous a adressé une notice archéologique sur le bourg de Saint-Saen dont il

fixe la fondation à l'année 670, et vous avez décidé que ces deux Mémoires seraient imprimés dans votre troisième volume.

Dans une dissertation statistico-historique, imprimée, de 62 pages in-8°, sur le bourg de Vendeuvre en Champagne, l'auteur s'attache à prouver que l'étymologie de ce nom, qui est commun à plusieurs localités de France, n'est pas *Vandopera* (ouvrage des Vandales), comme il a plu au poète Bourbon de l'avancer pour la première fois vers le seizième siècle, ni *Wendover* qui désignerait une seigneurie anglaise, selon le savant évêque d'Avranche; que *Vandoèvre* est un barbarisme; que *Vandeuvre* est un nom mal orthographié. Le plus ancien des actes qu'il cite est un diplome du roi Clotaire III, daté de l'année 664, époque où les Vandales n'existaient plus et où les Anglais n'existaient pas encore, lequel place, parmi les domaines donnés ou restitués à l'église par ce diplome, Vendeuvre (Vendovera) (1). Un autre daté d'Arras 1121, et cité par l'auteur, est la donation faite par deux frères, Roulin et Hédouin de Vendeuvre, de leurs biens à l'église. Cet acte offre une particularité curieuse. De peur que ces deux propriétaires ne disent que c'était par force et par crainte que le comte de Troyes leur avait fait faire cette concession, les moines donataires leur font présent de deux bons chevaux, et à leurs femmes de quatre livres avec une

(1) C'était, en 1790, encore le prieuré de Vendeuvre, possédé par l'abbaye de Cluny.

vache et un gobelet neuf. Un autre acte, de 1271, porte l'affranchissement des hommes et des femmes de Vendeuvre fait par le seigneur, à charge, entre autres, de la corvée pour l'œuvre du château, une fois par semaine. L'auteur (qui paraît avoir pris à tâche d'épuiser toutes les preuves pour affranchir son lieu natal de toute extraction vandale ou anglaise) cherche aussi la véritable orthographe de Vendeuvre sur les tombes sépulcrales de la vieille église. Parmi ces tombes, il en est une, datée de 1599, qui appelle les regards et émeut le sentiment. C'est la tombe d'une femme; elle porte cette épitaphe naïve et touchante, en caractère gothique: «*Qui bien aime tard oublie.*»

M. *Graf*, pasteur de l'église réformée de Mulhausen, vous a adressé le premier volume de l'histoire de Mulhausen qu'il a publiée en allemand.

On vous a lu un extrait du voyage pittoresque sur les rives du Rhin, en 1813 et 1814, que publie notre confrère M. le chevalier *Bail*.

Dans cette contrée, l'antiquaire ne saurait faire un pas sans y rencontrer des souvenirs et des monumens de l'antiquité. On ne peut surtout se défendre d'une sorte de recueillement religieux, en visitant le petit village de Gressnich, à 25 kilomètres d'Aix-la-Chapelle. Ce n'est qu'à travers des débris immenses de ruines colossales et variées de temples, de palais renversés, que l'on parvient à cet emplacement de l'ancienne *Atuatuca*, capitale des Eburons. Toute la campagne est encombrée de vieux murs polyèdres, de pierres, de tuiles, de fragmens de

sarcophages et de statues. Le village lui-même est construit avec ces décombres, monumens éloquens d'une épouvantable catastrophe. L'auteur a décrit plusieurs des antiquités des bords du Rhin, sur lesquelles on n'avait eu jusqu'ici que des notions vagues ou imparfaites.

Les traces des peuplades étrangères, qui se sont fondues avec les habitans de la France, ont été l'objet des recherches de M. le comte *Grégoire*. On vous avait parlé de *Courtisols*, département de la Marne, que l'on soupçonne avoir été fondé par des Suisses; on vous avait parlé de villages du département de l'Ain, qui sont attribués aux Sarrazins; des hameaux du *Haut-Pont* et de l'*Izel*, département du Pas-de-Calais, qui se distinguent par des mœurs et des habitudes particulières; du village de Saint-Martin, au département du Cher, dont les habitans, auxquels on attribue une origine anglaise, se font remarquer par la bonne culture des arbres fruitiers; d'une colonie saxonne qu'on suppose exister près de Bayeux. MM. les barons *Siméon* et *de Jessaint*, préfets du Pas-de-Calais et de la Marne, M. le comte *de Montlivaut*, préfet du Calvados, ont mis l'empressement le plus obligeant à répondre à la demande que vous leur avez faite de renseignemens; et les notices pleines d'intérêt que les deux premiers de ces magistrats vous ont fournies, entreront dans la collection de vos Mémoires, complétées, quant à ce qui regarde Courtisols, de renseignemens très-intéressans que M. le comte *Auguste de Talleyrand*

a eu l'attention de vous adresser tout récemment de Suisse.

Enfin M. *Barbié du Bocage* a enrichi vos archives de quatre cartes destinées à la nouvelle édition des classiques latins ; savoir : *Gallia ulterior vel transalpina, sive Galliæ, ad Caii Julii Cæsaris commentarios accommodatæ; auct. A. F. Barbié du Bocage*, 1818. *J. D. Barbié du Bocage direxit.*

Alesia, *Mandubiorum oppidum, à Cæsare obsessa. J. G. Barbié du Bocage direxit.*

Cæsaris ante Alesiam *munitionum ichnographia.*

Rhenani pontis ichnographia.

Histoire. — Il est difficile, Messieurs, de traiter de la géographie, de la chronologie, de la situation ancienne des localités, sans entrer dans le domaine de l'histoire. Pour vous donner une idée juste des travaux de la société sur cette partie, il faudrait faire une revue que les bornes du temps qui m'est accordé ne me permettent pas de rendre complète. Une anecdote assez piquante vous a été rapportée par notre confrère, M. Depping ; elle est fondée sur l'autorité de papiers manuscrits, trouvés dans les archives d'un château près de Helmstadt et déposés en 1812 dans la bibliothèque de l'université de Goëttingue. Parmi ces papiers, on remarque le brouillon d'une lettre écrite au ministre Colbert par le savant publiciste Herman Conring, sous la date du 2 mai 1662, dans laquelle il paraît que la munificence de Louis XIV envers ce savant n'était pas tout-à-fait désintéressée, puisque Conring, en remerciant le roi d'une lettre

de change qu'il a reçue, promet de coopérer à l'élection de Louis XIV en qualité d'empereur d'Allemagne, et de faire à cet effet tout ce qui dépendra de lui pour préparer les esprits et pour prévenir la résistance immanquable de la cour de Rome. La seconde pièce, qui vous a été communiquée par M. le baron Ladoucette, est traduite de l'allemand; c'est un traité conclu par Henri IV avec des princes allemands, de qui il reçoit des troupes.

Vous avez inséré, dans le second volume de vos Mémoires, un rapport de M. A. Lenoir sur la description publiée par M. Riboud, votre correspondant à Bourg, d'un olyphant ou grand cornet chargé de bas-reliefs, trouvé dans la chaîne méridionale des montagnes du Bugey. M. Riboud est encore revenu sur cet olyphant dans l'annuaire du département de l'Ain de 1819, pour y consigner les preuves nouvelles que ce monument appartient au moyen âge, qu'il est français, qu'il a été exécuté par ordre, ou au moins a été la propriété de la reine Blanche de Castille; que les bas-reliefs s'appliquent à des faits concernant Philippe-Auguste son beau-père, Louis VIII dit le Lion, Blanche elle-même, et Saint-Louis son fils. Il donne un fait qu'il regarde comme preuve évidente; c'est l'identité reconnue des armoiries qui sont sur l'olyphant, avec un sceau légal et incontestable de Blanche de Castille, reine et régente de France, sur lequel elles se trouvent parfaitement semblables. Il doit cette importante communication à M. Levrier, correspondant de l'académie royale des inscriptions

et belles-lettres, qui a trouvé ce sceau sur un acte de 1237. Ce sceau a été depuis dessiné et gravé dans les monumens antiques de feu M. Millin, n.° XLIX, pl. 4, page 23, n.os 3 et 4. M. Riboud parle en même temps d'un autre olyphant, déposé depuis long-temps à l'île Barbe, puis au trésor des comtes de Lyon, lequel passait pour avoir appartenu au célèbre Roland. Ce morceau curieux, enlevé ou vendu dans la révolution, trouvé quelques années après dans les mains d'un simple pâtre, est actuellement la propriété d'un particulier de Vaugneray, département du Rhône.

Un membre vous a fait hommage, au nom de M. le comte Grégoire, d'un ouvrage imprimé, intitulé : *Recherches historiques sur les congrégations hospitalières des frères pontifes ou constructeurs de ponts ;* débris précieux, glanés dans les antiquités ecclésiastiques de France, qui ont subi l'épreuve exigée de deux lectures à la classe de littérature de l'institut, lorsque l'auteur en faisait partie; morceau qui pourrait servir de supplément à l'ouvrage du père Heliot, dont l'histoire des ordres monastiques, malgré des erreurs et des omissions, sera toujours un monument précieux.

M. *Bottin* vous a communiqué diverses notes, extraites des archives des derniers siècles, qui caractérisent les mœurs relâchées et dissolues du vieux temps dans les anciennes provinces de la Flandre. M. Berryat de Saint-Prix vous a présenté, d'après des documens puisés dans les archives de cette ville,

l'histoire de l'ancienne université fondée *pour toujours* à Grenoble, et qui fut réunie à celle de Valence en 1567 par les intrigues de l'évêque Jean de Mont-Luc.

Un écrivain contemporain (1) avait avancé que *Cujas*, sollicitant une chaire de droit à Toulouse, sa patrie, avait été repoussé, et qu'on lui avait préféré Etienne Forcadel, espèce de fou très-peu capable d'enseigner. D'autres écrivains avaient, après un siècle de silence sur cette imputation, essayé de laver la ville de Toulouse de la tache que cette conduite envers Cujas imprimait à une cité, amie des sciences. M. Berryat de Saint-Prix vous a lu (2) une dissertation curieuse et savante sur ce point de fait; vous a donné des preuves décisives de l'échec humiliant qu'éprouva Cujas, non de la part de la ville en masse, « le soin qu'elle a eu de lui élever une statue « prouve, dit l'auteur, qu'elle sait rendre justice au « mérite et célébrer dignement le talent des grands « hommes qu'elle a produits, mais de la part des « personnages qui prirent part aux intrigues par « lesquels Cujas fut écarté et dont la ville put être « fort innocente. »

M. de Villeneuve Bargemont, que j'ai déjà eu l'occasion de citer, a écrit un précis historique sur la vie de René d'Anjou, roi de Naples, comte de

(1) Papyre Masson, dans la *Vie de Cujas*, publiée en 1590.

(2) Il l'a depuis imprimée sous le titre de *Vie de Cujas*, dans l'histoire du droit-romain; un vol. in-8°. 1821.

Provence, et principalement sur son séjour dans cette province (Marseille, 1819). Ce précis, qui a 51 pages en petit texte, est fort intéressant. L'auteur ne paraît avoir négligé aucune des sources où l'on pût puiser des renseignemens sur la vie de René; il s'est aidé de la connaissance qu'il possède des usages des localités, et des traditions de la Provence. Il a profité en outre de la découverte, faite au château de Simianne, près Gordanne, par le docteur Lautard, secrétaire perpétuel de l'académie de Marseille, d'un registre, où il paraît que René tenait copie de toutes les lettres qu'il écrivait. Ces copies sont toutes revêtues de sa signature et contre-signées par un secrétaire. M. de Villeneuve nous apprend dans son précis que M. Lautard a lu, en 1814, deux notices sur ce recueil curieux, dans les séances publiques de l'académie de Marseille.

M. A. Lenoir, à qui la ville de Paris et ses environs doivent la conservation d'un si grand nombre de monumens historiques, avait fait graver, il y a plusieurs années, un fragment d'une chapelle des *Bons Hommes de Passy*. Ce monument d'architecture du seizième siècle est le sujet d'une note historique que vous a lue notre confrère; il vous a donné des détails sur l'ancien couvent et sur l'église des Bons Hommes de Passy, établi sur l'emplacement du *manoir de Nigeon*, par la famille d'Ormesson, issue de celle de saint François de Paule, religieux minime, qui donna le nom de *bons hommes* aux religieux de cet ordre, après avoir reçu lui-même ce nom de Louis XI. Ces

fragmens d'architecture, maintenant épars, formaient encore dans leur ensemble, en 1803, une arcade accompagnée de colonnes doriques d'un modèle parfait et d'un profil pur, le tout en pierre de liais. Sur le devant de l'arc, dans les archivoltes, on voyait deux profils de bas-reliefs dessinés dans le plus grand style et de la plus belle exécution. La frise et la voûte étaient également ornées de sculptures bien composées, et du meilleur goût. Selon les apparences, dit M. Lenoir, cette arcade formait l'entrée d'une chapelle qui aurait été faite à grands frais dans l'intérieur du terrain qu'occupait le couvent des Bons Hommes, et il n'est pas éloigné d'en attribuer l'invention et l'exécution à Jean Bullan, architecte mort en 1578, le même qui avait bâti le château d'Ecouen, une partie du château des Tuileries commencé en 1564, et la colonne encore subsistante de la halle au blé, achevée en 1572, sur laquelle Catherine de Médicis montait souvent pour faire des observations astronomiques, et qui a été long-temps le seul observatoire que nous eussions en France.

Vous avez reçu de M. de Fréminville un exemplaire d'un écrit intitulé : *le Combat des trente, poème du 14e siècle*, transcrit sur le manuscrit original conservé à la bibliothèque du roi, et accompagné de notes historiques; il vous en a lu le préambule.

Un correspondant alors regnicole, M. *Gråberg de Hemso*, consul de Suède à Tanger, vous a fait hommage d'une dissertation imprimée, contenant des

doutes et conjectures sur les Bohémiens et leur première apparition en Europe.

M. *Bechet*, ancien secrétaire général de la préfecture du Jura, avait été indiqué à la Société, comme s'occupant de recherches sur l'ancienne Séquanie et sur le moyen âge; ce correspondant de l'ancienne académie celtique, et qui l'est devenu de la Société royale, vous a fait connaître qu'effectivement il emploie ses loisirs à compulser les archives très-considérables de son département, à la portée desquelles il s'est trouvé pendant plus de vingt ans, qu'il s'occupe à rapprocher ses matériaux et à les disposer de manière à remplir les lacunes de quelques ouvrages existans sur le même sujet, à rectifier autant qu'il le peut les inexactitudes, et quelquefois les erreurs qui s'y présentent. M. Bechet est disposé à offrir à la Société royale les notices sur les monumens ou les points inconnus ou contestés en histoire, qu'il pourra rencontrer; déjà il a fourni à M. le préfet du Jura un certain nombre de notices de ce genre sur d'anciens châteaux ou abbayes qui abondaient dans la province, notices dont il vous enverra des copies si vous le désirez.

Votre secrétaire vous a rapporté, d'un voyage dans le département du Cher, un manuscrit qui lui a été confié par un habitant de Saint-Amand; ce manuscrit a pour titre : *Peinture et description de l'ancien château de Mont-Rond de Saint-Amand, bâti, en* 1350, par le prince Philippe de Valois. Il vous a de plus donné des détails sur les restes pittoresques et im-

posans de ce château qu'il a visités avec le plus grand soin, le manuscrit à la main; cet écrit, dû à la plume modeste d'un vieux curé contemporain, paraissant renfermer des détails curieux sur les ameublemens et les usages du moyen âge, dans un pays que le défaut de moyens de communication a tenu isolé jusqu'au milieu du 18e siècle, vous avez chargé votre confrère de vous en donner un extrait.

M. *Carlier*, maire de Coucy, réclame, en s'appuyant de chartes et de titres, contre l'inexactitude avec laquelle plusieurs écrivains ont traité divers points de l'histoire du moyen âge, en ce qui concerne sa commune; les ruines des châteaux de Coucy et de Quinzy rappellent encore des souvenirs intéressans, et ce seront les deux premiers objets qu'il traitera. M. Carlier ajoute que, pour le faire avec plus de succès, il sollicite, au moment où il écrit, la communication d'un manuscrit très-important qui se trouve entre les mains d'une personne qui n'en connaît pas le prix.

M. *Roquefort* vous a fait hommage de son mémoire sur l'état des arts dans le 16e siècle, et d'un autre écrit sur l'origine de l'architecture dite *gothique*. Le même confrère vous a donné communication des premières épreuves de l'ouvrage qui est publié par lui et par MM. *Réville* et *Lavallee*, sur le ci-devant musée des monumens français; vous n'avez pu voir sans émotion ces gravures qui bientôt seront, avec l'ouvrage de notre confrère, M. A. Lenoir, les seuls souvenirs d'un établissement dont aucune

nation ne pouvait se vanter d'avoir le semblable. Enfin, pour rendre un compte satisfaisant de tout ce que l'histoire a trouvé de matériaux dans vos travaux, il faudrait avoir analysé la description des catacombes de Paris, de M. *Héricart de Thury*, votre confrère, production utile qui manquait, qui a dû coûter de grands travaux à l'auteur et qui fait honneur à son talent; l'essai de M. *Bail* sur l'organisation des armées et sa très-bonne notice sur le commerce des anciens et des modernes, qu'il a insérée dans la Revue encyclopédique; les recherches curieuses de M. Depping sur l'invention des cartes à jouer; la notice d'un de vos anciens présidens, M. *Langlès*, sur les travaux littéraires des missionnaires anglais dans l'Inde; mais forcé par les limites de cette notice, je terminerai le paragraphe par un seul point qui intéresse notre histoire nationale.

Le nom de *Mérovingiens* donné à la première race de nos rois vient-il de *Maroboduus*, ancien roi des Suèves, comme le veulent ceux qui prétendent relever l'illustration d'un nom qui nous intéresse, en reculant son origine de plusieurs siècles : ou bien faut-il faire descendre nos premiers rois de *Merobodes*, fils de Clodion, roi des Francs, qui fut adopté par Aetius, et qui contribua avec ce général romain à sauver les Gaules de l'invasion des Huns? C'est l'opinion de M. *Fortia d'Urban*, votre confrère, qui a vu à Rome une inscription en l'honneur de *Flavius Merobaudis*. Cette inscription corrobore les preuves

nombreuses que nos anciens historiens fournissent à M. de Fortia. Il ajoute, ce qui est moins connu, que ce même roi Mérobaudis ou Mérouée était distingué par ses talens pour la poésie, et qu'il composa un ouvrage sur la rhétorique, cité par l'illustre Boèce.

MANUSCRITS. MÉDAILLES. — Il existe dans la salle du château de Pau des manuscrits très-précieux qui traitent des affaires politiques des 15e et 16e siècles. Ces manuscrits sont renfermés dans des armoires que l'on n'ouvre jamais et qui ne sont l'objet d'aucune recherche. Cependant les habitans tiennent beaucoup à les garder. Pour concilier ce sentiment si naturel avec l'intérêt de la France, M. *de Gaujal*, président à la cour royale, se prêterait, dit-on, volontiers à faire lui-même un choix bien entendu des pièces les plus importantes. La Société a invité son président à en écrire à M. le préfet. Cette démarche n'a pas été sans succès, et vous avez aujourd'hui la promesse de la recherche de ceux des manuscrits qui pourraient renfermer des documens précieux sur les affaires politiques des 15e et 16e siècles. Ces manuscrits du château de Pau vous rappellent, Messieurs, la découverte faite, en 1807, dans une niche murée d'un ancien châtea situé à Sainte-Marie-du-Mont, à 10 kil. de Carentan, de plusieurs manuscrits sur parchemin, couverts en planches de hêtres et écrits en caractères gothiques, pour la conservation desquels on a pris des mesures. M. *Desplanques-Dumesnil*, ancien membre du corps législatif, qui vous a fait part de cette découverte, a ajouté

que, dans une autre niche également murée et voisine de la précédente, on a trouvé des ossemens calcinés.

On cite, comme un objet curieux en France, la tapisserie de la reine Mathilde. M. Lenoir a décrit une autre tapisserie rare et curieuse, faite à Bruges, représentant, sous des formes allégoriques, le mariage du roi de France, Charles VIII, avec la princesse Anne de Bretagne.

Des découvertes récentes de médailles antiques, faites sur le sol français, vous ont été signalées, avec quelques détails, par MM. Hécart de Valenciennes, Denis de Commercy. Le père Sirmond avait cité une médaille qu'il croyait appartenir au temps de la république des Rémois, ayant d'un côté un char conduit par un génie avec cette inscription *Remo*, et de l'autre trois figures de profil. Ce savant antiquaire, et après lui Marlot, dans son histoire de Reims, partant de la supposition que cette cité a eu pour fondateur Remus, frère de Romulus, n'avaient pas hésité d'expliquer *Remo* par *Remus*. Les auteurs du tableau historique et statistique de Reims, MM. *Jeruser* et *Jacob fils*, vous ont fait passer un Mémoire dans lequel, se préservant de la manie de ceux qui environnent de merveilleux le berceau des vieilles cités, ils rapportent cette médaille à la seconde campagne de César, 56 ans avant J.-C., époque où les Rémois étaient parvenus au plus haut degré de splendeur, par leur fidélité à l'alliance des Romains, et croient que les trois têtes de profil

qui occupent une des faces, sont les têtes des chefs des trois républiques confédérées, les Rémois, les Soissonnais et les Séquanais, emblême de l'étroite union de ces trois peuples bien plus doux à lire sur les médailles que les emblêmes qui marquent le gain de batailles sanglantes ou la destruction des empires.

Le moyen âge a fourni aussi son contingent dans cette récolte numismatique; je citerai, entre autres, avec plaisir, parce qu'elle me donne l'occasion de faire observer que le commerce n'est pas toujours, comme le prétendent des esprits trop sévères, étranger aux sciences et aux lettres, la découverte d'une grande quantité de monnaies et de médailles, faite en dernier lieu près de Niort, dans le département des Deux-Sèvres. Un banquier de cette ville, M. *Laurence*, a préservé du creuset 384 de ces médailles, toutes en or. De ce nombre, 336 paraissent appartenir à différens rois de France, à partir de François Ier, ou à des souverains contemporains de pays étrangers : 18 seulement n'ont pu être complétement déchiffrées. M. Laurence entre dans quelques détails sur ces 18 pièces d'or, ainsi que sur deux autres d'une plus grande dimension, qu'il s'était procurées avant, et dont aucune ne paraît être d'une date antérieure au moyen âge.

Des monnaies du même âge ont aussi été trouvées récemment dans la terre à Rouvres, près de Villeneuve-Saint-George. M. Cocquebert de Montbret vous les a communiquées : quelques-unes ont paru, à

plusieurs de vos confrères, appartenir à la ville de Paris.

M. *Teyssier*, sous-préfet de Thionville, l'un de vos correspondans, vous a adressé une sorte de plan raisonné et des extraits des recherches historiques qu'il doit publier sur les monnaies de Metz, sous les divers gouvernemens de cette ville et de sa province, depuis l'époque où elle était chef-lieu des *Mediomatrici* jusqu'au dernier siècle.

Au nombre des médailles en assez grand nombre, dont M. *Roquefort*, votre confrère, a enrichi votre collection, une surtout a frappé votre attention par le rapport qu'elle paraissait avoir avec quelques époques de notre histoire nationale. Vous avez désiré qu'elle devînt l'objet d'un rapport particulier qui vous a été fait par MM. Dulaure et Lenoir.

C'est un petit médaillon ovale et en métal de cloche, qui a été coulé et non frappé : un petit anneau de même matière, dont il est garni, annonce qu'il a été suspendu et porté en façon d'amulette. D'un côté, on voit en relief le buste du roi Henri III couronné de lauriers, avec cette légende : *fidèle en Dieu et au Roi ;* au revers est representé un religieux de l'ordre des Minimes, ayant les mains l'une dans l'autre, comme les anciens figuraient la bonne foi : autour de cette image, on lit : *jusqu'à porter la besace ;* mots qui terminent la base de la légende. Vos commissaires ont pensé, Messieurs, que ce petit médaillon a pu orner un de ces chapelets probablement bénis par le pape, que les religieux donnaient aux bourgeois de Paris,

comme aux gens du peuple, qu'ils attiraient dans des confréries établies dans leurs couvens, et qui, en cette qualité, avaient le droit de suivre en cortége les processions appelées *processions blanches*, parce que les personnages qui les composaient étaient tous vêtus de toile blanche, et portaient un cierge à la main. En 1586, il s'en fit une si grande quantité à Paris, qu'elle fut appelée l'*année des processions blanches*. Cette année-là, on ne voyait que processions par les rues : le roi Henri III marchait à leur tête vêtu en habit de *pénitent*.

« On ne s'étonnait pas, dit Mézerai, de voir le « peuple donner dans les fausses dévotions, mais « de ce que le roi les autorisait par son exemple : il « faisait des pélerinages sans cesse en divers en- « droits de son royaume, allait en procession à pied « par les rues de Paris, quelquefois en habit de pé- « nitent, portait à sa ceinture un gros chapelet dont « les grains étaient taillés en tête de mort, s'enfer- « mait dans des oratoires avec des religieux Hiéro- « nymites, qu'il avait fait venir d'Espagne, ou avec « des Feuillans. »

M. Lenoir pense donc que le médaillon dont il s'agit vient de l'un de ces chapelets, signe de factions, que les moines ont eu la facilité de distribuer au peuple sous un règne livré au fanatisme comme fut celui de Henri III.

MYTHOLOGIE.—*M. de Malleville fils*, aujourd'hui premier président de la cour royale de Metz, vous a lu, dans plusieurs séances, des parties d'un ouvrage

inédit et très-étendu, concernant les fables sacrées et les mystères comparés des principales fêtes juives, hérétiques et païennes. L'auteur les explique par les principes du sabéisme, et cependant les solutions qu'il présente diffèrent considérablement de celles qu'ont données Dupuis et les autres partisans des allégories astronomiques et physiques. La plus grande simplicité distingue son système; il rejette les explications puisées dans le jeu et les figures des constellations. Son ouvrage traite d'une foule de dogmes, de mystères et de symboles, dont l'explication avait été négligée par ses prédécesseurs; et ce qui peut le rendre curieux, c'est qu'à l'appui de ses principes, il invoque sans cesse l'autorité des traditionnaires juifs, dont la doctrine est presque oubliée ou méconnue de nos jours.

Livré, dans un pays étranger, à des délassemens analogues à ceux de M. de Malleville, l'auteur des *Recherches de la harpe des Celtes*, qui ont été imprimées sous les auspices de la Société des montagnards d'Ecosse, M. *John Gunn* vous a adressé une dissertation très-savante sur l'*anguinum ovum*, espèce de boule ovale de cristal, enchâssée dans l'or que les Druides portaient suspendue à leur col, comme la marque de leur dignité, et que, du temps de Pline, la tradition prétendait être le produit de la bave d'une quantité de serpens pelotonnés et entrelacés ensemble.

M. Gunn signale cet œuf comme étant l'origine d'une foule de superstitions qui, il y a un siècle encore, étaient dans toute leur force en Cornwall, au

pays de Galles, et dans les montagnes d'Écosse où l'on continue à porter des boules de verre, appelées *pierres de serpens*, auxquelles on attribue des vertus particulières, d'où viennent peut-être encore parmi nous, dit M. Gunn, les petits meubles en verre ou cristal dits *dents de loup*, *les colliers d'ambre* que l'on fait porter aux enfans pour faciliter la dentition, guérir de toux violentes, de la fièvre, etc. Cette dissertation curieuse a été traduite par votre confrère, M. le comte de *Grandpré*, et sera imprimée dans un de vos volumes.

Un écrit intitulé : *Le retour de l'âge d'or*, ou *l'horoscope de Marcellus*, églogue de Virgile traduite en français, suivie d'un hymne au soleil imité d'un hymne antique avec des notes pour l'explication des allégories, vous a été offert par l'auteur, M. *Eloi Johanneau*, votre confrère.

M. *A. Lenoir* s'est occupé de recherches sur quelques divinités gauloises, et plus particulièrement sur le Mercure des Gaules, dont il fait voir un monument curieux, tiré du musée de la Malmaison. M. Lenoir décrit le beau groupe de Castor et Pollux, s'occupe du culte qui leur fut rendu dans les Gaules, comme protecteurs du commerce, détaille les cérémonies relatives au culte du taureau.

M. *Pons de Toulon* a passé en revue les divers êtres fabuleux ou historiques, qui ont porté le nom d'*Iapix*, et le temple assez récemment découvert au promontoire de ce nom. Il ne croit pas que ce soit le temple de Minerve qu'on y avait érigé sur une

colline; mais il pense que, dans cette grotte, on aura élevé un monument votif à Iapix, qui aurait amené des tempêtes dans la mer d'Apulie.

M. *Dulaure* vous a donné quelques notions verbales sur ce qu'étaient les prêtresses dans l'antiquité et pendant les premiers siècles des chrétiens.

Enfin, M. *Muller*, magistrat à Echternach, pays de Luxembourg, vous a adressé un extrait de sa dissertation intitulée : *de Religione Trevirorum ante Christianâ*, contenant les détails d'une cérémonie du culte d'Apollon, autrefois en usage à Trèves.

Une mosaïque a été découverte près de la ville de Poligny, au département du Jura, au canton nommé *Estavaye*, dans un lieu d'où l'œil jouit d'une magnifique vue, et qui a aussi fourni un vase de marbre blanc, un couteau de sacrificateur, des médailles des Antonins et de Tibère. Le fini du tableau que présente la mosaïque, et son genre déterminent M. *Bruand* à en fixer la composition au règne de l'un de ces empereurs, et il y voit un tableau astronomique complet exécuté dans un temple placé près de Poligny, et dédié au Soleil. Vous avez reçu dans le temps l'hommage de sa dissertation qui fut imprimée en 1816.

Idiomes.— Vos archives se sont enrichies de la notice des travaux littéraires des missionnaires anglais dans l'Inde, par M. *Langlès* (1817).

Vous avez entendu deux rapports de M. *Depping*, sur le *specimen* du dictionnaire Gaëlic que va faire imprimer la Société des antiquaires d'Ecosse.

Vous avez pensé qu'il pourrait être avantageux pour la science que M. Legonidec, votre confrère, qui s'occupe de la publication d'un dictionnaire celto-breton, fut invité à entrer en relation avec la Société d'Ecosse, et vous avez arrêté la souscription au dictionnaire Gaëlic ainsi qu'au dictionnaire celto-breton.

Le second rapport fait par M. *Depping* a eu pour objet un petit écrit publié par M. *Raulhac*, intitulé: *Lettre à M. Jomard sur la signification du nom d'Hercule et sur la nature de ce dieu.* Le rapporteur a conclu du travail de M. Raulhac, que la mythologie des anciens offre une vaste carrière aux recherches, ou plutôt que c'est un labyrinthe où l'on risque de s'égarer, si on s'y enfonce avec l'intention d'en trouver l'issue.

Enfin, M. *Depping* vous a parlé d'une ancienne romance espagnole; il envisage ce genre de poésie sous deux points de vue: comme romances historiques, vrai dépôt des traditions les plus fidèles de l'histoire castillane, et comme romances mauresques; et, sous ce titre, il comprend toutes celles qui peignent l'amour, la jalousie, les plaisirs et les intrigues des Maures de la Grenade.

M. le docteur *Vaidy* appuie, par des exemples puisés dans les langues latine et espagnole, l'opinion où il est que le caractère et les usages d'une nation sont, jusqu'à un certain point, empreints daus les proverbes et dans les mots qui composent sa langue.

M. *Cocquebert de Montbret* vous a communiqué un

ouvrage anglais sur les mœurs des habitans du pays de Galles, ainsi qu'un manuscrit en langue gaëlique, contenant, entre autres morceaux très-précieux, un fragment des poèmes d'Ossian, qui n'a point été traduit par Macpherson. Ce fragment est intitulé dans la table française placée en tête du manuscrit: *la chasse des Fënrï*, faisant partie du poème d'Ossian qui a pour titre: *Entretiens des Oisins et de saint Patrice*. Le manuscrit communiqué par M. Cocquebert de Montbret contient encore d'autres morceaux remarquables, tels que; 1° une élégie sur la mort d'Owen Roc Oneill; 2° des stances sur la beauté; 3° Conn, fils de .... Oneill; 4° cantique sacré sur la vanité de la vie humaine; 5° Moira Borb, poème dans le genre d'Ossian; 6° Hugh, fils d'Hugh, poème historique sur la supériorité que le nord de l'Irlande prétend avoir sur le sud; 7° fragment de poésie par Turgoth Omizan le jeune.

Un des objets privilégiés de nos travaux est la conservation des traces des différens patois usités en France.

M. *Lerouge* vous a lu les premières pages d'un vocabulaire d'anciens mots usités en Lorraine.

Vous devez à M. *Graf*, pasteur à Mulhausen, Haut-Rhin, la parabole de l'Enfant prodigue, traduite en dialecte Muhlhusois.

A M. *Bouchy d'Onville*, la même parabole en patois d'Onville, canton de Gorze, département de la Moselle.

A M. *Fremeau*, président du tribunal de Calais, une

chanson des habitans du hameau du Haut-Pont et de Lizel, relative à leurs occupations journalières; elle est en flamand.

M. *Mory*, dont le procès-verbal de votre séance de 1819 mentionne l'hommage de trois almanachs qu'il a publiés en patois messin sous le titre d'*Ermonachs*, dépositaires populaires d'un idiome qui tend tous les jours à céder la place à la langue nationale, est aussi auteur d'un grand nombre de chansons de table et autres, qu'il a faites en l'honneur des braves de nos armées, et d'un recueil qui pourrait bien fournir deux volumes, toujours en patois, de tout ce qui s'est passé de plus important à Metz et dans les environs, pendant les blocus de la ville, en 1814 et 1815.

Il existe, en patois messin, un poème non achevé, intitulé : *Les brailles* ou *accordailles*, que l'auteur, en mourant, a laissé à son cinquième chant, et qui se vend tel qu'il est, et une ancienne comédie intitulée : *Philippe Mitono* ou la *Famille ridicule*, dans laquelle on joue grossièrement les ancêtres d'un ancien subdélégué de l'intendance. M. Mory regarde le poème comme la meilleure production qui existe en patois du pays.

M. le comte *Grégoire* vous a donné en communication un recueil, formé par lui, de divers articles sur le patois, vous a parlé de son Mémoire sur les Gahets, les Coliberts, les Cacous, qui, inédit en français, est publié depuis long-temps en allemand, et exprime son regret de n'avoir pas, dans ce mo-

ment, le loisir de mettre en ordre tout ce qu'il a de matériaux sur diverses peuplades oubliées ou négligées.

Sur cette communication de votre savant confrère, et sur la promesse qu'il vous a faite de vous communiquer plus tard un volume in-4° sur le même sujet, vous avez nommé une commission des patois chargée d'examiner et de classer tout ce que vous pourrez recevoir sur cette partie de nos antiquités nationales, et vous avez accueilli avec reconnaissance la promesse que vous a faite M. Depping, d'un extrait d'un ouvrage publié récemment à Copenhague, sur la langue islandaise, dont un chapitre établit les rapports de cette langue avec la langue française. A cette occasion, M. Cocquebert de Montbret vous a entretenus d'une carte, dont il est l'auteur, délimitative des jargons ou patois qui sont parlés en France; il parle aussi des mesures qui avaient été prises par le ministère, lors de l'existence du bureau de statistique, pour connaître les limites des langues étrangères qui sont parlées dans quelques-uns de nos départemens : vous avez fait à M. Cocquebert l'invitation de s'adjoindre à la commission des patois.

Théâtres. — On sait que les premiers théâtres en France ont été érigés à Lyon en 1538, et à Paris en 1548, qu'on y jouait des farces, des moralités. Sur la fin du même siècle, au nord, la ville de Valenciennes recevait des pères Jésuites le don de pareils divertissemens. Il vous a été adressé par M. *Hécart*, votre correspondant, un écrit intitulé: *Recherches historiques et*

bibliographiques, critiques et littéraires sur le théâtre de Valenciennes. Cet écrit, riche de recherches sur les progrès de l'art dramatique dans un pays qui a vu naître les demoiselles Clairon et Duchesnois, est semé d'anecdotes locales intéressantes. Il résulte des recherches de l'auteur que les Jésuites furent les premiers qui, vers l'an 1592, commencèrent à faire jouer à Valenciennes d'une manière régulière, trois fois l'année, des pièces faites par leurs élèves; qu'en 1616, les pères Carmes qui enseignaient les classes d'humanité, obtinrent aussi de pouvoir faire jouer la comédie; que successivement on voit les Jésuitesses qui tenaient un pensionnat, et les pères Augustins imiter cet exemple. Aux sujets religieux mis en scène succédèrent peu à peu des pièces profanes ou mondaines. *Marianne*, tragédie dédiée aux échevins de Valenciennes, fut représentée par la jeunesse des pères Augustins en 1698, un jour pour les dames, un jour pour les messieurs. Les *flèches d'Orithie, reine des Amazones*, tragédie entremêlée de chants, le fut, en 1725, par les pensionnaires des filles de saint François et le *Saint déniché*, ou la *banqueroute des marchands de miracles*, par les mêmes Jésuitesses, avec danses et concert dans les entr'actes.

MOEURS, USAGES, CROYANCES POPULAIRES. — J'arrive, Messieurs, à la partie de vos travaux, dont vos délibérations avaient fait une réserve particulière pour cette séance publique; mais telle a été votre activité et celle de vos associés pendant l'année qui vient de s'écouler, que je ne puis encore qu'en re-

courant à une analyse extrêmement serrée, remplir en cette séance mon mandat. Par addition à plusieurs notices qui répandent un si grand intérêt sur la collection des Mémoires de la ci-devant académie celtique, vous avez reçu de MM. *de Musset, Nicolau, Bodin, Rallier, Declermont Touche Bœuf, Eusèbe Salverte, Dulaure, Ladoucette, Desgranges, Lerouge, Bottin* et d'autres membres correspondans, des détails variés et piquans sur quelques-unes des pratiques encore usitées dans plusieurs départemens, aux différentes saisons de l'année, aux diverses époques de la vie, sur des usages, des croyances populaires, qui subsistent encore aujourd'hui.

Premier de l'an. — Le premier janvier dans tout le département d'*Eure-et-Loir*, les pâtissiers font une grande quantité de petits gâteaux feuilletés, représentant des figures d'hommes, de femmes, de cavaliers et de divers animaux. Le débit de cette marchandise est considérable. Ces gâteaux se nomment des *coquelins et cochelines*, on n'en voit qu'à cette époque de l'année. Dans quelques parties du département de la Meurthe, ces gâteaux du jour de l'an sont appelés des *cógnés*; ils affectent non des figures d'hommes, mais celle de la navette du tisserand.

Dans le département de la *Sarthe*, au nouvel an, on fait dans les églises des quêtes sous le nom de *quêtes d'aguy l'an neuf*.

Fête de noel. — Dans le même pays, on célèbre avec pompe la fête de noël. Vers la fin du jour, la

veille, on pose dans le foyer le *tréfaux* ou bûche de noël. On chante pendant plusieurs soirées avant cette fête *No... no...*

En *Corse*, on offre à la bûche de noël des feuilles de lauriers, ou même une portion de chacun des mets servis ce jour-là pour le souper de la famille.

Carnaval.— Au Mans, pendant les jours du carnaval, le rendez-vous des masques hors de la ville dans un bois de sapins paraît être un usage fort ancien, ainsi que la *procession des lauriers* qui se faisait dans la semaine sainte.

En *Corse*, on trouve des usages qui se rapprochent bien plus que les nôtres des temps anciens. Chez nous, la royauté de la *fève* ne dure pas au-delà d'une soirée. Dans quelques villages de Corse, le peuple s'assemble dès le premier jour du carnaval, qui commence dans toute l'Italie à l'épiphanie; le peuple, dis-je, élit une sorte de roi de Cocagne, dont la souveraineté dure jusqu'au mercredi des cendres. On compose une cour à ce roi de plaisir, on lui nomme des ministres, on lui assigne des revenus; chaque habitant est imposé pour l'entretien de sa table. La contribution se perçoit en nature; elle consiste, pour les plus riches, en quelques mesures de vin, un petit cochon, un chevreau, un quartier de mouton; le pêcheur paie en poisson; le boulanger en pain; on ménage les moins fortunés, ils en sont quittes pour des œufs, des châtaignes, du fromage. Le monarque a tout en abondance; il représente parfaitement le bon Saturne; son règne est celui de l'âge d'or: au-

cune sédition, aucun complot ne vient en troubler le bonheur. Généreux et affable pour tous ses sujets, il boit avec eux : il fait les honneurs de la fête aux habitans des villages voisins, aux étrangers et aux passans. Notez encore que, pour se conformer à l'esprit des anciennes Saturnales, le peuple décerne toujours le sceptre du plaisir et de la bonne chère à quelque habitant indigent chargé d'une nombreuse famille.

CARÊME.—Dans quelques villages de la *Sarthe*, on tire l'oiseau le premier dimanche de carême; on fait, à la fin du jour, avec des douelles, sur des poinçons ou tonneaux vides, une espèce de charivari qui, entendu de loin, semble être le bruit d'une meute qui chasse. On se propose d'éloigner ainsi les mulots des champs, ou plutôt on annonce l'ouverture des travaux de la campagne, comme, au temps des semailles, on en annonce la fin, en faisant demander à la fermière, par le laboureur, qu'elle *coupe le cou au coq*, et qu'elle fasse, de cet éveil matin, un ragoût, parce que les labourages sont terminés.

Autrefois, au commencement du carême, on parcourait la campagne en portant, au bout de longues perches, de petites bottes de paille, auxquelles on mettait le feu. La police a défendu ces réjouissances connues sous le nom de *fêtes des Brandons;* elle a défendu également les feux *de la Saint-Jean d'été.* Les uns et les autres sont encore en vigueur dans le nord de la France.

FÊTES DE PAQUES.—Dans les *Hautes-Pyrénées*, à

Saint-Pé d'Argèles, le jour de pâques, après le repas de famille, les chefs de maison, chacun dans son voisinage, se réunissent chez le plus aisé d'entre eux pour y boire, en payant chacun son écot; après quoi, toutes les familles, grands et petits, vont se promener à une chapelle dite de *Saint-Marc*, située sur la grande route, et qui est ouverte ce jour-là seulement au public. Ce pélérinage, qui respire la joie et la décence, est l'occasion de fréquentes réconciliations.

Dans quelques villages de la *Sarthe*, vers la semaine de pâques, on fait sauter aux nouveaux mariés un ruisseau; on y jette avec certaine cérémonie des bouquets de primevères; on brise des lances, ou l'on s'exerce à la course. La danse de la *biche* ou *bidoche* est connue dans l'ancien Maine, ainsi que dans les départemens voisins. Au village de Raimbaucourt, département du Nord, toute la population se rend, après les vêpres du lundi de pâques, dans une prairie, précédée du maire et du curé, pour y voir sauter le filet, c'est-à-dire franchir à pieds joints un ruisseau par la nombreuse jeunesse, que cet exercice antique ne manque jamais d'y réunir de plusieurs villages.

1.er MAI.—Dans la *Sarthe*, l'usage est, au 1.er mai, d'élever des arbres ou au moins de poser des branches à la porte des maisons. Dans ce même mois, on s'exerce au tir à la cible. La cible ou but a retenu le nom de *pavois*.

TEMPS DES RÉCOLTES.—Dans la *Sarthe*, pendant la moisson des grains de mars ou de printemps, les

moissonneurs chantent en chœur des chansons, dont le refrain est: *Au bois, joli bois, oh! je m'en vas.* On se plaint, dans les chansons, de la chaleur du jour, et on invite la ménagère à donner des rafraîchissemens à ses ouvriers.

Dans les Hautes-Pyrénées, on fait, tous les ans, à Saint-Pé, la chasse des ramiers, qui commence le 21 septembre et finit le 12 novembre. La tactique et la manœuvre de cette chasse sont bien différentes de celles des autres chasses des mêmes pays. Elle a fixé l'attention des curieux et de plusieurs grands personnages de la capitale; la description en a été envoyée à l'académie des sciences, en 1786, par *dom Castel*, prieur de l'abbaye de Saint-Pé.

Si des saisons nous passons aux principales époques de la vie, nous ne trouverons pas moins d'usages curieux à observer.

A LA NAISSANCE. — Dans le département de *Maine-et-Loire*, quand le baptême d'un enfant a lieu, les parrain et marraine, riches ou pauvres, en sortant de l'église, jettent des dragées et de la petite monnaie aux enfans. Ceux qui voudraient se refuser à cet usage seraient reconduits jusque chez les parens du baptisé, aux cris de *louvi, louvi, louchet, louchet.* Ils rencontrent aussi à la porte de l'église un mauvais ménétrier, qui les précède en raclant son sabot, et dont on ne se débarrasse qu'avec quelques pièces de monnaie.

AUX MARIAGES. — Dans le même département de *Maine-et-Loire*, des courses à cheval se font aux

noces de campagne, et les vainqueurs de ces courses reçoivent des mains de la mariée une paire de gants. Dans divers endroits, la jarretière de la mariée est enlevée par l'enfant le plus jeune de la noce, qui de suite la place à son bras gauche. Quelques localités offrent d'autres usages, qui sont un peu plus gênans. A Grecy, Treon; Aulnai et hameaux dépendans, de mauvais plaisans tâchent de surprendre les époux, les enlèvent de leur société, les placent chacun sur un âne et les promènent ainsi dans le village. Les personnes qui sont unies en secondes noces sont particulièrement maltraitées; on les poursuit avec plus d'acharnement, et on augmente le désagrément de leur promenade en les plaçant la face tournée vers la croupe du baudet.

Autre cérémonie : Dans *l'arrondissement de Chateaudun*[1], et principalement dans les communes qui sont limitrophes du département du *Loiret*, lorsque les mariés sont arrivés dans l'église, au moment où le service de la messe exige qu'ils se mettent à genoux, deux garçons de la noce se placent derrière eux, leur prennent à chacun un pied (toujours le gauche), et, avec un fort et grand couteau dont ils sont munis, ils leur en frappent rudement la plante.

Dans le même arrondissement, deux garçons font une quête pendant la messe; puis, avec le produit de cette quête, ils vont chercher des biscuits, des macarons et du vin chaud, pour en offrir, à la sortie de l'église, à toutes les personnes de la noce. Comme aucun des conviés ne s'est refusé de fournir à cette quête, aucun

aussi ne peut refuser de boire et de manger; le marié et la mariée commencent, les autres suivent leur exemple. Ce rafraîchissement ne laisse pas que de retarder le retour, car il n'y a qu'un gobelet d'argent pour boire. On assure que, dans le département du *Loiret*, cet usage est presque universel.

A *Paris*, à *Versailles* et dans plusieurs autres parties de la France, notamment à l'est, on étend, sur les conjoints, à une époque de la messe des épousailles, un voile blanc, qui est soutenu sur leur tête par les deux premiers garçons de la noce, ou par les jeunes frères, si les époux en ont. Dans le département de *Maine-et-Loire*, cette cérémonie se fait différemment; les clercs entourent les conjoints d'un voile ou tapis blanc, et cela se répète deux fois pendant la messe.

Les jours qui suivent les noces, on fait faire une distribution de parts de gâteaux chez tous les voisins et chez tous les amis. Ceux qui veulent agir plus généreusement envoient des gâteaux entiers. Pendant tous les jours du festin, les domestiques et les servans ont de grosses cocardes de rubans roses, les hommes à leur bras gauche, et les femmes sur leur bonnet.

Dans la *Marne*, à Courtisols, le soir des noces, qui toutes se font au printemps, dans les granges dégarnies de leur paille et de leurs grains, les jeunes mariés assis près de la porte attendent les passans. Chaque convive, en se retirant, reçoit de l'épouse deux gâteaux formés en doubles nœuds. On se doute bien que ces gâteaux, désignés sous le nom de

présens, sont échangés contre des pièces plus solides, et qu'à la fin la poche de la mariée est mieux garnie que son panier.

Cet usage en rappelle un autre qui a lieu dans le même village le jour des noces. La future épouse fait publiquement ses adieux à son père et à sa mère, les embrasse et part pour l'église, conduite par ses sœurs ou par deux de ses amies. Au sortir de la messe, les filles qui lui avaient donné le bras le présentent au nouveau marié, tandis que les conducteurs de celui-ci donnent le leur à l'épouse, et la mènent avec sa famille dans la maison de son mari où le festin les attend.

Dans quelques parties du département de *l'Ain*, les usages sont plus remarquables encore. Un témoin oculaire, digne de foi, a raconté, ainsi qu'il suit, à M. *Ribout*, notre confrère, qui les a lui-même vérifiées, les circonstances d'un mariage qu'il a vu célébrer, sur la fin du 18.e siècle, à *Uchisy*, village du département de *Saone-et-Loire*, que la tradition dit avoir été fondé par une colonie de Sarrazins, au 8.e siècle.

« La jeune fille, vêtue de noir, avec une ceinture de même couleur et plusieurs chaînes d'or au cou, sortit de la maison de son père, en triomphe, avec les musettes (que les *Chizerots* nomment *cheones*). Elle était suivie d'une foule de parens ou amis, parmi lesquels les jeunes garçons faisaient entendre fréquemment les cris de joie prolongés, connus en Bresse

sous le nom de *huchemens*, d'où est venu le mot d'*hucher*, et probablement celui d'*uchizi*.

« Les fiancés se disputèrent à la porte de l'église à qui entrerait le premier. Les filles tenaient la fiancée, et les garçons le fiancé; ils faisaient chacun un pas et en reculaient deux, jusqu'à ce que le temps fixé pour cette cérémonie fût écoulé.

« Après la bénédiction nuptiale, et en sortant du temple, la mariée adressa la parole à l'époux:

« *Pourquoi êtes-vous venu me chercher, lui dit-elle à haute voix? J'étais heureuse; que ne me laissiez-vous à ma mère?* .... » et autres propos de cette nature.

« A la porte de l'église, les mariés commencèrent à danser, toute la suite de la noce les imita, et ils se rendirent en deux bandes, formées l'une des femmes, et l'autre des hommes, aux festins qui étaient préparés; savoir, pour les femmes et filles et la mariée, chez sa mère; pour le marié et les hommes, chez son père. Ce double festin et cette séparation des mariés et des sexes est remarquable.

« Les festins finis, vint la *départie*, c'est-à-dire l'abandon de la maison paternelle par la mariée. L'époux, accompagné de tous les parens et des garçons de la noce, se présenta à l'habitation de sa moitié pour l'emmener dans la sienne. A l'approche de la troupe, elle fondit en larmes, jeta des cris et adressa des adieux touchans à sa famille, aux amis, aux valets, aux troupeaux, à la volaille, particu-

lièrement aux bœufs de labourage qu'elle nomma chacun par leurs noms.... aux choses inanimées, aux meubles, à la cheminée, à la maison enfin....

« Elle s'arracha de ces lieux, et l'on arriva chez le père du marié... Là, il y eut des danses, un souper de cérémonie; lorsque le terme de la journée approcha, les pleurs recommencèrent. Dans ce cas, plus la mariée paraît timide et déconcertée, plus elle est jugée sage; plus le combat de la pudeur et de l'hymen se prolonge, plus aussi elle paraît vertueuse. »

Dans les autres parties de la Bresse, les mariages sont également accompagnés d'usages très-singuliers; ils diffèrent ou se rapprochent plus ou moins de ceux-ci.

Quand l'église ou la maison du marié se trouvent éloignés, et lorsqu'il fait mauvais temps, on étend un drap blanc sur un cheval, la mariée y est placée et conduite accompagnée du cortége. La fille à marier se rend aussi à cheval à la maison de son futur, chez les Arabes.

DÉCÈS, FUNÉRAILLES. — M. *A. Lenoir* vous a lu des réflexions sur quelques usages relatifs aux funérailles. Après avoir donné des détails puisés dans l'histoire des différens peuples qui se sont succédés sur le globe, et avoir passé en revue les coutumes et cérémonies usitées aux funérailles, il en tire une réflexion consolante, c'est qu'elles ont eu toutes pour but l'immortalité de l'âme, dogme consolant qui, des mystères d'Isis et de Cérès, a passé dans toutes

les mythologies, et s'est répandu sur toute la terre.

Vous devez aussi au même confrère des observations qu'il vous a lues sur les offrandes que les anciens faisaient de leur chevelure, soit aux dieux, soit aux morts, observations dans lesquelles votre honorable confrère a apporté cet esprit de recherches et d'analyse qui se fait remarquer dans ses nombreuses productions.

Les usages qui marquent encore aujourd'hui la dernière scène de la vie, dans plusieurs départemens de la France, sont également dignes de l'attention des philosophes et des antiquaires. En voici quelques-uns dont vous devez la connaissance à M. *Delapilaye* :

A *Lesnéven*, cinq lieues de Brest, dans le Finistère, jamais on ne balaiera une maison durant la nuit : ce serait en éloigner le bonheur. Bien des gens croient encore que les âmes des trépassés reviennent dans les lieux chéris où des momens de bonheur ont marqué les époques de leur vie mortelle. Ils sont persuadés que, chaque nuit, les père, mère, parens, viennent contempler le paisible sommeil d'une famille à qui ils furent chers! Ils s'imaginent que les mouvemens d'un balai écarteraient ces âmes, les blesseraient!.... Nous ferions, disent-ils dans leur langage, le balaiement des morts.

Il y a plus d'âmes, disait un octogénaire du pays, il y a plus d'âmes chaque nuit dans chaque maison, que de grains de sable sur toute la côte de Notre-Dame-de-Larret.

Ces égards pour les morts dérivent d'une bien grande délicatesse de sentimens; ils paraissent, aux yeux de votre correspondant, contraster trop avec la simplicité populaire, pour qu'on ne retrouve pas les insinuations des Druides qui les gouvernèrent, et cet ascendant qu'exerce encore aujourd'hui tout le clergé breton.

A l'usage de répandre des fleurs sur la tombe d'un parent, d'un ami, devoirs si doux à remplir pour un cœur sensible, a succédé, dans le même pays, un autre usage dont la félicité du défunt devient seule l'objet; c'est la purification de son âme par une eau lustrale qui reste contenue sur la pierre tombale, dans un *aquiminarium* ou fossette, creusée tantôt circulairement et tantôt en forme de cœur; une croix, gravée en creux ou en relief, vient s'implanter immédiatement dans la partie supérieure de la petite excavation. A Saint-Pol de Léon, à Brest, dans tous les cimetières des environs, jamais l'on n'omet cet *aquiminarium*.

Dans tout ce pays, c'est un manteau bleu, tombant seulement jusqu'aux genoux, qui est encore presque généralement la marque du deuil des habitans. Les femmes portent un manteau noir qui ne descend que jusqu'aux coudes; toutes ont de petits capuchons, le *cucullus*, dans lesquels la tête est plus ou moins enveloppée.

Un autre usage, qui peut être placé ici, puisqu'il a un rapport au moins indirect avec la fin de l'homme, est celui de déposer les dents qui

tombent dans des lieux où nous soyons censés pouvoir venir les reprendre lors du jugement dernier. Dans les départemens de la ci-devant *Lorraine*, on les met dans des trous de muraille; dans le *Finistère*, on les confie à l'eau bénite; à Saint-Pol de Léon, ce sont les bénitiers des églises qui les recèlent et ceux de la cathédrale surtout semblent être le dépôt général des mauvaises dents du canton. C'est dans cet édifice qu'on voit en stuc sur une des voûtes, la Trinité représentée en une seule tête triangulaire.

On a, dans le département d'*Eure-et-Loir*, le plus grand respect pour les morts. Les cimetières sont décens et entourent généralement l'église; dans les campagnes, on place sur beaucoup de sépultures, des croix garnies de buis. Chaque paroisse a une confrérie dont les membres se nomment *frères et sœurs de la charité*. La modique cotisation de 25 centimes suffit aux frais de cette association. Les frères exerçans reçoivent une légère rétribution et portent une robe ou manteau noir sur lequel ils mettent, en forme d'étole de diacre, un morceau d'étoffe rouge, bleue, blanche, verte, etc., selon la couleur distinctive de la paroisse; ce voile ou sachet se nomme *chaperon*. Il est brodé en soie ou en laine, et en or ou argent pour les syndics trésoriers et autres dignitaires. Ces frères exerçans assistent aux derniers sacremens et à l'inhumation des frères ou sœurs, Chaque confrérie a sa bannière, sa croix, son drap mortuaire et ses flambeaux ou chandeliers, etc. Aux inhumations, quatre frères portent le cercueil,

quatre autres les coins du drap; le syndic soutient la tête du cercueil, les autres forment le cortége avec le clergé. Au décès d'un membre de la confrérie, les frères exerçans se rendent à ses funérailles; et s'il est de plusieurs confréries, toutes s'y trouvent, pourvu qu'elles soient prévenues par les parens; l'éloignement de 20 kilomètres, et même plus, ne suffit point pour justifier l'absence des confrères. Dans la huitaine du décès, la confrérie fait célébrer un service, et tous les ans il s'en fait un solennel pour tous les frères décédés. Comme le nombre des frères est très-considérable, la confrérie peut facilement fournir aux dépenses d'inhumation et de service. Les quêtes faites pendant les offices de la semaine sont distribuées aux pauvres, et celles des dimanches aux prisonniers.

Les institutions les plus respectables ne sont pas exemptes d'abus; on assure que les frères exerçans, dans leurs repas de réunion, ne sont pas toujours sobres; ils se séparent quand ils ont bien bu, et s'en retournent décemment chacun chez eux en chantant le *Miserere*. Au retour d'un enterrement, on fait, à la maison du défunt, une distribution de pain et de vin aux pauvres qui se trouvent à cet effet réunis à la porte.

Dans les communes de *Boz*, département de l'*Ain*, et d'*Uchizi* (*Saône-et-Loire*), à la mort d'une personne, les parens s'assemblent; de grandes lamentations se font entendre, principalement de la part des femmes qui expriment leur douleur en rappe-

lant les actions et la vie du défunt. Les panégyriques ne cessent que lorsque quatre parens se chargent du cercueil. Tous le suivent dans un morne silence.... A la fin des prières, des femmes vêtues de blanc avec des rubans noirs, les yeux égarés, font éclater leur désespoir.... elles se jettent sur la bière déposée au bord de la fosse, la retiennent avec force, l'arrosent de larmes, s'efforcent d'embrasser les tristes restes qu'elle renferme, se relèvent éperdues, embrassent les assistans, les supplient et veulent se précipiter dans la tombe.... Cette cérémonie funèbre pénètre toujours d'attendrissement. Il n'y a pas longtemps que l'on mettait encore dans la bière et en terre quelques meubles du défunt.

A *Courtisols*, après un décès, les parens du défunt distribuent des gâteaux aux cinquante maisons les plus voisines (un pareil cadeau a également lieu lors des mariages); le lendemain, ils font la lessive et portent les effets auprès de l'eau; chaque voisine, la coiffe pendante en signe de deuil, se rend en silence sur le bord de la rivière, secoue une partie du linge, le frotte, le bat, le lave et s'en va... Une autre prend sa place.... plusieurs se succèdent jusqu'à la fin de l'ouvrage, ce qui dure ordinairement depuis le matin jusqu'à midi. Cette cérémonie, tout à la fois officieuse et lugubre, se passe dans un silence triste et profond.

FÊTES, DANSES.—Les fêtes, les danses particulières méritent aussi qu'on leur donne quelque attention. Dans une lettre de feu M. *Jacquin*, membre de l'acadé-

mie celtique, résident à Niort, sur quelques croyances et usages dans le département de la Vienne, on lit avec un grand intérêt les détails d'une *fête de la Bachelerie*, qui a lieu tous les ans dans la ville de Melle, chef-lieu de la sous-préfecture, et sur le pré Bachelier, qui est le théâtre de cette fête, fondation faite à une époque fort ancienne par un vieux garçon dont le tombeau blanchi tous les ans au lait de chaux, est encore l'objet de la vénération des habitans.

Une danse antique paraît être particulière au village de *Saint-Pé* (*Hautes-Pyrénées*), et pendant le carnaval seulement; elle s'appelle *Pantalon*. M. *Nicolau* vous en a donné la description. Elle a tout le caractère d'une danse guerrière qu'on dit avoir sa source dans les galanteries des maures de Grenade. Elle s'exécute mi-partie hommes, mi-partie femmes; chaque cavalier a sa dame, on danse un à un, à la file les uns des autres, sur la même ligne d'une longue étendue : cette *danse* représente un combat singulier dans lequel chaque couple, homme et femme, croisent en cadence leurs épées ou les gaules qui en tiennent lieu, et battent la mesure avec leurs armes au son d'une musique guerrière, sur l'air d'une romance antique qui, suivant la tradition, rapportait l'aventure de la fille d'un duc : on la chantait autrefois, mais on n'a pu parvenir à en trouver aucun vestige.

Quelques communes du département de l'*Ain* tiennent de leur origine orientale la *férandole*, danse qui est fort ancienne en Orient et que les bergers

turcs aiment encore. Pour l'exécuter, les jeunes gens mettent de gros bouquets ou des banderoles à leurs chapeaux; le conducteur tient un bouquet de la main droite dont il fait divers gestes; et au poignet gauche un cordon qu'il passe autour du poignet droit de celui qui le suit, lequel tient de même le troisième, ainsi de suite; ils forment une chaîne qui passe et repasse entre les saules ou autres arbres, se replie en divers contours sans se rompre; à défaut de cordons, ils se tiennent simplement par la main. Quelquefois leurs jeux ressemblent à des combats: on les a vus, couverts de bonnets ou casques, de cuirasses, de brassards et de chaussures, le tout fait avec des joncs verts, s'armer de piques, de sabres ou de branches de chêne, marcher précédés de trompes d'écorces d'arbres; les formes de ces armures, quoique bizarres, ne seraient pas toujours indifférentes à l'artiste observateur, et ces simulacres guerriers et burlesques, en apparence, sont des souvenirs lointains de l'ancien métier de leurs aïeux. C'est au même souvenir que se rattache la tradition du combat *des Échasses* de Namur, divertissement particulier aux habitans de cette ville, auquel ils se livrent encore lorsqu'il s'agit de célébrer quelque événement heureux pour leur ville, et dont un de nos confrères nous a donné la description qui se trouvera imprimée dans votre collection.

Croyances populaires. — Le chapitre des préjugés et des croyances populaires en France, au dix-neuvième siècle, ne vous paraîtrait pas moins piquant,

si je pouvais vous rappeler en ce moment tout ce que la correspondance vous a appris à cet égard; par exemple, le christianisme n'a point encore fait disparaître entièrement la crainte des sorciers qui tourmentait les Gaulois. Partout, dans la *Sarthe*, paraissent, dit-on, des *spectres blancs*, des *loups garoux*, des *revenans*. Les anciens habitans connaissent tous les carrefours où se fait le sabbat. On raconte aux jeunes gens, pendant les longues soirées d'hiver, de merveilleuses aventures de magiciens et de sorciers; il se trouve même des gens qui se donnent comme ayant le don de prédire l'avenir, de découvrir les choses cachées, de détruire l'effet des charmes et des sortiléges. Les habitans de la Sarthe ne sont pas les seuls dans ce cas. C'était encore, il y a trente ans, une opinion générale dans la partie nord-ouest du *Finistère* que, quand on ne payait pas la dîme à son curé, on était sûr d'être *strobinellé*, (frappé du mauvais vent, du malin esprit).

Dans le *pays de Galles*, partie méridionale près d'une montagne et de la mer, le peuple prétend encore entendre le bruit que font d'industrieux et laborieux fantômes occupés à forger la muraille d'airain que l'enchanteur Merlin destinait à la défense de la Grande-Bretagne. Mais l'enchanteur étourdi, après les avoir mis à l'ouvrage, fut attiré dans les piéges de la *fée*, ou *Dame du Lac*, et mis dans une prison perpétuelle; de sorte que les pauvres esprits continuent leur travail inutile, forgent et forgeront sans cesse, jusqu'à ce que Merlin, recouvrant sa

liberté, vienne les relever de leur tâche. Nous trouvons une pareille croyance en France. Près de l'*abbaye de Clairvaux*, c'est une tradition parmi le bas peuple, que, sous une montagne du voisinage, il y a un malin esprit que saint Bernard y a enchaîné : en conséquence, les forgerons ne se mettent jamais à l'ouvrage le matin, sans frapper d'abord trois coups sur leur enclume pour river les fers du captif.

A *Courtisols*, il n'y a pas long-temps que certains habitans étaient désignés comme *genaux* ou *sorciers;* probité, talens, moralité, fortune, rien ne pouvait déterminer une alliance avec ces familles : ce préjugé est à peu près détruit.

Dans le *Lauragais*, au département de la *Haute-Garonne*, on croit que les âmes des morts se promènent souvent, pendant la nuit, dans une charrette attelée de bœufs, que l'on appelle *Lou car de las armas*. Malheur à celui qui rencontre cette voiture ! c'est un signe infaillible de mort ou de quelque fâcheux accident dans sa famille. M. de Clermont-Touchebœuf cite avec raison, comme une circonstance digne de remarque, qu'à une autre extrémité de la France, dans le canton d'Aeck en Bretagne, on retrouve la même croyance populaire.

Dans le même pays (le Lauragais) il existe une tradition (en la commune d'*Auragne*) d'un assassinat commis sur plusieurs seigneurs et dames; il eut lieu près d'un chêne appelé le *chêne Nicolas*, placé dans un champ dépendant d'une métairie, au levant du village.

On assure dans le pays que, tous les ans, à l'époque où le crime a été commis, on voit une troupe d'hommes et de femmes dansant autour de l'arbre; que, devenant furieux dans cet exercice, ils se livrent aux déportemens de la vengeance sur ceux qui ont le malheur de passer dans le chemin qui conduit du village d'Auragne à la métairie dite *du Teinturier*, qu'ils maltraitent et frappent sans miséricorde, jusqu'à ce qu'on ait franchi les limites du champ qui va jusqu'au sol de la métairie. On va jusqu'à citer des exemples, et un fait récent, attesté par celui même qui en a été victime, le fermier de la métairie. Cet homme, qui ne se connaît pas d'ennemi, arrive une fois, pâle, égaré, ne pouvant articuler une parole; ses valets le descendent de son cheval; ce n'est qu'après avoir été long-temps à reprendre ses sens, qu'il raconte que, lorsqu'il a été vis-à-vis le *chêne Nicolas*, il s'est senti frappé d'un coup de bâton; qu'ayant voulu se mettre en défense, ses bras étaient paralysés; qu'il fut accompagné de coups qui pleuvaient sur lui de tous côtés, assenés par des bras invisibles, jusqu'à ce qu'il fût arrivé devant sa porte; son corps était tout meurtri. Cela le détermina à résilier son bail, au grand regret des propriétaires, parce qu'il cultivait et payait bien.

Pour compléter ce compte rendu en ce qui concerne les mœurs, les usages, je ne dois pas omettre que vous devez à M. *Eusèbe Salverte* une introduction à un traité de la civilisation depuis les premiers

temps historiques jusqu'à la fin du dix-huitième siècle;

A M. *Éloy-Johanneau*, un Mémoire sur l'origine du mot *falbala* que l'auteur croit anglais, comme la mode qui fait, de temps en temps, adopter cette espèce d'ornement dans les vêtemens des femmes;

A M. *Dulaure*, des observations sur les réquisitions de meubles que faisaient les rois de France quand ils arrivaient avec leur cour dans une ville. Votre confrère conjecture que ces princes n'avaient point de meubles en propre, mais qu'ils se servaient de meubles d'emprunt ou de prise.

M. *Roquefort* vous a lu le passage d'un ouvrage d'Henry Étienne, qui veut qu'avant le seizième siècle, on appelât indistinctement *reine Blanche*, toute reine en état de viduité, parce qu'alors on portait le deuil en blanc. Le même fait des observations sur la foi qu'on doit accorder aux historiens qui parlent des meubles en or et en argent qui existaient de leurs temps. M. Roquefort est d'avis qu'on prenne au pied de la lettre ce que disent ces historiens, contre l'opinion d'un membre qui prétend qu'il y a dans leur récit mauvaise foi, ignorance ou exagération.

Vous devez à M. *Girault* un article; sur les *plaids de Dieu*, qui a été inséré dans le rapport des travaux de l'académie de Dijon en 1819.

Enfin M. *Thiébaud de Berneaud*, dans un article relatif à un taureau brûlé à Sommerviller, près de Rosières, village du département de la Meurthe,

vous a donné des détails sur les cérémonies qui accompagnèrent cette exécution religieuse, sur les causes qui la décidèrent, et les rapports qu'elle peut avoir avec la sentence rendue, en 1499, par la justice de l'abbé de Beaupré, dans la même contrée, contre un taureau qui fut pendu pour avoir tué un jeune garçon. Cette anecdote a rappelé à votre secrétaire un jugement non moins singulier rendu à Bailleul, département du Nord, contre un porc qui fut condamné à périr de la main du bourreau pour avoir dévoré un enfant.

Avoir analysé les travaux des membres de la Société pris isolément, ce n'est encore qu'avoir déroulé une partie du tableau; collectivement elle ne s'est pas moins signalée par un zèle et une activité toujours soutenus; elle a surtout consolidé son édifice par d'importantes améliorations. La première de toutes me semble devoir être la reprise de la publication de ses Mémoires. Le second volume a paru dans les premiers jours du mois de mars de cette année, et, grâce à l'activité de vos membres résidens et correspondans, les matériaux du troisième volume sont prêts.

Vous avez désiré que la liste des membres de la Société fût définitivement arrêtée : vos vœux sont remplis. Consignée dans le second volume de vos Mémoires, elle offre les noms de cinq membres honoraires, soixante-cinq membres résidens, cent huit associés, correspondans nationaux dans quarante-

neuf départemens, et vingt-sept associés étrangers.

Les idiomes et leurs variantes sont des monumens sûrs à consulter, lorsqu'il est question de l'étude de l'histoire des nations. Vous avez nommé une commission des patois.

Persuadés qu'un moyen, quelque petit qu'il paraisse, ne doit pas être négligé, lorsqu'il peut concourir à un résultat, vous avez pensé qu'il y aurait un parti utile à tirer des articles d'archéologie qui se trouvent épars dans les feuilles publiques, ne fût-ce que comme indication des renseignemens à prendre, et chacun de vous s'est engagé à tenir note de ses découvertes pour en apporter les communications à vos séances.

La science des antiquités n'a pas seulement pour but de satisfaire une louable curiosité, elle nous instruit des usages et des mœurs des peuples qui nous ont précédés sur le sol que nous habitons, fixe souvent nos opinions sur des faits historiques diversement rapportés par les anciens écrivains, et surtout elle écarte des erreurs qui sont toujours plus ou moins préjudiciables au public.

Deux faits consignés dans les procès-verbaux de vos séances de l'année offrent la preuve de cette dernière assertion. On nous avait remis le prospectus de *Paris en relief, tel qu'il était il y a mille ans*, et qui, entre autres objets curieux, offrait, disait l'imprimé, les temples celtiques de Mars, d'Ésus, d'Isis. L'on sent qu'il y avait de l'exagération dans cette

annonce; mais ne voulant rien négliger de ce qui pourrait tourner au profit de vos recherches, vous avez chargé une commission d'aller examiner ce prétendu plan de Lutèce, et vos commissaires n'y ont trouvé qu'un agrégat d'objets sculptés en bois qui atteste l'adresse et la patience de l'artiste, mais ne présentant aucun des caractères qui pourraient mériter l'attention de la Société sous le rapport de la science.

Le second prouve avec quelle facilité les faits les plus simples peuvent être dangereusement travestis ou commentés, et combien aussi on peut en imposer à la bonne foi du public en matières archéologiques.

Dans le parc de Saint-Cloud, des travaux ont été récemment ordonnés pour consolider les excavations sur lesquelles repose la terrasse de *Montretous:* une galerie ouverte à cet effet, il y a quelques mois, a fait rencontrer un grand éboulement du ciel de la carrière; près de cet éboulement, à trente mètres de profondeur, étaient des ossemens et un collier de métal qui a été déposé sur votre bureau; les ouvriers ne manquèrent pas d'annoncer aussitôt qu'on venait de trouver le corps d'un homme qui avait péri attaché par un collier de bronze; de là, grande rumeur dans le voisinage et force commentaires qui ont de suite cédé à l'inspection des choses, lorsqu'un de vos membres, M. de Thury, inspecteur-général des carrières, venu sur les lieux, a fait connaître que ce prétendu instrument de sup-

plice n'était autre chose qu'un collier en laiton, et que les ossemens étaient ceux d'un grand chien; on voit sur le collier les armes, et on lit le nom de *Roquelaure*. L'exploitation de la carrière peut remonter à un siècle et demi.

Des hommes connus dans la république des lettres, et notamment dans la partie qui a pour objet l'étude des antiquités, pourraient-ils devenir membres de la Société royale, sans passer par la formalité que prescrit l'article 11 du réglement qui exige un rapport sur les titres littéraires et la moralité du candidat?

Vous avez pensé, Messieurs, qu'une pareille exception en faveur des membres de l'institut qui font partie de l'académie des inscriptions et belles-lettres, et applicable à eux seulement, serait un hommage rendu au savoir.

Après avoir donc, pour rendre cet hommage plus solennel, soumis votre délibération aux délais et aux formes voulues par votre réglement, vous avez arrêté que désormais ceux de MM. les membres de l'académie royale d'inscriptions et belles-lettres de l'institut royal de France, qui auront exprimé le désir d'être reçus membres de la Société, pourront l'être dans la séance même où ils auront été présentés. Après avoir, par un acte additionnel à votre réglement, appelé sur votre institution cette garantie morale de l'intention, où vous étiez de seconder avec zèle et franchise les travaux confiés à la savante académie des inscriptions et belles-lettres de l'institut, en ce qui concerne les antiquités natio-

nales, et cherché en même temps à vous mettre en relation avec MM. les conservateurs des monumens dans les départemens, vous avez aussi jeté les yeux sur les sociétés étrangères, et vous êtes mis successivement en communication, en Angleterre, avec les *Sociétés des montagnards d'Écosse* résidens à Londres, et à Édimbourg, avec la *Société cambrienne* qui, à Londres, s'occupe principalement du gallois; avec la *Société celtique* du pays de Galles; en Espagne, avec l'*académie royale de Madrid;* en Italie, avec la *Société archéologique de Rome*, qui se glorifie d'avoir pour fondateur M. le comte Miollis, un de vos membres; à Copenhague, avec la *Commission royale des antiquités du Nord*, avec les *Sociétés d'antiquaires de Saint-Pétersbourg, de Vienne, de Stockholm*, et vous avez échangé la collection de vos Mémoires contre la collection des leurs.

Il existe dans le Nouveau-Monde, à Boston, dans l'état de Massachusset, une *Société d'antiquaires américain*, formée en 1812. Plusieurs objets généraux très-intéressans sont embrassés par la sollicitude et compris dans les recherches des savans et des amis des connaissances humaines de ce continent; M. Lescallier les a développés dans une notice. Au nombre de ces objets, la Société américaine n'a pas oublié de placer les monumens et les ouvrages de la main des hommes qui subsistent depuis une époque bien antérieure à la découverte faite par les Européens, entre autres des élévations de terre en forme d'entourages et de fortifications, des

restes de campemens, des grottes, des tombeaux et des dépouilles humaines qui s'y trouvent et dont l'origine et l'ancienneté sont inconnues; vous avez résolu de rechercher la correspondance de cette société étrangère.

Des marques réitérées de l'intérêt qu'inspirent vos travaux, vous ont été données par les différens ministres. Vous devez à LL. Excellences M. le duc Decazes, et M. le comte Siméon, son successeur au porte-feuille de l'intérieur, la possession provisoire du local où vous tenez vos séances et la promesse qu'il vous en sera procuré un autre, lorsque les dispositions à faire, pour terminer le palais des arts, ne vous permettront plus la jouissance du premier. Vous leur devez aussi des facilités de correspondance avec MM. les préfets et les archéologues conservateurs dans les départemens; les mêmes facilités vous ont successivement été assurées pour les pays étrangers, par LL. Excellences M. le marquis Dessolles et M. le baron Pasquier. M. Becquey, directeur-général des ponts et chaussées et des mines, s'est empressé, à votre prière, d'écrire à MM. les ingénieurs, pour les inviter à vous tenir informés des découvertes archéologiques qu'ils pourraient faire dans l'exercice de leurs fonctions et à en adresser les résultats, soit à la Société royale, soit au Musée du département dans lequel ces découvertes auront eu lieu. De son côté, M. le lieutenant-général Rognat, président du comité des fortifications, vous a informés que le comité l'a chargé

d'écrire dans le même sens à MM. les ingénieurs militaires, et déjà vous avez recueilli des fruits d'une correspondance facilitée avec tant de bienveillance.

M. Lepère, ingénieur en chef de la Dordogne, vous a adressé divers renseignemens sur les Antiquités celtiques de ce département, et vous a fait connaître que l'auteur de l'Annuaire de la Dordogne consignait, depuis 1815, dans cet écrit périodique, des détails sur l'histoire physique et politique du pays, qu'il se propose de réunir incessamment en un corps d'ouvrage; il a aussi confirmé l'espérance que vous aviez depuis long-temps de voir paraître incessamment l'*histoire* en deux volumes du *Périgord*, dont s'occupe votre correspondant, M. Ulgrin-Taillefer. Un membre de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, appartenant aux ponts et chaussées, avait proposé que la Société royale fît déposer au musée de chaque département l'extrait des Mémoires qui lui seraient adressés et qui pourraient intéresser ce même département, afin que les matériaux mis à la disposition de MM. les ingénieurs leur inspirent le désir et leur donnent les moyens d'accroître ces précieuses collections; vous avez, avec raison, fait observer, en réponse, que le but indiqué sera atteint si le gouvernement veut faire parvenir à chacun de MM. les préfets les volumes de la collection des Mémoires de la Société royale à mesure qu'ils paraîtront.

Associés, comme vous l'êtes d'intention, à tous

ceux qui travaillent à l'illustration de notre belle France, vous avez lu avec grand intérêt, dans une lettre de M. Girault, votre correspondant à Dijon, que, sur la demande de Son Excellence le Ministre de l'intérieur, jointe à la série de questions dressées par l'académie des inscriptions et belles-lettres, M. de Girardin, préfet du département de la Côte-d'Or, avait formé une commission permanente d'antiquités choisie dans l'académie de Dijon; que cette commission d'antiquités, qui est présidée par M. Girault, a des correspondans dans chaque arrondissement, et que déjà des fouilles étaient ouvertes sur le plateau du *mont Auxois*, dans l'emplacement de l'ancienne *Alyse;* que des résultats n'ont pas tardé à répondre à de si louables dispositions; que des instrumens et parties d'instrumens aratoires, dont se servaient les anciens, ont été une de leurs premières conquêtes.

Dans la Meurthe, la commission d'antiquités établie par M. le préfet s'est transportée deux fois à *Scarponne*, et a décidé ce magistrat à acquérir, pour le compte du département, les antiquités qui s'y trouvent et qui formeront le noyau d'un musée départemental.

Dans la session des conseils généraux des départemens de 1819, des votes ont été émis pour ceux de la Loire-Inférieure, de la Vendée, des Ardennes, pour la restauration de la *tour de Guérande*, monument ancien qui intéresse les arts; de la *tour d'Ou-*

don, rappelant des souvenirs qui se rattachent à l'histoire de la Bretagne ; du *clocher de la cathédrale de Luçon*, qui est le plus beau morceau d'architecture du département ; de *l'église de Mouzon*, monument curieux d'architecture gothique, du département des Ardennes ; du *clocher de l'église Saint-Michel* (Haute-Vienne) ; pour la conservation de la *cathédrale de Chartres*, des monumens précieux que renferme l'église de *Souvigny*. Le conseil général des Hautes-Alpes a demandé qu'il fût ordonné des travaux pour la recherche des objets d'antiquités dans le département ; et celui du Gard, qu'il fût attaché au département un architecte chargé spécialement de la conservation des monumens antiques et de la direction des travaux de construction des édifices publics. C'est, Messieurs, une mesure indispensable, si on veut établir un bon système de conservation. L'événement l'a déjà justifié : partout où l'administration a voulu ne confier les fonctions d'architecte des travaux publics qu'à des hommes éclairés et livrés à l'étude de l'histoire de leurs pays, les monumens ont été soigneusement recueillis et classés.

C'est au choix fait des architectes *Penchaud* à Marseille, *Fournier* à Nantes, que ces villes doivent les monumens dont s'enrichissent chaque jour leurs musées ; c'est à l'attention qu'on a donnée, à Bourg, aux démolitions de la prison en 1817, que le musée départemental de l'Ain doit d'avoir été enrichi de

beaucoup d'objets antiques dont la description a été publiée par M. *Ribout*, votre confrère.

Au reste, Messieurs, ce n'est pas seulement dans la Côte-d'Or, dans l'Ain, dans le Rhône, dans les Bouches-du-Rhône, dans la Meurthe, que le signal a été compris. L'appel émané de l'Institut a fait connaître l'existence, sur tous les points du royaume, d'un grand nombre de personnes versées dans tout ce qui concerne notre histoire et nos arts, et MM. les préfets n'ont dû avoir que l'embarras du choix; aussi est-il peu de départemens qui n'aient aujourd'hui leur conservateur archéologue : vous nommer MM. *Delpon*, pour le Lot; *de Saint-Amans*, pour Lot-et-Garonne; *Dumège*, pour la Haute-Garonne; *Rallier*, pour Ille-et-Vilaine; *de Taillefer Ulgrin*, pour la Dordogne; *de Penhouet*, pour le Morbihan; *Lemaitre*, pour l'Aisne; *Golbay*, pour le Haut-Rhin; *Degerville*, pour la Manche; *Dureau de la Malle*, pour l'Orne; *Duvivier*, pour les Ardennes; *Schweigheuser*, pour le Bas-Rhin et les Vosges; *Monnier*, pour le Jura; *Jouannet*, pour la Gironde; *Guilmot*, pour le Nord; *Paulin Malosse*, pour le Gard; *Ribout*, pour l'Ain; *Girault*, pour la Côte-d'Or; *Baverel*, pour le Doubs; *Denis*, pour la Meuse; *Penchaut*, pour les Bouches-du-Rhône; *Renouard*, pour la Sarthe; les sociétés académiques d'Amiens, pour la Somme; de Nancy, pour la Meurthe; celle de Cambrai, etc. C'est vous donner la garantie du succès avec lequel il sera répandu sur tous les points

de la France au cri de conservation que vous avez les premiers fait entendre ; c'est aussi avoir donné la liste d'une partie de vos correspondans.

Enfin, il est des départemens où le zèle des amateurs particuliers vient aider l'administration dans ses recherches ou bien la suppléer. C'est ainsi que dans le Doubs un propriétaire instruit fait faire des fouilles sur l'emplacement de l'antique *Epomanduodurum* ; que, dans le département du Nord, il se forme dans ce moment une société d'actionnaires pour reprendre les fouilles sur le territoire du *Bavacum nerviorum* et des communes adjacentes, pour en commencer à Famars (*fanum, martis*), à Vendegies-sur-Ecaillon (*Hermoniacum*), arrondissement de Douai. Puisse le succès récompenser un zèle si louable! Le champ est vaste dans ce beau département du Nord, qui était si peu connu encore il y a vingt ans. Après avoir exploré Bavai, Famars et leurs environs, les actionnaires ne reporteraient pas sans fruit leurs sondes et leurs pioches sur le *Mont-Cassel*, *Castellum Morinorum*, dont la cime riche d'un immense horizon offre des fondations de constructions antérieures à l'époque romaine ; dans la commune de *Watten*, environs de Dunkerque où les médailles romaines se présentent fréquemment sous le soc ou la pioche ; dans la *mer de Flines*, petit lac sur la commune de ce nom, près de Douai, d'où j'ai tiré des pièces gauloises, de grands bronzes romains ; dans les vastes marais des *vallées de la Scarpe de la Sensée* où l'édrague du tourbier ren-

contre souvent des tombeaux, et d'où elle ramène plus souvent encore des vases, des statues, des médailles. Cette société mériterait éminemment de la science si, avant de se livrer à des fouilles, elle pouvait assurer la conservation, à la France, du cabinet curieux que feu M. Carlier, curé de Bavay, s'était formé des débris de ces antiquités recueillies pendant cinquante ans. Et comment, vous répéterai-je encore cette année, Messieurs, avec un nouveau sentiment de reconnaissance, comment ne verrions-nous pas les germes d'une grande émulation se développer sur tous les points de la France, pour la conservation de ce qui nous reste encore de l'héritage que nous a légué l'antiquité, lorsque vos oreilles sont ainsi frappées des votes des conseils généraux des départemens qui, d'une extrémité du royaume à l'autre, forment ligue aujourd'hui contre le génie de la destruction ou celui de l'insouciance, et que vous avez à bénir tous les jours cette sorte de providence de l'administration qui institue partout des agens pour la recherche des monumens, et ouvre des musées pour les recevoir ?

Comment n'attendriez-vous pas les plus heureux résultats de cette vive émulation nationale, lorsque vous la voyez être puissamment secondée par un monarque, ami des arts, et que les ministres du monarque répondent aux intentions royales, en saisissant, avec une attention délicate, tous les moyens de considération et d'encouragement qui sont à leur disposition ? Vous aviez hâté, par vos vœux et par

vos démarches, le moment où le palais des Thermes, à Paris, serait arraché aux élémens de destruction qui le minaient depuis des siècles. S. M., après en avoir fait faire l'acquisition des deniers du trésor public, semble avoir voulu en quelque sorte reconnaître la part que vous avez à cet acte conservateur d'un monument national, en appelant votre confrère, M. *A. Lenoir*, à faire partie de la commission qui est chargée de la restauration de cet édifice du IIIe siècle, et en remettant la conservation du monument restauré à notre autre confrère, M. *Auguis*.

Enfin, comment, en particulier, la Société royale des Antiquaires de France ne se promettrait-elle pas des succès, aidée d'encouragemens qui lui viennent de si haut, lorsque chacun de ses membres, en se livrant à ses études et aux recherches qu'elles demandent, a la conscience intime de n'obéir qu'à l'impulsion de l'amour du sol natal, ce sentiment si fort à qui rien n'est impossible ni même difficile pour des Français.

Sermonem patrium moresque requirit.

NOTICE HISTORIQUE

Sur la Vie et les Voyages de **Pierre-François Chaumeton**, Membre résident de la Société royale des Antiquaires de France, par **Pierre René Auguis**, Membre résident de la même Societé; lue à la séance publique du 2 juillet 1819, en présence de S. Exc. le Ministre de l'Intérieur.

Garder une mémoire fidèle aux hommes dont d'utiles travaux ont usé la vie, est le plus noble emploi de la reconnaissance; c'est un usage, ami des vertus et des talens, favorable à l'émulation : l'antiquité le pratiqua, des sages l'ont renouvelé parmi nous, et des succès illustres l'ont justifié. Si telle est la malheureuse et coupable faiblesse de notre nature, que le mérite vivant blesse toujours nos yeux et n'obtient qu'avec peine une faible partie des hommages qui lui sont dus, payons-lui du moins ce tribut entier d'estime quand la mort a désarmé l'envie et détruit la rivalité. Le confrère, dont nous déplorons aujourd'hui la perte, ne fut point un de ces hommes puissans que la fortune se plut à élever au-dessus des conditions ordinaires de la vie. Éminent par le mérite, il n'eut d'autre ambition que celle de la science, d'autre désir que de laisser, dans la carrière qu'il parcourait, des marques de

son passage. A peine arrivé à l'âge où le mérite commence à se faire jour au travers des obstacles de la rivalité, il eut à lutter tout à la fois et contre des réputations depuis long-temps établies, et contre la maladie dont les atteintes, plus funestes encore que celles de l'envie, comprimaient les élans de sa dévorante activité : placé, jeune encore, entre la mort et la gloire, il ne semblait demander grâce à la première que pour mériter la seconde. Sa vie, toute littéraire, fut comme un champ de bataille et de douleur, où il ne cessa de combattre qu'en cessant de vivre.

François-Pierre Chaumeton, né, le 20 septembre 1775, à Chouzé-sur-Loire, près de Chinon, montra, dès son enfance, une grande application et d'heureuses dispositions ; privé des conseils d'un père qu'il avait perdu de bonne heure, et n'ayant pour guide que la facile bonté de sa mère, il trouva, dans la précoce énergie de son caractère, un appui suffisant pour soutenir les longues épreuves d'une première éducation; il parcourut rapidement le cercle des connaissances classiques, marquant chacun des pas qu'il y faisait par des succès.

La nomenclature des langues savantes n'avait fait qu'exercer sa vaste mémoire; il put, sans la surcharger, lui confier l'immense dépôt de presque toutes les langues européennes; et, tandis que les mots s'y plaçaient sans confusion, il les soumettait à l'examen d'un esprit sûr et pénétrant. C'est ainsi que, s'emparant, pour ainsi dire, des langues méri-

dionales et des langues septentrionales de l'Europe, il les ramenait toutes au même principe, les dépouillait de leurs différences physiques pour mieux retrouver leurs ressemblances morales, et, ne donnant aux dissonnances de la prononciation que la part d'attention qu'elles méritent, reconnaissait une origine commune à des mots que de simples différences de prononciation ou d'orthographe ont rendus étrangers les uns aux autres ; il consacra ses longues veilles à en embrasser tout le système : l'étude des langues ne fut pour lui qu'un moyen plus sûr d'arriver à la connaissance des choses; les différens idiomes n'étaient que les interprètes directs des pensées des différens auteurs, il semblait ne les avoir appris que pour se mettre à l'abri des erreurs d'une interprétation intermédiaire. C'est avec leur secours qu'il lit déjà, sur le front des antiques monumens, les inscriptions contemporaines, qu'il remonte au berceau de la civilisation européenne, qu'il interroge les ruines, s'enfonce dans les profondeurs des âges, retrouve, sur les débris mutilés, les traces presque effacées de la société primitive; qu'il reporte chaque monument au siècle qui l'a vu naître, au siècle qui l'a vu mourir, dit quelle en fut la splendeur, quelles gloires l'habitèrent, quelles révolutions du temps où des hommes le mirent au tombeau, de quels événemens il fut le complice ou le contemporain, de quels souvenirs il porte l'empreinte, la puissance des hommes qui le firent construire, et le génie de ceux qui le construisirent.

L'histoire des monumens, liée de cette manière à l'histoire des langues, présente tout à la fois un tableau digne d'arrêter les regards du philosophe et ceux de l'antiquaire.

Les mots de devoir et de vertu que la conduite de M. Chaumeton lui rendait familiers, étaient embellis par ceux de gloire et d'honneur, de succès, même de fortune ou de réputation. Ce mélange d'idées qui se tiennent dans la vie civile fortifiait son âme dans l'amour et le courage des études pénibles. Nous l'avons vu sans maîtres, et, s'aidant à peine des grammaires et des dictionnaires, étudier les langues saxonnes et esclavonnes dans tous leurs dialectes, tels que l'allemand, le hollandais, le flamand, l'anglais, le suédois, le danois, le russe, le polonais, c'est-à-dire que, guidé, dans ce vaste labyrinthe, par le fil de l'analogie, il en parcourait les innombrables détours d'un pas ferme et assuré; et cette vaste carrière de savoir dans laquelle plus d'un esprit ambitieux eût craint de s'engager, n'était pour lui que la première avenue de celle qu'il se préparait à parcourir.

La médecine, avec toutes les branches de savoir qui s'y rattachent, devient, pour M. Chaumeton, l'objet de nouvelles études; il est déjà capable de faire une utile application de ses nouvelles connaissances; mais il s'était fait, du médecin, l'idée d'un homme qui ne devait rien ignorer, et cette bonne opinion qu'il s'était formée d'une profession que son savoir pouvait déjà honorer, ouvrait sans cesse

devant lui une nouvelle carrière de travaux. Il s'était déjà fait remarquer par la variété et l'étendue de ses connaissances, quand il fut attaché aux hôpitaux militaires en qualité de chirurgien : c'était dans le temps où l'indépendance nationale, pressée de toutes parts par l'agression étrangère, s'était enveloppée du rempart armé de ses défenseurs; mais cet homme pour qui le poids du travail n'avait jamais été un fardeau; cet homme qui, abdiquant de bonne heure les jeux de l'enfance, s'était précipité dans les profondeurs des études les plus pénibles, pour qui la double carrière des lettres et des sciences n'avait rien de trop vaste, qui s'était élancé sans crainte sur cette mer sans rivage, ne porte qu'en tremblant une main mal assurée sur les plaies qui attendent les secours de son art; et celui qui, pendant trois ans, saura se placer au-dessus des douleurs les plus opiniâtres de la vie, et ne se réfugier dans le sein de la mort qu'après avoir épuisé leurs atteintes les plus redoublées, semble frappé du coup sous lequel a succombé le guerrier offert à ses yeux; il ne peut donner que des larmes aux douleurs qui lui demandent les secours de la science; un voile de pleurs, jeté sur ses yeux, lui cache les moyens de leur porter remède; il craint de provoquer une sensibilité qu'il devrait comprimer.

La nature avait refusé à M. Chaumeton ce sang froid et cette assurance de la main dans les opérations chirurgicales que n'émeuvent aucune douleur, aucun cri, ce scalpel insensible qui, poursuivant le mal jusque dans les parties les plus douloureuses de

notre frêle organisation, se fraie, à travers les souffrances les plus aiguës, un passage ensanglanté, et rallume le flambeau de la vie aux torches funèbres de la mort.

Moins sévère dans ses opérations, la pharmacie consola M. Chaumeton des impressions trop pénibles de la chirurgie; elle favorisa son goût pour la botanique, l'histoire naturelle et la chimie; c'était dans ce que la nature offre de plus agréable, qu'il trouvait un remède aux plus cuisantes douleurs. Il avait passé des autels d'Esculape dans les bosquets de Flore; et, toujours au sein de la nature, il se plaisait à en étudier les merveilles.

Rappelé à Paris pour être employé en qualité de pharmacien au Val-de-Grâce, il profita de son retour dans cette capitale des sciences pour étendre encore davantage le cercle déjà si vaste de ses connaissances; c'était au temps où la France, se consolant, par la gloire, des discordes civiles, s'applaudissait de ses premiers triomphes, et, couvrant les cicatrices de son front des palmes de la victoire, présentait à l'Europe étonnée le spectacle d'un peuple qui marche à la conquête de la liberté. Toutes les carrières semblaient ouvertes sans limites à toutes les ambitions; les rangs de la société, mêlés et déplacés, laissaient plus de jour au talent et d'espoir au courage pour s'élancer aux succès. Je ne sais quelle noble chaleur s'allumait dans toutes les âmes; rien ne paraissait trop élevé pour les plus ambitieuses espérances, et l'on tentait des efforts

inouis pour atteindre au faîte : un jour viendra où cette époque, dépouillée des souvenirs d'amertume ou de désastres que l'esprit de parti se plaît encore à y rattacher, sera signalée comme le temps où les sciences, les arts et l'industrie s'engagèrent dans une route nouvelle et s'élancèrent vers de nouveaux progrès.

Malgré les efforts d'une secte qui travaille à faire rétrograder l'esprit humain, il n'est point possible que la raison s'éclipse: les lumières sont heureusement trop répandues. Les hommes qui ont cultivé leur intelligence se moquent des efforts de ces pygmées, qui, semblables à ce roi qui vainquit Thésée, voudraient réduire toutes les tailles humaines au niveau de leur stature. Nous pouvons observer ici que la France éprouva, comme la Grèce et Rome, tous les effets de l'enthousiasme républicain, et que cet enthousiasme renaissait des débris d'une vieille monarchie, avec le désintéressement et les vertus des anciennes républiques. Quelle contrée de la Grèce investie par les Barbares, quelle cité d'Espagne menacée du joug carthaginois, opposèrent à leurs ennemis une résistance semblable à celle qui appelait sur nos frontières tous les ennemis de l'oppression et qui fixa long-temps les vœux et l'espoir de toutes les âmes fières et libres! Oublierons-nous qu'on vit naître, au milieu de nos dissentions, des idées politiques, des idées d'indépendance religieuse, qui frappent même dans un siècle de lumière? Des sentimens généreux, un caractère

de fierté, des vues philantropiques, appellent encore nos regards attentifs sur les discours, les opinions, les propositions d'un grand nombre de membres de nos assemblées politiques. On voit qu'ils voulaient fortement la répression des abus, la propagation des lumières, l'anéantissement des derniers anneaux de la chaîne féodale; si leurs efforts n'ont pas produit tout le bien qu'ils avaient voulu faire, dans le temps où ils se montraient avec tant de courage; si la plupart d'entre eux ont péri victimes de leur zèle, et si leurs bûchers allumèrent de funestes incendies, rendons hommage à leur dévouement, et n'ayons point une ingratitude assez monstrueuse pour méconnaître le bien qu'ils ont voulu nous faire. Le laurier triomphal ne ceint point la tête de tous les guerriers; mais celui qui meurt sur la brèche mérite-t-il moins nos hommages que celui que la fortune ménage assez pour jouir du fruit de ses victoires?

M. Chaumeton, qui se trouvait encore à l'étroit au milieu de toutes les connaissances qu'il avait acquises, et qui était travaillé, sans relâche, du besoin d'en conquérir de nouvelles, suit nos armées victorieuses en Italie. A l'aspect de ce peuple, rappelé tout-à-coup à la liberté, il croit voir renaître les siècles de son antique splendeur; là, les esprits ont je ne sais quoi de plus prompt et de plus ardent; les sensations sont plus vives, l'amour est plus voluptueux; toutes les passions y donnent des secousses plus rapides, les oreilles se passionnent pour la mu-

sique, comme les yeux pour la beauté; la nature vivante et morte sans cesse y travaille sur l'imagination; les cimes majestueuses des Alpes, les rochers et les branches de l'Appennin, le volcan du Vésuve, les rives enchantées de Pouzzol et de Naples; les deux mers qui embrassent ces contrées, ces fleuves qui ont autrefois porté les dominateurs du monde; le Tibre, qui semble encore rouler dans ses flots la destinée de l'ancien Univers, ces ruines célèbres, qui sont comme le tombeau d'un vaste empire, qui, par l'association des idées grandes et lugubres, frappent si puissamment et plongent l'âme dans les rêveries fantastiques d'un monde imaginaire, où l'on aime à s'égarer loin des siècles et des gouvernemens; en foulant les ruines où l'on vit, on croit y voir imprimés sur la poussière les pas de Virgile et d'Horace, d'Ovide et de Tibulle; on croit encore entendre leur voix harmonieuse et douce; là enfin les fables vivent encore dans les monumens qui les éternisent; ce ne sont pas seulement les vases antiques, les statues, et les bas-reliefs qui les représentent, ce sont encore les lieux, ce sont les côtes visités par les vaisseaux errans d'Ulysse et d'Énée; l'île où chantaient les Syrènes, l'île qu'habitait Circé, le rivage de Cumes, où aborda Dédale, et où s'enfonçait la retraite prophétique de la Sybille. Cette mer si fameuse, où Carybde et Sylla engloutissaient les vaisseaux; les antres du Cyclope, l'Æthna, dont la masse embrasée couvrait les Géans, et, plus près, le laurier qui croît sur le tombeau de Virgile, et où son ombre semble

encore présider à ce pays des antiques fables, qu'il a rendues immortelles et auxquelles son génie a donné le caractère et l'existence de la vérité. Tous ces charmes et toutes ces puissances réunis font de l'Italie entière le séjour de l'imagination ; là, les eaux, l'air, et la terre semblent pour ainsi dire exhaler de toutes parts la vapeur du merveilleux et le délire enchanteur de la poésie.

Gibbon, dans son magnifique tableau de la décadence et de la chute de l'empire romain, nous montre le génie féodal s'anéantissant chez les Italiens par l'heureuse influence du commerce et la liberté politique, et recevant dans Rome les coups les plus terribles d'Arnaud de Bresse, et de la massue sanglante de Rienzi; il semblait que ses anciens monumens, que son ancienne gloire, parlassent à ses vainqueurs et leur donnassent des leçons de grandeur et de générosité. L'Italie qui, malgré les ravages successifs des Huns, des Vandales, des Arabes, des Hongrois, des Normands, conserva le goût des arts et le goût du commerce, avait tiré parti de son heureuse situation, tandis que des Germains, des Bretons, des Français épuisaient leur sang et leurs trésors pour replanter l'étendard de la croix sur les murs de Sion; les habitans de Pise, de Venise, de Gênes, plus marchands et plus politiques que guerriers, spéculaient sur des entreprises dont ils ne partageaient point les hasards, fournissaient des vaisseaux aux Croisés, équipaient des flottes, parcouraient les mers, formaient des établissemens sur le golfe persique, pro-

fitaient de l'heureuse position d'Alexandrie négligée par les Musulmans, tiraient de l'Inde et de l'Arabie les objets d'un luxe séducteur et d'une corruptrice sensualité. Les empereurs avaient inutilement essayé de ressaisir cette riche proie : l'aigle des Césars expirait sans gloire dans les plaines de la Lombardie, l'Europe entière dormait encore du sommeil de la barbarie, que l'Italie déployait déjà ses pavillons sur les deux mers ; elle avait long-temps offert aux autres contrées ignorantes et esclaves le spectacle de républiques créées au milieu des orages, opulentes malgré de perpétuelles dissentions, invincibles malgré l'animosité des partis, toujours divisées dans l'intérieur, mais toujours d'accord pour la défense commune ; les débats entre le diadême et la tiare, les entreprises de la puissance sacerdotale, et la résistance des princes séculiers, avaient tour à tour armé les paysans pour la défense des villes, et les souverains pontifes avaient servi la liberté pour affaiblir le trône des empereurs ; peu faits pour la gloire militaire, les Italiens avaient exercé leur esprit ingénieux à tirer parti de l'ignorance des autres peuples; ils avaient porté dans le commerce cette finesse de politique qu'ils mirent ensuite dans l'art de gouverner ; là, seulement, les arts prêtaient des grâces à la superstition, et lui ôtaient son caractère sombre ; là, une population immense couvrait les villes et les campagnes ; le signal d'alarme rassemblait cent mille combattans dans les murs de Florence. Venise et Gênes entretenaient autant de matelots

qu'en contient aujourd'hui l'ambitieuse Angleterre; les vaisseaux d'Italie parcouraient toutes les mers du monde, et les arts brillans commençaient à le polir et à l'éclairer; des Italiens avaient imaginé la boussole, avec laquelle les déserts de l'Océan n'effrayèrent plus le pilote, et le télescope qui rapproche les corps célestes des yeux de l'observateur. Des Italiens avaient touché les premiers le luth délicat, la lyre enchanteresse, avaient entonné les premiers la trompette héroïque; il n'avait fallu aux états libres d'Italie, pour l'emporter sur les anciennes républiques de la Grèce, que des législateurs qui eussent su imprimer un nouveau caractère à la nation, qui eussent su affaiblir les pernicieux effets de l'influence du climat, agrandir les âmes et retremper le courage; la nature et les hommes appelaient également l'attention de l'observateur, et la créature conservait toute la dignité de son être sur le théâtre où le Créateur avait déployé toute sa magnificence, c'était un Eden où les anges rebelles n'étaient point descendus. Il faudrait s'arrêter à toutes les époques de l'histoire moderne pour prendre tous les traits qui caractérisent cette puissance prodigieuse, qui s'éleva, qui se soutint sans armées, sans généraux, sans conquêtes guerrières, et qui fit également contribuer à sa grandeur les états qu'elle protégeait et ceux qu'elle écrasait; tandis que les princes devenaient théologiens, les papes cessaient de l'être; ils n'étaient que politiques, ils profitaient de toutes les erreurs, ils se servaient comme moyen d'influence du

peu de lumières qui existaient encore, ils s'en réservaient l'exclusive possession; tantôt, avec la prudence d'Ulysse, ils se rendaient toutes les passions favorables; tantôt, avec la fierté d'Agamemnon, ils commandaient, et l'on ne savait qu'obéir. Léon X conspire contre la puissance de ses successeurs; il a toutes les qualités d'un homme aimable, il fait de belles actions et ne commet aucun crime, et les pays qui avaient paru ignorer les incestes, les fureurs, les empoisonnemens de Borgia, ne pardonnent point aux goûts innocens et voluptueux de Médicis. Léon, pour satisfaire à des dépenses, la plupart nobles, a recours à d'impolitiques moyens; il vend l'impunité du crime; il sacrifie sa puissance spirituelle, en la vouant au mépris; il protége les arts et proscrit les lumières philosophiques, sans se douter que des poètes faisaient naître des philosophes, et que les plaisanteries de l'Arioste, dont il excommunie les censeurs, peuvent autant éclairer les esprits que les livres grecs et hébreux qu'il met à l'index. Ganganelli fait oublier la plupart de ses prédécesseurs; on voit en lui la fermeté unie à la sagesse, le christianisme s'associant à la philosophie, et le premier pasteur d'une église long-temps persécutrice prêchant la tolérance et la pratiquant. En contemplant l'heureuse révolution que ce pontife vertueux voulait opérer, et en songeant à un pouvoir que ses prédécesseurs avaient rendu si funeste, il semblait à M. Chaumeton voir un pays qui avait été long-temps la proie des eaux et qui était rendu à la

fécondité par les efforts de la patience et de l'industrie humaine. Par un abus de quelques maximes du christianisme, la paresse avait été long-temps encouragée, et en quelque sorte sanctifiée : des fêtes, des pélerinages enchaînaient les bras du peuple pendant une partie de l'année; des aumônes abusives, une bienfaisance d'apparat, créaient autour des palais des colonies de mendians, dont la race vile et parasite déployait le hideux spectacle de la dégradation la plus complète et des vices les plus dégoûtans; ces malheureux se faisaient un mérite de leur inutilité, et la légende plaçait dans les cieux leurs modèles et leurs patrons. La révolution qui venait de s'opérer en Italie, offrait à des mains industrieuses les vastes domaines que les moines avaient défrichés dans des temps de ferveur et d'indigence, mais dont ils jouissaient depuis long-temps en oisifs et voluptueux souverains : des hameaux prenaient déjà la place d'antiques monastères; le travail vivifiait ces asiles de l'indolence : ce sont de tels changemens qui font tressaillir le cœur, qui font couler des larmes de joie à l'ami de l'humanité : c'est lorsqu'il voit les sociétés libres remplacer des troupeaux d'esclaves, qu'il se console quelques instans des maux, des horreurs, que l'histoire lui offre à chaque page; mais ces révolutions ont coûté du sang, ont fait des victimes, ont tué le bonheur d'une foule d'individus ! tels sont les maux inséparables de toute crise politique, quand elle tourne au profit de l'humanité; on plaint les victimes généreuses qui se sont sacrifiées pour le

salut des générations futures ; et si la multitude méconnaît ses bienfaiteurs, un petit nombre de sages consacre leurs noms, impose à la renommée le soin de les rendre immortels, et propose leur exemple à tous les cœurs généreux et sensibles : nous n'entendons pas parler de ces conquérans de l'Asie, qui subjuguaient des peuples qui changent de maîtres, mais qui ne changent point de régime ; qui sont esclaves sous Tamerlan comme sous Bajazet ; qu'on vit lâches et voluptueux sous le polythéisme, superstitieux sous les lois de Christ, et féroces et stupides sous celles de Mahomet.

L'esprit humain ne rétrograde point, mais il peut s'arrêter quelques instans pour prendre une direction différente. Dans les arts libéraux, les Italiens firent plus de chefs-d'œuvre dans un siècle, que toutes les nations, qui ont cultivé les arts, n'en ont fait depuis cette époque ; ils formèrent une école qui a été l'objet de l'émulation et souvent du désespoir des peuples européens, qui ont essayé de les rivaliser ; il faut avouer que ces arts libéraux font beaucoup pour la gloire d'un peuple, mais presque rien pour son bonheur : les arts d'imagination jouissent d'une plus heureuse prérogative ; ils ne décorent point exclusivement les palais des grands, les temples, les places publiques ; il ne faut point se déplacer pour en jouir et se contenter d'une sensation fugitive et passagère ; on les porte avec soi ; on s'en fait un secours, une compagnie fidèle ; on les confie à sa mémoire, à son cœur, à sa pensée. Il est probable que le génie de

Michel Ange, ou de Jules Romain, n'a pas coûté moins de frais à la nature que celui de l'Arioste ou du Tasse; le Tasse, qui se met à côté d'Homère, et prêta le charme des fictions les plus gracieuses à un sujet triste et austère; l'Arioste, qui, plus original, plus fécond, plus grand poète encore, osa insulter à la raison et s'en faire pardonner; qui fut extravagant avec dessein; qui abusa plus effrontément du privilége de feindre, que personne n'avait fait avant lui; qui eut réellement l'avantage que le préjugé vulgaire attribue aux magiciens, celui d'enchanter l'esprit en l'égarant, de donner une apparence séduisante à toutes les rêveries de l'imagination; qui sut enfin se faire aimer de son lecteur, en se moquant perpétuellement de lui. Machiavel, long-temps calomnié par la raison, parce qu'on fut long-temps sans le comprendre; homme d'une tête forte, d'un caractère ardent, ennemi de la tyrannie comme Tacite, et aussi grand peintre que lui. Fra-Paolo, tolérant, quoique moine, soutenant les intérêts de la vérité contre les fanatiques, et ne se montrant ni l'esclave de Rome, ni l'enthousiaste des réformés. L'inquisition avait extorqué à Galilée le désaveu d'une des vérités les plus évidentes que l'observation ait montrées au génie; les successeurs de saint Pierre crurent devoir étouffer la flamme incendiaire que les conceptions de cet homme de génie pourraient ranimer. Inspiré par les écrits de plusieurs philosophes de l'antiquité, Copernic de son côté avait fait revivre leur système, avait placé le soleil au centre

du monde, avait mis les planètes et la terre elle-même en mouvement autour de cet astre, et réduit la révolution diurne du ciel à une simple illusion produite par la rotation du globe. Tous les phénomènes astronomiques viennent naturellement se plier à cet arrangement simple comme la vérité même; mais, pour ne pas effrayer les préjugés de son siècle, Copernic l'avait présenté comme une hypothèse purement mathématique; et sa mort, qui arriva peu de temps après, prévint les persécutions qu'il aurait sans doute essuyées. Ces idées, d'abord peu suivies, reprirent faveur par les découvertes de Galilée sur les satellites de Jupiter, et le mouvement de Vénus autour du soleil. Ces phases, ces éclipses, ces retours périodiques s'appliquaient naturellement à la terre. L'analogie était frappante; mais le mouvement de cette planète était en contradiction avec quelques passages de l'Écriture. Sur cette autorité, Galilée, âgé de soixante-dix ans, est cité au tribunal de l'inquisition, et condamné comme hérétique à une prison perpétuelle. Dans le même temps, Kepler découvrait et publiait les lois fondamentales des mouvemens célestes; mais c'étaient là des vérités d'un autre ordre que celles dont Galilée était la victime: elles étaient trop abstraites, trop enveloppées de calculs pour faire de nombreux partisans. On ne cherche jamais à étouffer la vérité que dans sa naissance; dès qu'elle s'élève, elle échappe à la fois au vulgaire et à ses persécuteurs.

Pendant que Franklin soumettait le tonnerre à

ses expériences, que Mongolfier, inventant les aérostats, allait l'interroger au sein des nuées et des orages, il se faisait, dans un coin de l'Italie, une découverte à laquelle on donna d'abord peu d'attention, et qui maintenant paraît liée aux phénomènes les plus importans de la mort et de la vie. En 1789, un étudiant en médecine, de Bologne, disséquant une souris vivante, et la tenant, d'une main fixement assujettie, toucha de l'autre un de ses nerfs avec son scalpel, et ressentit aussisôt une commotion électrique.

Ceux qui veulent ôter aux peuples du Midi l'avantage d'un esprit profond et méditatif, et en faire le partage exclusif des septentrionaux, prouvent aussi peu de jugement que de connaissance de l'histoire. On s'arrête avec plaisir sur ces génies qui ont brillé dans des temps barbares; on sent qu'ils devaient tout à eux-mêmes; tout ce qu'ils ont produit leur appartient; leur gloire n'est point partagée par les modèles qu'ils ont suivis, par les contemporains qui les ont servis de leurs lumières. On contemple avec une froide admiration les arbres artistement taillés qui ornent les jardins de l'opulence; on s'arrête avec un sentiment de surprise sur ceux qui embellissent un désert, et qui ont vu passer plusieurs siècles sans que la main de l'homme émondât leurs rameaux, sans que la serpe sacrilége leur enlevât un seul de leurs ornemens.

Toute l'Europe fut agitée à la fin du dix-huitième siècle, et les convulsions tournèrent ou au profit des

lumières, ou au profit de la liberté; les calamités, qui sont l'ouvrage de la guerre, se réparent; la nature fait des efforts proportionnés aux besoins: elle se hâte de remplacer les victimes qui ont péri; mais, dès qu'un peuple a perdu sa législation, il n'y a plus rien à espérer de lui. Avec de bonnes lois, il prospère sous un ciel d'airain; avec le despotisme, il languit, il dégénère sous le plus heureux climat. Il est étonnant que l'espèce humaine prospère davantage au milieu des troubles qu'au sein du repos. L'Italie était tranquille depuis long-temps, et cette tranquillité avait été pour elle l'époque de la décadence; les états reprennent facilement leur splendeur, après de violentes convulsions, parce que les âmes ont acquis une énergie qui les rend capables des plus grands efforts. Ainsi les contrées qui sont assiégées par de fréquens orages, sont ordinairement plus fertiles que celles où le ciel est toujours serein; les germes de fécondité que les tempêtes déposent sur la terre réparent abondamment les désastres qu'elle a soufferts. Les guerres d'Italie, si funestes à la population de la France, et sans doute à ses moeurs; ces guerres qui, depuis Louis IX, se renouvelaient presque à chaque règne, nous avaient procuré l'avantage de voir un pays décoré de villes florissantes, de monumens superbes, où les arts brillaient, où l'auguste liberté se montrait avec éclat, lorsque le reste de l'Europe était encore barbare et esclave. Les désastres de l'armée française, à Pavie, sont oubliés depuis long-temps, et

un sentiment d'admiration appelle encore nos regards sur les productions que fit naître la magnificence de François Ier. Lorsque M. Chaumeton examinait les temps qui s'étaient écoulés depuis la chute de l'empire romain jusqu'à l'entier affranchissement de l'Italie, et qu'il contemplait ensuite avec une philosophique attention les siècles qui s'étaient écoulés depuis cette époque jusqu'à nos jours, il éprouvait la surprise et la satisfaction du navigateur parti de ces tristes régions du nord, où la nature brute n'offre que l'aspect le plus triste et le plus sauvage, où la nature inanimée porte l'empreinte de la faiblesse, de la misère, de l'abandon, et qui aborde, après de longues courses, dans ces belles contrées de l'orient, où le soleil dispense, avec sa clarté pure, avec sa bienfaisante chaleur, les productions les plus riantes, les plus variées, les plus propres à charmer les sens, à ravir l'imagination, à féconder la pensée.

C'est de tous les pays de l'Europe moderne celui qui a le plus particulièrement une langue poétique; on dirait même, si on l'osait, que les Italiens modernes ont montré peut-être une imagination plus vive et plus brillante que les anciens poètes romains, mais avec beaucoup moins de goût. La raison de cette différence, peut-être, est dans la gravité du caractère romain, fruit de leur gouvernement, de leur législation, des intérêts du monde entier, qui les occupaient; toutes ces causes étaient autant de poids qui lestaient, pour ainsi dire, leur imagination :

elles tempéraient son ardeur par le jugement réfléchi, d'où naît le goût, et qui prévient une certaine intempérance dans les idées, les fictions et les images, comme dans le style. Peut-être encore l'imagination des Italiens fut agrandie et tout à la fois égarée par le genre romanesque, si à la mode au sortir de nos siècles barbares; temps où l'homme n'avait encore appris à régler ni son imagination ni sa force; où l'esprit était désordonné comme les gouvernemens; où du désordre général naissaient une foule d'événemens imprévus dont on n'apercevait point la cause, et qui semblaient hors du cours ordinaire des choses humaines; où le goût du merveilleux était nourri par l'ignorance de la physique, et peut-être par le besoin que l'homme éprouve d'une force supérieure et surnaturelle pour résister à ses maux et à des malheurs que ne préviennent ni la législation, ni le gouvernement, ni l'ordre, ni la marche habituelle de la nature. Toutes ces idées réunies ont fécondé l'imagination des Italiens; mais en corrompant leur goût, en écartant, pour ainsi dire, toutes les limites du vrai, ils ont accoutumé les esprits à une audace vagabonde, qui a de la peine à s'arrêter; et le génie même, emporté par l'imagination, ne peut pas toujours en tenir les rênes. Leur poésie a des droits qui ne sont qu'à elle, et que la prose n'osa jamais envahir : ses hardiesses, consacrées par le succès, ont fondé, pour ainsi dire, ses priviléges. En Italie, une circonstance a pu contribuer à l'enrichir et à la séparer encore plus

de la prose : la plupart des grands poètes italiens se sont livrés à la poésie épique, où sans cesse il faut peindre à l'imagination, et atteindre, par les beautés du style, à toutes les beautés de la nature. La nature, dans toutes ses formes riantes, majestueuses ou terribles, est une sorte de merveilleux continuel qui exige le même caractère dans le style du poète qui veut l'imiter. Ce merveilleux dans le langage doit nécessairement s'éloigner des formes de la langue commune, et former une sorte de dépôt ou trésor de richesses, commencé ou grossi successivement par chaque poète qui a du génie. La prose ne vit que sur la terre et ne converse qu'avec les hommes : elle ne traite, pour ainsi dire, qu'avec les usages, les mœurs, les vices, les sentimens habituels. La poésie épique habite tous les mondes, et a le droit d'en former qui n'existent pas : sa création donne la vie, un caractère et des formes éternelles à ce qui n'a jamais été; tout ce que l'intelligence peut atteindre est son empire; elle voyage dans les enfers et dans les cieux; elle se promène sur la terre avec des sens nouveaux qui lui découvrent ce que la nature physique a de plus fier ou de plus doux, et, dans les tableaux qu'elle compose, ajoute encore à la beauté réelle la perfection de la beauté idéale qui semble reculer les limites de la nature même. Ainsi le Dante, transportant ses concitoyens et ses lecteurs dans un monde invisible, et peignant les vices et les vertus de son siècle dans la région de la mort, au milieu des supplices ou des récompenses d'une autre vie,

où tout ce qui est crime ou vertu prend sous les yeux de la divinité un caractère immuable et éternel ; le Dante, dans son *Enfer*, son *Purgatoire* et son *Paradis*, parcourt tout le merveilleux de la religion ; le Marini, dans son poème de l'Adonis, le merveilleux de la féerie, des enchantemens et de la chevalerie, au temps des romans et des fables ; le Tasse, le merveilleux des mœurs chevaleresques, agrandies par l'héroïsme religieux, et associées à une époque brillante de l'histoire : enfin Pétrarque, quoiqu'il écrivît dans un genre différent, est aussi le peintre du merveilleux ; mais il peint le merveilleux de l'amour, de cette passion qui, portée jusqu'à l'enthousiasme, est elle-même une religion, un enchantement et une féerie continuelle, qui transporte tous les objets par l'influence d'un seul, et crée un nouvel univers changé, pour ainsi dire, en un temple pour chacun des deux amans qui l'habitent. L'Italie, pour un poète, pour un orateur, c'est la patrie de Lucrèce, de Virgile, d'Horace, de Térence, de Plaute, de Juvenal, d'Hortensius, de Cicéron, d'Antoine, de Daute, de Pétrarque, de Bocace, de l'Arioste, du Tasse, d'Apostolozeno, de Maffei, d'Alfieri, de Rienzi, d'Arnaud de Bresse ; pour le peintre, le pays qu'embellirent les chefs-d'œuvre de Raphaël, de Michel Ange, de Jules Romain, d'André de la Sarte, du Vinci ; pour l'historien, le théâtre où s'agitèrent les événemens qui revivent dans les pages éloquentes de Machiavel, de Guichardin, de Fro-Paolo ; pour le publiciste, la contrée où le génie du même Ma-

chiavel donnait aux vices des princes le nom de vertus pour avoir le droit de les peindre tels qu'ils étaient, la contrée où l'esprit sage de Beccaria, où la philantropie de Filangieri, inspirés par le génie de Montesquieu, aidaient à la circulation des pensées de ce grand homme, en les mettant à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs; pour le physicien, le naturaliste, le savant, le médecin, le berceau de Galilée, de Torichelli, de Galvani, de Spalanzanni, de Scarpa, de Cotugno, de Volta, d'Aldovrande; pour l'antiquaire, les ruines d'où jaillirent les monumens qu'ont exhumés les écrits des Muratori, des Maffei, des Winckelmann, des Gori, des Mazzochi, des Visconti; pour le musicien, la terre Classique où Durantè, Léo, Pergolhèse, Jumelli, Cimarosa, Paesiello, firent entendre des sons si harmonieux; et pour le philosophe, le sol inspirateur où la gloire, prothée ingénieux, apparut aux hommes dans tous les âges, sous toutes les formes et dans tout son éclat.

On sent combien un tel pays, parcouru par un homme doué d'une imagination forte, a dû parler à toutes ses facultés; ajoutez à une sorte d'ivresse de l'intelligence l'impression que dut recevoir un esprit vif et pénétrant, comme était celui de M. Chaumeton, du caractère particulier que ces peuples contractent d'un beau climat. L'Italie, tant de fois visitée, fut pour lui le théâtre d'observations nouvelles; il s'attacha surtout à en étudier la physionomie morale, mesura la hauteur des connaissances des Italiens dans les sciences, les lettres et les arts, vécut dans la société

meton ne va pas comme lui se retirer au fond des bois, loin du commerce des hommes; il sait, au milieu de ce désastre, que, plus réservées que les peines du cœur, les peines de l'esprit ont un autre deuil, et que les larmes perdraient de leur majesté à expier d'autres douleurs que celles de l'âme : il trouva dans le sein de l'amitié un refuge contre les coups de la mauvaise fortune : ses amis sentirent la nécessité d'affaiblir en lui le souvenir des pertes que son cœur et son esprit venaient d'éprouver. Il fut nommé médecin des armées en Hollande : un spectacle nouveau appelle dès-lors son attention.

Des villes, situées sur le bord des fleuves ou dans le voisinage des mers, avaient su profiter de cette heureuse position, avaient offert l'intéressant spectacle d'une confédération qui avait pour but l'intérêt du commerce et la défense commune. Cette foule de petits intérêts qu'un même lien unissait, s'était souvent rendue redoutable à de puissantes monarchies; tous partageaient le fruit des nouvelles découvertes; tous avaient combattu avec le même zèle, ou contre les rois jaloux de leur puissance, ou contre les pirates avides de richesses; tous avisaient aux moyens de maintenir l'indépendance commerciale et la liberté politique. Cette confédération avait même porté l'industrie et l'activité dans des climats que la terre semblait avoir déshérités de ses bienfaits. Des rives de l'Escaut au cap des tempêtes, on voit le Hollandais peupler les solitudes et féconder les cantons où la nature se montre le plus

avare. La Hollande rivalisait déjà avec l'Italie d'industrie et de commerce; quand l'industrie et le commerce fondaient la fortune de l'Italie, elle fournissait à la France, à l'Angleterre et à l'Allemagne les matières d'un luxe grossier, mais le seul qu'on connût alors. Les rives de l'Escaut avaient reçu pendant long-temps le tribut de toutes les nations; des villes superbes, des campagnes chargées d'habitans et de moissons, des ports spacieux, des canaux navigables, de vastes chantiers, excitaient l'admiration de M. Chaumeton. Les Hollandais avaient souvent essuyé des revers; mais ils avaient, dans tous les temps, opposé à l'infortune une constante fermeté. On les vit se relever après la sanglante journée de Bovines, et jurer la vengeance de leurs frères et la conservation de leurs droits. On les vit signaler chaque siècle par des efforts généreux; l'excès du malheur produisit le désespoir, et la tyrannie enfanta la liberté; la servitude de la glèbe n'avait pu s'établir dans un pays qui n'avait presque point de terre à cultiver, qu'il fallait défendre sans cesse contre l'Océan : dans une telle situation, l'homme a besoin de toutes les facultés de son semblable; il faut que l'intérêt commun et non la cruauté commande; il faut, pour subsister dans une telle région, des ressources que la liberté seule peut créer; il faut faire contribuer tous les autres pays à sa subsistance; vendre aux peuples riches et voluptueux ce que l'on va chercher loin de sa terre natale; se rendre capable, à force d'économie, de détruire

toute concurrence; s'exposer à tous les dangers pour le plus léger profit; attaquer les monstres des mers du Nord; vaincre, à force de patience, les préjugés et l'antipathie des peuples les plus superstitieux; braver l'air pestilentiel des contrées où l'indigène même semble toujours voisin du tombeau; se plaire sous les tropiques; ne point redoûter le voisinage du Hottentot. Voilà ce qu'avait fait le Batave et ce qu'admirait M. Chaumeton. Chez un peuple commerçant, l'abolition de la servitude doit être moins l'ouvrage de l'humanité que l'effet du calcul et de la réflexion. Pour que de tels états prospèrent, il faut multiplier les hommes; pour qu'ils multiplient, il faut qu'ils soient libres. On peut défricher des terres, creuser des canaux, exploiter des mines, élever jusqu'aux cieux l'orgueilleuse pyramide avec des esclaves; mais ce n'est point avec de tels hommes qu'on équipe des vaisseaux, qu'on crée des marins et des soldats, qu'on fonde des colonies, qu'on découvre des mondes nouveaux, qu'on élève des hameaux et des villes dans les lieux qu'usurpait la mer, qu'on cultive les fentes des rochers ou le sommet des montagnes. Quelle aurait pu être l'émulation d'hommes qui n'auraient rien eu à gagner, qui n'auraient travaillé que pour des maîtres ingrats? Il ne faut à l'industrie que l'assurance de jouir : partout où l'homme est libre, il améliore, il invente, il greffe l'arbre dont il est certain de recueillir le fruit, il prête de l'éclat aux plus vifs métaux, il s'empare des fantaisies de l'opulence

et se la soumet à l'aide de machines ingénieuses, il simplifie les procédés, il épargne les bras, il détourne des ruisseaux pour féconder de stériles domaines; point d'élément qu'il ne s'assujétisse, point de fleuve impétueux qu'il ne captive, point de prodige qu'il n'opère : le succès d'une opération en appelle un autre; plus il acquiert de richesses, plus il est avide ; ses enfans, héritiers de son industrie, y ajoutent de nouveaux trésors; un atelier, qui occupait une famille, devient une fabrique qui alimente tout un pays; les neveux de l'homme qui côtoyait le rivage avec un canot, affrontent les mers glacées du Groënland, attaquent les riches vaisseaux des possesseurs du Pérou, et balancent la destinée des empires.

M. Chaumeton fut frappé avant tout de la prospérité des cités de la Hollande, la plupart sous un ciel triste, sur un sol ingrat et emprunté à un autre élément; c'est là que toutes les sectes réunies vivent en paix. Ces premiers anabaptistes qui, à la voix de chefs furieux, insensés, voulaient réformer la terre en la dévastant, et qui fournissaient, par leurs excès, par leurs crimes, des motifs aux princes pour proscrire toute espèce de novateurs répandus dans diverses contrées de la Hollande, offrent le touchant tableau de sociétés innocentes, laborieuses, qu'on peut offenser, mais qui n'offensent point; qui ne connaissent ni les querelles, ni les procès, ni les soins de l'avarice, ni les tourmens de l'ambition; dont les mœurs ne s'altèrent point par l'influence de ceux

qui les entourent, et qui semblent vouloir prouver que la vertu, que les lois de la conscience rendent les lois humaines inutiles. Amis de tous les hommes, tolérans envers toutes les sectes, sensibles envers tous les infortunés, ils forcent le fanatisme au respect, ils mettent l'esprit persécuteur dans l'heureuse impuissance de porter le trouble dans leurs innocentes congrégations; une morale douce, quelques préceptes gravés dans des cœurs dociles, transmis des pères aux enfans, opèrent de plus salutaires effets que les institutions sublimes des plus grands législateurs. Les charitables anabaptistes n'ont besoin ni de chefs qui les dirigent dans l'art terrible de donner la mort, ni d'aréopages qui enchaînent par la crainte le bras des pervers. Heureuses sociétés! votre aspect simple et touchant intéresse plus le vrai sage que le spectacle des cités superbes, des monumens élevés par le luxe ambitieux, des trophées qui consacrent les exploits des héros.

M. Chaumeton se rappelait avec reconnaissance que c'était chez les Bataves que notre Bayle avait exercé cette dialectique pressante, qui fit jaillir tant d'opinions saines de l'examen des systèmes les plus absurdes, et qui montra souvent une raison si lumineuse en paraissant de bonne foi réfuter les rêveries théologiques, les misérables subtilités de l'école; et que Descartes avait souvent trouvé dans cette même contrée cette indépendance d'esprit, cette liberté d'examen qu'il craignait de ne point trouver dans sa terre natale. La Hollande était encore pour lui la

patrie de Boëhraave, l'Hippocrate de nos temps modernes; de Ruys, qui le premier connut tous les secrets de l'anatomie; de Ruyther, que l'Océan portait avec orgueil sur ses ondes; de Oldam, de Tromp et de Hein, qui avaient promené la gloire du pavillon hollandais sur toutes les mers; de Huyghens, qui s'était placé, au milieu des sphères célestes, entre Descartes et Newton. Des religionnaires français s'étaient réfugiés en Hollande; et les vainqueurs de Philippe II avaient eu des manufactures, des arts, et l'éloquence de Saurin, comme celle de Démosthènes, avait ranimé le courage des Bataves contre un dominateur superbe, qui voulait faire peser son despotisme sur l'Europe entière. La découverte du passage par le cap de Bonne-Espérance avait changé la face d'une partie de l'Europe. On avait dû cette révolution aux Portugais qui n'avaient pas su en profiter; mais les Hollandais, plus actifs, parce qu'ils étaient plus libres, avaient trouvé dans l'Inde des richesses qui leur avaient aidé à triompher du despotisme de Philippe II. Mais ces hommes, nouvellement libres, vont porter l'esclavage dans l'Asie, s'enrichissent en donnant des vices et des besoins nouveaux aux Européens; l'esprit de commerce les rend souvent cruels comme les Carthaginois. Des citoyens, ennemis de toute espèce de joug, sont ordinairement tyrans chez les autres; ils ne peuvent souffrir de maîtres, il leur faut des esclaves. Que les sujets d'un monarque oppriment les étrangers, qu'ils ne laissent la liberté de respirer

nulle part, cette conduite n'a point droit de surprendre; mais que des hommes qui réclament sans cesse les droits de l'humanité, qui se font gloire de les avoir reconquis par le sang, foulent aux pieds les droits imprescriptibles des autres peuples, c'est un triste phénomène moral dont les preuves se trouvent consignées partout.

M. Chaumeton occupa son séjour en Hollande à puiser dans toutes les sources d'instruction; il visita les savans de toutes les classes, s'en fit des amis, et, de l'échange de ses connaissances avec les leurs, agrandit encore le domaine de son vaste savoir; riche de tout ce qu'il avait trouvé d'intéressant dans leurs entretiens et dans leurs écrits, il quitte la Hollande pour suivre l'armée française en Pologne. Arrivé dans cette patrie de la liberté et de la servitude, il voit, d'une part, quelques familles émancipées par la naissance et la fortune, et, de l'autre, des millions d'esclaves. Le signe le plus certain du bonheur d'un état, la population est rare et attachée à la glèbe; les vainqueurs ont désiré le code des vaincus et garrotté de chaînes les fiers enfans de la liberté. L'esclavage politique, combiné avec la servitude personnelle, a ôté aux esprits tout principe d'émulation. C'est alors que M. Chaumeton reconnaît la différence qui existe entre les pays où l'agriculture, l'industrie sont exercées par des mains libres, et ceux où le cultivateur ne diffère de la bête de somme que parce qu'il est plus malheureux; au lieu de cette industrie, qui fertilise les rochers de l'Helvétie, éta-

blit sur des monts escarpés, sur les bords des torrens, des précipices, dans des lieux où la nature semblait vouloir régner seule, et n'avoir ni auxiliaire ni témoin, des familles contentes et laborieuses, il ne voit que des campagnes incultes, sur lesquelles se traîne avec peine la charrue asservie; il voit de viles cabanes sur les ruines d'antiques châteaux, des hommes sans avenir sous une température pleine de vie, l'indigence sur un sol qui pourrait nourrir une partie de l'Europe, des hameaux solitaires sur les débris imposans des cités qui renfermaient jadis plus de citoyens que la Pologne entière ne contenait alors d'hommes; il voit le sommeil absolu de tout sentiment rémunérateur, de toute passion consolante, de tout genre d'ambition, dans une contrée où tant de grands caractères et tant de génies ardens exercèrent leur influence, sur un théâtre illustré par le dévouement sublime des martyrs de la liberté, par les vertus austères de quelques courageuses victimes du despotisme, le dévouement et les talens de Kosciuszko, de Wawrzecki, de Malachowski, d'Ignace Potocki, de Kolontay, de Mokranowski, de Dzialynski, de Jasinski. La nature ne change point; mais les institutions changent, et les lois sont plus puissantes qu'elle : l'homme est un maître impérieux qui lui commande et la soumet. Partout le paysan est à la discrétion du seigneur; partout où il se trouve des hommes assez sages pour respecter les droits de l'humanité, on rencontre des hameaux florissans, une popula-

tion nombreuse et satisfaite, à côté de cantons souvent plus riches par le bienfait de la nature, mais stériles par la tyrannie des maîtres; mais ce bonheur, qui n'est dû qu'à l'indulgence de quelques individus, ne laisse ni confiance pour l'avenir, ni espoir pour sa postérité. L'héritier barbare d'un seigneur bienfaisant peut détruire en un seul jour l'ouvrage d'un demi-siècle de bonheur, porter la mort dans une contrée riante et retracer la scène déplorable du hameau abandonné, qu'un poète sensible a décrit d'une manière si touchante.

Les peuples qui jouissent d'un peu de bonheur sans en pénétrer la cause, qui souffrent de grandes calamités sans en rechercher la source, ignorent qu'une tempête, que la mort d'un homme, qu'une conjuration avortée, suffisent pour changer le système de l'Europe. Des demi-solitudes, créées par le régime féodal, où l'on ne rencontre que des chaumières éparses, que des malheureux exténués de misère, et des enfans qui semblent devoir combler en peu de jours l'intervalle qui sépare la naissance de la mort, affligent bien plus l'homme sensible, que le silence imposant d'une solitude parfaite : il ne gémit point à l'aspect du désert que des créatures humaines n'ont point encore fécondé; il y voit la nature vierge déployer ses productions sauvages et majestueuses, régner, dominer sans rival; il donne un libre essor à sa pensée, à son imagination; il peuple ces espaces vides de générations heureuses; il y réalise les rêves d'une aimable philantropie; mais s'arrête-t-il sur ces

vastes régions, où l'homme accuse et maudit son semblable, où la terre, comme ses habitans, porte l'empreinte de l'oppression et de l'infortune, son cœur se resserre, il n'espère plus; ou, s'il espère, son espérance s'associe aux plus tristes idées : il ressemble au passager que conduit le nautonnier des poëtes, qui ne sait s'il doit arriver dans l'affreux tartare ou dans le séjour des immortels. L'esclave est bien moins propre encore aux arts d'imagination et aux arts libéraux, qu'à l'industrie et au commerce; un propriétaire d'hommes peut transformer le serf docile en laboureur, en maçon, en charpentier; il peut le faire réussir dans tous les arts qui n'exigent ni génie d'invention ni talent supérieur, où la routine et la force suppléent à l'intelligence; mais lui fera-t-il prendre le pinceau de Xeuxis, ou le ciseau d'Appelles? lui commandera-t-il une Hélène ou un Jupiter? donnera-t-il à ce malheureux, flétri par l'abjection, cette sensibilité d'organe, cette vivacité d'imagination, qui s'éteignent dans la servitude, comme s'éteint le feu physique que l'air cesse d'alimenter.

En examinant l'état des sciences et des arts, sous le régime féodal, M. Chaumeton n'y trouvait que des chroniques, des légendes, des romans sans invention, des panégyriques sans talent; la législation ne brillait pas à ses yeux d'un plus vif éclat que la littérature; complice de la tyrannie, elle en consacre tous les crimes; tous ses actes tendent à sacrifier la plus grande partie de l'espèce humaine au profit du

reste. Dans un pays où un petit nombre de maîtres possèdent jusqu'à la volonté de ceux qui leur sont asservis, et où une multitude d'esclaves servent sans réflexion, la patrie est toujours en danger; l'aristocratie veut régner exclusivement, et l'esprit de corps finit toujours par accabler l'individu, quelque rang qu'il occupe. M. Chaumeton fut à portée de voir de près combien ceux qui prennent la résistance féodale pour la liberté, prouvent leur défaut de lumière en politique; elle multiplie les ressorts de la tyrannie, au lieu de l'affaiblir; elle étend ses moyens en les divisant. On peut échapper à un seul despote; c'est un polyphême qui n'a qu'un seul œil; mais le pouvoir d'une aristocratie qui se répand sur toutes les villes, sur tous les hameaux, ressemble aux Titans de la fable, qui effraient le monde entier et par leur nombre et par la force de leurs bras. Celui qui règne sur un esclave ne croit rien lui devoir; il regarde les services qu'il en retire comme l'intérêt de son capital; les privations qu'il lui impose, les punitions qu'il lui inflige, comme un moyen de le rendre plus productif. Si le serf n'est point entièrement stupide, il ne connaît d'autre sentiment que la haine; il obéit en frémissant, il ne goûte de volupté que celle de nuire, et, comme le satan de Milton, il défie son maître de le forcer à faire le bien; aucun acte ne peut avoir de mérite pour lui, puisqu'il n'en fait aucun de volontaire; la douleur est sa compagne assidue, et les riantes illusions et la douce joie ne visitent jamais son asile. Un instinct brutal, un défaut de pré-

voyance, lui font dévorer en un jour le travail de plusieurs et l'empêchent de rien ménager pour les besoins imprévus, pour les infirmités de la vieillesse; il végète, au lieu d'exister, et meurt sans laisser aucune trace de son passage sur la terre. On peut le comparer au figuier maudit de l'Évangile; ses feuilles tombent, son front se dessèche, et la sève nourricière cesse de l'alimenter.

Il est vrai qu'au temps où M. Chaumeton parcourait la Pologne, cet ordre de choses, si injurieux à l'espèce humaine, si contraire à la vraie politique, était déjà sagement attaqué par les vues bienfaisantes de quelques monarques; déjà naissaient dans leur ame l'émulation, l'amour de la propriété, le désir d'améliorer le sort de la population. Beaucoup de causes devaient rendre l'affranchissement des serfs plus lent dans le Nord que dans le Midi : des hivers presque éternels, un ciel triste, un territoire ingrat, forcent de renfermer l'industrie dans le cercle étroit des besoins grossiers. M. Chaumeton seul avec sa pensée, au milieu du tumulte des armes, appelait par ses vœux le temps où le Nord et le Midi rivaliseraient de commerce, d'industrie, de gloire et de bonheur; le temps où les rives du Dniéper se couvriraient d'hommes libres et d'hommes heureux, où d'antiques cités se releveraient, de nouvelles sortiraient des déserts; le temps où les campagnes que des serfs fécondent en gémissant, seraient couvertes de cultivateurs satisfaits. Il ne voulait point que cette révolution auguste fût l'ouvrage de la violence, mais

le bienfait de la raison; il voulait que, préparée par les lumières, les lumières la rendissent efficace et durable. Les bienfaits de la civilisation, en s'étendant sur tous les points, rendent les guerres moins fréquentes et font taire l'esprit de domination et de tyrannie. Il semble qu'il ne devrait y avoir aucun rapport entre un empire despotique et une république, et cependant rien ne se ressemble davantage que la Pologne et la Russie; dans l'un et l'autre pays, il n'y a en général que deux classes d'hommes, des seigneurs et des serfs : c'est là ce qui fait le gros des deux nations; les classes mitoyennes n'y existent presque pas; on voit, dans les deux pays, une chaumière à côté d'un palais, un noble sans intermédiaire à côté de l'esclave, et le luxe effréné à côté de la profonde misère : les seigneurs russes ne sont que des esclaves titrés; ils règnent sur leurs paysans enchaînés à la terre, sous le bon plaisir du maître qui les tient eux-mêmes attachés à la grande glèbe de l'empire; ils n'osent en sortir sans permission, et peuvent rentrer dans la poussière à la voix du despote. La Pologne était aux yeux de M. Chaumeton un immense assemblage de petites Russies, ou une république de despotes; et la Russie, l'image en grand de l'autorité arbitraire qu'exerce le noble Polonais sur ses sujets : le czar est un puissant magnat, et chaque noble polonais un petit czar.

La Russie qui, au dix-septième siècle, était à peine connue du reste de l'Europe, l'occupait au commencement du dix-neuvième par ses conquêtes, par les

projets de son ambition, qui voulait agrandir encore un état déjà trop étendu, et qui avait plus besoin de civilisation que de conquêtes. Pierre n'avait fait qu'ébaucher ce grand ouvrage : on lui donna le titre de législateur ; il ne le fut point comme Numa, comme Lycurgue, comme Solon : ces illustres anciens jetaient l'homme dans un moule nouveau, réformaient et changeaient même l'ouvrage de la nature ; mais leur génie s'exerçait sur des matières faciles à modifier, sous un ciel heureux, sous la plus belle température de l'Europe. Pierre commandait à des peuples, la plupart relégués dans les plus tristes climats, dont beaucoup diffèrent peu de la brute par l'intelligence ; le plus grand des obstacles, la servitude du grand nombre, contrariait ses projets de civilisation. La protection que Catherine avait donnée aux sciences, les voyages qu'elle avait fait faire dans ses vastes états, avaient offert de nouvelles richesses aux physiciens, de nouveaux sujets de réflexions aux moralistes, de nouvelles matières aux conjectures des antiquaires qui estiment le monde, non ce qu'il est maintenant, mais sur ce qu'ils pensent qu'il était autrefois.

La civilisation de l'Europe fut lente à se perfectionner dans ces climats, parce que la barbarie y était extrême ; une révolution complète ne peut s'y opérer que par gradation. Dans les riantes contrées du Midi, les beaux jours du printemps succèdent presque sans intermède aux tristes jours de l'hiver ; mais, dans la Russie, cette saison s'annonce long-

temps par la fonte des neiges qui couvrent le sommet des montagnes, qui argentent les plaines, qui suspendent pendant plusieurs mois le cours majestueux des fleuves. Les Polonais formèrent long-temps la plus puissante des nations septentrionales : leurs conquêtes sur les états limitrophes, la grandeur de leur monarchie, qui s'étendait depuis le Tanaïs jusqu'à la Vistule, et depuis l'Euxin jusqu'à la Baltique, indiquent combien leur puissance et leur domination furent grandes ; il est prouvé qu'une partie de l'Allemagne, le centre de la Moscovie et toutes les parties méridionales de la Russie moderne, reçurent les lois de ce peuple. Sans doute le système de gouvernement de la Pologne fut vicieux, vers le plus grand nombre des époques de son histoire, et surtout vers les dernières, puisqu'il mettait la puissance entière de l'état, c'est-à-dire la partie législative et exécutive, dans les mains d'un corps privilégié, puisque le reste de la nation était privé des avantages de participer à la confection des lois, et qu'il était exclu en outre des rangs que répartit la puissance exécutive; l'opiniâtreté avec laquelle la nation ou plutôt une portion de la noblesse conserva ce système, devait naturellement être funeste à la Pologne, surtout dans le siècle où la morale politique des cabinets était totalement détruite, et où la civilisation européenne, sous le rapport de la perfection de ses gouvernemens, avait anéanti tout ce qui tenait par quelques liens à l'ancienne féodalité. Le gouvernement de Pologne avait été parfaitement féodal, jusqu'à la

constitution du 3 mai 1792, qui anéantit son droit despotique et exclusif: la noblesse représentait uniquement la nation, comme elle le fit en France sous les deux premières races. Ce fut l'opposition qui se trouva entre la constitution polonaise et les mœurs du siècle, c'est-à-dire celles de l'Europe, qui entraîna principalement la perte de la Pologne, et non pas la participation du peuple entier aux désordres qui eurent lieu. Quelques hommes avaient fait mouvoir cette constitution en faveur de l'étranger, et elle avait paralysé la volonté générale du peuple et des grands même qui, revenus de leur erreur et renonçant sagement à leur système dominateur, avaient désiré long-temps, avant la chute de l'état, le rétablissement de l'ordre, et se disposaient alors à tout sacrifier pour conserver l'indépendance de leur pays. La confédération qui s'était formée contre l'étranger, lors du rétablissement d'Auguste II; la résistance qu'elle avait faite aux prétentions de Pierre Ier et de Pierre II; la confédération qui s'était formée lorsque Élisabeth, voulant faire la guerre aux Turcs et aux Tartares, avait exigé le passage pour ses troupes sur le territoire polonais, et l'opposition que la diète avait montrée aux vœux d'Auguste, qui tolérait cette vexation, dirigé, par sa politique particulière, celle qui avait eu lieu lorsqu'après la guerre de sept ans, les Russes occupèrent une partie du territoire de la république; les efforts qu'ils firent plus tard pour secouer le joug de leur ennemi; l'indignation des magistrats, qui éclatait

sur tous les points; la confédération de Bar, qui s'était tout-à coup formée, prouvent combien la majorité de la nation tenait au maintien de son indépendance; et l'époque de la destruction de la confédération de Bar fut celle qui, dans les derniers temps de l'existence de la Pologne, indiqua le mieux le désir qu'avait la nation de posséder un gouvernement stable et réglé sur d'autres bases. La noblesse avait montré sa volonté de se dessaisir des avantages qu'elle avait jusqu'alors conservés avec tant de soins, lorsque dans diverses diètes elle souffrait qu'on proposât l'hérédité du trône et l'organisation d'une armée nationale; elle avait même opté pour cette mesure qui devait faire changer la face de la Pologne, puisqu'elle donnait à son gouvernement un autre aspect et une autre stabilité, par l'établissement d'une grande police dans l'état et le développement d'un grand moyen d'attaque et de défense contre l'étranger. Cette constitution concordait évidemment avec celles des autres peuples de l'Europe, puisque la tolérance des religions y était consacrée, puisque les droits de la bourgeoisie, quant aux emplois militaires et civils, y étaient établis. La servitude des paysans, qui seule signalait l'ancienne barbarie, y était détruite en partie, et la Pologne se serait sans doute élevée au-dessus de la Russie, si elle eût été soumise à l'application de cette constitution; mais Catherine avait craint que les Polonais ne donnassent à son peuple un élan nouveau, et qu'ils ne l'encourageassent à exiger un changement dans la forme du gouverne-

ment, et surtout dans les lois relatives à la servitude. Ce fut principalement la civilisation du peuple polonais et sa tendance vers un gouvernement plus libéral, qui portèrent les souverains russes à tramer sa perte dans toutes les circonstances. Catherine connaissait parfaitement la situation de la Pologne, et elle avait jugé plus sainement les progrès que son peuple avait faits dans la civilisation, que les écrivains qui ont avancé que cette civilisation n'existait point : elle avait distingué les idées nouvelles que la noblesse avait à l'égard de la servitude des paysans ; elle la voyait prête à rompre le joug féodal et à réparer ainsi les torts qu'elle avait eus en conservant un système contraire à l'humanité, à la justice, et, j'oserais même le dire, à la politique de tous les siècles. La czarine savait que cette noblesse avait déjà entrevu la vérité politique qui démontre que la richesse des terres l'emporte sur celle qui repose sur la vie des serfs : vérité prouvée par l'expérience en Pologne, même par plusieurs seigneurs qui, après avoir donné la liberté à leurs paysans, avaient accru leur fortune au lieu de l'affaiblir par cet acte de raison et de justice. Catherine présageait que cet exemple allait être suivi par tous les propriétaires nobles ; et dès-lors elle crut l'existence de son autorité menacée, puisqu'il était vraisemblable que son peuple, et notamment les cosaques, imiteraient tôt ou tard les Polonais. Ce puissant intérêt politique l'avait déterminée, autant que son désir de renverser le grand obstacle que lui offrait la Pologne du côté de l'empire ottoman, autant

que son désir de s'introduire jusqu'au centre de l'Europe pour chercher à y établir sa domination, autant que ses prétentions d'occuper tous les points de la Baltique favorables à son commerce, et de s'emparer du Sund pour maîtriser la navigation de cette mer. Les intrigues de la Russie en Pologne avaient pris une nouvelle activité à la mort de Marie-Thérèse; la puissance russe chercha dès-lors à faire adopter par Joseph II ses vues relatives à la Pologne, afin d'empêcher ainsi sa réunion à la France qui pouvait faciliter aux Polonais la défense de leurs droits; mais l'on doit dire qu'il ne prit aucune part aux intrigues particulières de cette puissance: on peut penser avec quelque raison que cet empereur improuvait d'abord cette usurpation; mais que le premier pas ayant été fait par la cour, sans qu'il vît la possibilité d'apporter un empêchement aux ambitieux projets d'une grande puissance décidée à tout entreprendre, il se laissa déterminer par sa politique nécessaire. La révolution qui éclata en Pologne et qui aurait sauvé ce pays, si son peuple eût été placé sur un territoire plus circonscrit, et si les palatinats eussent pu se rallier pour la défense commune; cette révolution, dis-je, et les sacrifices énormes que la nation fit avec magnanimité, réfutent tous les argumens qu'on avait formés contre ses sentimens, et anéantissent toute imputation de faiblesse de sa part. La Pologne avait eu autrefois de très-grands rapports extérieurs avec tous les peuples des parties septentrionales et centrales de l'Europe, et son influence sur la politique du Nord avait été

très-prépondérante; elle avait maîtrisé la Russie à sa naissance et lui avait imposé même, dans le temps de sa force, la loi du vasselage; on l'avait vue aussi influencer la nomination des czars et concourir à leur affermissement ou à leur dépossession.

Si elle avait perdu en partie cette suprématie, lorsque la Russie se montra plus redoutable sous Alexis Michalowitz, elle avait empêché néanmoins le développement des projets de ce prince, et l'avait contraint de se renfermer dans les limites de ses états; elle avait conservé ce même degré d'influence, au commencement du règne de Pierre I[er], et ne l'avait pas entièrement perdu lorsque Charles XII, vaincu à Pultawa, laissa au czar une libre carrière à son ambition. La situation du territoire polonais avait sauvé, dans plusieurs circonstances, les destinées des états continentaux. Ce territoire présentait, avant le premier partage, une barrière aux Russes, dans toute l'étendue de leur empire, du côté de l'Europe, puisqu'il s'étendait depuis le golfe de Livonie jusqu'au Dneister; il empêchait toute communication avec la Prusse et la Russie, puisqu'il bordait ce premier état, depuis la Silésie jusqu'à la Prusse orientale et à la Baltique, et il fermait en outre toute issue aux Tartares et aux Turcs du côté du centre de l'Europe; ce territoire avoisinant tous les points de la petite Tartarie par où les barbares auraient pu pénétrer dans le sein du continent. La Pologne occupait donc la situation la plus favorable

pour empêcher les progrès de l'ambition et pour maîtriser la turbulence des peuples orientaux dont la tendance a toujours été de se déborder sur l'Europe et d'y établir leur domination.

Quand on considère quelle fut la puissance des Turcs sous Mahomet II et sous Amurat IV, quelle fut la puissance des Tartares sous Gengiskan, on ne peut disconvenir que les états continentaux du centre, qui se sont montrés florissans, auraient été étouffés à leur berceau, et que l'Europe aurait pris un autre aspect et une autre existence, si la Pologne n'eût arrêté les projets dévastateurs de ces conquérans, en leur opposant la barrière de son territoire et la bravoure de son peuple, qu'elle leur fit éprouver dans plusieurs circonstances, soit à Khoczim, ville des frontières polonaises, soit devant Vienne, où les Polonais arrachèrent l'Empire et l'Europe entière au joug ottoman. Si l'on envisage dans toute leur étendue les effets des empêchemens que mit la Pologne à toute confédération des puissances continentales; si l'on observe les avantages qui sont nés de la désunion de ces puissances, ou de la nullité de leurs rapports; si l'on considère ceux qui résultèrent des ménagemens que la Russie, la Turquie et plusieurs autres états furent forcés de garder long-temps envers la Pologne, ménagemens qui avaient leur source dans la crainte que celle-ci n'ouvrît son territoire à l'une ou à l'autre couronne, on reconnaîtra qu'elle servit pendant long-temps de bouclier aux peuples européens; si l'on considère

en outre combien cette nation, qu'on aurait pu nommer la sentinelle de l'Europe, accrut les avantages qu'elle lui procurait par sa position territoriale, lorsque, par la valeur et l'énergie de ses guerriers, elle en imposa à tous ceux qui osèrent approcher de son pays; si l'on fait attention que, prévoyant la prépondérance politique et militaire qu'obtiendrait un jour la Russie, prépondérance que les Polonais avaient pressentie lors du règne du grand iwan; si l'on fait attention, dis-je, qu'ils cherchèrent à lui dicter la loi dans le sein de ses états, et à anéantir à jamais sa domination ambitieuse, on conçoit parfaitement pourquoi la France avait transporté le théâtre de la guerre en Pologne, avait pris position sur la Vistule, et tenait les Russes en échec.

La tolérance religieuse existait en Pologne depuis le quatorzième siècle; on y voit les synagogues, les mosquées, les temples des protestans à côté des églises catholiques; le luxe et l'épicuréisme, auxquels la plus grande partie des beaux arts, et nombre des arts libéraux, doivent leur naissance et leur lustre, n'ont pu s'y établir. Le territoire étant sans cesse attaqué, ou menacé, aucune propriété n'étant assurée, la nation était presque toujours armée; elle ne pouvait penser à ses plaisirs : ni l'égoïste ni le sybarite ne pouvaient se livrer à leur penchant, puisqu'aucun ne pouvait se dispenser de voler au combat; il fallait abandonner ses jouissances particulières, et quitter sa maison sans avoir l'espoir de la soustraire à l'ennemi, qui, dans un territoire ouvert de toutes parts,

pouvait à chaque instant s'en rendre maître : voilà aussi ce qui arrêta l'élan du commerce en Pologne ; voilà ce qui a fait que la noblesse n'a pensé qu'à ses champs, à ses bestiaux et à ses chevaux, et abandonné tout autre commerce aux Allemands, aux Juifs, aux Arméniens. Les Polonais ont généralement de la générosité, du courage, de l'esprit, et une imagination vive : leur jugement est solide, mais leurs préjugés les rendent souvent opiniâtres ; leurs mœurs ne sont pas aussi austères qu'elles étaient autrefois, mais elles sont moins corrompues que celles de la plupart des autres nations de l'Europe ; ils ont le courage et la bravoure des anciens Sarmates dont ils descendent, du goût pour les arts, de l'aptitude pour les sciences, et tout ce qui caractérise un peuple policé et remarquable par les lettres qu'il aime et qu'il cultive. La liberté n'a pas de meilleurs remparts que nos poitrines, répondaient les Polonais à ceux qui leur conseillaient de fortifier quelques places en Lithuanie et dans l'Ukraine ; tous ceux qui se sont voulu donner aux lettres y ont réussi. Il existe en Pologne des académies, des universités, de nombreux colléges, des bibliothèques publiques : ce fut un particulier qui eut le premier l'idée de joindre la Baltique à la mer Noire, par un canal de sept milles, qui joignait le Przypée, qui se jette dans le Dniéper, avec la Szczara, qui porte les eaux dans le Niémen, qui tombe dans la mer Noire. Le grand Copernic était Polonais ; on l'a cru Allemand, parce qu'il était chanoine de Varmie ; mais ce pays, l'un

des palatinats de la Pologne, ne tomba sous la domination de la maison de Brandebourg qu'au premier partage, en 1773. Il était né à Thorn, dont la Prusse ne s'empara qu'en 1793. Quoique, par suite de l'état politique de ce royaume, les sciences n'y aient jamais été bien répandues, cependant on y a toujours vu des hommes de génie et de savoir qui l'ont illustré, et peut-être aucune nation ne pourrait citer un plus grand nombre d'excellens historiens et des hommes qui aient écrit plus savamment sur les lois et la constitution politique. Si nous embrassons le système des connaissances humaines dans ses diverses parties, nous trouvons d'abord, parmi les théologiens, pour commencer par la science, qui met plus directement la créature en rapport avec le créateur, les noms des Stassiens, évêque de Varmie; Jean Leopolita, qui, le premier, traduisit la Bible en polonais, et la fit imprimer en 1561; Stanislas Rapagetanus, illustre disciple de Luther; Jean Seklutian, qui, en traduisant le nouveau Testament du grec en polonais, acheva l'ouvrage commencé par Leopolita; Jean Trxcieski, qu'il faut mettre aussi au nombre des traducteurs de la Bible. Parmi les mathématiciens, Jean Sniadecki, qui a mérité d'être mis au nombre des géomètres les plus habiles de l'Europe; Bernard Wapowski, dont les conseils furent plus d'une fois utiles au grand Copernic: parmi les astronomes, Jean Hevelius, qui s'acquit une juste réputation; Copernic, qui a rempli l'univers de sa gloire; Perzobut, qui marcha dignement

sur ses traces : parmi les physiciens, Osinski, Rogalinski, dont les savans écrits ont fait naître le goût de la science dans leur pays : parmi les naturalistes, Krzonczynski, précurseur glorieux de Linné, de Buffon, de Martini; Ladwski, qui a composé une histoire naturelle de la Pologne; la princesse Jablonowska, à qui la science est redevable de plus d'un bon ouvrage; Kluk, que Pline n'eût point désavoué : parmi les minéralogistes, Corose, qui fut en même temps un habile hydrographe : parmi les médecins, Czerwiakowski, qui a consigné ses observations dans plusieurs ouvrages : parmi les auteurs qui ont écrit sur l'art militaire, Jakubowski, dont les ouvrages sont justement estimés par ses compatriotes : parmi les publicistes, Naramowski, Jacob Przeluski, Nicolas Szalaszowski, Jean Laski, qui tous ont écrit d'une manière remarquable sur la constitution de leur pays : parmi ceux qui se sont occupés d'économie politique, Jean Lasicki, André Modrzewski, dont les ouvrages sur la statistique ont fait connaître cette science à leurs compatriotes : parmi les philosophes, Jean Glogau, Stanislas Konarski, Jean Stobnica et Szaniawski : parmi les écrivains politiques et les moralites, Fédro, Gornicki, François Radzewski : parmi les poètes, Mathias Sorbiescki, dont les poésies ont été traduites en plusieurs langues, et l'ont fait comparer à Horace; l'évêque Krosicki, dont la plume originale a produit tant d'ouvrages piquans; l'évêque Naruszewicz, bon poète et bon historien tout à-la-fois; Jean Ko-

kanowski, le plus grand poète de la Pologne; Pierre Kokanowski, heureux traducteur de Virgile et du Tasse; Dmukowski, qui s'est également rendu célèbre et par ses poésies et par ses ouvrages de critique littéraire; madame Druzbacka, Jean Flachbinder, Clément Janicki, qui surent faire des vers latins, comme Karpinski, Klonowicz, Kniaznin faisaient des vers polonais; André Krzycki, évêque de Plock, qui écrivit bien en vers et en prose; Nicolas Naglowicz, dont les poèmes sont encore admirés; Vincent Potocki, Antoine Poninski, rival de Flachbinder; la princesse Radzwill, épouse du palatin de Vilna; Sarbiewki, mis au rang des premiers poètes de la Pologne; Simonides, qui fut l'auteur le plus célèbre de son siècle et l'ami du grand Kokanowski; le prince Wisniowieczki et Ziemorowicz, qui s'est acquis par ses pastorales une juste célébrité: parmi les orateurs, Stanislas Orzechowski, Maretus, Glitschener, Lachowski, Pomarkant, Wyzwicz, dont les discours et les sermons offrent de beaux modèles d'éloquence: parmi les historiens, Martin Kromer, évêque de Varmie, peu inférieur à Tite-Live; Paul Piasecki, évêque de Pzzemyst, auteur estimé d'une histoire de Pologne; Martin Bielski, Jean Bielski son fils, Chruzinski, bon poète et bon historien; Jean Dlugosz, Mathieu Dogiel, Maximilien Fredro, Vincent Kadlubeck, mort en 1223, qui fut le premier historiographe de la Pologne; Stanislas Lubienicki, Mathée Mieckow, qui fut médecin du roi Sigismond, et qui écrivit

l'histoire de son règne; Adam Narudzewicz, qui avait appris, en traduisant Tacite, comment il devait écrire l'histoire de son pays; Niedziesko, chanoine de Kracovie, qui écrivit l'histoire de la Pologne à la manière et dans la langue de Tite-Live; Barthotomaüs Paprocki, Stanislas Poniatowski, père du roi de ce nom, qui écrivit des observations sur l'histoire de Charles XII, par Voltaire; Jean Rudowski, historien d'un mérite rare; Sarnieki, qui ne lui est peut-être pas inférieur; Jean Sobieski, père du grand Sobieski; Martin Strzenski, contemporain de Kadlubek; Bernard Wapowski, que nous avons mis déjà au nombre des meilleurs géomètres de la Pologne, et qui écrivit l'histoire de Sigismond Ier; Wibiecki, auteur des réflexions sur la vie du célèbre Zamoyski : parmi les littérateurs, Heidensteins, Herbuts, qui méritèrent l'amitié de Kokanowski; Luskina, qui trouva, dans la rédaction d'un journal, une réputation que donne bien rarement ce genre d'ouvrage; Przybylski, qui fit parler au poète d'Ascra la langue polonaise, Gaspard Sawicki : parmi les philologues, Knapski, auteur d'un bon dictionnaire grec et latin; Kopczinski, qui a fait une bonne grammaire polonaise; Pierre Tormicki, évêque de Kracovie; Warszewski, qui fit en Pologne, pour Héliodore, ce qu'Amyot faisait en France à peu près à la même époque pour le même auteur : parmi les hommes qui furent les protecteurs des lettres qu'ils cultivèrent, Stanislas Leszczynski, qui, précipité du trône de Pologne, vit sa fille monter sur le trône de France;

Niemuwicz, compagnon célèbre des malheurs de l'immortel Kosciuszko; Niesiecki, Okolski, Jean Zamoyski, le même qui illustra la Pologne dans la carrière politique et militaire; l'évêque Zaluski, dont la bibliothèque était un des plus beaux monumens littéraires de la Pologne, avant que les Russes, qui s'en étaient emparés, n'eussent mutilé une partie des livres qui la composaient, afin de rendre plus réguliers les ballots qu'ils en avaient faits pour les transporter à Pétersbourg.

La Pologne s'était vue à la veille de recevoir une forme régulière de gouvernement; mais le sort en avait autrement disposé. La révolution de 1791 avait été précisément l'inverse de celle de France. Dans celle-ci, on avait passé rapidement de la monarchie à l'anarchie; dans celle-là, au contraire, on voulait s'élever de l'anarchie féodale à une monarchie tempérée, à laquelle il ne manquait plus qu'une représentation populaire pour en faire une véritable république: l'aristocratie polonaise rentrait dans de justes limites; son autorité, auparavant sans bornes, se trouvait contenue, d'un côté, par le pouvoir acquis au chef de l'état dans la nouvelle constitution, et, de l'autre, par l'érection des communes, l'abolition graduelle de la servitude, et la formation d'un corps de bourgeoisie, qui, chaque année, aurait fourni un certain nombre de membres à la noblesse; tandis que, jusque-là, la Pologne avait offert le singulier spectacle de plusieurs millions d'esclaves et de quelques milliers de nobles turbulens, sans

savoir être libres; terribles à leurs rois comme à leurs vassaux, vendant leurs suffrages pour de l'or, mettant la couronne à l'encan, comme les gardes prétoriennes de l'Empire.

Les maîtres ressemblent aux divinités de Tyr et de Carthage, qui ne jouissaient que par le sacrifice des victimes humaines; ils ont placé l'extrême dignité à côté de l'extrême bassesse; ils ont fait, de la servitude, l'appui, l'auxiliaire de la liberté; ils ont cru qu'il fallait des nains pour qu'il y eût des géans. L'on voit, il est vrai, dans nos fôrets, des arbres majestueux absorber les rayons du soleil et la sève nourricière; mais tout languit autour d'eux; leur santé vigoureuse donne la mort à tout ce qui les environne, et les jeunes arbustes ne prennent de vigueur que lorsque la cognée du bûcheron dépouille le superbe despote des bois de ses rameaux orgueilleux. L'art d'organiser de puissantes aristocraties, qui rend tous les nobles souverains et tous les paysans esclaves, qui établit un tyran sur chaque hameau comme sur chaque ville; cet art, né de l'oubli profond de l'humanité, était né, s'était perfectionné dans l'occident: le régime politique de l'orient établit, dans le sens inverse de la démocratie, une parfaite égalité entre les hommes. Le dogme de l'obéissance passive fait des esclaves de tous les sujets; le caprice du prince crée des grands, et le même caprice les détruit; les arrêts de mort suivent de près les plus brillantes faveurs; le pacha, le visir, ne voient, dans le firman qui les appelle aux

premiers emplois, que l'avant-coureur du cordon fatal qui doit les en précipiter ; une mort tragique devient la récompense des services qui excitent la jalousie, et le prix des forfaits qui invoquent le châtiment. Dans les républiques industrieuses, le sort des esclaves devait être plus doux, parce qu'ils étaient plus utiles, parce que leurs talens devenaient une partie de la richesse nationale, parce que les arts, les professions mécaniques, donnent à l'homme ingénieux bien plus de moyens de se faire remarquer, que la culture des terres, soumise à une marche, à des procédés dont on s'écarte rarement. Enfin, les nobles Polonais entendirent la voix de l'humanité, et surent intéresser pour la première fois ceux qui ne s'occupent des états que lorsque leurs chefs s'occupent des peuples ; ils rougissaient de la barbarie de leurs ancêtres, ils rougissaient d'avoir reçu l'existence d'une longue suite d'oppresseurs ; ils voulaient opérer la plus belle, la plus magnanime des révolutions, faire sortir des hommes du néant. Héros de l'humanité ! vos noms ne peuvent périr ; ceux qui furent à la fois les Léonidas et les Aratus, les Miltiade et les Philopémen de leur patrie, qui en virent la naissance et la ruine, qui versèrent des larmes de joie sur le berceau de sa liberté, et qui arrosèrent de leur sang les plaines où elle fut ensevelie presque dès sa naissance, vivront éternellement dans le souvenir des hommes. L'histoire moderne est féconde en héros, mais elle offre rarement de ces réformateurs hardis qui for-

cent tous les obstacles pour le bonheur des hommes, et qui devancent, par la rapidité de leur marche et la force de leur génie, la marche lente et timide de la raison des peuples. Quand les révolutions politiques s'effectuent au sein de l'ignorance, l'enthousiasme qui les dirige les rend pures des vils calculs de la cupidité, des misérables inquiétudes de l'égoïsme; mais le défaut d'expérience, d'étude, de réflexion, empêche de consolider, par une sagesse prévoyante, l'ouvrage d'une générosité courageuse; on compte sur les vertus de ses contemporains, on ne se défie point des vices de leurs descendans, on ne s'élance point dans l'avenir, parce qu'on ignore le passé; on respecte des préjugés souvent funestes, par la raison qu'ils tiennent à la croyance populaire. Napoléon, qui n'estimait que la gloire militaire, qui ne voyait rien de beau qu'un camp, qu'une armée, que l'obéissance passive de ses soldats, que le luxe guerrier de ses lieutenans, eût probablement partagé, avec ses compagnons d'armes, les dépouilles du peuple; il eût fortifié le régime féodal, au lieu de le détruire. La nature forme souvent des hommes capables de combattre, de vaincre, de conquérir; mais elle ne produit que rarement de ces génies sublimes, presque divins, qui font consister toute leur gloire dans le bonheur de l'humanité. Par les mesures hardies du despotisme, on peut imprimer un éclat vif et subit aux empires; mais le système une fois établi, et confié à des mains inhabiles, peut rendre celui qui l'a créé, le bienfaiteur

d'une génération et le fléau de plusieurs. C'est d'abord comme le soleil dirigé par l'Apollon des poètes; il afflige, il brûle quelques contrées, il anime, il féconde, il enrichit toutes les autres; mais un Phaéton s'empare-t-il des rênes du char, les fontaines tarissent, les fleuves perdent leurs ondes majestueuses, l'Océan abandonne ses rivages, l'univers est menacé d'une conflagration générale. En portant son attention sur cette malheureuse Pologne devenue le théâtre d'une guerre sanglante, M. Chaumeton éprouvait le sentiment pénible du prince troyen, à l'aspect des supplices du tartare; il avait besoin, comme lui, de sortir promptement de ce triste séjour et de se transporter sous un ciel riant, où une agréable verdure, des forêts majestueuses, un air pur, des astres brillans, raniment l'imagination, soulagent le cœur oppressé, fassent sentir le doux empire et le charme de l'existence. Il se hâta de sortir de ces temps de ténèbres et de dégradation, et de revenir vers des contrées qui lui présenteraient un meilleur ordre de choses : il laissa sommeiller des esclaves qu'il voyait condamnés à une longue léthargie : à mesure qu'il s'éloigne du théâtre de la servitude, l'horizon s'embellit, des lois barbares s'anéantissent, des institutions salutaires s'élèvent; l'abolition de la servitude a changé la face des états; le génie se réveille, l'homme pense, il tire parti de ses facultés, il embellit sa demeure terrestre, il lutte de puissance avec la nature, il connaît la noble passion de la gloire, il mesure les cieux, il pénètre

dans les entrailles de la terre, il cherche au travers de l'Océan de nouvelles richesses, de nouveaux asiles, de nouvelles connaissances; tandis que le travail féconde les campagnes, les beaux arts décorent les villes; les nobles plaisirs de l'intelligence deviennent le besoin d'une partie des peuples. Ainsi, selon la fiction des poëtes, l'univers n'offrit d'abord qu'un chaos où toutes les matières se confondaient, où régnaient le désordre et les ténèbres; ensuite les élémens s'agitent, se combattent, cherchent à se séparer; enfin le soleil vient briller aux voûtes du firmament : toute la nature s'embellit, les animaux se revêtent de diverses formes, de diverses couleurs, et l'homme paraît dans toute sa majesté.

Il est nécessaire de parcourir tous les états de l'Europe pour bien s'assurer des causes qui ont le plus contribué à répandre la civilisation et les lumières. Cette vérité est évidente pour tous les bons esprits; elle ne saurait être problématique que pour des hommes aveuglés par l'ignorance, ou égarés par les préjugés: eux seuls croient la politique intéressée à perpétuer les malheurs de la multitude. Des plumes habiles nous avaient retracé l'état de l'espèce humaine sous le régime de la dégradation et de la misère; elles avaient offert à notre indignation un petit nombre d'hommes, se jouant de la vie de leurs semblables; ne respectant ni les droits de la nature ni les lois de la pudeur, mais personne n'en fit jamais une peinture plus énergique que M. Chaumeton, il ne pouvait en parler de sang froid; son âme noble et

généreuse s'indignait à l'idée qu'il existât en Europe des pays où l'homme n'était point l'égal de l'homme, et cette indignation était en lui si profonde, qu'il l'imprimait à tout ce qu'il écrivait : son esprit vif et pénétrant avait contracté les sévères habitudes de son caractère. Dans les objets où l'écrivain se propose principalement de plaire, on ne lui pardonne point s'il n'a réussi; il faut que de vifs applaudissemens couronnent ses efforts, il faut qu'il soit admiré. De nouveaux Homère, de nouveaux Sophocle, peuvent appeler autour d'eux les générations contemporaines, recueillir d'avance dans leurs suffrages les suffrages des générations qui doivent naître, descendre dans la tombe avec la certitude de voir un autel impérissable s'élever sur leur pierre sépulcrale. Le philosophe ne peut aspirer à des succès aussi brillans; il lui doit suffire que le fruit de ses méditations soulage l'humanité, grossisse le faisceau des connaissances contemporaines, rompe sans efforts des chaînes antiques, enseigne aux princes de nouveaux moyens de gloire, et aux peuples de nouveaux moyens de bonheur; il lui suffit que les hommes de bien de tous les pays estiment son cœur, bénissent ses travaux, justifient ses intentions, et qu'il goûte ces plaisirs qui naissent de la conscience d'avoir rempli ses devoirs : plaisirs célestes, que la fortune ni les persécutions ne peuvent nous enlever. Une considération rassurait M. Chaumeton et l'emportait sur toute autre; il défendait tout à la fois la cause des sciences et des

hommes dans un pays qui a éclairé l'Europe par ses lumières, et l'a étonnée par l'éclat de ses armes, parmi des hommes qui n'abandonneront point l'héritage de gloire et de génie qu'ils doivent aux deux siècles les plus beaux, les plus magnifiques, que les annales des nations nous aient jamais offerts.

Nous ne passerons point en revue les ouvrages de M. Chaumeton, qui tiennent aux sciences physiques et naturelles, telle qu'une thèse sur *l'entomologie médicale*, un *Essai sur les sympathies*, les nombreux articles qu'il a fournis au Dictionnaire et au Journal des sciences médicales, à la Biographie universelle, à plusieurs journaux scientifiques allemands; il nous suffira de mentionner ces différens travaux presque tous étrangers aux attributions de la Société royale des Antiquaires de France. Inflexible envers l'ignorance présomptueuse, doué de cet esprit vaste et sûr, qui, pour les ouvrages dont il se proposait de rendre compte dans les journaux scientifiques, faisait la part de l'erreur et de la vérité, restituait à chacun des auteurs qui avaient écrit sur la matière les idées qui leur appartenaient, signalait les lacunes partout où il en trouvait, il ne connaissait point de louange assez ingénieuse pour récompenser le mérite modeste; et l'homme qui semblait avoir reçu en partage la verve satirique de Guy Patin, employait à dispenser l'éloge toute l'activité de son esprit et de son cœur. Si l'esprit de parti entretient la liberté en politique, il la tue en littérature; il proscrit impitoyablement toutes les idées qui

s'écartent de son étroite sphère ; il trace le cercle de Popilius autour des talens et du génie ; hors de la raison qu'il s'est faite, tout est folie ; il défend d'avoir, sur les hommes et sur les choses, des opinions différentes de celles qu'il commande ; il crée des réputations, il en détruit, il arrête l'essor des talens timides qui respectent sa dictature, il s'efforce d'humilier et d'accabler les talens généreux et superbes qui se révoltent contre le despotisme de la pensée, il prescrit des limites à l'intelligence humaine qui ne doit en connaître d'autres que celles que l'Eternel lui a assignées, il interdit toute discussion sur les objets qui intéressent le plus la société, quoique l'esprit humain ne s'agrandisse que par un examen libre. Que peuvent devenir les lettres, les sciences, les arts, quand les hommes sont jugés, non d'après la manière dont ils ont traité un sujet, mais d'après le sujet même ; quand l'intolérance de l'esprit de secte s'empare du domaine le plus indépendant par sa nature, le plus étranger à toute espèce de gêne et de contrainte? Cette dictature devient surtout dangereuse dans un pays où si peu d'hommes ont le courage de penser par eux-mêmes, où la paresse, la frivolité, le dégoût des bonnes études, font qu'un homme est jugé, souvent sans appel, par les plus injustes aristarques. C'était principalement contre l'esprit de secte que M. Chaumeton s'élevait avec force ; c'était alors que sa plume, naturellement caustique, s'armait de tous ses traits, qu'il en perçait la médiocrité jalouse. S'il excéda les bornes,

NOTICE HISTORIQUE

Sur M. Grivaud de la Vincelle, Membre résident de la Société royale des Antiquaires de France; par M. Le Rouge, Membre résident.

M. Grivaud de la Vincelle (Claude-Madeleine) naquit, le 5 septembre 1762, à Châlons-sur-Saône. Les mots *de la Vincelle*, qu'il ajouta, quelques années avant sa mort, à son nom propre, n'eurent pas pour objet, comme on l'a dit avec affectation, de donner à ce nom roturier une apparence de noblesse. Ces mots ne sont, en effet, que le surnom d'une épouse chérie, qui le rendit père, et qu'une mort précoce lui enleva à la fleur de l'âge (1). Cette addition n'eut d'autre motif que celui de séparer ses actes littéraires de ceux d'un écrivain de même nom, et d'éviter, par là, des méprises qui ne sont que trop fréquentes.

M. Grivaud fut du nombre de ces hommes qu'une sorte d'inspiration appelle vers une carrière, mais auxquels des considérations et des intérêts de fa-

(1) En 1795, M. Grivaud épousa mademoiselle *Grimaldi de la Vincelle*, fille reconnue du prince de Monaco, Honoré III. Il en eut deux filles, dont l'éducation fut confiée à mademoiselle Sophie de Bray.

mille viennent imposer une profession toute différente et souvent opposée. En effet, il fut obligé de se livrer aux détails journaliers et aux spéculations d'un commerce de soierie, dans la ville de Lyon; tandis qu'un goût naturel, fortifié par de bonnes études, et par la vue habituelle d'une riche collection, formée par son père, d'objets d'arts et de productions de la nature, semblait lui prédire des succès dans la carrière épineuse des sciences et des lettres. Il consacra néanmoins tous ses loisirs à la lecture des anciens auteurs, et se livra particulièrement à des recherches sur les monumens gaulois et romains que la France peut encore receler.

Pendant les troubles de la révolution française, un bénédictin, ami de sa famille, qui s'était montré opposé aux principes reconnus alors, fut, pour cela, mis en arrestation, et il avait même à craindre pour sa vie. M. Grivaud, sans s'effrayer du danger qu'il pouvait courir, se rendit de suite à Paris, et il y défendit si bien la cause du religieux, près du comité du gouvernement, qu'il en obtint son élargissement. Satisfait de ce succès, M. Grivaud de la Vincelle retourna dans sa patrie, et s'y montra tout glorieux du triomphe qu'il venait d'obtenir. Cette circonstance et ses opinions personnelles l'ayant exposé à quelques persécutions, il employa, pour s'y soustraire, un moyen assez singulier, et qui eut toute la réussite qu'il pouvait désirer. Comme négociant, il demanda un passe-port pour se rendre, soit à Lyon, soit à Paris, et les autorités civiles de ce

assez glorieux pour lui de sauver de l'oubli, et d'offrir aux amateurs de l'antiquité une suite de travaux et de recherches, dont l'instruction et les talens de l'auteur lui garantissaient l'importance et l'utilité. » Il a effectivement classé et même rédigé les divers matériaux préparés par M. Pasumot, et il les a insérés, avec plusieurs cartes et figures, partie dans le *Magasin encyclopédique*, et partie dans les *Annales des Voyages*, depuis 1810 jusqu'en 1813 (1).

Le zèle de M Grivaud et son ardeur pour le travail étaient tels, qu'outre plusieurs dissertations qui parurent dans le *Magasin* et les *Annales encyclopédiques*, il publia, en 1817, son *Recueil de monumens antiques découverts dans l'ancienne Gaule*, et formant 2 vol. in-4° de texte, avec 40 planches gravées (2). Il donna aussi, dans la même année, la description de l'anse d'un *præfericulum*, découverte dans les ruines de *Nasium*, ancienne ville des *Leuci* (3). Cette anse, qui est de

moires et dissertations mentionnés ci-dessus et désignés plus loin.

(1) Ces différens mémoires, notices et dissertations ayant été tirés à part, M. Grivaud les a réunis et en a formé un volume in-8.°, pour lequel il a fait imprimer le titre suivant : *Dissertations et Mémoires sur différens sujets d'antiquité et d'histoire, mis en ordre et publiés, d'après les manuscrits de feu M. Pasumot, par C. M. Grivaud. Paris*, 1810-1813.

(2) Voyez le compte rendu de cet ouvrage, par M. Roquefort, dans le *Moniteur* du vendredi 5 décembre 1817.

(3) Cette description a été insérée dans les *Annales encyclopédiques*.

bronze, avec des incrustations d'argent, offre des bas-reliefs de la plus grande beauté et de la plus belle conservation. Ce morceau précieux fait partie de ceux qui composent le cabinet de M. Denis, de Commercy, antiquaire très-éclairé, qui se propose de combattre quelques conjectures avancées par M. Grivaud dans sa description. Ce travail, au reste, a été l'occasion d'apprendre qu'une anse toute pareille a été découverte en Angleterre : seulement une portion du vase tient à cette dernière. M. Grivaud avait fait, avant sa mort, toutes les dispositions nécessaires pour s'en procurer un dessin exact et une relation de sa découverte. Espérons que ces démarches ne seront pas perdues pour la science, et que quelque savant en fera connaître le résultat.

M. Grivaud comptait M. l'abbé de Tersan au nombre de ses amis. Il savait, par conséquent, ainsi qu'il le publia depuis (1), que ce savant « conservait avec « soin toût ce qui avait été trouvé dans les fouilles « d'une ville gallo-romaine, découverte, en 1772, « sur la montagne de Châtelet, entre Joinville et « Saint-Dizier (2). Il savait que cet archéologue,

(1) *Voyez* l'avertissement qui est en tête du *Catalogue des objets d'antiquité et de curiosité qui composaient le cabinet de feu M. l'abbé Campion de Tersan.* Paris, 1819, in-8.°, grand papier.

(2) Deux bulletins de ces fouilles ont été publiés par M. Grignon, le premier à Bar-le-Duc en 1774, et le second à Paris en 1775. Ils forment un volume in-8.° de 244 pages, avec un plan géométral de la montagne de Châtelet.

« qui se proposait de publier, à l'aide de ces anti-« quités, un ouvrage important sur les arts et mé-« tiers des anciens, avait déjà fait graver, d'après ce « projet, plus de cent trente planches (1). » Mais il connaissait aussi l'extrême répugnance de son ami à faire imprimer son travail; et, par ce motif, il parvint à le déterminer à lui céder ces cuivres gravés, pour en faire lui-même une édition accompagnée d'un texte explicatif. L'exécution de ce grand ouvrage, qui a pour titre, *Arts et métiers des anciens représentés par les monumens* (2), fut effectivement commencée par M. Grivaud, conformément à un prospectus publié par lui, en 1818, et il en parut successivement trois livraisons de son vivant.

A la fin de ce prospectus, M. Grivaud annonçait que son travail serait terminé par l'*exposition d'un nouveau système d'explication de la figure de l'*ASCIA *et de la dédicace* SUB ASCIÂ, *dans les inscriptions tumulaires*. Nous savons que cet antiquaire partageait, sur ce point, l'opinion de son docte ami, et qu'il voyait, comme lui, dans cette figure, des signes cachés du christianisme. Nous savons qu'il se proposait, en effet, de développer ce système et de l'appuyer de plusieurs témoignages his-

(1) M. Grivaud avait déjà précédemment fait connaître ce projet; mais il annonçait alors 180 planches. *Voyez* page 7 de la préface de son *Recueil des monumens découverts dans la Gaule*.

(2) Cet ouvrage doit avoir 15 livraisons de 8 à 10 planches chacune, avec le texte, et il formera 2 vol. in-f.° grand papier.

toriques. A cette occasion, nous lui fîmes connaître les conjectures de notre confrère, M. Denis, cité plus haut, conjectures bien différentes, pour lesquelles cet archéologue distingué a pris date dans son journal (1), et qu'il doit justifier dans l'ouvrage qu'il prépare sur les antiquités de *Nasium*. « Tant « mieux, répondit M. Grivaud, la science gagnera « à nos débats; et si nous ne parvenons à juger ce « grand procès, nous avancerons du moins son « instruction. »

Son goût pour l'antiquité était devenu une passion; et, secondé par quelques moyens de fortune, M. Grivaud était parvenu à réunir, dans son cabinet, un grand nombre d'objets de curiosité rares et précieux, de monumens de tous les âges, soit en statues et vases, soit en médailles, soit en pierres gravées et pâtes antiques. Jusqu'au dernier moment de son existence il enrichit ces collections que beaucoup de savans et de curieux, nationaux et étrangers, vinrent visiter (2). Celle des pierres gravées, grecques et romaines, presque toutes montées en or, était surtout remarquable par la beauté du travail et par la variété des sujets. M. J.-J. Dubois a

(1) Le *Narrateur de la Meuse*, tome XVIII, n.° 716, 22 août 1813.

(2) Le catalogue de ces diverses collections et des livres qui composaient le cabinet et la bibliothèque de M. Grivaud a été rédigé par M. J.-J. Dubois : il forme 1 vol. in-8.° de 78 pages, en tête duquel on trouve une notice historique sur cet antiquaire.

fait, de cette collection précieuse, une description détaillée, qui fut imprimée, en 1820, en soixante-seize pages in-8.°, comprenant quatre cent cinquante quatre articles.

Nommé historiographe et garde du *livre-d'or* (1) de la chambre des pairs, M. Grivaud sut mettre à profit, pour la science archéologique, ses nouveaux rapports avec l'administration intérieure du palais. Il obtint, pour les archives de la pairie, la création d'un cabinet d'antiques, avec un fonds d'entretien, dans les budgets annuels, et déjà une riche collection de pierres gravées a été achetée avec ces fonds.

Franc et loyal dans ses liaisons, M. Grivaud blâma toujours l'intrigue et l'injustice. Il se plaignit souvent, à cet égard, de quelques savans et gens de lettres, ses contemporains, et déclama hautement, surtout contre ce qui se passa en 1818, à l'occasion du remplacement d'un célèbre antiquaire dans ses fonctions administratives (2).

M. Grivaud combattit long-temps une affection catarrhale qui exigeait de lui beaucoup de repos et de ménagemens. Mais M. de Tersan, affaissé sous le poids de quatre-vingt-trois ans, ayant cessé d'exister le 11 mai 1819, son ami voulut acquitter les promesses qu'il lui avait faites. M. Grivaud rédigea en

(1) C'est un livre d'immatricule dans lequel sont inscrits les noms de tous les pairs, avec les ordonnances royales de création, les titres relatifs aux majorats, etc.

(2) *Voyez* le *Moniteur* du 25 septembre 1819.

conséquence et fit imprimer le catalogue des objets composant le cabinet du défunt, et il en surveilla lui-même la vente. La fatigue que lui causa ce travail pénible, aggrava la maladie dont il était atteint, laquelle prit tout-à-coup un caractère si effrayant, que les secours empressés de la médecine et de la chirurgie ne purent l'arrêter. M. Grivaud fut enlevé à la science, à sa famille et à ses amis, le 4 décembre 1819, huit mois après la mort de son ami, l'abbé de Tersan.

En laissant les ouvrages de M. Grivaud transporter à la postérité l'honorable mémoire de cet antiquaire distingué, nous croyons rendre justice à ses sentimens patriotiques, en puisant dans un de ses écrits les vérités suivantes que la Societé royale ne cesse de proclamer, et le vœu qu'elle se fait gloire d'avoir, la première, déposé au sein de l'autorité supérieure.

« Le sol de la France, disait ce confrère, aussi bien que nous, est une mine inépuisable de richesses pour les antiquaires; depuis des siècles, on en retire, chaque jour, des monumens de toute espèce qui attestent l'ancienne splendeur de la Gaule; mais ces restes précieux de l'antiquité sont le plus souvent détruits, oubliés et perdus. Nous avons déjà plusieurs fois exprimé le vœu que nous réitérons ici, que le gouvernement voulut établir un musée tout-à-fait national, dans lequel on rassemblerait tout ce qui est épars en France, des monumens qui y ont été recueillis; les préfets seraient chargés de veiller à la conservation de ceux

que l'on pourrait découvrir à l'avenir, et de faire l'acquisition de ceux qui seraient susceptibles d'être transportés et placés dans le musée. Ils pourraient aussi faire exécuter des fouilles dans les endroits connus pour receler encore des restes de l'antiquité. Dans peu de temps, cette collection pourrait rivaliser avec celles de l'Italie, et présenterait un haut intérêt aux Français qui, comme nous, attachent du prix à tout ce qui peut augmenter l'illustration de leur patrie (1). »

(1) *Recueil des monumens antiques découverts dans l'ancienne Gaule*, tome I, page 1.

MÉMOIRE

Sur un petit Monument de bronze trouvé à Pergame, dans la Mysie; par M. Cousinéry, de la Légion-d'Honneur, Membre résident.

La religion des anciens peuples, dont l'histoire ne cessera de s'occuper, ayant admis dans son culte les signes d'un grand nombre de superstitions, il dut résulter, de cette disposition à des idées fantastiques, la création de diverses espèces de monstres, ou de figures multiformes, qui sont parvenues jusqu'à nous.

Les Égyptiens ont été vraisemblablement les premiers à donner l'exemple de ces réunions de symboles sur une même figure; c'était le fruit de leur doctrine secrète, dont le temps et les révolutions politiques altérèrent ou voilèrent le sens mystérieux.

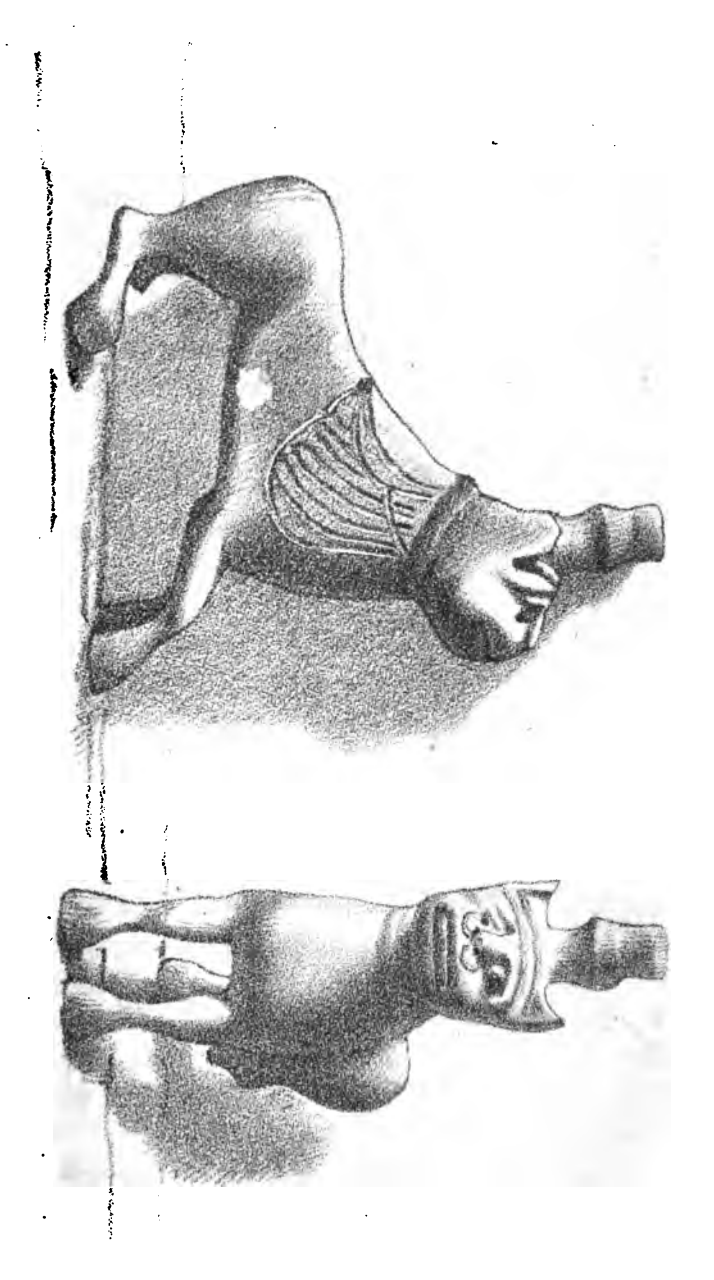
La figure de bronze que j'ai l'honneur de présenter à la compagnie, pour être admise parmi les monumens anciens qui accompagnent sa bibliothèque, étant du nombre de ces créations primitives d'imitation, j'ai cru qu'elle était propre à fournir quelques éclaircissemens relatifs à diverses causes de l'admission de ces monumens bizarres chez divers peuples.

A mon dernier voyage à Pergame dans la Mysie,

j'ai acheté à un paysan ce monument, aussi extraordinaire par sa forme que par le mauvais goût du travail. Il représente un griffon, dont les ailes, au lieu d'être saillantes, sont gravées sur les flancs de l'animal; sa face me semble tenir du caractère de celle du lion : elle est surmontée d'une espèce de tour ou de *modius*, et elle est ornée d'un collier; les pieds n'ont rien qui paraisse appartenir ni au griffon ni au lion; mais ils ont la forme aplatie du pied de bœuf, sans cependant présenter aucune séparation qui puisse autoriser complétement cette dernière partie de la description du monument. Il faut convenir néanmoins que, dans les productions très-anciennes de l'art, on doit accorder quelque chose à l'intention et supposer quelques négligences dans l'exécution ; notre bronze est incontestablement du nombre de ceux que l'industrie religieuse primitive dut créer pour servir la superstition.

Quoique j'eusse trouvé ce bronze dans l'Asie, sa forme hideuse et sa mauvaise exécution m'avaient d'abord fait penser qu'il pouvait avoir appartenu à quelque particulier gaulois du nombre de ces Gallo-Grecs établis dans la haute Phrygie, si connus sous les noms de Tectosages, de Tolistoboges et de Trocmes; j'appuyais ma conjecture sur ce que ces Gaulois, sous le règne d'Attale Ier, vinrent faire le siége de Pergame, capitale des états de ce prince, dont ils dévastèrent les provinces.

Cette idée se fortifiait par l'observation que, les assiégeans ayant dû transporter avec eux leurs dieux



pénates, quelque guerrier avait pu égarer le monument que j'avais sous les yeux; mais en réfléchissant sur l'époque de ce siége, et en considérant qu'il serait très-difficile de prouver qu'alors le culte des dieux, sous des formes humaines ou sous celles des animaux qui leur étaient consacés, eût été adopté par les Druides, et même par de simples Gaulois, j'ai dû laisser à l'Orient tous ses droits sur ce monument et y reconnaître une figure panthée.

Quoique le célèbre Caylus ait paru douter (T. IV, p. 47) que les Grecs et les Étrusques aient jamais pratiqué cette réunion de plusieurs symboles hiéroglyphiques sur le même objet, j'ai lieu de croire au contraire que cette manière de tracer la pensée est très-ancienne parmi les peuples civilisés de l'Asie, et qu'il doit tirer son origine des Pélages.

En effet, nous devons croire que ce peuple, si renommé et si répandu, avait porté à de grandes distances des idées religieuses qui lui étaient propres, qu'elles étaient susceptibles de recevoir celle des cultes étrangers, et qu'elles coopéraient à l'avancement de la civilisation et préparaient la route qui conduisit leurs descendans au plus haut degré de splendeur.

La nation qui avait imaginé de rendre un culte à des figures symboliques, telles que le pégase, le minautore, le griffon, le bœuf à tête humaine, une Cérès à tête de cheval (Pausanias, L. VIII, p. 42) et beaucoup d'autres images semblables, pouvait bien se permettre d'adresser des prières et des vœux

à diverses divinités réunies, soit par des symboles joints à une figure principale, soit seulement à des symboles simples liés ensemble ou séparés sur un même plan.

La cause de ces créations était en grand nombre, et c'est peut-être ce qu'on n'a pas encore assez observé. Des actions de grâces, des visions, des songes, des terreurs, des vœux, des passions exaltées, des mariages, des invocations à plusieurs divinités, des maximes, des proverbes, des adages mis en action, ont dû fournir à des imaginations superstitieuses ces sortes de réprésentations talismuniques, et il est bien reconnu qu'elles se multiplièrent beaucoup plus chez les Romains que chez les Grecs. Si l'on doit croire que ces derniers s'en abstinrent de bonne heure, ce ne peut être qu'à mesure que leur goût s'épurait et qu'ils éloignaient de pareilles créations pour se rapprocher de plus en plus de la vérité.

Plutarque nous a transmis un exemple de ces allégories religieuses des temps reculés. Dans la partie de ses ouvrages où il traite des fleuves, il dit que Theutès, roi des Mysiens, chassant sur le mont Thrassillus, poursuivit un sanglier qui se réfugia dans le temple de Diane Orthosie, et parla au roi, en lui demandant la vie au nom de la déesse. Theutès l'ayant tué, excita contre lui le courroux de Diane. Lysippe, mère de ce roi, ne put appaiser la divinité offensée qu'en lui élevant des autels et en faisant faire un sanglier d'or à tête humaine. Quoique l'auteur que je cite ne parle pas de l'usage que

fit Lysippe de ce monument, il est bien probable qu'elle le plaça dans son lavaire, ou qu'elle le suspendit dans le temple.

Un autre exemple de ces compositions singulières, mais toujours appartenant à la religion, se trouve dans l'ouvrage de Sestini, dernièrement publié sur les statères, auquel M. Raoul-Rochette a fourni des remarques critiques très-satisfaisantes et très-érudites.

Sestini nous offre, *pl. IX, n° 13*, une monnaie d'or de la plus grande forme, qui a tous les caractères de la plus haute antiquité, et dont le type est remarquable par la représentation d'un bœuf et d'un lion liés ensemble en sens inverse. Ce savant antiquaire décrit ainsi cette médaille.

Taurus dimidius et leo dimidius juncti. R. Tria quadrata incusa, medius magis oblongum.

Voilà une espèce de monstre sur une médaille primitive que j'ai acquise à Smyrne, et qui de mon cabinet est passée à celui du roi de Bavière, avec cinq à six autres de la même époque et de différentes grandeurs, qui présentent aussi le type du taureau et du lion à demi-corps; mais au lieu d'être accolés, ces deux animaux sont en regard : le lion paraît courir et vouloir attaquer le taureau. On peut voir également ces dernières médailles d'or, dans l'ouvrage déjà cité aux *n*os 14, 15 *et* 16 *de la même planche*. Il est à regretter que M. Sestini n'ait pas ajouté aux gravures de ces médailles celles d'argent de même type, qui annoncent non seulement la même époque,

mais encore le même pays. M. Mionnet a suppléé à ce défaut. On trouve à la *planche XXXV* de son ouvrage une de ces médailles d'argent au n° 2.

J'observerai en passant que M. Sestini a attribué ces médailles à l'île de Samos; mais je tâcherai bientôt de prouver, dans une dissertation *ad hoc*, que ces monnaies ont été frappées dans la Lydie, sous le règne de Crœsus, dont Pollux a fait mention sous le nom de *Crœsiques*.

La première des monnaies que je viens de citer était inconnue. Elle nous offre un type également inconnu, et qui a de l'analogie avec le bronze qui fait le sujet de ce Mémoire. Nous ne pouvons les regarder ni l'un ni l'antre comme le résultat d'une imagination fantastique, et à cet égard nous pouvons nous en rapporter à Winckelmann, qui pensait que rien n'est inutile ni arbitraire dans les productions de l'art des anciens, soit qu'il s'agisse de bronzes, de pierres gravées, de terre cuite, ou de toute autre matière.

D'après un pareil principe, je ne puis reconnaître sur la monnaie lydienne que l'image symbolique de Cybèle, mère de la nature, désignée par le lion qui exprime la force végétale, et par le bœuf, dont le travail donne à la terre une annuelle fécondité pour la subsistance de l'homme.

On sait combien Cybèle était honorée en Lydie, où l'on prétendait qu'elle avait pris naissance. La Lydie, comme le pays le plus fertile de l'Asie, lui rendait un culte spécial, principalement sur le mont

Cipyle où elle était honorée comme déesse Cipylanne, et où elle avait un temple. Il ne faut donc pas révoquer en doute que le type de la monnaie de Crœsus, aussi simple que religieux, ait été le premier image monnétaire que ce roi ait rendu à la déesse protectrice de ses états.

Si cette interprétation a quelque justesse, il ne sera pas difficile d'expliquer ce que le bronze découvert à Pergame présente de mystérieux. On doit le reconnaître comme appartenant à une allégorie, dont le sujet principal est le griffon, emblême du soleil qui féconde toute la nature, et ensuite admettre, sous la représentation du lion et du bœuf, le culte de Cybèle, ainsi que je l'ai observé plus haut. Le collier que porte le lion me paraît être le signe du service qu'il rendait à Cybèle, au char de laquelle il était attaché par cet anneau. On sait que la mythologie l'admet pour compagnon de la déesse. Les monumens représentent même souvent la déesse montée sur le lion ; ce qui ne m'a laissé aucun doute sur l'explication de cet anneau, c'est que j'ai vu le même collier sur un tigre de bronze d'un très-beau travail, qui existe dans la collection de M. le baron Roger, et qui paraît avoir fait partie accessoire d'une petite statue de Bacchus. Quant à la petite tour qui est sur la tête du lion, attendu que sa forme n'indique rien de bien précis, on pourrait la regarder comme symbole d'abondance, tel que l'est le boisseau de Cerapis, ou le calathus d'Isis.

Je ne m'appesantirai pas sur ces dernières conjec-

d'où s'élance un loup qui ne paraît qu'à demi-corps et qui saisit un lièvre qu'il a surpris. Maffei veut que ce sujet présente la ruse et la violence ; mais ne pourrait-on pas plutôt retrouver ici un emblême du *festina lente* des anciens, et beaucoup de rapport avec cet adage si commun chez les Turcs, qui est que le Musulman sait prendre le lièvre avec la charrette ; ce qui signifie, chez ce peuple, que la justice, quoique lente dans sa marche, atteint toujours le malfaiteur qui fuit comme un lièvre, ou bien qu'avec la persévérance on trouve le moyen de se venger d'un ennemi.

Quoique le comte de Caylus eût reconnu le goût des Romains pour les figures allégoriques, il paraît avoir négligé de remarquer de pareilles maximes mises en action par les anciens sur des figures dont on ne saurait révoquer l'antiquité. Il y a dans son V^e vol., *pl. LXIX*, page 196, une de ces figures qu'il qualifie seulement de grotesques, qui réunit plusieurs symboles très-remarquables, et il donne à cette figure le nom de chimère.

Le corps principal est celui d'une tortue dont la partie antérieure présente une tête de dragon d'où s'échappe le cou d'un chameau, surmonté d'une tête de satyre; au bas de ce cou l'on voit deux mamelles qui sont bien fournies de lait; les pates du devant de la tortue ne paraissent pas, parce qu'elles sont remplacées par les jambes d'un cheval au galop, et l'on voit un pied d'homme au lieu de la pate de la tortue dans la partie inférieure. Une petite figure d'un terme

est posée sur cette partie, en sens inverse de celle du satyre.

L'auteur considère ce monument sous le rapport de l'art, et il en fait l'éloge; mais il ne reconnaît rien qui soit intéressant dans un assemblage qui n'a, suivant lui, *aucune signification*. On reconnaîtra pourtant bien ici le *festina lente*, si l'on peut admettre l'explication que je vais lui donner.

Bien loin de croire qu'il s'agisse d'une tête de satyre sur le cou du chameau, comme le veut Caylus, je ne puis y remarquer qu'une tête de paon, qui est *tout, toutes choses*. Je suppose que cette tête, la plus élevée du monument, s'exprime ainsi par les emblêmes qui l'entourent: « Dans toutes les actions, « que ton esprit ait la vitesse du cheval, et ton juge- « ment la lenteur de la tortue, si tu veux obtenir « tout ce qui peut te rendre heureux, et surtout la « force et l'abondance exprimées par le chameau et « les deux mamelles. »

Il est encore à observer, par rapport à cette composition morale, que le mot *chimère*, employé par le savant auteur, l'est aussi très-improprement par un grand nombre d'antiquaires. Ce mot ne me paraît admissible que dans un sens figuré, et non pour désigner un monument antique, autre que celui que toute l'antiquité a reconnu pour le monstre vaincu par Bellérophon. On ne peut donc pas donner ce nom à cette quantité de pierres gravées qui représentent la tête de Socrate ornée de symboles plus ou moins nombreux qui n'ont pas encore été suffi-

samment expliqués. Quoi qu'il en soit, je suis bien éloigné de croire, avec notre savant académicien, que ces pierres aient été gravées si souvent et si long-temps après la mort de Socrate, pour le tourner en ridicule. Il faut, je crois, rendre plus de justice au peuple qui sut apprécier le mérite du plus modeste et du plus sage des philosophes.

Je ne saurais terminer ce Mémoire sans faire remarquer combien était embarrassante la tâche du comte de Caylus, en se proposant de classer séparément les monumens de l'art des différens peuples qu'il a désignés dans son Recueil. Il a poussé bien loin sans doute les preuves de son goût sur le beau idéal et sur le faire de l'art, parmi les nations dont il s'est occupé; mais, puisqu'il ne s'est trouvé personne après lui qui ait osé le suivre dans la route qu'il s'était prescrite, il est bien raisonnable de croire qu'on n'a pas espéré de pouvoir le faire avec succès.

En effet, que de difficultés à suivre une méthode plus ou moins certaine, ou plus ou moins convenable, pour attribuer à chaque peuple les monumens de l'art qui lui sont propres, pour suivre l'influence de la religion sur les productions que le culte exigeait, et pour en saisir toutes les variations.

Ces difficultés paraissent bien plus certaines lorsque l'on vient à considérer quelle fut l'influence de Rome victorieuse sur la religion, les arts et les mœurs des peuples qu'elle assujétissait; on reconnaît alors qu'il entrait dans les destinées des nations vaincues

de s'identifier avec la nation dominatrice et de voir dans la capitale du monde se former ce dépôt précieux des arts, que la victoire accumulait pour éclairer l'occident.

Rome se parait des chefs-d'œuvre dont elle dépouillait la Grèce; elle les exposait dans ses temples, suivant Cicéron, et elle y admettait tous les dieux des nations vaincues. Ses ateliers se multipliaient, et c'étaient des artistes grecs qui se distinguaient le plus dans cette nouvelle école. On voit ensuite ces mêmes artistes se répandre dans les provinces, et coopérer, par leurs travaux, à cette révolution morale et religieuse, dont les Gaules furent le plus grand théâtre.

Dès-lors les anciennes institutions de ce grand peuple s'évanouissent ou s'associent à celles du vainqueur, et l'on conçoit quel dût être l'effet de ce mélange de dogmes, de rits, de superstitions dont les monumens de tout genre durent souvent porter l'empreinte.

Il est donc malaisé d'établir le juste point d'élévation où les arts ont pu parvenir dans les Gaules, ni d'atteindre au principe d'où il faudrait partir pour en reconnaître les premiers essais. Si, d'un côté, César nous donne le nom des dieux honorés par les Gaulois, de l'autre, il se tait sur la forme de ces dieux, sur leurs temples, et même sur la monnaie où on devrait en trouver la représentation. Il nous peint ces peuples comme sauvages, plongés dans des excès de barbarie, vivant sous une hiérarchie sacerdotale, dont le culte mystique se pra-

tiquait spécialement dans les campagnes et dans les forêts.

On trouve encore les traces du culte champêtre dans les Capitulaires de Charlemagne ; il y proscrit l'ancien usage superstitieux d'allumer des chandelles auprès des arbres et des fontaines.

Il résulte de ces réflexions qui me paraissent fondées, que la sphère de nos recherches sur l'histoire de la religion et les monumens de l'art dans les Gaules, avant Jules-César, n'a pas acquis encore toute son étendue, que nos ancêtres suivirent longtemps ce culte primitif, si ancien, si généralement répandu, qu'ils rendaient à la nature visible et active, en y admettant des intelligences célestes, qu'ils adoraient séparément sur les lieux même où se trouvaient les objets de leurs admirations ou de leurs craintes. On peut donc encore suivre avec fruit cette nation dans la marche de sa civilisation, dans ses courses militaires, dans ses rapports avec la colonie phocéenne, et l'influence de ses rapports sur les mœurs, le commerce et la religion des provinces les plus voisines de cette colonie, et enfin passer à la grande période où Rome se reproduisit partout chez un grand peuple assujéti, période qui s'étend depuis César jusqu'aux descendans de Constantin, et qui est si fertile en événemens et si importante par ses effets sur les opinions religieuses et la politique. Vous conviendrez, Messieurs, que les travaux de nos prédecesseurs dans ce genre de recherches laissent encore beaucoup à désirer ; mais nous pou-

vons nous féliciter de ce qu'un gouvernement aussi éclairé que le nôtre, en créant cette académie, ait voulu encourager notre zèle et celui de nos doctes correspondans, pour arriver autant que possible au perfectionnement d'une histoire qui intéresse, sous tant de rapports, la nation entière. Nous devons d'autant plus espérer à cet égard que le sage et savant ministre, qui seconde avec tant de zèle les intentions de Sa Majesté, vous a déjà donné des preuves de l'intérêt que lui inspire la Société et du désir qu'il a de protéger ses travaux.

RECHERCHES HISTORIQUES

Sur l'Anjou et ses monumens (Angers et le Bas-Anjou); par M. Bodin, correspondant.

Suite des Monumens celtiques du Haut-Anjou.

Ce n'est, pour ainsi dire, que de nos jours que les auteurs français ont commencé à parler de ces sortes de cabanes, composées de pierres brutes, que l'on trouve en divers endroits de la France, et plus particulièrement en Anjou. Ces anciens monumens n'avaient point échappé aux regards des savans des pays septentrionaux, où l'on en rencontre aussi un grand nombre; et, très-long-temps avant eux, Athenée considérait déjà ces ouvrages comme appartenant à la plus haute antiquité. Sous quel point de vue devons-nous donc les voir, nous qui écrivons dix-huit siècles après lui, et qui ne pouvons encore apercevoir aucune trace de dégradation due au temps, sur ces espèces de temples, peut-être témoins des premiers vœux adressés par nos ancêtres à la divinité ?

Dans la première partie de nos recherches sur la

ville de Saumur, nous avons décrit les monumens celtiques qui se voient dans le Haut-Anjou, en rapportant quelques conjectures sur leur origine et leur usage; nous allons parler ici de ceux que nous avons trouvés depuis qu'elle a été publiée.

I. Dans la commune de Rou, il y avait un petit *dolmen* dans un champ nommé *Pierres-couvertes*. Avant de le détruire, il y a quelques années, le propriétaire fit creuser dessous, et l'on trouva, à quatre pieds de profondeur, avec une vingtaine de têtes humaines, dont les dents étaient très-bien conservées, deux espèces de poignards en silex; l'un fut brisé sur-le-champ, et l'autre conservé. J'ai vu ce dernier; sa longueur est de huit pouces, et sa plus grande largeur de deux et demi. D'un côté il est plat, et de l'autre on voit une côte relevée comme celle d'une baïonnette; il est arrondi par le bout tranchant, l'autre est échancré comme pour former une poignée.

II. A peu de distance de ce dolmen, dans le même champ, on trouva, peu de jours après, sous d'énormes pierres entassées sans ordre, un squelette d'homme couché sur le ventre, la tête vers l'orient, posée sur ses bras croisés; près de lui étaient deux haches celtiques ordinaires et en silex.

III. Dans la commune de Chénehutte-les-Tuffeaux, sur la rive gauche du ruisseau de la fontaine d'Enfer, on voit un petit *dolmen*, placé sur le penchant d'une colline, il se trouve presque entièrement rempli par la terre que les pluies en ont fait descendre.

IV. En 1814, un laboureur de la commune de

Distray, en défrichant un champ, heurta avec sa charrue un vase en terre grossière, qui renfermait vingt-huit instrumens de bronze, dont la forme n'a pu encore faire connaître l'usage; ils diffèrent tous les uns des autres par leurs dimensions. Trois ont des anneaux qui servaient probablement à les suspendre; le plus grand a sept pouces de longueur; le plus petit six pouces, et tous environ deux pouces de largeur au bout tranchant. Vingt-sept de ces instrumens n'ont point été repassés à la lime en sortant du moule; un seul l'a été, il conserve même quelques traces de ciselures faites pour l'orner. Parmi ces instrumens, il y avait aussi une spatule de bronze, et une anse d'un petit vase de même métal qui aura été détruit par l'oxidation.

V. A Gennes, près de l'église Saint-Eusèbe, on voit trois pierres sépulcrales de dix-huit pouces de largeur sur trois à quatre pieds de longueur. Sur deux de ces pierres, l'une gravée en relief et l'autre en creux, on trouve, entre autres figures, celle de l'*Ascia*, et une équerre. Il n'y a, sur ces tombeaux en pierre de tuf, aucun caractère, et ce sont les premiers sur lesquels j'aie trouvé l'*Ascia*. On sait que c'était sous la protection de ce signe sacré que les Gaulois plaçaient leurs tombeaux, comme nous plaçons les nôtres sous celui de la croix. Les antiquaires remarquent que le plus ordinairement ce signe protecteur est accompagné de l'inscription : *Et sub ascia dedicavit*. Je ne l'ai point encore trouvée, quoique j'aie découvert dans le Haut-Anjou une grande quantité de

tombeaux, parmi lesquels les trois dont je viens de parler sont les seuls qui portent des signes, ou figures gravées, ce qui semble indiquer que tous ces monumens sont antérieurs à l'arrivée des Romains dans les Gaules.

VI. Dans la commune de Pontigné, près Baugé, on trouve un *dolmen* d'une forme plus composée qu'elle n'est ordinairement, et sur une échelle plus petite. Sa longueur est de treize pieds six pouces, et sa largeur de sept pieds, dans œuvre, mais il n'a que quatre pieds six pouces de hauteur. Au-devant de la porte est un vestibule de cinq pieds de largeur sur six pieds de profondeur. Deux pierres seulement, dont l'une est triangulaire, servent de couverture à ce *dolmen*, qui, comme tous les autres, a son ouverture vers l'orient.

Monumens celtiques du Bas-Anjou.

On trouve dans les Mémoires de l'académie celtique une notice qui contient la description de presque tous les monumens celtiques du Bas-Anjou; c'est pourquoi nous ne parlerons ici que de ceux qui ont été omis dans cette notice (1).

A un quart de lieue au-dessous de Saint-Florent-le-Vieux, sur la rive gauche de la Loire, on voit, au milieu de la porte latérale de l'église du Marilais, un Terme qui partage cette porte en deux. Le portail au

(1) Voyez *Mémoires de l'Académie celtique*, tom. II, p. 169.

milieu duquel il est placé est du temps de Charlemagne, ainsi que l'église, comme l'indiquent très-bien l'architecture et la sculpture de cet édifice en partie ruiné. On aperçoit au premier coup d'œil que ce Terme est beaucoup plus ancien que les autres statues du portail qui sont en tuf blanc, et dont l'une représente l'archevêque Turpin. Le Terme, que je crois gaulois, est en pierre dure; sa forme est celle d'un pilier octogone, au haut duquel est une tête grossièrement sculptée, et qui n'a d'autres traits que le nez. Au-dessus de cette tête est une espèce de chapiteau de la même forme que le reste du pilier.

Dans la commune de Saint-Pierre-Montlimart, on voit une tombelle nommée la *Butte Saint-Antoine;* sa hauteur est d'environ quarante pieds.

Sur le bord de la rivière d'Evre, commune de Saint-Martin de Beaupréau, dans un pré, sous le Vigneau, on trouve une belle pierre fichée, ou *peulvan*, de quinze pieds d'élévation.

Tous ces monumens que nous venons de visiter, maintenant solitaires, silencieux, ne font plus d'impression sur ceux qui les approchent; parce qu'ils ne sont plus en rapport ni avec nos usages ni avec leurs sites; ils sont, pour ainsi dire, comme des figures découpées et arrachées d'un tableau. Mais qu'on se représente ces tombelles environnées de milliers d'Andegaves, nos ancêtres, présidés par des chefs de leur choix, et délibérant, avec la noble contenance d'hommes libres, sur les plus chers intérêts de la patrie; qu'on imagine ces Pierres-couvertes, entou-

rées de chênes énormes qui s'élèvent dans les nues, et dont les branches entrelacées ne laissent de passage à la lumière que pour mieux faire ressortir l'obscurité de ces antres redoutables; qu'on voie, près de ces dolmens, de vieux druides, vêtus d'amples robes blanches, préparant en silence des sacrifices humains; les bûchers s'allument, et déjà l'on croit entendre les cris affreux des victimes. A cette vision, on recule d'effroi; l'âme ne peut se défendre d'une secrète horreur, et tous les cultes qui ont ensanglanté, ou qui ensanglantent encore la terre, viennent assaillir la mémoire et faire exécrer les auteurs de tant de forfaits. C'est alors qu'on reconnaît que les monumens celtiques ont aussi leur éloquence; mais ils ont besoin, encore plus que tous les autres, à cause de leur extrême rusticité, que l'imagination les replace sur leur antique tableau.

Ouvrages militaires des Romains. — Origine de Juliomagus. — *Première enceinte d'Angers.*

Ce serait ici le lieu de parler du camp romain sous Angers, si nous n'en avions donné la description dans nos recherches sur le Haut-Anjou (1). Mais il nous reste à faire connaître un autre ouvrage romain dont aucun auteur n'a encore fait mention.

Entre le bourg de Murs et celui de Denée, sur

(1) Ce camp romain est aussi décrit dans les *Mémoires de l'Académie celtique*, tome II, pag. 197.

un plateau élevé au pied duquel coule la petite rivière de l'Aubance, on trouve une métairie nommée les *Châtelliers*, en face du camp romain, placé entre la Maine et la Loire. Une partie des murs de cette métairie est de construction romaine, et indique, par sa forme, qu'il a existé en cet endroit une de ces forteresses que les Romains construisaient sur les lieux élevés pour y placer la cavalerie destinée à éclairer le pays. Cette portion de mur antique, en partie détruite, forme une ligne courbe d'environ cent vingt pieds de longueur, dont le quart a neuf pieds de hauteur, et le reste, depuis six pouces jusqu'à deux pieds et demi. Son épaisseur est de trente pouces; il est bâti en pierres très-dures, de trois à quatre pouces d'échantillon, mais on n'y voit point de rangs de briques comme dans les autres murs de construction romaine; ce qui prouve que cet ouvrage date au moins du troisième siècle, puisqu'on sait que ce n'est que sous le règne de Gallien que l'usage s'est introduit de placer de ces rangs de briques dans les murs (1).

Sous l'emplacement de cette forteresse circulaire, on voit une cave creusée dans une roche schisteuse; sa longueur est de trente-trois pieds; sa largeur de dix au fond, et de quatre seulement à l'entrée, sur sept pieds de hauteur.

Il est vraisemblable que ces restes d'anciennes murailles ont fait nommer *Murs* le bourg qui les

(1) Winckelmann, *Histoire de l'Art.*

avoisine. Quant au nom de Châtelliers, c'est celui de presque toutes les métairies qui occupent l'emplacement de quelque *castellum*, ou construction militaire.

Nous avons avancé, dans le premier chapitre, que rien ne prouvait que la capitale des Andes ait existé où nous voyons la ville d'Angers. César, dans ses Commentaires, parle plusieurs fois des Andes, mais il ne dit rien de leur ville. Quelques auteurs ont conclu de ce silence, que le nom d'*Andes* avait été commun à la ville et à la cité. On sait que, par le mot *cité*, on entendait, chez les anciens, non seulement les habitans de la ville, mais encore tous ceux de la contrée que réunissait le même lien politique. Si le nom de la ville eût été aussi celui de la cité, pourquoi les auteurs latins ne l'auraient-ils pas conservé? pourquoi la nommeraient-ils *Juliomagus?* Ce nom ne fait-il pas présumer, au contraire, qu'elle a été entièrement bâtie par les Romains, soit par Jules-César lui-même, soit par un de ses successeurs, afin de contenir les peuples de l'Armorique. Dumnacus ayant fait brûler toutes les villes des Andes avant d'aller assiéger *Limonum*, il est très-possible que leur chef-lieu ait occupé la place où se trouve Angers, et c'est peut-être ce motif qui détermina César à bâtir *Juliomagus*, dont l'étymologie annonce bien l'origine, si, comme des savans le prétendent, *magus* vient d'un mot celtique qui signifie enceinte de ville, bourg, ou château. Quoi qu'il en soit, l'enceinte de cette ville était formée par un mur soli-

dement construit, et dont on voit encore plusieurs restes autour de la cité, depuis l'évêché jusqu'à la porte Toussaints; son circuit était d'environ six cent vingt toises. Elle avait, suivant l'usage des Romains, et comme le dit Vitruve, quatre portes correspondant aux quatre points cardinaux. Trois de ces portes existaient encore en 1790; la porte de Fer, la porte Angevine, et la porte de la vieille Chartre, qu'on nommait anciennement la porte Hugon; la quatrième se nommait la porte des Champs, elle était vers le milieu de l'espace compris entre le pont-levis du château et la porte Toussaints.

C'est auprès de cette dernière porte, qui est moderne, que l'on voit, sans aucun obstacle, depuis une vingtaine d'années, une partie du mur d'enceinte, bâti par les Romains. Sa longueur est d'environ dix-huit pieds sur seize à dix-sept de hauteur. L'un des bouts de cette portion de mur forme un avancement à angle droit; il y avait probablement une tour carrée en cet endroit. On remarque, dans la construction de ce mur, des doubles rangs de briques, à des distances inégales de deux à trois pieds, ce qui prouve que cette partie est postérieure à César. Comme il est possible que ce mur soit bientôt démoli, ou caché au public par de nouvelles constructions, il est nécessaire de constater aujourd'hui son existence, comme un des derniers témoins de l'antiquité d'Angers.

Monumens romains.— Amphithéâtre.— Capitole.— Thermes.

Les villes, dont le séjour et les habitans étaient agréables aux Romains, furent embellies à grands frais par des édifices dont la grandeur, la solidité et la magnificence ont transmis jusqu'à nos jours le goût et la puissance de ceux qui les firent élever. A défaut de traces historiques dans les livres, les ruines de nos anciens monumens, quelque peu apparentes qu'elles soient, attestent que la cité des Andes, ou Andegaves, obtint le droit de bourgeoisie romaine, et que *Juliomagus* fut une ville municipale assez considérable. Aussi, comme les principales villes de l'empire, elle dut jouir des droits attachés à ce titre; et, comme elles aussi, elle eut son capitole, son amphithéâtre, ses thermes et ses temples; mais le christianisme a fait si bonne guerre à ces derniers, qu'il n'en reste plus aucun vestige.

L'amphithéâtre était placé à l'est de la ville, à deux cent cinquante toises hors des murs; on le nommait *Grohan*. Voici la description qu'en a faite Claude Menard, et qu'il se proposait sans doute de placer dans son Histoire d'Anjou qui n'a point été imprimée (1).

« En la ville d'Angers, faubourg Bressigné, se

(1) En 1638, il a publié en latin une description de cet amphithéâtre.

trouve une hôtellerie qui a pour enseigne *la Côte de Baleine*, et, près du jardin, dans le milieu d'une vigne, une place ovale, ayant de diamètre en sa longueur trente toises et vingt de largeur, renfermée de cinq ceintures de murailles, hormis l'entrée qui a vingt-trois pieds d'ouverture vers l'occident.

« Tout ce circuit ne paraît quasi que par les fondemens qui sortent du rez-de-chaussée, et, par endroits, s'élève d'un à deux pieds, principalement la ceinture dernière qui ferme les quatre autres, de laquelle toutefois il ne paraît en la plupart que le fondement, non plus qu'en beaucoup d'ouvrages qui nous restent de l'antiquité. Le fond de cette place s'abaisse de huit pieds, et est enclos du premier mur maçonné de cailloux, dont la taille est inégale et carrée, montant à huit pieds par endroits, ailleurs plus, ailleurs moins, et le surplus tombé et abattu.

« La clôture est épaisse de huit pieds par le haut, n'en ayant que quatre rez terre, mais leur liaison et la maçonnerie est si forte qu'elle se rit du fer et des plus robustes bras des pionniers. Dans l'intervalle de ce mur, qui est de treize pieds, on voit d'autres murailles qui servaient à porter des voûtes et les soutenir, de huit pas en huit pas, y ayant encore, par dehors, des fondemens d'arcs-boutans, tout autour, afin de contenir mieux le faix et la hauteur de toute cette masse.

« Vers le bout d'en haut qui regarde l'orient,

restent les masures de deux chambres, séparées seulement d'un petit chemin pour entrer au-dedans par les portes qui s'y voient; leur longueur est de vingt-deux pieds, la largeur de quatorze. L'autre chambre, ou cabinet, semble s'affaisser d'un bout.

« Ces deux retraites sont portées jusque sur le bord du premier mur, et des deux côtés du premier sont deux pentes sans degrés, mais dont les vestiges paroissent et vont se rendre sur l'ovale du milieu qui fait la place.

« De l'autre côté qui regarde le nord, est un autre bâtiment carré, de pierre, lequel a deux caves longues de douze pieds et larges de dix, séparées par un mur de deux pieds d'épaisseur, et dans l'une d'elles on rencontre dans un coin une porte qui mène dans un autre caveau fort obscur, et d'un côté de l'ovale une ouverture pour y entrer; ces caves et caveau, maçonnés de briquetages, le reste de cailloux, où l'on voit quelques vestiges du vieux bâtiment romain, le surplus du dehors étant d'un autre temps. Dans tout ce circuit du théâtre, nous n'avons point vu d'autres ouvertures pour entrer, ce que nous croyons causé par les ruines des murailles qui auront comblé le fond. Au moyen d'une corde, nous avons trouvé que les cinq ceintures de murailles faisaient un diamètre de deux cents pieds, et chaque ceinture portait douze pieds de distance de l'une à l'autre. »

En 1632, on établit, près de l'amphithéâtre, un

couvent de filles; on employa, à bâtir ce monastère, toutes les pierres qu'on put arracher des ruines de ce monument; mais comme les frais de démolitions excédaient la valeur des matériaux, on abandonna ce travail, et ces restes antiques, renfermés dans l'enclos des religieuses, ont existé jusqu'en 1802. A cette époque, on a enfin achevé de les faire disparaître de dessus le sol pour y planter un jardin. Au mois de mai 1819, en déblayant la rue de la Croix Hannelon, pour la mettre au niveau du boulevard de la porte Saint-Aubin, on découvrit encore deux des murs de fondation circulaires, qui coupent obliquement cette rue. Parmi les décombres qui couvraient ces murs, se trouvait une grande quantité de morceaux de briques romaines que tous les curieux, attirés par ces fouilles, ont pu voir ainsi que moi.

L'auteur des Annales d'Anjou attribue la construction de cet amphithéâtre à Jules-César; mais il ne cite aucune autorité à l'appui de son opinion. M. Robin, auteur des Recherches sur nos origines, en fait honneur à Aurélien, et croit que le nom de Grohan qu'on donnait à ce monument venait de ce qu'il avait été dédié à Apollon Grynée ou Grohanien, divinité à laquelle cet empereur avait une grande dévotion. Mais notre savant compatriote, Ménage, donne une origine bien plus plausible à ce surnom en le dérivant du celtique *Growan*, qui signifie sable ou arène; et les Andes, dit-il, auront ap-

pelé leur amphithéâtre Growan, qu'on prononce Grohouan, comme on dit à Nismes et ailleurs les arènes, pour dire l'amphithéâtre.

Il a été trouvé à Grohan un grand nombre de médailles; celles dont on a connaissance étaient de Valérien, de Gallien, de Posthume et de Victorin; mais rien ne nous apprend par qui et à quelle époque l'amphithéâtre a été élevé.

Près de Grohan, du côté de l'orient, au carrefour de la Croix Hannelon, était un champ nommé, dans les titres de l'abbaye de Saint-Aubin, *Rogus*, le bûcher. C'était là qu'on dressait les bûchers sur lesquels on brûlait les gladiateurs qui mouraient sur l'arêne.

A l'aspect de ces vestiges qui attestent encore la population et la richesse de *Juliomagus*, il est difficile de maîtriser son imagination; en un instant elle franchit cette longue suite d'années qui nous sépare de l'époque de la soumission des Gaules. On croit voir les Andes, nouveaux citoyens romains, s'empressant en foule en courant aux jeux du cirque pour s'y repaître des spectacles sanglans qui plaisaient tant à leurs maîtres. Ils s'embarrassent dans cette toge si ample qui remplaçait l'étroit vêtement des Gaulois; mais c'est en vain qu'ils cherchent à la relever avec grâce, leur gaucherie devait servir quelque temps à les distinguer de leurs vainqueurs. Dans la suite ils n'imitèrent que trop fidèlement leur faste et leurs mœurs dissolues.

Le capitole de *Juliomagus* était sur un des points

les plus élevés de la ville; il en existe encore une assez grande partie dans laquelle sont distribués les principaux appartemens de l'évêché. Il semble que nos ancêtres se soient plu à dérober à la vue cet antique monument; ce n'est que de l'un des angles de la place Neuve que l'on peut en apercevoir la principale façade, dont le mur a six pieds d'épaisseur par le haut; la manière dont il est enveloppé par des constructions modernes ne m'a pas permis de mesurer son épaisseur au rez-de-chaussée.

Quelques auteurs ont écrit que les thermes ou bains publics de *Juliomagus* étaient dans un endroit qu'on nomme l'Evière, *Aquaria*, et que l'eau y était amenée de la fontaine Frote-Penil; ce qui est certain, c'est qu'il y avait là un aquéduc, comme le prouve un acte de 1078, par lequel Robert le Bourguignon, seigneur de Sablé, consent, en qualité de seigneur de fief, à l'achat fait par les moines du prieuré de l'Evière, de l'aquéduc de l'Evière.

Au commencement du dix-septième siècle, en creusant à quelques pieds de profondeur dans un champ près de la porte Toussaints, on trouva plusieurs restes de murs de construction romaine et le pavé en mosaïque d'une très-grande salle. Notre savant historien, Menard, qui était présent à cette fouille, jugea que c'était une salle de bains, et que ces ruines étaient les restes des thermes des Andes (1). Il solli-

(1) On voyait encore, en 1790, dans les archives de la cathédrale, un titre de 1324 qui faisait mention de la place située

cita, mais en vain, auprès de l'administration municipale, la prolongation de ces fouilles. Si cette découverte, due au hasard, ne suffit pas pour prouver que les thermes fussent en cet endroit, elle atteste du moins l'indifférence, ou, si l'on veut, l'ignorance de ceux qui étaient alors revêtus des titres de maire et d'échevin.

Nous voyons par la carte de Peutinger que trois voies romaines partaient de *Juliomagus;* nous avons parlé des deux premières qui se dirigeaient vers le Haut-Anjou; la troisième conduisait à *Combaristum.* Cette voie devait passer au Lion d'Angers, et *Combaristum* était sans doute un de ces lieux d'étape que les Romains nommaient *mansiones.* Ces mansions étaient toujours placées sur les chemins militaires, à une journée de distance; c'était là que les légions se reposaient en allant ou en revenant de la guerre, et qu'elles trouvaient des magasins de vivres et de fourrages.

Je n'ai vu aucun vestige de la voie d'Angers à *Combaristum,* mais il en existe probablement quelques-uns qu'on découvrira peut-être dans la suite. Quant à la situation de cette mansion, je crois qu'elle pouvait être où nous voyons le bourg de Combrée, entre Ségré et Pouancé. C'est sur la ressemblance de ces deux noms et la distance de

devant les bains d'Angers en ces termes: *Cujusdam areæ ante Balneas Andegavenses.*

ce bourg à Angers que je fonde cette conjecture ; si on trouve quelques restes de construction antique dans cette commune, cette conjecture pourra devenir certitude.

Les Mauges. — Monumens romains nouvellement découverts. — Tombeaux. — Autel antique.

Le canton nommé les Mauges, *Pagus Madalgicus*, ou *Medalcensis*, qui forme l'arrondissement de Beaupréau, ne faisait pas anciennement partie de l'Anjou, et neuf des paroisses qui s'y trouvent enclavées n'appartenaient à aucun diocèse; elles ne relevaient que de l'abbaye du Mont-Glonne (Saint-Florent), soit pour le spirituel, soit pour le temporel. Si on en croit une chronique de Nantes, le pays des Mauges était une dépendance des Pictaves, habitée par une tribu qui portait le nom de *Medalgio*. La petite rivière du Layon, dont l'embouchure dans la Loire est à Chalonnes, établissait la séparation entre les Andes et les Pictaves, comme on le voit par une charte de Charles-le-Chauve de l'an 849; et c'est encore cette petite rivière qui fait la démarcation, entre ce qu'on appelle aujourd'hui improprement la Vendée et le département de Maine-et-Loire, puisque tout ce territoire dépend de ce dernier département. Les Mauges avaient pour chef-lieu la ville de Montrevault (*Mons rebellis*); elle était encore une des principales places de l'Anjou, vers le milieu

du douzième siècle, et son seigneur un des plus puissans vassaux de cette province. Lorsque Louis VII, roi de France, et Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, convinrent de terminer leurs différends par des arbitres choisis parmi leurs vassaux, Pierre de Montrevault fut un des six que désigna Henri II.

C'est une opinion généralement reçue dans le pays que jamais les Romains n'ont pu s'établir dans les Mauges, et l'on tire même l'étymologie du nom de cette contrée de ces mots, *mala gens*, que César, dans son dépit de ne pouvoir les soumettre, aurait prononcés contre les habitans; mais cette vague tradition n'est appuyée sur aucune autorité, et la découverte qu'on vient de faire suffira pour la détruire.

Dans les Mauges, c'est l'usage de fumer les champs avec des terres jectisses; les fermiers achètent, à cet effet, dans les villes et les bourgs, les terres des jardins et toutes les autres terres rapportées. C'est à cette coutume qu'on devra l'entière destruction des combelles qui sont dans ce canton. Dans la commune du Fief-Sauvin, près Beaupréau, sur la métairie de la Segourie, les fermiers ayant remarqué, il y a quelques années, sur le haut d'un coteau, au pied duquel coule la rivière d'Evre, une élévation de terre rapportée, se mirent à l'exploiter pour leur usage. Cette élévation est un retranchement qui paraît avoir fait partie d'une station romaine; sa longueur est d'environ deux cents toises. On a trouvé,

auprès de ce retranchement, des briques et des restes de poterie antique, avec quelques médailles et des murs recouverts de terre qui traversent les chemins des environs. On a aussi trouvé les vestiges d'un chemin pavé, dans la direction de l'est à l'ouest; probablement ce chemin conduisait à Nantes.

En 1813, en démolissant, à Angers, la portion du mur de la cité qui était entre le chevet de l'église de Saint-Maurice et celle de Sainte-Croix, détruite en 1793, on trouva sous ce même mur une énorme quantité de débris de constructions antiques, qui avaient été jetés à sec dans une fosse large et profonde sur laquelle ce mur avait été bâti. Parmi ces débris, on distinguait divers fragmens de corniches, de colonnes, de bases, de chapiteaux, et autres restes en pierre de différente nature. Aussitôt que M. le maire eut été informé de cette découverte, il invita l'architecte-voyer de la ville à se rendre sur les lieux, en le chargeant du soin de faire extraire de ces fouilles tout ce qu'il pourrait y trouver d'intéressant sous le rapport de l'art et de l'histoire.

Les morceaux les plus dignes de remarque que l'on trouva sont, 1° un grand fragment de corniche, orné de modillons, et dont plusieurs moulures étaient taillées d'ornemens faits avec soin; quelques parties de bases et de chapiteaux annonçaient que ces restes appartenaient aux beaux siècles de l'art;

2° Une de ces tables de pierre d'environ six pieds de longueur, sur trois de largeur, que les Romains nommaient *mensæ*, mot que nous rendons en fran-

çais par celui de tombes, et qui servaient ordinairement à recouvrir les tombeaux des gens de condition médiocre. Sur cette pierre est un cadre rectangle échancré en rond dans les coins; il est couronné d'un fronton triangulaire dans lequel on voit une tête gravée en creux, et au-dessous une inscription presque entièrement effacée;

3° Une seconde tombe, moins grande que la première, mais sans autre ornement que cette inscription :

DIIS MANIBUS... DURONIÆ
GEMINIÆ DURONIUS
PILAGUS FILIÆ PIISSIMÆ
POSUIT.

4° Une troisième tombe, aussi sans autre ornement que l'inscription suivante :

DIIS MANIBUS
AIBKIXLISI
DIANTÆ UXORIS SEX.
LIGURUS SEXTUS
POSUIT.

5° Un lion en tuf blanc, dont la pose est semblable à celle des sphinx que les anciens mettaient à la porte des grands édifices; il tient sous une de ses pattes de devant une tête de bélier. Ce morceau de sculpture, de deux pieds six pouces de longueur sur dix-huit de hauteur, est du plus mauvais goût,

quelques-unes conservaient encore, des moulures; des restes d'ornemens qui ne sont plus en usage, tout, au premier coup d'œil, m'annonça une découverte d'antiquités. J'approchai, j'examinai ces pierres, et j'en vis une portant une inscription. C'était une bonne fortune pour moi, car j'avoue que c'est la première et l'unique que j'aie trouvée jusqu'à présent.

Je crois que cette pierre formait la partie supérieure d'un autel ou d'un piédestal; son plan est un rectangle de vingt-quatre pouces et demi sur vingt-un pouces et demi, et sa hauteur de vingt-deux pouces et demi, compris une corniche de sept pouces de hauteur sur trois et demi de saillie, qui lui sert de couronnement. L'inscription, en caractères d'une belle forme, très-bien gravés, est en trois lignes; la dernière a sa partie inférieure tout à l'extrémité de la pierre; ce qui prouve que cet autel était de deux pièces, la base nous manque et peut-être aussi le surplus de l'inscription que voici:

MARTIOVC
AVG
cIVIIFCTRI

On ne sait si l'on doit l'expliquer ainsi: *Martio viro clarissimo Augustali*, *civitatis lectum tributum*, etc.; ce qui ne serait peut-être pas très-conforme au système d'abréviation des Romains, ni à leur style lapidaire. Cela signifierait que la cité des Andes se

serait imposé une contribution pour élever une statue ou une colonne à un personnage nommé Martius et Augustal. Les *Augustales* étaient, selon Vegèce, des officiers créés par Auguste pour combattre à la tête des contigens fournis par les provinces. On appelait aussi *Augustales* les prêtres institués par Tibère en l'honneur d'Auguste. Ce monument est encore dans l'état d'abandon où je l'ai trouvé ; il serait à désirer que l'administration municipale prît soin de le conserver ; on pourrait le placer dans le Jardin des plantes.

On voit dans ce jardin un tombeau antique qui était, avant la révolution, dans le cimetière Saint-Julien, où il servait de piédestal à une croix, comme il en sert encore aujourd'hui à une colonne de marbre noir. Ce tombeau est de granit ; sa forme est carrée dans la partie inférieure, et octogone dans la partie supérieure. Sa hauteur est de trois pieds un pouce, et sa largeur de deux pieds sept pouces et demi. Il est, comme les trois tables dont on a parlé précédemment, du troisième genre des tombeaux romains, c'est-à-dire du genre le plus simple, celui qui était spécialement affecté aux personnes peu riches ; sur l'une de ses faces on lit cette inscription :

VXORI
OPTIMÆ
TFLAVIVS
AVGLIB
ASIATICVS

C'est-à-dire : *Titus-Flavius, affranchi de l'empereur, à son excellente épouse*. Comme les affranchis prenaient ordinairement le nom de leur patron, on peut croire que cet affranchi devait sa liberté à Vespasien, à Tite, ou à Domitien, qui portaient ces nom et prénom, *Titus Flavius*. Le surnom *Asiaticus* annoncerait qu'il avait fait la guerre en Asie.

On ne sait point où était ce tombeau avant de se servir de piédestal à la croix du cimetière Saint-Julien; mais on sait que des paveurs qui, en 1625, travaillaient près de ce cimetière, trouvèrent, en fouillant la terre, une tombe de pierre d'ardoise sur laquelle était gravée cette inscription :

Sub hujus lapidis tegumento conditæ
Viri bonæ memoriæ nomine
Septimo Idus Aprilis obiit in pace
In primo anno regnante Cæsare.

C'est aussi dans le quartier Saint-Julien, de Saint-Maurice et de Saint-Martin, qu'on a trouvé, dans le dernier siècle, en établissant les fondations de divers bâtimens, un grand nombre de tombeaux; ce qui peut faire présumer que le tombeau de l'épouse de T. Flavius, dont nous venons de parler, s'y est également rencontré, et qu'une voie romaine traversait ce quartier, puisqu'on sait que les Romains plaçaient leurs tombeaux sur le bord des grands chemins, près des villes. Cette voie romaine devait passer où nous voyons la rue Saint-Julien,

qui est bien dans la direction du capitole à l'amphithéâtre, et c'était probablement cette même voie qui conduisait d'Angers à Tours par Beaufort.

Une belle urne antique, qui d'abord avait été transportée au Jardin des plantes, et qui se voit maintenant au Musée, est beaucoup plus digne de remarque, sous le rapport de l'art, que tous les objets que nous venons de décrire. Cette urne est de porphyre très-bien poli, d'une forme élégante, et ornée de deux beaux masques de vieillards; sa hauteur est de dix-huit pouces, son diamètre de treize pouces et demi à la base, et de quinze pouces au sommet. Ce vase, quoique d'une matière aussi dure et aussi difficile à travailler que le porphyre, n'a peut-être pas plus d'épaisseur que n'en aurait un vase de faïence ou de porcelaine de même dimension, puisque cette épaisseur n'est que de quatre lignes.

Au mois de mars 1819, le maire de la commune de Benais, en faisant travailler dans un champ, trouva, à vingt-cinq toises de la voie romaine d'Angers à Tours, et à deux pieds de profondeur, une urne cinéraire de terre grise ardoisée. Sa forme était conique; elle n'avait pour ornement que trois ceintures, formées chacune de trois petites rainures; sa hauteur était de quinze pouces, et son ouverture d'un pouce de diamètre. Cette ouverture, fermée d'un bouchon de terre semblable à celle du vase, était lutée avec une sorte de mastic très-dur. Rien n'avait été né-

gligé pour la conservation de ce dépôt confié à la terre par l'Amour ou par l'Amitié ; il était entouré d'une couche d'argile de huit pouces d'épaisseur, devenue si dure qu'on n'a pu en retirer l'urne qu'en la brisant. Cette urne renfermait quatre anneaux en or fin ; l'un, du poids d'une pièce de vingt-quatre livres, est orné d'une agate sur laquelle sont gravées deux figures qu'on croit être l'hymen recevant une couronne des mains de l'Amour. L'autre anneau est formé de deux serpens dont les deux têtes rapprochées servaient de chaton pour renfermer une pierre précieuse ; il est un peu moins pesant que le premier. Les deux autres anneaux sont moins grands, mais plus usés, et les chatons en sont vides comme celui du second ; les phalanges des doigts qui portaient ces quatre anneaux étaient dans l'urne et assez bien conservées. Cette urne ne contenait rien autre chose qu'une poignée de cendres d'une odeur très-agréable.

On a aussi trouvé au même moment, et dans le même endroit, 1° un fer de lance en partie détruit par la rouille ; 2° trois petits flacons de verre vides, dont les parois étaient enduites d'une couleur rougeâtre, reste sans doute de la liqueur qu'on y avait renfermée ; 3° une médaille d'argent de la grandeur d'une pièce d'un franc, portant d'un côté l'effigie de Néron avec ces mots *Nero Cæsar Augustus*, et sur le revers une femme drapée et assise, la main gauche appuyée sur sa chaise, le bras droit étendu et tenant

dans la main une couronne; autour il y avait une légende dont on ne peut plus lire que le mot *concordia*.

Depuis la publication de mes Recherches sur le Haut-Anjou, on a construit deux moulins à vent sur le retranchement du camp romain à Chénehutte. Pour asseoir leurs masses sur le solide, on a été obligé de couper en deux endroits le rempart dans toute sa hauteur. J'ai suivi ce travail, et j'ai remarqué, en divers endroits de cette masse de terre rapportée, beaucoup de fragmens de pierres qui avaient été taillées et employées à des constructions; j'y ai vu des restes de tombeaux en pierre coquillière, des restes de charpente presque entièrement réduits en charbon, mais conservant bien la forme de pièces qui avaient été équarries. Ces vestiges peuvent servir à répandre quelque lumière sur l'époque de la destruction d'Orval qui probablement s'avançait jusqu'à cet endroit; il est assez vraisemblable que les Romains, après avoir incendié cette ville gauloise, auront employé, à élever leur retranchement, une partie des débris qui se seront trouvés sous leur main.

ESSAI

Sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne; par M. de SAINT-AMANS, associé correspondant à Agen.

PREMIÈRE NOTICE.

AVANT d'entrer dans le détail des monumens antiques encore existans, ou dont on conserve le souvenir dans le département de Lot-et-Garonne, il paraît convenable de s'occuper des Nitiobriges qui l'ont habité, et de fixer les limites de leur territoire.

Il est indubitable aujourd'hui que le peuple celte, désigné par Jules-César sous le nom de Nitiobrige, habitait le pays d'Agenois. Ce pays, composé des anciens diocèses d'Agen et de Condom, se trouve maintenant compris en grande partie dans le département de Lot-et-Garonne, et le diocèse actuel d'Agen le renferme en entier dans sa vaste étendue. Strabon et Ptolomée (1) lui attribuent *Agennum* pour capitale, et la notice de l'empire (2) donne au même peuple, appelé Nitiobrige par les deux géo-

(1) *Strabo*, lib. 4, cap. 2. *Ptolom.*, lib. 4.

(2) *Not. imp. apud Sirm.*, t. I.

graphes, le nom de *Cité des Agenois*. (*Voy. preuves n° 1.*)

La Nitiobrigie, s'il est permis de hasarder cette dénomination, s'étendait donc, comme aujourd'hui notre département, sur les deux rives de la Garonne qui séparait la Celtique de l'Aquitaine (*voy. preuves n° 2*), en sorte que les Nitiobriges, situés sur les bords opposés de ce fleuve, régis par les mêmes lois, ne constituaient qu'un seul et même peuple. (*Voy. preuves n° 3.*) Ainsi le diocèse de Condom, démembré de celui d'Agen en 1317, n'a jamais cessé de faire partie du pays d'Agenois, et fut annexé, comme dépendant de la Guienne, à la généralité de Bordeaux, bien qu'il appartînt plus naturellement à la Gascogne. Le territoire des Nitiobriges, quoique placé sur les deux rives d'un large fleuve qui divisait de grandes provinces, paraît donc, à toutes les époques, avoir suivi le sort de son antique chef-lieu.

Ce qu'on sait sur l'histoire des Nitiobriges se réduit à quelques notions isolées et confuses. N'ayant jamais été séparés par les anciens écrivains des autres nations gauloises, on ignore presque tous les événemens et les faits qui peuvent leur être particuliers dans la grande confédération dont ils faisaient partie. On sait seulement qu'au lieu d'être constitués en espèce de république aristocratique comme la plupart des autres Gaulois, ils étaient gouvernés par des rois, ou des chefs héréditaires (1), lorsque les lieutenans

(1) *Cæsar de bell. Gall.*, lib. 7.

de César portèrent ses armes victorieuses dans cette partie de la Celtique ; qu'Ollovicon régnait alors sur eux avec le titre d'ami du peuple romain, qui lui avait été conféré par le sénat, sans qu'on puisse savoir ce qui lui avait valu cette faveur signalée ; que Teutomatus, son fils et son successeur, fut obligé de se déclarer contre César dans la guerre générale des Gaules (1); qu'il leva une armée nombreuse, prit à sa solde un corps de cavalerie d'Aquitaine, et qu'il joignit Vercingétorix (2) après que le général romain se fut emparé d'*Avaricum* ou de Bourges. Les Commentaires de César qui nous transmettent ces faits, nous apprennent encore que le camp des Gaulois ayant été surpris en plein jour près de *Gergovia*, le roi des Nitiobriges, comme tous les Gaulois courageux, mais sans prévoyance, fut surpris dormant dans sa tente, et qu'il eut à peine le temps de se sauver, à demi-nu, sur son cheval qui fut blessé (3). On peut conjecturer d'ailleurs que les Nitiobriges dépendaient alors des *Arverni*, qui de leurs montagnes avaient précédemment poussé leurs conquêtes jusqu'au pied des Pyrénées (4). Cette opinion paraît s'appuyer sur la mission de Lucterius envoyé par Vercingétorix vers les *Rutheni*, les *Gabali* et les Nitiobriges (5), qui, cette fois, restés immobiles au mi-

(1) An de Rome 701, et avant J.-C. 53.
(2) *Cæs. de bell. Gall.*, lib. 7.
(3) *Ibid.*
(4) *Strab.*, lib. 4, ch. 2.
(5) *Cæs. de bell. Gall.*, lib. 8.

lieu de la commotion générale des Gaules, semblaient ne prendre aucune part à la cause commune et se borner au rôle de spectateurs. En effet, on voit ce délégué du chef des *Arverni* prendre seulement le ton d'un négociateur chez les *Rutheni*, mais parler à peu près en maître aux *Gabali*, ainsi qu'aux Nitiobriges, parmi lesquels il prit des otages et leva des troupes de sa seule autorité. (*Voy. preuves n*° 4.) Il existait donc entre les *Arverni* et les *Rutheni* des rapports politiques auxquels les Nitiobriges et les *Gabali* ne participaient point; et, comme on sait positivement que le dernier de ces peuples était soumis aux *Arverni* (*voy. preuves n*° 5), il est probable que les Nitiobriges, assujétis aux mêmes mesures de la part de Lucterius et déférant à ses ordres, étaient aussi contraints par la même raison à la même obéissance. Il serait impossible d'alléguer le titre accordé par le sénat à leur roi comme une preuve de leur indépendance. Qui ne connaît les pratiques astucieuses des Romains, surtout envers les nations gaulosies? Qui peut ignorer l'art avec lequel ils faisaient germer entre elles la discorde dans l'objet de les diviser, de prendre part à leurs querelles, et de les asservir en détail? Ollovicon ne pouvant être l'ami des Romains sans devenir l'ennemi des *Arverni*, ce beau titre d'ami paraît annoncer le projet prémédité de détacher hostilement les Nitiobriges d'un des peuples les plus puissans de la Gaule auquel ils étaient soumis. La conduite des Nitiobriges, qui donna lieu à la mission de Lucterius, semble

même prouver que la politique des Romains avait produit son effet, et nous permet de douter que ce peuple eût souscrit aux ordres du commissaire de Vercingétorix, si les Romains pour lors éloignés avaient été à portée de le secourir et de protéger cet acte d'indépendance. Je ne pense donc pas qu'on puisse tirer aucune induction du titre décerné par le senat à Ollovicon, pour infirmer mon hypothèse. La domination présumée des *Arverni* sur les Nitiobriges est sans doute un simple aperçu; mais la conjecture fondée sur cet aperçu ne laisse pas d'avoir un grand degré de probabilité, bien qu'on ne puisse l'étayer d'aucune preuve directe.

Quoi qu'il en soit, cinq mille Nitiobriges marchèrent alors pour se joindre à l'armée qui devait faire lever le siége d'Alise. On connaît le résultat de cette tentative : elle fut le dernier effort des Gaulois pour défendre la liberté de leur patrie qui passa bientôt après toute entière sous le joug des Romains.

Quant à la religion, aux mœurs, aux usages, les Nitiobriges ne différaient point sans doute des autres Gaulois. Leur langue devait être aussi la même. Comme eux ils comptaient le temps par nuits, ce qui leur avait été transmis par les Germains, et s'est conservé après vingt siècles dans l'idiome gascon. *Aneyt* veut dire *aujourd'hui* dans cet idiome. *D'aneyt en oueyt, d'aneyt en quinzé* signifient *d'aujourd'hui en huit, d'aujourd'hui en quinze*. On trouve encore dans la langue anglaise la trace de cette ma-

nière de s'exprimer, qui pourrait avoir pris sa source dans le Nord, où les aurores boréales donnent aux nuits un éclat que les brumes épaisses et continuelles dérobent aux jours. Dans cette langue, *forth night*, à proprement parler *quatorze nuits*, se dit au lieu de *quinze jours*.

Sous la domination des Romains, la Nitiobrigie produisit quelques hommes illustres dans les lettres, tels qu'Alcimus Alethius, professeur de rhétorique à Agen, puis à Bordeaux, alors l'une des plus célèbres écoles de l'Occident; Pacatus Drepanius, qui donna pareillement des leçons d'éloquence à Bordeaux, fut député vers Théodose, dont il prononça le panégyrique à Rome en plein senat. Saint Phébade, le premier évêque d'Agen connu, quoiqu'il paraisse issu d'une origine grecque, appartient incontestablement à l'église des Nitiobriges. (*Voyez preuves n*o 6.) Sulpice Sévère, dont les ouvrages sont devenus classiques, enfin Lupus qui professait à Agen ainsi qu'à Périgueux les belles-lettres, sont aussi natifs de l'Agenois.

Tel est, à peu près, tout ce que nous savons aujourd'hui des Nitiobriges, Depuis la conquête, plus que jamais confondus avec les autres habitans des Gaules, ils cessèrent d'obtenir dans l'histoire une mention particulière, et leur nom même eût été peut-être de nos jours totalement oublié, si l'on ne se fût occupé de la fixation de leur territoire.

Ainsi qu'on l'a déjà dit, le pays habité par cette nation gauloise fut d'abord compris dans la Celtique,

dont il formait l'extrémité limitrophe de la province romaine. Auguste ayant depuis prolongé l'Aquitaine jusqu'à la Loire, en lui incorporant quinze peuples de la Celtique, les Nitiobriges firent partie de ce démembrement et passèrent dès-lors dans la Gaule aquitanique. Effectué à Narbonne, vingt-sept ans avant Jésus-Christ, ce nouvel arrangement subsista sans altération jusque vers le milieu du 4e siècle. A cette époque, Valentinien Ier partagea l'Aquitaine en deux provinces, sous les métropoles de Bourges et de Bordeaux. Les Nitiobriges furent depuis toujours compris dans la deuxième de ces provinces, lesquelles ne souffrirent aucun changement dans la dernière division des Gaules opérée sous Gratien.

Agennum était alors devenu la seconde ville de la seconde Aquitaine. Il est inscrit dans la notice de l'empire immédiatement après Bordeaux, et l'on sait que le rang des villes dans cette notice indique toujours celui que tenaient dans leur province les peuples qui les habitaient.

Le rang distingué qu'occupaient les Nitiobriges en Aquitaine est cependant bien loin d'excuser les erreurs qui ont été commises sur l'étendue de leur territoire. Quelques écrivains, à la tête desquels on trouve Joseph Scaliger (1), s'autorisant d'un passage très-obscur de Pline le naturaliste (2), ont porté jusqu'au Tarn les limites du pays habité par nos an-

(1) *Lect. Auson.*, lib. 2, cap. 10.

(2) *Plin. Hist. nat.*, lib. 6, cap. 19.

cêtres; plus récemment, vers le commencement du dernier siècle, Labenaisie, auteur d'une histoire manuscrite d'Agen (1), renchérissant sur cette fausse notion, a non seulement étendu le territoire des Nitiobriges jusqu'au Tarn, mais encore a réuni gratuitement sous leur domination presque tous les pays où les avaient placés les critiques avant d'être fixés sur celui qu'ils avaient occupé. Selon lui, leur vaste domaine aurait à la fois été composé des contrées qui leur avaient été affectées par erreur et de celles qu'ils ont réellement habité. Il pense que César assimilait les Garites aux Nitiobriges, que Pline les comprenait avec les Agesinates et les Antobroges; en sorte que les Garites du comté de Gaure, dont Fleurance est la capitale, les Antobroges riverains du Tarn, les Agesinates limitrophes du Poitou, ne faisaient qu'un seul et même peuple avec les Nitiobriges des bords de la Garonne. Il y a plus : craignant sans doute de s'arrêter en si beau chemin, il s'empare d'une expression équivoque échappée au docte Marca, pour attribuer encore aux Nitiobriges le territoire des Vasates. Le père Monet, dans sa Géographie de la Gaule, ayant interverti l'ordre des peuples de l'Aquitaine, Marca propose de rétablir cet ordre d'après la méthode de Ptolomée, qui consiste à ranger par colonnes les noms des peuples, et de les inscrire les uns au-dessus des autres, pour

(1) Labenaisie, *Hist. mss. d'Agen*, part. I, liv. 1, chap. 3 et 4.

égard depuis la découverte de la colonne milliaire que M. Grivaud de la Vincelle vient de mentionner tout récemment (1). Cette colonne, en effet, trouvée à la Réole, et qui paraît avoir été placée sur la route d'Agen, indique une distance de vingt-trois mille pas, environ dix lieues françaises. Cependant le démembrement de ce territoire devait être plus ancien que le règne de Guillaume et l'épiscopat de Gombaud, puisqu'il est certain qu'en 1004, vingt-six ans (2) après la mort de ce prélat, la Réole dépendait du comté de Bordeaux dont Bazas faisait alors partie. Cette époque est si voisine de l'épiscopat de Gombaud, qu'on ne peut lui attribuer un démembrement que ses successeurs au siége de Bazas n'auraient pu consommer en qualité d'évêques de Gascogne, attendu que ce titre autorisé momentanément par la vacance des siéges dans cette partie de l'Aquitaine, ne s'étendit jamais sur celui d'Agen, qui ne manqua point alors de pasteur (3). Il semble plus naturel de rapporter l'époque où le territoire de *Squirs* avait cessé d'être compris dans l'Agenois, au temps où les comtes de Bordeaux se rendirent maîtres du Bazadois, ce qui remonte au dixième siècle. (*Voyez preuves n°* 7.) Ces comtes durent s'emparer alors de la Réole, qui, de nos jours, dépendait encore du diocèse de Bazas. Voici un fait

(1) *Rec. des monum.*, etc., t. II, p. 191; t. XX, n° 5.

(2) Aimon, *Vita Abbon.*, cap. 7.

(3) Argenton, *Mém. mss.*

qui peut aussi prouver l'ancienneté du démembrement dont il s'agit.

(1) Raymond Bernard du Fossa, évêque d'Agen, revendiquait sur l'évêque de Bazas une portion de son diocèse, qu'il prétendait avoir été envahie par les prédécesseurs de cet évêque. Selon la jurisprudence du temps, il se ligua avec les seigneurs de Caumont et de Cantiran, et, après avoir avec eux endossé la cuirasse, marcha sur Bazas, prit cette ville et la brûla. L'évêque de Bazas ne pouvant sans doute alors user de représailles, invoqua la ressource des faibles : il se plaignit. Le pape Innocent II, auquel il s'adressa, commit l'archevêque de Bordeaux et quelques-autres prélats pour arbitres de ce différend, et rétablir entre les évêques belligérans les relations de bon voisinage. Un jugement intervint qui recula, au préjudice de Raymond Bertrand, les limites du diocèse d'Agen jusqu'à Castel-Jaloux situé vers le lieu par *tres arbores* dans la carte des Gaules. Ce jugement, qu'on pourrait qualifier peut-être d'*ab irato*, fut modifié ou rapporté dans la suite, puisqu'à l'époque de la révolution, Castel-Jaloux était depuis long-temps du diocèse de Condom; mais on ne voit pas qu'il ait alors été question de la partie du territoire de *Squirs* dans la sentence des commissaires du pape. On peut donc présumer que le démembrement de ce territoire était alors déjà ratifié

(1) Lab., *Hist. mss. d'Agen*, part. 2, liv. 3. *Hist. gén. de la maison de France*, t. IV, p. 108.

par des traités peut-être, ou consacré par le temps. Au reste, il paraît incontestable que cette portion du Bazadois dépendait originairement de l'évêché d'Agen, par conséquent du territoire des Nitiobriges, d'autant que l'évêque de Bazas, frère de Sanche duc de Gascogne, était aussi évêque d'Agen. De plus, il est certain que le territoire des Nitiobriges, sur la rive gauche de la Garonne, s'étendait à peu près à la hauteur du monastère de *Squirs*. En voici la preuve :

L'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger (1) indiquent une voie romaine dirigée de Bordeaux à Agen, et qui côtoyait le territoire des Vasates sur la rive gauche de la Garonne. La première station marquée sur cette route est *Sirione*, aujourd'hui le pont de Siron, dont la distance de Bordeaux est fixée dans l'itinéraire à 15 lieues gauloises. La seconde station est *Ussubium*, appelé *Vesubio* dans la table (2). C'est Urs ou Ure jadis en Bazadois, aujourd'hui du département de la Gironde. L'itinéraire et la table marquent également 20 lieues gauloises de *Sirione* à *Ussubium*. A 20 lieues au-dessus d'*Ussubium*, ou à 24 selon l'itinéraire, était un lieu nommé *Finos*, dépendant du territoire des Nitiobriges. La direction de la voie romaine tournait alors vers la Garonne qu'elle traversait, ensuite continuant sur la rive droite de cette rivière, abou-

(1) *Tab. it. Peut. apud* Bergier, *Hist. des gr. chem.*, t. I.
(2) *Not. des Gaul.*, p. 609, 725 et 726.

tissait à *Agennum*, capitale des Nitiobriges, après avoir parcouru un espace porté dans la table et dans l'itinéraire à 15 lieues gauloises. Total, 70 ou 74 lieues gauloises, qui, réduites sur les lieues de France, n'en font que 35 ou 37, parce que la lieue gauloise n'était que de 1500 pas.

Comme il est visible, pour peu qu'on y fasse attention, que cette mesure est défectueuse, et qu'une partie des chiffres qui l'expriment ont éprouvé une altération semblable à celle qu'on observe dans beaucoup d'autres anciennes mesures itinéraires, nous sommes forcés de nous y arrêter un instant. Le célèbre Danville, frappé de la même inexactitude, s'y est également arrêté, dans la vue d'y apporter une correction nécessaire. « Je remarque, « dit-il (1), que si l'on se borne à une indication » de 15 lieues gauloises en partant d'Agen, pour » se rendre aux *Fines* de son territoire, on ne des- » cend plus bas, eu égard au cours de la Garonne, » que vers la hauteur de Tonneins, sans aller jusqu'au » Mas-d'Agenais, nonobstant le surnom qui le dis- » tingue. Pour le renfermer, et atteindre en même » temps les limites du diocèse de Condom qui a » fait partie d'Agen, il faut substituer 20 au nombre » qui paraît 15, etc. » L'observation du savant critique est juste; mais son opinion sur la manière de corriger l'erreur constatée entre *Fines* et *Agennum* présente quelque difficulté. En effet, la substitu-

(1) *Not. des Gaul.*, p. 306.

tion qu'il propose n'exprime pas encore la vraie distance de la capitale des Nitiobriges aux *Fines* de leur territoire, et l'erreur, quoique moindre à la vérité, ne serait point entièrement rectifiée. Il paraît tout simple d'attribuer la différence dont il s'agit à une transposition de chiffres opérée par les copistes qui auront mis, par inadvertance et réciproquement entre *Ussubium* et *Fines*, les chiffres qui devaient être placés entre *Fines* et *Agennum*. Cette transposition semble d'ailleurs démontrée par la seule inspection de la table de Peutinger, où *Vesubio* est le double plus près de *Fines* que *Fines* ne l'est d'*Agennum*, quoique ce dût être le contraire selon les chiffres qui expriment les deux distances. Le seul renversement de ces chiffres suffirait donc pour expliquer la difficulté : il ne serait question que de substituer, dans la table et dans l'itinéraire, le nombre 24 au nombre 25, et *vice versâ ;* en tenant compte alors des sinuosités de la route, on trouverait 24 lieues gauloises ou 12 lieues de France entre Agen et le *Fines* des Nitiobriges, c'est-à-dire la vraie distance qui les sépare. Or, le nom générique de *Fines* désignant sur les anciennes voies romaines les bornes des territoires, il est aisé de voir ici celles de la cité des Nitiobriges au lieu actuellement nommé *Figneis*, ou mieux *Higneis*, selon la carte de Delille, parce que dans l'idiome gascon le *f* se remplace toujours par l'*h* aspiré. La position de ce lieu vers Caumont, dont le seigneur embrassa la cause armée de notre évêque,

sa dénomination qui n'est presque point altérée, ne laissent aucun doute qu'il ne soit le *Fines* de l'itinéraire et de la table de Peutinger (*voy.* preuves nº 8), d'autant que la distance, soit d'*Agennum*, soit d'*Ussubium*, se trouve conforme à celle qui est portée dans la table et dans l'itinéraire, au moyen de la rectification proposée. C'était donc là, vers la hauteur de la Réole, quoique un peu plus haut sur la rive opposée, qu'existait la ligne de partage entre le territoire des Nitiobriges et celui des Vasates. Cette ligne qu'il est facile de tracer sur les cartes de cette partie de la Guyenne, se prolonge dans la direction du village de Grignols, dans le département de la Gironde, presque à l'extrême frontière de celui de Lot-et-Garonne, et sépare ensuite, du côté des Landes et de l'Armagnac, le diocèse de Bazas de celui Condom, qui, compris dans celui d'Agen, formait sa partie méridionale.

La fixation des limites de la cité des Nitiobriges vers celle des *Petrocorii* nous fournira la matière d'une autre discussion. Le père Hardouin (1), auquel les paradoxes ne coûtaient rien, a dit que ces deux peuples cessèrent d'être indépendans l'un de l'autre après la conquête des Gaules par les Romains; que, sous le règne des premiers empereurs, les habitans du Périgord s'emparèrent des cités aujourd'hui connues sous les noms d'Agenois, de Querci et d'Albigeois; enfin, qu'au temps de Pline le natu-

(1) Hardouin, *Not. in Hist. nat. Plin.*, lib. 4, cap. 19.

raliste, ils avaient poussé leurs conquêtes jusqu'au Tarn, et que les peuples des cités conquises portaient le nom de celui qui les avait subjuguées.

Ces assertions, purement gratuites et fondées sur le même passage de Pline, où Scaliger avait cru trouver que le territoire des Nitiobriges s'étendait jusqu'au Tarn, ne méritent point l'honneur d'un examen méthodique. Le silence absolu de l'histoire serait déjà une réfutation suffisante, quand bien même on ne saurait pas que les Gaulois assujétis ne se firent plus la guerre entre eux, et que s'ils reprirent quelquefois les armes, dans les premiers temps de leur asservissement, ce ne fut qu'en se liguant contre une oppression étrangère qui leur était odieuse à l'excès. L'état respectif des Nitiobriges et des *Petrocorii* ne changea donc jamais à cette époque; il n'avait pas cessé d'être sous le règne de Vespasien, le temps où Pline écrivait, ce qu'il avait été constamment depuis la conquête.

Cependant les limites des deux peuples ne sont indiquées nulle part, sur la voie romaine qui se dirigeait d'*Agennum* à *Vesunna*, ou d'Agen à Périgueux. Les dévastations des barbares combinées avec les injures du temps les avaient si bien effacées, que, dès le treizième siècle, il n'en existait aucune trace, lorsqu'il s'éleva (1) entre l'évêque de Périgueux et celui d'Agen un différend analogue à celui qui avait eu lieu dans le siècle précédent entre

(1) Argenton, *Mém. mss.*

l'évêque d'Agen et celui de Bazas. Les prétentions réciproques des deux prélats se terminèrent cependant cette fois, sinon à l'amiable, au moins sans catastrophe et sans fracas. Guillaume de Tubières, sénéchal d'Alphonse de Poitiers, avait fait bâtir en 1256 la ville de Castillonnès, par ordre de ce prince, sur un emplacement totalement inculte et dénué d'habitans. Les produits du travail et de l'industrie que la population allait créer sur cet emplacement jusqu'alors stérile, éveillèrent l'intérêt des deux évêques. Bien que jusqu'à cette époque; ni l'un ni l'autre n'eût jamais réclamé la paroisse de la *Doana*, *Doyna* ou *Doëna*, dans laquelle était située la nouvelle ville ou *bastide*, selon le langage du siècle, ils prétendirent également que cette paroisse dépendait de leur diocèse respectif. Cependant, pour ne pas recourir à la voie des armes, les parties voulurent bien s'en rapporter à la décision de l'archevêque de Bordeaux, comme primat ou métropolitain des églises d'Aquitaine, sans égard aux prétentions de l'archevêque de Bourges, trop éloigné ou trop occupé peut-être pour faire valoir ses droits. Quoi qu'il en soit, la sen-[illegible]ence arbitrale qui intervint, datée du quatrième [illegible]r après la fête de Saint-Hilaire, l'an 1262, c'est-à [illegible]e le 18 janvier 1263, rendit la paroisse en litige commune entre les deux évêques, qui nommèrent d'abord simultanément chacun leur curé, mais jugèrent ensuite plus convenable d'exercer à cet égard leur patronage alternativement. Au surplus, le jugement de l'archevêque, dicté sans doute par un esprit de

justice et de paix, eut néanmoins le sort de presque toutes les conciliations, et ne satisfit aucune des parties. Nous nous bornerons à observer ici que la sentence dont il s'agit, loin d'être envisagée par Argenton et Labrunie comme définitive, ne leur semble propre qu'à répandre de nouvelles incertitudes sur l'objet de la contestation. Ils paraissent même l'accuser d'injustice en regardant comme très-probable que la *Doana* dépendait de l'évêché d'Agen, avec toute la rive gauche du Drot, vers Cahuzac, et jusqu'à son embouchure dans la Garonne. Les comtes de Périgord ne réclamèrent jamais, il est vrai, cette portion de territoire, ce qui semble prouver qu'elle ne leur appartenait pas. Cependant on n'en saurait douter; la sentence de l'archevêque est motivée par l'embarras où il se trouvait de prononcer, sans raison décisive, en faveur de l'un des deux prélats : dans cette position gênante, il craignit de préjudicier à leurs droits respectifs, dont il aima mieux reconnaître et consacrer l'égalité. Vue sous ce rapport, la sentence fixe assez positivement les limites des deux diocèses dans la paroisse de la *Doana* : elle établit, ce me semble, d'une manière assez précise, que cette paroisse avait été jusqu'alors regardée comme étrangère à chacun des deux diocèses, dont les extrêmes frontières se confondaient sur son territoire abandonné. Cette idée m'en suggère une autre assez naturellement pour que, sans y attacher beaucoup d'importance, j'ose la soumettre au lecteur. Ce terrain, inculte et délaissé, qui n'appartenait à

personne sur la limite de deux territoires voisins, ne peut-il pas être considéré comme le vestige d'une de ces marches qui servaient de bornes à quelques anciens peuples, et dont le nom s'est conservé dans celui d'une province de France, en Italie, en Brandebourg, etc. Ces marches séparaient les peuples limitrophes, et constituaient des terres neutres où s'opéraient les rassemblemens commerciaux. Leur dénomination, dérivée de *marck*, cheval, ou de Mercure, qui protégeait les voyageurs, qui présidait au négoce, a donné lieu à son tour à celle de marché *mercat*, en gascon; *merata*, *market*, en d'autres langues, lieu public où l'on se rendait à cheval pour commercer; à celle de marquis, inspecteur des marches, ensuite gouverneur des frontières; au verbe marcher, aux substantifs marchand et marchandise. Si la paroisse de la *Doana* n'était pas originairement située dans une ancienne marche, si elle n'offrait pas le reste de celle qui a pu exister jadis entre les Nitiobriges et les *Petrocorii*, elle retraçait au moins l'idée de ces terres soustraites par un commun accord à l'intérêt particulier, pour établir, en faveur de l'intérêt général, une sauve-garde permanente; elle rappelait ces sacrifices faits à la paix par la sagesse qui, tôt ou tard, devinrent les objets des plus sanglantes contestations, lorsque d'autres combinaisons amenées par le temps eurent changé les rapports et la politique des peuples. D'ailleurs j'ai trouvé, dans une charte de Charles-le-Chauve, en

faveur du monastère d'Alaon, en Espagne, et rapportée dans l'histoire du Languedoc (1), que Wandrille, frère d'Ermiladius, comte d'Agen, était comte des *marches de Gascogne*. Il y avait donc des marches dans la partie de la France que nous habitons. Bien plus, Claude Menard, *Observations sur l'histoire de saint Louis* (*page* 294, *Paris* 1617), mentionne nommément *les Périgourdins et leurs marchisans*, et *les marches du Périgord, du Querci et autres des environs*. Enfin le nom même de la paroisse milite en faveur de ma conjecture. Qui ne voit, en effet, qu'il indique un édifice où l'on portait les marchandises, les objets de commerce destinés à être vendus, ou grevés de taxes fiscales? Ce nom, qui paraît dériver du verbe *Doën*, celtique, *porter, transporter*, aura désigné dans la suite le territoire sur lequel la *Doana* ou la douane était située (2), lorsque sa destination fût changée, et qu'une paroisse s'y établit.

Au surplus, nous n'avons également, pour nous guider vers la frontière orientale de la cité des Nitiobriges, que les limites actuelles des diocèses d'Agen et de Cahors. Quelles altérations ont été apportées aux primitives démarcations par l'établissement des sénéchaussées? Nul document, nulle

(1) Dom Vaissete, *Hist. du Languedoc*, Preuves, pag. 85 et suiv.

(2) Voy. Ducange, *Gloss.*, verb. *Doana*.

tradition même, ne peuvent nous éclairer à ce sujet; cependant il est probable que des cessions mutuelles, plus ou moins importantes, ont été la suite de cette institution; il est à présumer que les convenances respectives de localité durent déterminer alors des changemens dans les limites territoriales. D'ailleurs la sénéchaussée du Querci fut réunie, en 1252, à celle de l'Agenois, puis rétablie à Cahors, ce qui donna lieu peut-être à de nouvelles mutations; enfin, il est possible que des arrangemens particuliers aient été faits entre les évêques d'Agen et de Cahors à diverses époques. Nous avons la preuve qu'une paroisse, actuellement du diocèse de Cahors, appartenait jadis à celui d'Agen (1). Arnaud de Goth, l'un de nos évêques, céda, en 1278, l'église de Saint-Vincent de l'Espinasse à l'abbaye de Saint-Maurin, en échange de la dîme de Saint-Amans de Roquecorn. Il est évident qu'alors le diocèse d'Agen s'étendait jusqu'à l'Aveiron, auquel la paroisse de l'Espinasse aboutit. Ce fait, qui porte incontestablement jusqu'au bord de cette rivière l'extrémité orientale de l'ancien Agenois, et qui, par cela seul, méritait d'être recueilli, peut étayer jusqu'à un certain point l'opinion de ceux qui, d'après Pline, ont étendu jusqu'au Tarn la domination des Nitiobriges sous le nom d'Antobroges. Les Romains pouvaient bien, en effet, confondre alors le Tarn et l'Aveiron: ils ont commis d'autres méprises de ce

(1) *Gall. christ. col.* 920, *t. ed.* 1.

genre, et le Tarn et l'Aveiron pouvaient être, à cette époque, pour eux, ce que seraient pour nous aujourd'hui deux fleuves du second ordre et voisins, dans l'empire du Japon ou dans celui de la Chine. Quoi qu'il en soit, d'après une légende, d'ailleurs remplie de fables, mais très-ancienne (*voy. preuves n° 9*), l'emplacement où furent bâtis, depuis, l'église et le village de Saint-Maurin, était situé, au temps de Justinien, sur la dernière limite de l'Agenois vers le Querci. Quelle que soit la date précise de cette légende, corrigée, mais rapportée de temps immémorial dans nos bréviaires (1), les limites n'ont point changé; le village de Saint-Maurin occupe la place indiquée par la légende, et sa paroisse confine encore au diocèse de Cahors.

Le territoire des Nitiobriges était traversé par plusieurs voies romaines dirigées sur *Agennum*; c'est ici le lieu de les faire connaître.

Ainsi que toutes celles des Gaules, les principales de ces voies étaient des routes militaires construites par Agrippa, sous le règne d'Auguste, ensuite pour la plupart réparées par la reine Brunehaut. J'ai déjà parlé de celle qui formait la communication entre *Burdigala* et *Agennum*. Une seconde allait de cette dernière ville vers *Lactora* et se terminait à *Lugdunum Convennarum* (Saint-Bertrand de Comminges), que le savant Bergier (2), par une distraction

(1) Argenton, *Mém. mss. Brev. d'Agen* 1526 *in ss.* 167, 1666. *Prop. ss.* 1660, 1670 et 1673.

(2) *Hist. des gr. chem. de l'emp.*, t. II, liv. 3, ch. 39, p. 61.

singulière, a pris pour Oloron. Malgré la dégradation journalière que cette route ne cesse d'éprouver, et le défaut absolu d'entretien, on la trouve encore entre la Montjoie et la Romieu, assez bien conservée sous le nom de la *Peyrigne, via petris strata.* La troisième route qui conduisait d'*Agennum* vers le Lot, qui traversait aussi la Dordogne à *Tajectus*, aujourd'hui Pontoux, et aboutissait à *Argentomagus*, dans le Berry, est presque entièrement détruite (1) : à la réserve de quelques légères traces de cette route qui s'observent encore auprès d'*Excissum* ou d'Eysses, il n'en existe plus aucun vestige dans le département.

Telles étaient les voies romaines marquées sur notre territoire dans l'itinéraire d'Antonin et dans la table de Peutinger. Quelques autres, non désignées dans ces anciens monumens, et qui n'étaient peut-être que des routes du second ordre, méritent cependant d'être ici mentionnées. L'une de ces routes, connue dans le pays sous le nom de *Tenarèse*, qu'on fait dériver d'*iter Cæsaris*, part de Sos, traverse les villages de Barbaste et du Pont-de-Bordes, suit la rive droite de la Baïse jusqu'à Fouguerolles, et se dirige ensuite sur Thouars, où elle traversait la Garonne. On a recueilli quelques médailles sur cette route, ainsi que sur la précédente, et de plus une bague antique de cuivre rouge, chargée de caractères, dont je donnerai le dessin.

(1) Danv., *Not. de la Gaule*, p. 651.

N° 4. Lucterius-Ruthenos Arvernis conciliat. Progressus in Nitiobriges et Gabalos obsides accipit, et magna coacta manu contendit. Cæs. de bell. gall., lib. VII.

N° 5. Gabalis qui sub imperio Arvernorum esse consueverunt. Cæs. de bell. Gall., lib. VII.

N° 6. Φοιβαδος est le génitif de *Phœbas*. *Vates Phœbi numine afflata*. On trouve dans Euripide et dans Plutarque le nom Φοιβαδιος. C'était celui des prêtresses qui mettaient en vers les oracles de la Pythie de Delphes : Ce n'est point Apollon, dit Plutarque, qui compose les vers des oracles; c'est lui qui donne aux *Phœbades* le mouvement, selon qu'elles sont disposées à le recevoir. Ce n'est que par erreur que les nouveaux éditeurs de la Gaule chrétienne ont donné une origine gauloise à cet évêque.

N° 7. En 982. Marca. Hist. du Béarn., liv. 3, chap. 8, n° 4.

N° 8. Dans la carte de Danville, *Fines* est placé trop près de la Garonne. Situé à trois lieues environ de ce fleuve, il doit en être beaucoup plus éloigné qu'*Ussubium* ou *Vesubio*.

N° 9. Veut-on connaître cette fabuleuse légende? la voici fidèlement extraite du bréviaire manuscrit de l'ancienne cathédrale d'Agen. Eutychius et Alabana, tous deux natifs d'Agen, étaient mariés depuis dix-huit ans sans avoir eu d'enfans. Eutychius était résolu de répudier sa femme à cause de sa stérilité. La veille du jour où il devait exécuter ce projet, un ange lui apparut et lui ordonna de la garder, en lui prédisant qu'il aurait un fils auquel il devrait donner le nom de *Maurin*. Eutychius obéit; et, lorsqu'il fut devenu père, il fit élever son fils avec grand soin. Maurin avait fait de grands progrès dans les lettres, lorsqu'il entendit parler de saint Germain, évêque de Capoue, *dont le nom était célèbre dans toute la terre*. Il s'évàda de la maison paternelle à l'âge de douze ans, pour aller recevoir le baptême de la main de ce saint évêque. Sept ans après il fut élevé au diaconat, et Germain fut averti par un ange de le renvoyer dans sa patrie. A peine Maurin fut-il

arrivé à Agen, *que toute la ville crut en Jésus-Christ, et fut baptisée*. Valduan, roi de Lectoure, fut choqué (je ne sais pourquoi) de ces conversions, et surtout de celle d'Eutychius, père de Maurin (qui n'était pas encore chrétien, quoiqu'il eût reçu des ambassades célestes). Il ordonna à Eutychius de se rendre à Lectoure. Maurin, averti de cet ordre par un ange, alla dans cette ville où il arriva lorsque son père était devant le tribunal de Valduan, et y confessait la foi de Jésus-Christ. Valduan le condamna (comme de raison) à perdre la vie, et le fit exécuter avec environ sept cent huit chrétiens, tous ses esclaves, *et qui furent ensevelis dans des tombeaux*. Après *cette expédition, le démon* conduisit Valduan sur la montagne de Maurian, *ad montem Maurianum*, où il fit amener Maurin. Il lui savait mauvais gré d'avoir ressuscité trois enfans frappés de la foudre, de plusieurs miracles qu'il avait faits dans la prison, et surtout d'avoir converti ses gardes. Il ordonna que Maurin fût lapidé et percé de flèches, mais les pierres et les flèches rejaillissaient sur ses bourreaux et les blessèrent. On le jeta dans un brasier ardent dont il ne fut nullement incommodé. Enfin un bourreau lui coupa la tête et *l'épaule gauche;* mais Maurin se releva, se saisit de sa tête et de son épaule avec ses mains, dit la légende, et s'en alla près d'une fontaine sur les limites de l'Agenois et du Querci, où il mourut et fut enseveli. *Ipsum corpus vivificatum stetit, et caput præcisum cum humero in manibus afferens, ad fontem qui militanum dicitur, quod in confinio Caturcensis et Agennensis diocæsis est, novissima requievit.*

On fixa, au reste, dans le quinzième siècle, l'époque du martyre de saint Maurin, au règne de Justinien. Je ne ne répondrai pas de la justesse de cette date, quoiqu'elle n'ait jamais été contredite; mais je trouve bien difficile que le saint ait pu porter sa tête dans ses mains, *in manibus*, puisqu'il était privé d'une épaule à laquelle sans doute un de ses bras devait tenir. Il est vrai que tout est miraculeux dans cette histoire.

N° 10. Cette colonne, située sur le bord de la grande route, et près d'un lieu où l'on jette le corps des animaux à la voirie, a été usurpée depuis peu par un cultivateur voisin. Embrassée et couronnée aujourd'hui par un pied de vigne, elle présente à la fois un aspect agréable et pittoresque; mais il est à craindre que les affouillemens pratiqués journellement autour d'elle ne provoquent bientôt sa ruine totale. On croit, dans le pays, que Philippe, duc de Bourgogne, mort d'une chute de cheval au siége d'Aiguillon, en 1346, est enterré sous ce monument. C'est une erreur; il est de construction romaine. M. Jouannet le regardé comme un tombeau, dans la Ruche d'Aquitaine, 1818, n° 15; il m'est également impossible de partager cette opinion.

NOTICE

Sur Parthenay et sur la Gâtine du Poitou; par M. le baron Dupin, membre résident.

Parthenay est situé par les 17° 16′ de longitude et 46° 40′ de latitude, à 36 myriamètres sud-ouest de Paris, 5 myriamètres ouest de Poitiers, 4 myriamètres nord-est de Niort. C'est le chef-lieu du second arrondissement communal du département des Deux-Sèvres. Cette ville est bâtie sur un coteau escarpé, faisant face au nord, et qui la divise en haute et basse. Une petite rivière, appelée la *Thoue*, coule au pied de ses murailles.

On ne connaît point l'origine de Parthenay. Les

habitans veulent remonter à Jules-César; mais cette prétention d'une vanité patriotique ne trouve dans l'histoire aucun fondement. On sait seulement que ce fut autrefois une ville forte; qu'elle était ceinte d'un double fossé et d'un triple mur, et protégée par une citadelle. Elle soutint plusieurs siéges. En 1206, Philippe II la reprit sur les Anglais. En 1487, Dunois tenait Parthenay pour le duc d'Orléans; ne recevant point de secours et voyant approcher l'armée royale, il se retira, et confia la place à Joyeuse. Celui-ci ne voulut pas défendre un poste où Dunois ne s'était pas cru en sûreté. Content de stipuler, pour la garnison, des conditions honorables, Joyeuse rendit Parthenay au roi Charles VIII, et les fortifications de la ville furent démolies. On n'en conserva qu'une simple chemise qui subsiste, et qui, malgré ses dégradations, fait encore de Parthenay une ville murée. En 1568, durant les guerres de religion, elle fut attaquée par Dandelot. La ville n'étant pas tenable, Malo qui y commandait pour les catholiques, se réfugia dans la citadelle. Il y fut forcé, et on le pendit pour avoir eu la témérité de se défendre contre une armée. Un coteau, où Dandelot avait placé son artillerie, porte encore le nom de *Champ de la batterie*. L'année suivante, les protestans cherchèrent un asile à Parthenay après la bataille de Montcontour. La ville refusait ses portes; Coligny se les fit ouvrir à coups de canon, et y entra avec le jeune roi de Navarre. En 1621, Louis XIII passa en Poitou pour s'assurer

de cette province; il s'arrêta quelques jours à Parthenay, d'où il se rendit à Niort par Champdenier : chemin affreux qui prouve que le roi ne voyageait point en carrosse.

La citadelle ou château de Parthenay était construite sur une éminence, au-dessous de la ville, du côté nord-ouest. La Thoue l'environnait de trois parts. Ses ruines peuvent encore donner une idée de son ancien état. Le plateau sur lequel cette forteresse fut assise est un carré de cent dix à cent vingt mètres. Elle était flanquée de neuf tours rondes dont l'une montre encore 48 mètres de circonférence, et deux autres 36 mètres. Leurs murs ont 4 mètres d'épaisseur du côté de la campagne, et trois dans les parties intérieures. Deux autres tours n'ont que 24 mètres de circonférence, et les quatre dernières 15 mètres seulement. On croit que leur élévation était d'environ 20 mètres. Le château était en outre fortifié par un bastion opposé aux coteaux voisins qui le dominent; et ce bastion avait deux tours de 15 mètres de circonférence. Tout le contour du plateau était revêtu d'une muraille de 4 mètres d'épaisseur, élevée de 6 à 8 mètres au-dessus du sol. Les pierres de ces constructions, quoique très-dures, périssent plutôt que le ciment qui les a liées. On arrivait au château par un pont-levis jeté sur un fossé profond de 8 mètres et large de 30. Il existait sous cette forteresse un chemin couvert, conduisant dans l'intérieur de la ville à la porte de l'horloge, et se prolongeant de l'autre côté sous la

rivière. On ne sait pas précisément où il aboutissait; on a essayé de le suivre dans toute sa longueur, mais on a trouvé le passage obstrué par des décombres.

Les seigneurs de Parthenay étaient puissans dès le onzième siècle. Ils furent souvent en guerre avec les comtes de Poitou qui néanmoins les considéraient comme parens. Au commencement du douzième, Simon de Parthenay, ligué avec Hugues son oncle, soutint une guerre de sept ans contre Guillaume XI, comte de Poitou. Celui-ci finit par triompher; il fit Simon prisonnier et s'empara de sa ville. Les Poitevins dataient leurs chartes de cette guerre mémorable : *Anno ab incarnatione Domini..... regnante Ludovico..... rege, Guillelmo debellante contra Hugonem et Simonem de Partheniaco.* La branche aînée de cette maison porta, jusqu'à son extinction, le nom d'*Archevêque*. On trouve, en 1263, un seigneur de Parthenay, Vouvan et Moirvan, nommé Hugues l'Archevêque, dont les armoiries sont surmontées d'une croix et d'une mitre archiépiscopale. Ce nom et ces armoiries leur venaient d'un *Goscelin*, leur parent, qui, dans le cours du onzième siècle, avait été archevêque de Bordeaux. Aux entrées des évêques de Poitiers, les seigneurs de Parthenay avaient la coupe, la nappe et les serviettes qui avaient servi au festin, et ils prenaient le titre de chanoines de Saint-Martin de Tours.

Leur sépulture était dans l'église de Saint-Pierre,

construite entre la ville et le château. Cette église est ruinée ; cependant le portail est encore chargé de débris de figures gothiques fort bizarres. On y distingue aussi les restes d'une statue équestre où le vulgaire voit l'empereur Constantin, mais qui probablement représentait le seigneur châtelain fondateur de cette église.

D'autres églises fort anciennes ont été démolies depuis trente ans ; telles que Saint-Jean qui, dit-on, remontait au neuvième siècle ; Saint-Paul, qui avait appartenu aux templiers ; Notre-Dame de la Coudre, à laquelle se rattachaient des souvenirs historiques. On montrait, devant l'entrée principale, la place où le comte de Poitou, Guillaume X, avait été terrassé par l'adroite éloquence de saint Bernard. Ces deux personnages s'étaient réunis à Parthenay avec l'évêque de Chartres, à l'occasion du schisme d'Anaclet qui troublait l'église d'Aquitaine. « Je vous ai supplié, dit au comte l'abbé de Clairvaux, et vous avez méprisé mes prières ; mais maintenant (ajouta-t-il en découvrant une hostie qu'il tenait dans ses mains) voici votre juge et votre maître ; tombez à ses pieds et soumettez-vous. »

La ville de Parthenay, pour la partie enceinte de murailles, a 1600 mètres de long sur 400 de large. Elle est fort mal bâtie ; les rues extrêmement étroites, les maisons faisant saillie à chaque étage, les toits avançant encore d'un mètre et plus, laissant à peine aux passans une fente pour apercevoir le ciel. On conçoit, en les voyant, ce que les Mémoires de

seizième siècle rapportent du maréchal de Tavannes et d'autres étourdis connus alors sous le nom de *la Bande enragée suivant les enfans de France*. Ils avaient imaginé, dit Brantôme, une nouvelle manière de se promener dans une ville; c'était de courir de toit en toit, et de sauter d'un côté de la rue à l'autre.

Les maisons urbaines sont au nombre de 733, en comprenant les faubourgs occupés par des aubergistes, charrons, maréchaux et autres artisans. Les principaux de ces faubourgs sont le *Marchioux* au sud, *Parthenay-le-Vieux* à l'ouest, dont Rabelais a célébré les foires, et *Saint-Jacques* au nord. La porte Saint-Jacques est construite en ogyve, avec créneaux, flanquée de deux tours elliptiques de 20 mètres d'élévation. Elle est bâtie sur pilotis, quoique le rocher soit apparent de 60 à 80 mètres aux abords. Devant cette porte est un pont sur la Thoue.

Je supprime les détails de commerce et d'industrie, comme étrangers aux recherches de la Société royale; mais elle me permettra de citer quelques personnages illustres que Parthenay a produits, tels que *Simon-Pouvreau*, avocat, qui composa, au seizième siècle, un recueil d'arrêts fort estimé; *Anne de Parthenay*, savante dame qui brilla autant par la vivacité de son esprit que par son érudition; *François de la Porte*, autre jurisconsulte célèbre, aïeul du maréchal de la Meilleraye; *Louis-Hyacinthe le Féron*, chef de la cinquième demi-brigade, tué à la bataille de Cassano le 25 avril 1799. Lorsqu'il

fut question d'ériger des colonnes monumentales à la gloire des braves, le conseil général du département des Deux-Sèvres arrêta une liste de cinq noms pour être gravés sur la colonne de Niort; et le Féron était du nombre. Mais ce projet resta sans exécution.

Plusieurs géographes ont donné à Parthenay le titre de capitale du pays de *Gâtine*. Cela me conduit à rechercher quelles étaient les limites et l'etendue de ce pays.

Suivant Bullet, le nom de Gâtine est celtique, et vient de *gast* qui signifie *gâté*, mauvais. Valois le fait descendre de la lange des Germains introduite dans les Gaules par les Francs. Ces peuples, dit-il, donnèrent partout le nom de *Gâtine* aux pays solitaires, incultes et stériles, couverts de rochers et de landes; et il cite, à l'appui de son opinion, un grand nombre d'anciens monumens. Sous ce point de vue, la contrée dont je parle a pu mériter son nom. On verra tout-à-l'heure qu'elle a été longtemps déserte; et encore aujourd'hui elle offre de vastes terrains couverts d'ajoncs et de bruyères. Au reste, le mot *gast*, quelle qu'en soit l'origine, est le même que le latin *vastus*, pris dans le sens de vide, désert, d'où l'on a fait *vastare*, dévaster; le *g* et le *v* ont souvent été substitués l'un à l'autre, comme *gascon* à *vascones*.

On lit dans le dictionnaire de la Martinière que la Gâtine du Poitou confine d'un côté au pays Niortais, par la châtellenie de Coudray-Salbart, de

l'autre au pays Thouarsais et aux territoires de Fontenay et de Saint-Loup; que du côté de l'Anjou, elle va jusqu'auprès de Chièvre, et vers Poitiers jusqu'au bourg de Croimard; qu'elle s'étend sur quatorze lieues de long et neuf de large; que le comté de Secondigny, les châtellenies et seigneuries de Champdenier, de Béceleuf, d'Amaillou, et l'abbaye de l'Absie en font partie. Un commentateur de la coutume de Poitou dit que le pays de Gâtine est situé entre la Dive et la Sèvre Nantaise; définition inexacte, car, en l'admettant, les plaines de Thouars, bornées à l'est par la Dive, se trouveraient comprises dans la Gâtine, ce qui est de toute fausseté. Un autre auteur plus ancien dit que la Gâtine est située entre la Dive et la mer, la Sèvre Nantaise au milieu. On voit que celui-ci confond la Gâtine avec le pays de Bocage. En effet, quelques personnes donnent encore le nom de *Petite Gâtine* au pays situé entre Saint-Maixent et Melle. En cela, elles ont égard uniquement à l'aspect montueux et bocager du sol; mais quant à la fertilité, la différence est grande.

De toutes ces définitions, celle de la Martinière est la plus exacte. Mais en voyant la ville de Parthenay qualifiée du titre de capitale de la Gâtine, on pourrait croire que cette Gâtine a formé autrefois une division politique; et ce serait une erreur.

Les chartes du dixième siècle prouvent qu'à cette époque le Poitou était divisé en pays (*pagi*). Chacun de ces pays était gouverné par un comte ou

vicomte, ayant sous ses ordres des vicaires et sous-vicaires. Or, on ne trouve nulle part que la portion du Poitou, connue sous le nom de Gâtine, ait fait ni un pays ni un canton particulier; on ne voit pas même de quelle vicairerie elle put dépendre. Les personnes les plus versées dans les antiquités de cette province croient pouvoir en conclure que la contrée dont il s'agit, ne présentant alors qu'une vaste lande, était restée au rang des terres vagues qui, à ce titre, faisaient partie du domaine du comte. On sait qu'il y eut dans ces landes quelques voies romaines, et une mansion nommée *Segora;* mais on n'y trouve pas un seul monument qui remonte aux Romains, ni même à Charlemagne. Le peu qu'on rencontre est relatif à des établissemens religieux, à des fondations d'églises ou de monastères. A droite, à gauche de Parthenay, ces siècles reculés ne montrent que des déserts dont, presque en même temps, des moines de différentes règles se disputent et se font céder la propriété. D'abord, du consentement des seigneurs de Parthenay, ils y fondent des ermitages; ensuite des abbayes s'élèvent, et c'est alors que cette contrée commence à être connue. Tantôt c'est Grammont, tantôt c'est l'abbaye de Saint-Antoine de Viennois, ou l'ordre de Saint-Benoît, qui y envoient des missionnaires; ils défrichent le pays, ils appellent des colons, ils établissent l'agriculture. Mais tout cela appartient au dixième siècle. Les indications qu'on peut tirer du régime féodal n'offrent pas de meilleurs éclaircissemens. On ne trouve rien

avant la maison de Lusignan qui possédait le pays de Gâtine, et qui donna Parthenay à l'une de ses filles. La qualité de la terre de Parthenay ne lui assignait que le dernier rang en féodalité dignitaire; ce n'était qu'une simple châtellenie. Des chartes des onzième, douzième et treizième siècles attestent que la Gâtine, domaine de la maison de Lusignan, s'étendait fort loin dans la partie orientale du Poitou qui forme aujourd'hui le département de la Vienne. Elle comprenait la forêt dans laquelle les Lusignan fondèrent l'abbaye de Bonnevault; et le grand forestier de la Gâtine, *forestarius nemoris Gastinæ*, était le seigneur de la Ratonnière, près Coulombier, entre Lusignan et Poitiers. Parthenay était, comme Civray, un partage de Lusignan; et dans une charte qui contient les alleus d'un Hugues de Civray, ses droits sur la Gâtine lui sont réservés, en concurrence avec Simon de Parthenay son cousin germain. Il semble donc que si la Gâtine avait eu une capitale, ce titre de prééminence aurait dû appartenir à Lusignan qui y était situé.

Mais depuis long-temps cette dernière ville n'a plus aucune importance : sa population est réduite fort au-dessous de celle de Parthenay; son château, que l'on disait bâti par la fée Mellusine, fut rasé en 1574. Le peuple ignore si les seigneurs de Lusignan ont donné des rois à Jérusalem, mais il se souvient très-bien de la fée. Elle était dame de Melle; et, ayant apporté cette seigneurie en dot à un Lusignan, son nom se forma de la réunion de ces deux

titres. Elle usait de son pouvoir magique pour protéger les pauvres gens, pour punir leurs oppresseurs. Mais ce pouvoir la quittait régulièrement tous les samedis; ce jour-là, elle était métamorphosée en poisson, et il fallait qu'elle restât dans un baquet. C'est elle qui a bâti presque tous les châteaux du Poitou, entre autres *Cherveux*, *Saint-Gelais*, *Magné* et *Coudray-Salbart*, près Niort, forteresse ruinée depuis long-temps et dont les vastes souterrains renferment d'immenses trésors. Jean d'Arras. écrivit l'histoire de Mellusine, au quatorzième siècle, pour le roi Jean. Son histoire n'est qu'un roman. En 1700, Nodot voulut le rajeunir et le gâta. Ces fables, peu intéressantes, n'ont pas même le mérite de s'appliquer aux localités.

Les terres de la Gâtine, argilleuses, hérissées de blocs de granit, froides, comme l'atteste le nom d'une de ses communes (*Saint-Sauveur-de-givre-en-mai*), se refusent à un assolement régulier, et ne donnent souvent que trois récoltes dans une série de douze ou même de dix-sept ans. Cependant le propriétaire qui veut vivre sur son domaine, peut être là plus heureux qu'ailleurs. On y a beaucoup de terrain pour peu d'argent; avec de l'intelligence et des capitaux, on y peut faire de grandes améliorations. C'est dans ce sens que Caton l'ancien disait *les mauvaises terres sont les meilleures.* On y recueille assez de blé pour se nourrir, on prend sur soi le bois pour se chauffer largement et pour réparer son manoir, le chanvre et la laine

pour se vêtir; les forêts et les étangs fournissent du gibier et du poisson en abondance; on n'achète que le vin, mais on fait des profits considérables sur la vente des bestiaux. Cette contrée peut même se présenter sous des couleurs riantes, aux regards du voyageur. Chaque champ est clos par des haies fort élevées, de houx, d'aubépine, de troëne, d'épine noire, de néflier sauvage, de ronces et d'églantiers entrelacés de chèvre-feuille. On plante, de trois en trois mètres, dans ces haies, des chênes, des ormeaux, des frênes, des érables, du nerprun, des pommiers, des cerisiers sauvages, et, dans les lieux bas et humides, des aunes ou vergnes dont le bois sert à faire des sabots. Quand tous ces arbres déploient leur feuillage, quand tous ces arbustes sont en fleurs, l'œil est ravi, l'air est embaumé. Tout chemin est un berceau de verdure. Le sol est doucement tourmenté par des coteaux que l'on gravit sans peine, par des vallons qu'arrose une eau limpide. Ici c'est un champ de genêts dorés; plus loin, un champ de sarrasin étalant son tapis de neige; à chaque pas, un parfum nouveau; de vastes landes sont stériles, mais la bruyère violette les anime; il n'y a pas jusqu'à l'ajonc qui, cachant son épine sous une fleur jaune, sèche comme l'immortelle, n'ajoute encore un charme au tableau. On est seul, on n'aperçoit pas une figure humaine; mais on entend les chants mélancoliques des bergères et des laboureurs qui *araudent* leurs brebis et leurs bœufs. Les souvenirs de la guerre de la

Vendée sont ce qui nuit le plus à la Gâtine. L'imagination est malade en se rappelant les horreurs dont ce pays fut le théâtre. On croit marcher sur de la cendre, chaque bloc de granit paraît une ruine ou un tombeau, et toute terre ocreuse semble rougie du sang français.

Ce qu'on appelle *bourg* ne consiste qu'en quelques maisons groupées autour du clocher, et occupées par des cabaretiers ou par de petits artisans. Toutes les habitations d'agrément ou d'exploitation rurale sont isolées, comme elles l'étaient dans ces anciens *vici* décrits par M. Dulaure; et chacune d'elles a son nom particulier. J'arrêterai un instant l'attention de la Société sur ces noms de lieux.

Il y en a un nombre infini qui se termine en *ière*. Des savans prétendent que, dans plusieurs idiomes gaulois, *ière* signifiait habitation. La *Girardière*, la *Robinière* désignent donc l'habitation de Girard, de Robin. La terminaison en *erie* a le même sens et est aussi fort commune, soit qu'elle vienne d'*ière* par métathèse, soit qu'elle dérive plus directement du latin *area*. Ainsi l'on dit la *Morisseterie*, la *Robinerie* pour la demeure de Morisset, de Robin. En tirant vers la Charente, les mêmes habitations s'appelleraient *chez Girard*, *chez Robin*, *chez Morisset;* et cette manière de dénommer l'habitation d'un particulier se retrouve encore au nord-ouest du département des Deux-Sèvres, du côté des anciennes Marches, comme on peut le voir sur les grandes cartes de Cassini.

J'ai dit qu'une grande partie du pays avait eu des moines pour premiers colons. Cent vingt-trois localités, communes, hameaux ou habitations isolées portent des noms de saints; dix-neuf autres celui de *Chapelle*, et encore dix-neuf celui d'*Aumônerie*. Quatre autres enfin s'appellent le *Temple* ou la *Templerie*, et il paraît que c'est pour avoir appartenu à l'ordre des Templiers.

Le pays était autrefois couvert de landes et de forêts. Un grand nombre de noms d'habitations l'atteste encore. Cent soixante habitations dans le département des Deux-Sèvres conservent le nom des bois au milieu desquels on les établit jadis, telles que *Bois-Rateau*, *Bois-Maran;* dix-huit, le nom de *Forêt* ou *Forêterie ;* quatre-vingt-quatorze, le nom de *Touche* qui exprime un bouquet de futaie; quarante-quatre, celui de *Breuil* ou *Breuillac* qui désigne un bois taillis. Il y a cinquante *Chesnayes*, *Chagnées*, *Chaignes* ou *Chagnasses ;* trente-cinq, *Foye*, *Faye*, *Fayette* ou *Fayole*, plantations de hêtres appelés *fayans*, du latin *fagus ;* cinquante-six *Vergnaye*, la *Vergne*, *Vrignaye* ou *Vrignault*, plantations de vergnes ou aulnes; huit habitations portent le nom de la *Tremblaye ;* trente-six, celui de la *Coudre* ou la *Coudraye* (Noisetier) ; quatorze, celui de *Châtaignier* ou *Châtaigneraye ;* douze celui de *Saulsaye;* vingt-neuf, celui de *Fresne*, *Fragnée* ou *Fraignée;* pareil nombre, celui d'*Epine*, *Epinay*, *Epinier*, *Epineux*. Enfin, il y en a six du nom de *Boissière ;* vingt-six, du nom de *Brande* ou *Bran-*

dière; quarante-quatre, du nom de *Brosses, Brousses* (broussailles); vingt-quatre portent celui de *Lande ;* huit, celui de *Bruyère ;* dix-neuf, celui de *Fougère ;* et trente-deux ont conservé le nom de *Gast*, primitif de Gâtine.

Puy est le même nom que l'italien *poggio* qui signifie colline. Quatre-vingt-deux habitations portent ce nom. Dans la Drôme et dans les Hautes-Alpes, on dit *Poet*, et dans les Pyrénées *Poey*.

On en compte quatre-vingt-neuf qui portent le nom de *Fontaine* ou *Font*, comme *Fontbelle*, *Fontblanche*, etc. On trouve encore dans l'île de Magné, près Niort, un reste de ce culte druidique des fontaines qui était en vogue du temps de Charlemagne, et contre lequel ce prince porta des ordonnances. La fontaine de Sainte-Macrine attire, certain jour de l'année, un grand concours de dévotes qui, se mirant dans ses ondes, voient tout ce qui doit leur arriver. Ce nom de *Macrine* ne viendrait-il pas des deux mots grecs Μα mère et Κρήνη fontaine?

Il y a beaucoup de rochers, et les noms de cent quarante-deux habitations attestent ce fait : la *Roche-Follet*, la *Roche aux enfans*, la *Roche-Faton*. Ces noms pourront suggérer quelques réflexions aux personnes versées dans les antiquités celtiques. La *Roche-Faton* ne serait-elle pas la Roche aux fées? Elle est située dans l'arrondissement de Parthenay, commune de *Lhoumois*. La *Roche-Follet* se trouve dans la commune de *Champeaux*, canton de Champdenier, à l'entrée de la Gâtine. Il y a aussi une

Roche fichonnière sur le territoire de *Coulonge*, près Thouars. Ce nom semble rappeler une pierre *fichade*, et à peu de distance de là est une commune appelée *Pierrefitte*.

Quinze habitations portent des noms qui se rapportent à ce genre de monumens; comme *Pierre-levée*, *Pierre-garde*, *Pierre-mauvaise*. Les explorateurs trouveront les premières dans les communes de *Bouillé-Loretz*, près Argenton-le-Château, du *Tallud* et de la *Chapelle-Bertrand*, près Parthenay; la *Pierre-garde* à *Bougon*, près Melle; la *Pierre-mauvaise* à *Amaillou*, près Parthenay. Il y a aussi une *Pierre-couverte* au territoire des communes du *Pin* et de *Montravers*, canton de *Cerisaye*, également pays de Bocage. Je donne ces indications pour faciliter les recherches des correspondans de la Société. Ils feront bien aussi d'examiner attentivement la *Pierre-branlante* qui se trouve dans les champs, sur la gauche du chemin de l'*Absie* à *Largeasse*, trois quarts de lieue environ avant ce dernier bourg. Ce peut être un bloc de granit déchaussé par les pluies et resté en équilibre sur un autre rocher; mais ce peut être aussi un monument druidique.

Je remarque qu'il y a deux endroits qu'on appelle le *Follet*; l'un à *Neuil-sous-les-Aubiers*, au-dessus de Châtillon, l'autre à *Celle*, entre Niort et Melle. Quant aux habitations connues sous le nom de la *Folie* (et j'en trouve quatorze), je crois qu'elles doivent ce nom aux dépenses trop fortes occasionnées par leur construction.

En voilà beaucoup trop sur cette nomenclature. Je passe aux antiquités romaines dont la Gâtine bien étudiée peut offrir quelques vestiges.

Une voie romaine traversait cette contrée, dans la direction de Poitiers à Nantes. Ses principaux points de repaire sont, dans le département de la Vienne, le *Pigné-du-Parc*, le *Gué-de-Primont*, la *Maison-Neuve*, le bourg de *Montreuil-Bonnin* devant la porte de l'église, la *fontaine de la Chapelle* et la garenne du même nom, la *fontaine de Fleury*. On la retrouve au bourg des *Forges*, arrondissement de Parthenay. On croit qu'elle passait par Bressuire, comme l'indique le nom d'un village voisin appelé le *Breuil-Chaussée*. D'Anville en a conclu que Bressuire était au lieu de *Segora*, qu'on sait avoir été une mansion romaine établie dans la Gâtine. Le chemin dont il s'agit est connu dans le pays sous le nom de *Chemin ferré* ou *Chemin d'enfer*.

Mais les antiquaires poitevins pensent, au contraire, que l'ancienne *Segora* se retrouve dans *Secondigny* situé aussi dans la Gâtine, environ à trois myriamètres au sud de Bressuire. C'est un bourg qui a été enfermé de murailles et défendu par un château fort. Il a eu le titre de comté. On aperçoit dans le voisinage les traces d'une ancienne voie romaine, connue sous le nom de *Chemin des chaussées*, qui se dirige sur les points les plus élevés, de manière à n'être jamais coupée par les cours d'eau. Elle traverse obliquement l'arrondissement de Parthenay du nord-ouest au sud-est. M. Bisson, commis

voyer, l'a suivie depuis la *Caillerie* (métairie dépendante de *Secondigny*, et dont le nom vient sans doute du latin *callis*, chemin) jusqu'à *Saint-Pierre-du-Chemin*, département de la Vendée, par l'*Absie*, le *Bourgneuf* (dépendance de la commune de *Saint-Paul-en-Gâtine*), et la forêt de *Chantemerle*. Cette direction nord-ouest indique assez que cette voie conduisait à *Portus Nannetum*, Nantes. Revenant à la *Caillerie*, M. Bisson l'a reconnue jusqu'à *Sepvret*, par les *Ajoncs-Béliard*, l'*Ingrimière*, la *Croix-de-la-Burelière*, par la *Cerclerie*, les *Fontaines* et la *Boucherie*, dépendances de la commune de *Saint-Pardoux*, par les bourgs de *Saint-Georges-de-Noisné* et d'*Exireuil;* ensuite au-dessus de la *Mothe-Saint-Héraye*, non loin des sources de la Sèvre Niortaise. M. Bisson n'a pas poussé plus loin ses recherches. Mais c'en est assez pour prouver que cette voie se dirigeait au sud-est vers une ville plus méridionale que Poitiers, peut-être vers Angoulême ou Limoge.

Le nom de la *Mothe-Saint-Héraye* me rappelle qu'il y a dans le département des Deux-Sèvres vingt-sept habitations du nom de la *Motte* ou la *Mothe*, *Mottereau*, *Motteron*. Ce sont autant de monumens qui se rapportent, soit au druidisme, soit aux guerres du moyen âge.

On y trouve encore les débris de deux autres chemins que l'on croit de construction romaine. L'un, entre *Chenay* et *Rom*, dans l'arrondissement de Melle, pourrait bien être le prolongement de la

dernière voie que je viens d'indiquer. L'autre, passant aussi à *Rom*, se dirige par *Sainte-Soline*, *Maisonnay* et *Brioux*; on croit qu'il conduisait de Poitiers à Bordeaux. La construction de ces deux chemins présente tantôt un cailloutage, tantôt un mélange de pierres et de chaux, le tout encadré dans deux rangées de pierres debout. On les appelle *Chemins ferrés*, *Chemins chaussés*, *Chemins de César*.

Quelques personnes croient qu'au nord de la Gâtine, près de l'Anjou, les Romains avaient formé aussi un établissement; et elles le placent à *Voultegon*, canton d'Argenton-le-Château, où l'on a trouvé souvent des cercueils de pierre coquillière contenant des vases lacrymatoires. Un Poitevin, qui a passé plusieurs années en Angleterre, m'a dit avoir vu à la tour de Londres d'anciens titres emportés par les Anglais lors de leur expulsion du Poitou, et qui confirment cette conjecture. L'assertion est grave. J'en cite l'auteur; c'est le marquis des Dorides, vieillard respectable, mort il y a peu d'années.

Mais on ne trouvera rien dans la Gâtine de plus ancien que le nom de sa principale rivière, la *Thoue* qui coule du sud au nord pour se jeter dans la Loire, et que les modernes ont pris l'habitude d'appeler le *Thoué* ou *Thouet*. La comparaison des noms de rivières des différentes contrées du globe conduirait à des découvertes historiques fort importantes. Ce sujet fécond a été essayé par notre illustre La Tour-d'Auvergne. Par exemple, le Poitou offre, sous ce point de vue, plus d'une analogie avec l'É-

cosse qui compte parmi ses anciens habitans les *Pictes* venus d'Irlande et dont le nom rappelle les *Pictones* Poitevins. On y trouve la *Twe*, l'*Avon*, la *Cluyde*, rivières; comme en Poitou la *Thoue*, l'*Avon*, le *Clain*, etc. Près des côtes de Poitou est l'île d'*Yeu*; près des côtes d'Ecosse, l'île d'Y, etc. On ne peut guère douter que le peuple, qui a donné le nom de *Thoue* et de *Twe* à deux rivières aussi éloignées, ne soit aussi le même qui le premier habita les bords de la *Touvre* en Angoumois, du *Douro* en Portugal, du *ibre* et du *Tévéron* en Italie; et la Gâtine a pareillement un ruisseau appelé *Touvéron*.

NOTICE

Sur Saint-Pé, dans les Hautes-Pyrénées; par M. NICOLAU, maire de cette ville.

On ne connaît point d'époque plus reculée de l'origine de la ville de Saint-Pé, que celle de la fondation du monastère dédié à saint Pierre, en 1020, quoique cette ville existât long-temps auparavant sous le nom de Saint-Hilaire de Lassun.

Ce fut donc en 1020 que Sance, duc de Gascogne, ayant recouvré sa santé dans un voyage qu'il fit en ce lieu, fonda, par reconnaissance pour le saint auquel il croyait devoir son rétablissement, un

monastère de bénédictins qu'il dédia à Dieu et à saint Pierre ; et ce fut à cette occasion que la ville de Saint-Hilaire de Lassun-de-Génévès, prit le nom de Saint-Pierre, que par syncope on appela Saint-Pé.

Pour assurer une longue durée au monastère, le duc Sance le dota de sa maison seigneuriale de Saint-Carlin avec ses dépendances de Lar, de Figueras et de Bernadet ; il donna, pour l'ameublement de l'église, vingt-cinq vases d'argent, quatorze de cristal, sa table couverte d'argenterie, deux chandeliers d'ivoire et deux d'argent, une croix d'or, deux d'argent, des ornemens sacerdotaux, ses armes artistement travaillées en or, son bouclier, sa lance et sa ceinture qu'il déposa sur l'autel. Il lui fit aussi don d'une maison de Saillies, qui avait sa part dans la distribution des conques de sel, qui se faisait tous les ans et qui se fait encore aujourd'hui entre tous les propriétaires des maisons de la ville de Saillies.

Santure, vicomte de Béarn ; Guillaume, marquis de Beuac, dont les terres qu'il avait dans le comté de Bigorre ont passé, par succession, sur la tête de l'héritière d'Orléans-Rhotelin, princesse de Roheu ; Rochefort et Arnaud-Raymond de Lons, cédèrent au duc de Sance, moyennant compensation de divers lopins de terre nécessaires à la fondation du monastère et de son église. L'un de ses successeurs, Gaston de Foix, et le comte d'Armagnac, confirmèrent les immunités du monastère ; et, quelques

années après, Addo, abbé de Saint-Pé, évêque d'Oléron, fit la dédicace de l'église du monastère en présence d'un grand nombre de seigneurs et prélats de Gascogne; et, environ soixante ans après la fondation, les immunités du monastère furent de nouveau confirmées.

Une tradition religieuse, transmise de siècle en siècle, au temps présent, prétend qu'un moine du Mont-Cassin, devenu pape, envoya aux moines de Saint-Pé le plan de l'église du monastère, tiré sur la principale église de Rome, et une clef dite *de Saint-Pierre*.

Les moines ont religieusement conservé cette clef prétendue de Saint-Pierre; on la présente tous les ans à l'adoration des fidèles, à toutes les messes qui se disent le jour de la fête de cet apôtre (29 juin); et, à la procession solennelle de ce jour, le célébrant la porte dans ses mains à la place de la croix dont il est muni aux autres processions. Le vulgaire lui attribue la vertu de préserver ou de guérir de la rage. On accourt en foule ce jour-là pour l'adorer; l'offrande en main, les mères de famille présentent les enfans à la mamelle. Si des personnes ou des animaux domestiques sont mordus par des chiens enragés ou soupçonnés de l'être, le premier soin, tous les autres cessant, est de recourir à la clef que le prêtre leur fait toucher par le bout dont on ouvre si ce sont des personnes, ou par la poignée si ce sont des animaux; et, ce qu'il y a d'affligeant,

c'est que, se reposant sur la vertu que la superstition attribue à l'amulette, on néglige les remèdes curatifs, et l'on meurt victime de sa crédulité.

En 1080, le comte Gaston de Foix fit donation au monastère et aux habitans de Saint-Pé de la montagne de *Trescroux* et du *Bedat*.

Le monastère passa de la dépendance de l'évêque de Lescar sous celle de l'évêque de Tarbes; ce qui devint le sujet d'une vive et longue constestation entre ces deux évêques. Elle fut portée devant le pape et agitée dans plusieurs conciles; elle demeura indécise, et les évêques de Lescar oublièrent leurs prétentions.

L'ancien monastère, fondé par le duc Sance, composé d'un abbé religieux, d'un prieur claustral et de plusieurs moines, subit la réforme de Saint-Maur : dès-lors l'abbaye fut mise en commande à la nomination du roi qui en conféra le bénéfice à des prêtres ou clercs séculiers qui, sous le titre d'abbés royaux et commandataires, jouissaient des revenus de l'abbaye partout où ils faisaient leur résidence. L'abbé de Saint-Pé, ayant la préséance sur les abbés de Saint-Savin, de Saint-Sever et de la Réoule, présidait l'assemblée des états de Bigorre en l'absence de l'évêque, président-né de ces états.

Après la réforme, le monastère fut soustrait à la juridiction épiscopale et soumis exclusivement à l'autorité des chefs de la Congrégation de Saint-Maur, nommée par le chapitre général de l'ordre,

qui s'assemblaient tous les trois ans, sous l'inspection de deux commissaires du roi, à l'abbaye de Noirmoutiers de Tours.

L'église du monastère, primitivement dédiée à Saint-Pierre, n'existe plus; il ne reste, de ce vaste édifice, que des ruines qui occupent encore un espace immense, et dont l'architecture gothique atteste la magnificence du prince qui en fut le fondateur, et ce n'est que sur une partie des ruines, qui datent du temps des guerres de religion sous le règne de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, que l'église actuellement existante a été construite.

Cette église, basilique unique dans le département, se compose de trois grandes nefs, dont les latérales sont surmontées par celle du milieu, et d'un dôme vaste qui remplit l'étendue du sanctuaire, à la suite duquel on voit un grand cœur à hautes et basses stalles, remarquable par son architecture. Il ne manque à cette église, la plus vaste du département, que d'être ornée pour en être la plus belle. Le nouveau couvent, contigu à l'ancien, forme un grand corps à deux étages, a deux vastes dortoirs, et dont le rez-de-chaussée est voûté d'un bout à l'autre, entouré de deux grandes cours aux extrémités desquelles est un vaste enclos arrosé par un ruisseau qui le traverse et va se jeter dans le Gave.

Mœurs.—Usages.—Industrie des habitans.— Le territoire de la ville de Saint-Pé est trop borné

pour suffire à la subsistance d'une population d'environ 3,000 ames; ses habitans, dont les $\frac{19}{20}$ sont sans propriétés rurales, sont obligés de se livrer à divers genres d'industrie, tels que la fabrication des toiles, de mouchoirs, de peignes, de clous, d'outils aratoires et ferraille de toute espèce; tandis que la partie indigente qui n'a ni le moyen d'apprendre un métier, ni des fonds pour l'exercer, cherche péniblement une subsistance précaire dans la montagne des Tréscroux, dont elle se croit en droit d'user conformément à la donation que le comte Gaston en fit aux moines et habitans de Saint-Pé, qui en devinrent propriétaires par indivis.

Le caractère des habitans de Saint-Pé, à quelques nuances près, causées par le voisinage des Béarnais avec lesquels ils ont des rapports nécessaires, tient beaucoup du caractère des Bigorrais. Comme eux ils sont ouverts, francs et fiers, mais soumis aux lois de l'état et aux autorités locales dont le seul aspect, lors même qu'ils seraient dans un état violent d'effervescence, fait rentrer dans l'ordre à l'instant qu'elles se présentent. Leur costume est à peu près semblable à celui des Béarnais.

Occupés d'un travail assidu les six jours de la semaine, la matinée du septième est consacrée à l'exercice des pratiques religieuses, et l'après midi à la joie du cabaret, et, hors le temps du carême, aux plaisirs de la danse. Il n'y a pas de commune dans le département où les réunions du peuple

soient aussi joyeuses et aussi nombreuses qu'à Saint-Pé, et moins susceptibles de rixe.

Quoique passionnés pour le plaisir du cabaret, ils s'abstiennent rigoureusement d'y entrer les jours de fêtes solennelles, telle que celles de la Toussaint, de Noël et de Pâques; chacun, ce jour-là, rentre dans son ménage, et réunit toutes ses ressources pour faire, en famille, un repas plus copieux et meilleur qu'à l'ordinaire. Le jour de Pâques particulièrement, après le repas de la famille, les chefs de maison, dans chaque quartier, se réunissent chez le plus aisé d'entre eux, et là, payant par écot, ils boivent chopine; après quoi toutes les familles, grands et petits, et par coterie, vont en promenade à une chapelle dite *Saint-Marc*, située sur la grande route, ouverte, ce jour-là seulement, au public, et disposée à recevoir les prières des fidèles. Cette espèce de promenade religieuse, à laquelle prend part toute la population du bourg, est marquée par l'expansion d'une joie décente, et devient le plus souvent l'occasion des réconciliations : peut-être doit-on à cette circonstance, que les haines particulières, dans la classe du peuple, ne sont point de longue durée; ils oublient facilement leurs torts et se pardonnent. Il n'en est pas de même des habitans du haut rang; nous devons dire, à leur honte, que, quoique très-peu nombreux, il existe parmi eux une haine ancienne, transmise de père en fils, et d'autant plus implacable que ceux actuellement existans y ont ajouté des procédés dont les résultats

eussent été graves à raison des événemens : les haines moins anciennes ne sont pas moins envenimées. Cela explique assez pourquoi ceux des habitans de Saint-Pé, qui sont placés plus haut par leur fortune et par leur éducation, ont, de tous les temps, donné au public le déplorable exemple de la haine la plus invétérée : heureux que le peuple calme, paisible et laborieux ne prenne aucune part à ces sortes de divisions!

Les habitans se marient presque toujours entre eux; rarement ils sortent de la commune : pauvres, comme nous l'avons dit plus haut, ils n'ont nul moyen de s'entr'aider, et sont forcés, s'ils sont atteints de maladie, de recourir à la générosité des plus fortunés.

La danse antique, dont on demande l'origine, et qui n'a lieu qu'à Saint-Pé, pendant le carnaval seulement, s'appelle *Pantalon*, qui n'est certainement pas le nom de la chose qu'elle signifie ; mais avec le temps tout change, on dégénère. Elle a tout le caractère d'une danse guerrière qu'on dit avoir sa source dans la galanterie des maures de Grenade. Elle est à présent mi-partie d'hommes et de femmes; chaque cavalier ayant sa dame et dansant un à un à la file les uns des autres sur la même ligne d'une longue étendue; elle représente un combat singulier, dans lequel chaque couple, homme et femme, croise leurs épées, ou les gaules qui en tiennent lieu, en cadence, et bat la mesure avec leurs armes au son d'une musique guerrière sur l'air

d'une romance antique, qui, suivant la tradition, rapportait l'aventure de la fille d'un duc; on chantait autrefois cette romance, mais on n'a pu parvenir à en trouver aucun vestige, quelques recherches qu'on ait faites.

On fait tous les ans, à Saint-Pé, la chasse des ramiers, qui commence le 21 septembre et finit le 12 novembre. La tactique et la manœuvre de cette chasse est bien différente de celle des autres chasses des hautes et basses Pyrénées; elle a fixé l'attention des curieux et de plusieurs grands personnages de la capitale; elle a été décrite et envoyée à l'académie des sciences, en 1786, par don Castel, prieur de l'abbaye de Saint-Pé, qui avait été ci-devant prieur de l'abbaye de Rennes.

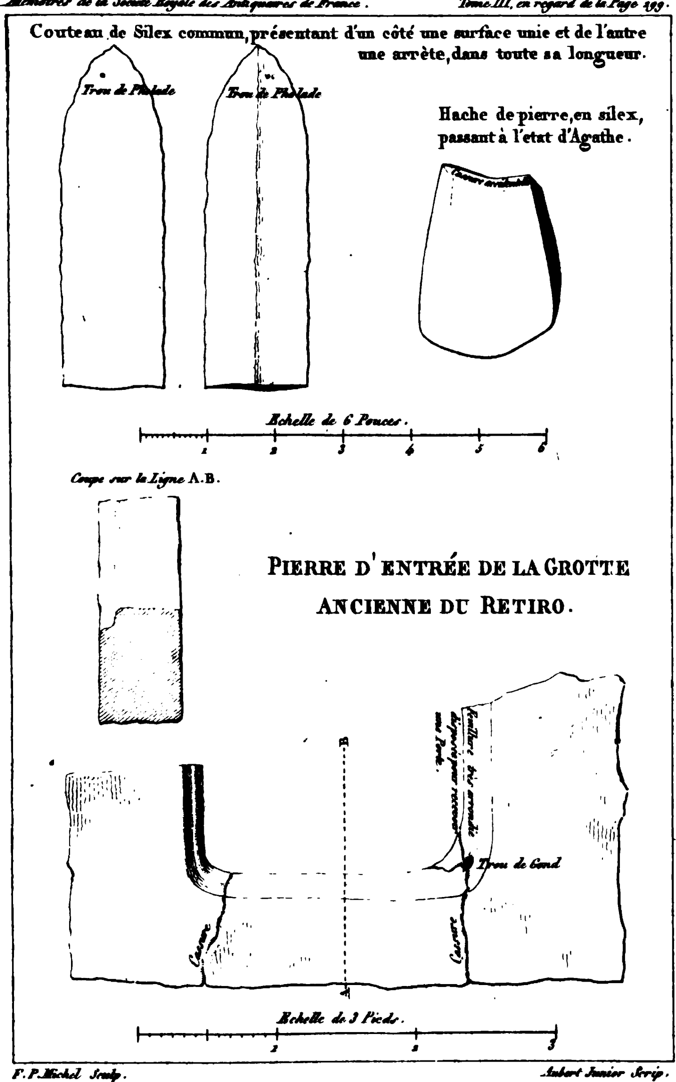
La sorcellerie et le recours aux devins, pour la recherche des choses perdues et pour la guérison des maladies, sont en grand crédit parmi le peuple de Saint-Pé; grâce aux soins de certains prêtres qui en font un objet de spéculation lucrative pour eux.

DESCRIPTION

D'une grotte antique, située dans la commune de Nogent-les-Vierges, près Creil, département de l'Oise; par M. Barbié du Bocage.

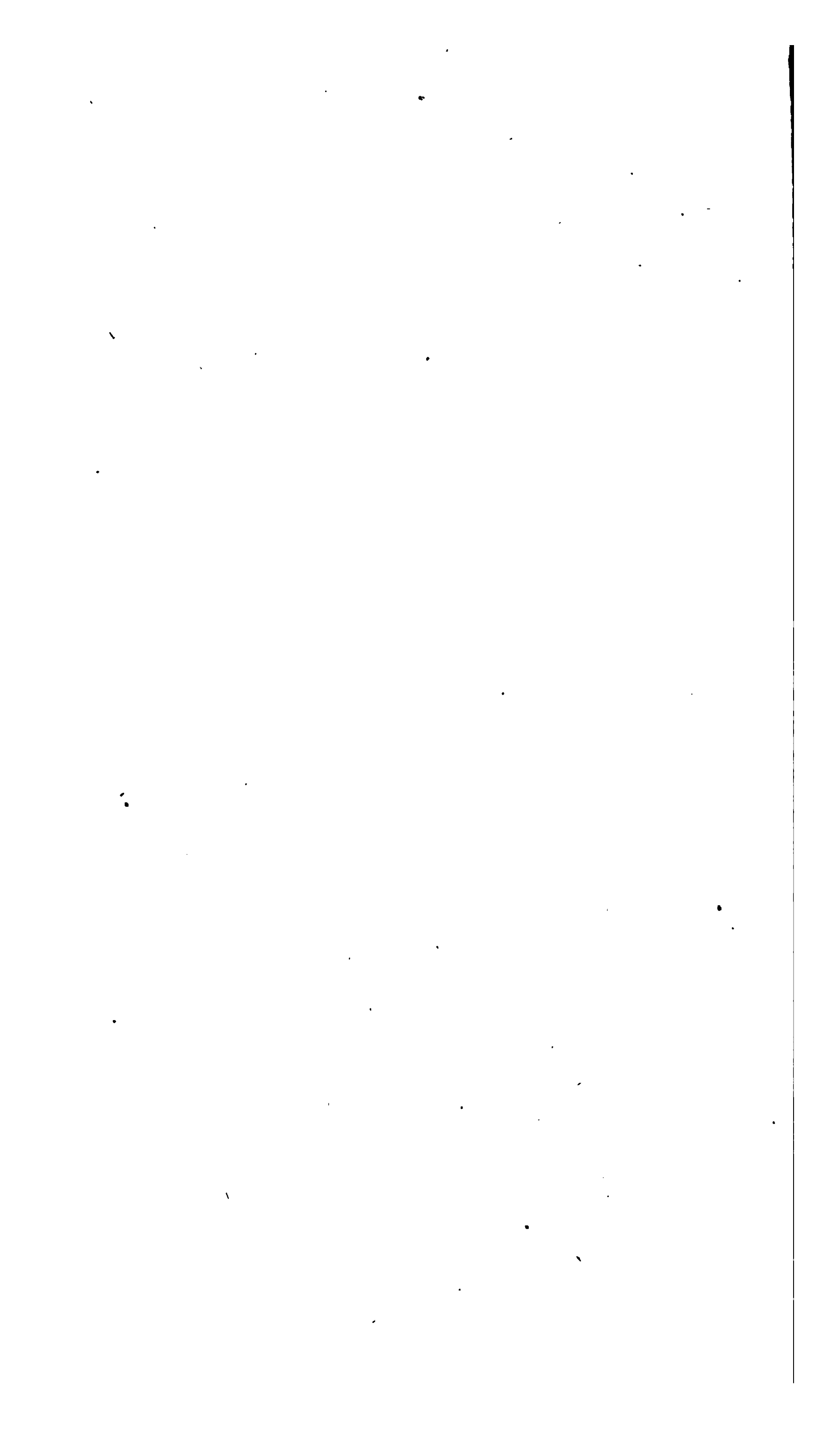
Dans le département de l'Oise, arrondissement de Senlis, canton de Creil, commune de Nogent-les-Vierges, il a été fait, en 1816, la découverte d'une grotte assez profonde, renfermant un nombre considérable de squelettes humains, débris de corps qui y avaient été déposés à une époque très-reculée. Le propriétaire du terrain dans lequel elle est située (M. Deschamps) a fait lui-même les fouilles, et il les continue avec constance; j'ai vu la grotte, j'ai examiné les objets qui y avaient été trouvés, et M. Deschamps m'a raconté comment il avait fait ses découvertes.

Cette grotte est située à environ 50 toises sur la gauche de la grande route qui mène de Paris à Amiens, en passant par Creil, Nogent-les-Vierges, et Clermont en Beauvoisis. Elle est éloignée d'environ 300 toises, du côté de Clermont, du point de la commune de Nogent-les-Vierges, où était autrefois une chapelle dédiée à Saint-Jean, aujourd'hui remplacée par une croix; endroit où le chemin de cette commune joint la grande route. Là, les



F. P. Michel Sculp.

Aubert Junior Scrip.



hauteurs, s'approchant du chemin, forment un escarpement dans lequel se trouve cette grotte. Elle peut être élevée d'environ 50 pieds au-dessus du niveau de la route, et la montagne la domine par derrière. Sur cette montagne est une grande plaine remplie de cailloux roulés qui annoncent l'ancien séjour de la mer sur ces hauteurs.

Le propriétaire a découvert cette grotte, en formant une excavation dans le tuf, pour y prendre le plaisir du repos au retour de la chasse et y jouir de la belle perspective qu'offre la position. En effet, d'un côté, on a sous les yeux une grande partie de la riche vallée de l'Oise, avec les villes de Creil, de Pont-Sainte-Maixence et un très-grand nombre de communes qui les avoisinent; de l'autre, les regards se promènent agréablement sur la route tracée dans une vallée que l'on appelle la *Vallée dorée*, et pénètrent même jusqu'à la ville de Clermont.

Le tuf est un sable fin durci par le temps et mêlé de morceaux de roches de toutes formes. Ce tuf est resserré entre plusieurs bancs de roches peu épais, à travers lesquelles le gibier s'est formé des trous pour pénétrer dans la grotte.

Après avoir creusé le tuf horizontalement, le propriétaire se trouva, à la distance d'environ 8 pieds, dans une petite galerie qui, du sol où il était, pouvait avoir 4 pieds et demi d'élévation jusqu'à un banc de roche qui en formait la partie supérieure. Toute cette galerie était remplie d'ossemens humains affaissés qui paraissaient avoir été couverts dans l'origine d'une

couche de sable. Aussitôt qu'il eut rencontré quelques squelettes, pensant, en homme instruit, que cette découverte pouvait avoir quelque intérêt, il prit toutes les précautions nécessaires pour s'assurer de la position des corps et de tous les objets qui pourraient être dans ce souterrain. Plusieurs fois il tamisa en quelque façon les terres, afin de voir s'il n'y trouverait point des objets de métal. Il n'en découvrit aucun.

Cette galerie, dont l'entrée n'est pas encore entièrement ouverte, était exposée assez directement au nord et s'étendait en droite ligne vers le midi. La partie déjà déblayée peut avoir 25 pieds de profondeur sur 7 pieds de largeur constante. La grotte se termine dans le fond en cul de four sans que ses parois aient jamais été taillées régulièrement. Le plafond est un banc de roche de 6 ou 8 pouces d'épaisseur, composé de plusieurs morceaux agglutinés de 5 ou 6 pieds de surface chacun, que le propriétaire a en partie détruits, autant par la crainte de leur chute que par le désir d'atteindre un autre banc plus élevé et plus solide qui lui permît de se tenir debout dans la grotte. Ce banc plus élevé est éloigné du premier d'environ 15 pouces, et l'espace qui les sépare l'un de l'autre était rempli d'un sable compact semblable au tuf d'au-dessous. Les fouines, les blaireaux et les renards se sont procuré des passages à travers ce tuf pour arriver au banc inférieur; et, de là, par quelques interstices formés par la nature, ils ont pénétré dans la grotte. Les

parois de la galerie sont formées de ce sable compact mêlé des morceaux de roche dont j'ai parlé.

L'espace qui reste à débarrasser jusqu'à l'entrée peut avoir 12 pieds d'étendue; en sorte que la grotte, dans sa totalité, aurait eu 36 ou 37 pieds de profondeur horizontale, encore de cette entrée y en a-t-il déjà une portion de déblayée; car le propriétaire, par la direction de la galerie, ayant vu de quel côté devait être cette entrée, l'a cherchée par l'extérieur de la montagne; il est parvenu à la trouver, et une partie des terres est déjà enlevée.

C'était dans cette galerie que les corps avaient été déposés par lits les uns sur les autres, et, par dessus le tout, se trouvait, comme je l'ai déjà dit, une couche de sable destinée sans doute à conserver les corps. Les premiers, ceux du dessous, n'étaient cependant pas placés sur le sol nu; car, pour parer aux inégalités du terrain, on avait posé dessus, des pierres brutes naturellement plates, d'environ un pouce ou deux d'épaisseur, que l'on trouve à quelque distance de là dans le lit d'un torrent. Parmi ces pierres de forme et de grandeur différentes, il y en a quelques-unes, mais en petit nombre, qui ont jusqu'à 2 pieds de longueur sur environ 15 pouces de largeur; le propriétaire en a conservé plusieurs en les enclavant dans un escalier qu'il a pratiqué aux environs de cette grotte. Ces pierres n'étant point équarries offrent néanmoins un côté assez uni, mais l'autre est très-brut et très-grossier. D'après cela, il sembleroit que l'on eût dû chercher

à remplir les creux du terrain par les inégalités de ces pierres plates ; mais point du tout, elles étaient posées sur terre du côté le plus uni, et elles présentaient leurs aspérités à l'extérieur; seulement les creux que laissaient ces aspérités étaient remplis par des pierres plus petites, et c'était sur cette assise que les corps reposaient.

On n'a pu bien distinguer la position dans laquelle ces corps étaient couchés, parce que des animaux carnassiers qui ont pénétré dans la grotte en ont bouleversé toutes les parties, en sorte que les ossemens étaient le plus souvent pêle-mêle. Néanmoins on a cru reconnaître qu'ils avaient été placés dans la longueur de la grotte, sans pouvoir dire de quel côté était tournée la tête, à cause du dérangement. Ces corps ainsi placés les uns sur les autres, avec la couche de sable qui les recouvrait, remplissaient sans doute la hauteur de la galerie lorsqu'ils étaient entiers; mais, quand le propriétaire les rencontra, le lit était affaissé au point de n'avoir plus qu'un pied ou un pied et demi de hauteur. Il a compté environ 200 corps dans la partie qu'il a déblayée jusqu'à cette heure.

Les squelettes de ces corps n'existaient pour ainsi dire plus, les os dérangés ne tenaient plus les uns aux autres, et, par cette raison, le propriétaire n'a pu en conserver aucun; mais les têtes étant dans un meilleur état, du moins pour la partie supérieure, il en a gardé un assez grand nombre. Ces têtes n'ont point de forme particulière, seulement on remarque

qu'en général le nez est très-enfoncé au niveau des yeux, et que le menton est très-prononcé. Dans quelques-unes, le menton est tellement rapproché de la bouche, que l'on ne peut supposer que ces figures aient été fort agréables; cependant il y en a qui paraissent avoir appartenu à des hommes forts et robustes; quelques-unes peuvent être celles de jeunes gens. Les dents inférieures sont toutes assez bien conservées, excepté une mâchoire qui offre une dent cariée; dans les mâchoires supérieures, plusieurs dents manquent.

Mais ce qu'il y a de remarquable est un crâne qui, dans l'os pariétal gauche, offre une grande ouverture d'environ 3 pouces dans un sens et de 2 dans l'autre, qui paraît être l'effet d'une blessure que l'individu aurait reçue, et qui, l'ayant dépouillé de cette partie de l'os du crâne, ne l'aurait cependant pas empêché de vivre encore long-temps après cet accident. La nature a réparé les bords de la fracture, et M. Cuvier, auquel, m'a-t-on dit, ce crâne a été montré, pense que l'homme a pu encore exister une douzaine d'années avec cette infirmité. Deux autres crânes offrent la singularité d'un petit os situé à la jonction des pariétaux et de l'occipital, que l'on appelle os wormien, conformation qui n'est pas commune dans la tête humaine, mais qui se rencontre quelquefois. Le propriétaire a aussi trouvé dans cet endroit des squelettes de fouines, de blaireaux et de petits renards.

Au milieu de tous ces corps, et à peu près au

centre de la grotte, il a rencontré une petite hache de pierre, d'un silex blanc, très-dur, passant en quelque façon à l'état d'agate. Cette hache peut avoir 2 pouces 8 lignes de longueur sur environ 2 pouces de largeur dans sa partie tranchante, largeur qui diminue en s'approchant du côté où devait être le manche, de manière à n'avoir plus que 1 pouce et $\frac{1}{2}$. Ce côté paraît avoir été fracturé, en sorte que la hache aurait été plus longue. La plus grande épaisseur est d'environ 8 lignes. La pierre, très-lisse, très-polie partout, a été aiguisée avec soin; néanmoins elle ne pourrait trancher qu'avec de très-grands efforts.

A côté de cette hache était un autre instrument, également en silex, mais d'une pierre beaucoup plus commune, grise et veinée. Cet instrument n'est pas, à beaucoup près, aussi soigné que le précédent; c'est une espèce de couteau, long d'environ 5 pouces et large de 18 lignes, ayant trois lignes dans sa plus grande épaisseur. Il se termine en pointe par l'un des bouts, et l'autre est cassé carrément. Le dessus est uni et formé, à ce qu'il paraît, par la manière naturelle avec laquelle on a fait éclater la pierre; le dessous, au contraire, présente une arrête dans le milieu dans toute sa longueur, depuis un bout jusqu'à l'autre; et, à partir de cette arrête, la pierre a été amincie, par quantité de petits éclats successifs, jusque sur ses bords latéraux, de manière à rendre ces bords tranchans jusqu'à la pointe; mais l'opération est si grossière, que les tranchans représentent plutôt les

dents d'une scie que le tranchant d'un couteau. Vers la pointe, la pierre, un peu recourbée, forme un léger cuilleron qui est percé d'outre en outre par un trou de pholade.

A quel usage ces instrumens ont-ils servi, et pourquoi ces corps étaient-ils ainsi entassés? On ne saurait le dire, parce qu'il n'existe dans le pays aucune tradition sur cette grotte qui n'y était point connue, et que l'histoire ne dit presque rien sur les mœurs et les habitudes des Gaulois antérieurement à la conquête du pays par les Romains. Cette grotte ne pouvait être un cimetière commun, car on n'y a point trouvé de têtes d'enfans; était-ce un lieu où l'on déposait les victimes humaines immolées? Les instrumens qu'on y a rencontrés pourraient donner lieu à cette opinion, parce que le couteau de silex, étant recourbé par le bout, pourrait avoir servi à fouiller dans les entrailles des victimes; mais, si ces corps avaient été ceux de victimes, il aurait aussi fallu qu'ils eussent été enterrés tous en même temps, sans quoi on n'aurait pu les ranger régulièrement ni les couvrir de la couche de sable qui les revêtait; ce qui rend cette idée difficile à adopter. Seraient-ce des corps de guerriers enterrés là après une bataille? Ce serait possible, et la tête qui est privée d'une partie de l'os pariétal paraîtrait assez indiquer un homme qui, blessé grièvement dans un premier combat, n'aurait péri que dans un second; mais encore, demandera-t-on, pourquoi, ces guerriers n'ont-ils pas avec eux chacun leurs armes, car on sait que

c'était la coutume des Gaulois de faire mettre leurs armes avec eux dans leur tombeau? Il n'a été trouvé dans toute la grotte qu'une seule hache de pierre et un couteau de silex. On répondra sans doute que, lorsque les Gaulois ne se servaient que d'instrumens de pierre, la fabrication en était asssez difficile et assez longue, pour qu'ils les ménageassent et ne les sacrifiassent pas inutilement, et que c'est par cette raison qu'ils n'en mettaient qu'une de chaque espèce avec les corps qu'ils enterraient; encore, si l'on en juge par celles qui ont été trouvées dans cette grotte, choisissaient-ils celles qui étaient fracturées et qui ne pouvaient plus servir. Il est pourtant vrai de dire aussi que cette grotte devait exister antérieurement à l'action dans laquelle ces guerriers auraient pu être tués; car l'embrasure de la porte, dont il sera question tout à l'heure, qui n'a certainement été travaillée qu'avec des instrumens de pierre, a demandé beaucoup de peine et de temps pour être fabriquée, et il fallait qu'elle subsistât lorsque les corps ont été déposés dans la grotte, on n'aurait pas eu le temps de la faire au moment. Peut-être même cette grotte était-elle la demeure du chef de la bande qui fut tuée, et les armes celles qu'il portait habituellement.

Depuis que ces instrumens ont été recueillis dans la grotte, le propriétaire a continué ses fouilles, en attaquant, cette année (1820), l'entrée extérieure. Il a rencontré l'embrasure de la porte qui n'était sans doute pas plus élevée que la galerie, mais dont il n'existe que la partie inférieure. La partie supérieure

aura été détruite et emportée avec le talus de la montagne, par l'effet des pluies ou des destructions, en sorte que la galerie elle-même a perdu son toit dans cette partie. Le propriétaire pense que cette portion supérieure de l'embrasure de la porte n'a jamais existé en pierre, parce qu'il n'en a point trouvé de débris dans les terres fouillées, et il croit qu'elle pouvait avoir été faite en bois.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, ce qui reste de cette porte est (1) composé d'une seule pierre de roche de 4 pieds de largeur, qui était posée sur le sol à peu près au niveau de celui de la galerie, et fortement enclavée et calée de chaque côté dans le tuf, avec d'autres pierres plus petites; elle ne s'élève, sur la gauche, qu'à 18 pouces, et, sur la droite, qu'à 2 pieds 2 pouces : c'est à ces hauteurs qu'elle m'a paru fracturée. Cette pierre n'est point tirée d'une carrière, c'est un morceau de banc de roche qui s'est trouvé à peu près d'égale épaisseur partout, et que l'on a travaillé ensuite. Son épaisseur est d'environ 7 pouces; et, pour la rendre égale, on a, en quelque façon, usé la pierre. Le montant de gauche a 12 pouces de largeur, et celui de droite 14 pouces. La partie inférieure, qui forme comme un degré, a 10 pouces de hauteur : l'ouverture taillée dans cette pierre est d'un pied 10 pouces; c'est dans cette ouverture ou embrasure qu'est ménagé, sur la face extérieure de la pierre, une rainure semblable à

(1) *Voyez* la planche.

celle qui est nécessaire pour la fermeture d'une porte. Cette rainure règne dans toutes les trois parties de l'embrasure; mais les angles, tant celui rentrant que les deux saillans, sont arrondis et semblent avoir été faits difficilement. La pierre paraît avoir été plutôt usée que taillée. Les angles même de l'embrasure sont arrondis, par la difficulté qu'il y avait apparemment de les rendre bien carrés; de manière que la porte qui s'y adaptait devait avoir les angles coupés et également arrondis. Cette rainure peut avoir 2 pouces de profondeur dans la partie inférieure et dans la partie gauche, et environ 2 et demi dans la partie droite.

C'est dans cette dernière partie, dans l'angle de la rainure, que se trouve un trou rond d'un pouce de diamètre, qui pénètre la pierre de part en part. Il n'y a pas de doute que ce trou ait été fait pour y placer un gond : de quelle nature était ce gond? on ne peut le dire, parce qu'on ne l'a pas trouvé. Mais des arbustes ayant crû au-dessus des débris de cette porte, leurs racines se sont glissées dans ce trou, et ont forcé la pierre à se rompre en trois grands morceaux et en un éclat. Le propriétaire, en rapprochant les morceaux, l'a conservé en cet état, et doit la placer de manière à ce qu'elle ne souffre pas davantage.

A peine eut-il découvert cette porte qu'il trouva, immédiatement derrière, deux ou trois restes de têtes qu'il a conservés. Depuis, M. Deschamps a poussé ses fouilles un peu plus loin, mais sans autre

succès. Il compte les reprendre incessamment, et s'attend à rencontrer encore pour le moins quelques ossemens dans la partie qui lui reste à fouiller. Il m'a promis de m'instruire des découvertes qu'il ferait.

A côté de la grotte, et dans la première excavation qu'il avait faite, il a construit ou pratiqué un cabinet dans lequel il conserve tous les objets que lui ont procurés ses fouilles; il l'a même agrandi, comme on l'a vu, en coupant une partie du banc de pierre de 6 ou 8 pouces d'épaisseur, qui formait la partie supérieure de la grotte ancienne. Ce banc est composé d'une roche très-dure qui lui a donné beaucoup de peine à tailler; néanmoins il en est venu à bout, et, par ce moyen, il a donné à son cabinet plus de hauteur que n'en avait la grotte ancienne; il peut avoir 6 pieds ou 6 pieds 3 pouces d'élévation. Ce cabinet est garni de meubles antiques. Aux environs, il a construit plusieurs terrasses soutenues par des pierres sèches plus ou moins grandes, et la plus élevée, située sur une partie avancée de la montagne, et garnie d'arbres plantés régulièrement, présente de loin l'aspect d'un poste militaire. Il a donné à ce lieu le nom de *Retiro*, parce qu'il y va souvent, et que, hors les momens de la chasse, il se plaît à y donner suite à ses découvertes.

RAPPORT

Sur un ouvrage de M. Jacques Grant, avocat, intitulé *Thoughts on the origin and descent of the Gaëls, etc.* : Idées sur l'origine des Gaëls, Edimbourg, 1814. Par M. Depping, membre résident.

Les *Gaëls*, ou indigènes de l'Ecosse, qui, plus que d'autres peuples, assujétis à des maîtres étrangers, ont su conserver leur idiome national, exercent depuis long-temps la patience des savans qui veulent découvrir leur origine par celle de leur langue. M. Grant a écrit un long ouvrage plein d'érudition sur ce sujet. La société du haut pays d'Ecosse (*Highland society of Scotland*) en a bien voulu adresser un exemplaire à la Société des Antiquaires de France; conformément à l'invitation que celle-ci m'en a faite, je vais lui présenter un court extrait de l'ouvrage de M. Grant. Je serai obligé de laisser de côté beaucoup d'observations intéressantes, par lesquelles l'auteur a étayé son système ou qui servent à le développer; cependant j'aurai soin de n'omettre rien d'essentiel : seulement je me livrerai à quelques réflexions critiques sur divers points de détail. Peut-être l'auteur est-il à même de les réfuter; dans ce cas, je lui aurai fourni une occasion de fortifier ses assertions. J'avoue que le fond même du système de M. Grant est du

nombre des points que j'oserai, sinon attaquer, du moins représenter comme donnant lieu à des doutes. L'auteur tire ses plus fortes preuves des étymologies; et l'on sait, par les erreurs de plusieurs savans, d'ailleurs très-estimables, combien les étymologies peuvent égarer, et à quelles singulières conclusions elles conduisent celui qui cède trop facilement au plaisir de trouver des analogies dans des langues entièrement différentes.

M. Grant annonce, dès les premières pages de son ouvrage, que son but est de prouver que le galique dérive directement de la langue que parlaient les plus anciens conquérans de l'Italie et de la Grèce, les Pélasges, et que par conséquent le galique est plus ancien et plus original que le grec et le latin. Sa démonstration manque un peu de méthode, et elle est souvent interrompue par des réflexions philosophiques qui préviennent, il est vrai, la monotonie d'une dissertation, mais qui ont le défaut d'être des hors-d'œuvres.

M. Grant trouve que le galique ressemble au grec, en ce que, dans la simplicité de sa structure, ce langage conserve les traces des idées, des mœurs et des habitudes des temps primitifs, et, sous ce rapport, il le présente comme un monument historique digne de l'attention d'un antiquaire. En voici des preuves que je cite fidèlement d'après l'auteur. Les anciens Gaëls employaient, pour désigner une maison, les mots de *tai* et de *teach*; le premier est un composé ou plutôt une contraction de *ti* être, homme, et

uai caverne; *tai* serait donc la caverne de l'homme, et ce mot nous indiquerait la première demeure des Gaëls; l'autre mot *teach* se retrouve dans le mot grec τεικος, et dans le latin *tectum*. Une famille se désigne en galique par les mots de *teadhloch* et *cuedichc* ou *coedichc;* le premier de ces termes s'applique plus particulièrement à une réunion de personnes demeurant sous un même toit, et le second à une assemblée de commensaux habituels; encore aujourd'hui le terme de *coedich* s'emploie pour désigner une société de convives. M. Grant y trouve le mot radical *co* qui, en galique comme en grec, signifie commun, et le mot *ed*, nourriture, qui se retrouve dans l'*edo* des Grecs et des Latins. Il faut remarquer en passant que la racine *co* a donné naissance au mot *cod* et *codach*, signifiant toute propriété mobile; et comme dans l'antiquité l'habitude de prendre en commun la nourriture journalière était un lien de famille entre les hommes, *codach* est venu à signifier amitié; on l'emploie encore dans ce sens en Irlande, quoique les Ecossais ne le connaissent pas dans cette acception.

On peut encore suivre la racine *co* dans le mot galique *coinné*, assemblée publique, mot qui a une affinité évidente avec le *koïnos* des Grecs; la *cœna* des Latins paraît dériver de la même racine. M. Grant pense qu'on appelait ainsi le souper, parce que c'était le repas le plus public; mais pourquoi ne pas rester fidèle à la racine *co*, et expliquer *cœna* par le repas commun à toute la famille?

On sait que les Gaëls ont conservé, jusqu'aux temps modernes, les divisions des tribus; ce mot de tribu est de leur langue; il s'écrit *treibh* (le *bh* se prononce comme *v*); un troupeau s'appelle *trebehed*, mot composé qui signifie alimens de la tribu ou famille. Cette étymologie nous fournirait donc la preuve de deux usages anciens; savoir: la séparation des familles ou tribus, et leur vie pastorale. C'est ainsi qu'en grec le mot *παος*, qui signifie dans son sens propre pâturage, avait reçu l'acception de parenté, lien du sang, parce que ceux qui se servaient du même pâturage appartenaient à une seule famille ou tribu.

Le *sagum* ou la saye était un vêtement très-commun dans l'antiquité. M. Grant en retrouve l'origine dans le mot gălique *saich*, qui signifie peau; en effet, les peaux de bêtes sont le vêtement ordinaire des peuples pasteurs. Le mot grec *ἱμας*, lanière de cuir, dont ils ont fait *ἱματιον*, se retrouve dans le mot galique *uima*, qui a l'acception générique de vêtement, parce que les pasteurs sauvages des montagnes d'Ecosse n'ont dû connaître pendant long-temps que des vêtemens de peau ou de cuir.

C'est aussi dans le galique que l'on retrouve la racine des termes grecs et latins de l'agriculture: *ar* y signifie un champ, comme *ager* en latin, et *αγρος* en grec; *arfker*, qu'on prononce *arer*, signifie un laboureur, comme *arator* en latin et *ἀροτηρ* en grec. *Arbhar*, prononcé *arar*, est en galique le

grain ; je ne sais si M. Grant a raison de faire dériver de la même racine l'*arbor* des Latins, qu'il regarde comme le même mot que celui d'*arbhar* dont il vient d'être question.

Comparons encore quelques termes de la vie agricole et pastorale. La ressemblance entre le mot galique *bo* vache, le *bos* latin et le Βοῦς grec n'a rien d'étonnant, puisque tous ces mots, ainsi que le remarque l'auteur, sont imités du cri de l'animal; mais il est assez remarquable que les Gaëls appellent le taureau *tarbh*, prononcé *tarv*. Ils appellent la brebis *cavr*, mot dans lequel l'auteur trouve une analogie avec le *carnos* grec (brebis ou troupeau) et le *caro* des Latins; l'*ovis* et mieux l'ὄϊς se retrouvent dans le mot galique *oise* ou *oisg* qui a la même signification; la chèvre, *gabhar* en galique, n'a qu'une similitude très-éloignée avec le *caper* des Latins. Le mot galique pour désigner un cheval est *ech*, qui paraît être la racine de l'*equus* des Romains; leur *caballus* se retrouve dans le mot *capall* par lequel les Ecossais désignent la jument. Mais les Ecossais n'ont-ils pas pu recevoir ce mot des vainqueurs des Bretons, dans les marchés aux chevaux ?

Une circonstance assez curieuse, c'est que les Gaëls n'avaient anciennement que trois dénominations pour les saisons, précisément comme les Germains, les Huns et les Alains; tous ces peuples n'avaient point de termes pour désigner l'automne; ils prolongeaient leur été jusqu'à l'arrivée des gelées :

cette longue saison s'appelait en Ecosse *samhré*, ou la saison agréable; terme qui diffère peu de celui par lequel les peuples du nord désignent encore aujourd'hui la même saison. Pour dire l'année, les Gaëls employaient, comme les Latins, un mot symbolique signifiant anneau ou orbite; c'était *ainn* ou *fainn*.

M. Grant s'égare un peu, ce me semble, en comparant les termes qui désignent les premiers rapports des familles : père, mère, frère, sœur, s'expriment en galique par *ather*, *mather*, *brather* et *puither*, qu'on prononce sans le *th* du milieu, selon l'usage des Ecossais. Il observe que les trois premiers mots se retrouvent non seulement dans le latin et le grec, mais encore dans les langues teutoniques, et jusque dans le persan. Or, dit-il, pour savoir quelle langue originale a produit ces termes, il faut examiner laquelle peut les ramener à leur racine. Mais, pour prouver que le galique possède cette faculté, l'auteur est obligé de forcer les origines : *mather*, par exemple, vient, selon lui, de la racine *ma*, qui signifie protubérance, d'où il fait dériver aussi la *mamma* ou mamelle; il est encore moins heureux pour le terme d'*ather* père, qu'il fait venir de *at* animal. L'analogie entre le πόσις des Grecs (mari) et le verbe galique *pos* se marier, est mieux trouvée : il en est de même de l'analogie entre le mot grec παις enfant, et le *paisd* des Gaëls, qui signifie la même chose.

On sait, par les historiens romains, que les Bretons se servaient de chars dans leurs combats; les noms

donnés aux diverses parties d'une voiture doivent donc être très-anciens. Or, il se trouve que la roue s'exprime en galique à peu près comme en latin; savoir: par le mot *roth*; on en peut dire autant du terme *rath*, barque, bateau, qui semble identique avec le *ratis* des Latins.

Les mots numériques des Gaëls donnent lieu à quelques observations curieuses : sans attacher beaucoup d'importance à la similitude des noms en galique, en latin et en grec, ce qui paraît pourtant à l'auteur une preuve incontestable de la priorité de l'idiome galique, je ferai remarquer, d'après M. Grant, une autre particularité; les dix premiers nombres en galique sont: *aon*, *do* ou *da, tri, cether, cuaec-coec, sia, secht, ochc, noogh, dec;* le mot *cuaec-coec* signifie, selon M. Grant, une articulation ou un nœud; on comptait donc par les premières articulations des cinq doigts de la main, et, arrivé à la fin, on passait à la seconde articulation jusqu'à dix, *dec*, que l'auteur décompose en *do-ec*, c'est-à-dire deux articulations. Il est assez remarquable que cette manière de compter, d'ailleurs très-naturelle, est aussi celle des Islandais et Groënlandais, qui, arrivés à six, disent *encore un*, *encore deux*, etc. L'auteur est si sûr de ce que les Romains ont pris des Gaëls leurs noms de nombre, qu'il montre comment ces racines ont servi à former les nombres des Romains; *quinque* n'est, selon lui, que le *cuaec-cuec* adouci; *quatuor* ne ressemble pas tout-à-fait au *cether*, mais l'auteur retrouve la racine galique

dans le τέτταρα des Grecs. Il y a de la ressemblance entre *figidi* et *viginti*, entre *ced* et *centum*, et plus encore entre *mil* et mille; mais il faudrait savoir si anciennement ces noms ont existé dans le galique. Les peuples barbares poussent rarement la science du calcul, jusqu'à inventer des termes pour les nombres élevés; la méthode de compter par articulations et par nœuds l'indique assez.

M. Grant n'entend pourtant pas que l'on désigne les Gaëls comme des barbares; il retrouve dans leur idiome les termes par lesquels les anciens désignaient les matières qui servent à l'instruction, telles que *charta* et *liber*, même les termes de la poésie, *carmen* et *cantus*. *Charte*, prononcé *cart*, signifie en galique écorce d'arbre, et l'on sait que l'écorce a été le premier papier; *libher* est la seconde écorce, l'épiderme du bois : ces étymologies pourraient passer; celle de *carmen* est bien moins heureuse; c'est le *gairm* des Gaëls, et ce gairm se décompose en *gu-air-fhuaim*, que l'on prononce *gairaim*, ce qui signifie littéralement le son de la voix d'allégresse. La comparaison de *cano* et de *cantus* avec les mots *can* chanter, et *caint* discours, est plus simple.

Peut-être n'est-ce que par hasard que le mot latin *multa*, amende, que l'on rendait dans le vieux français par *moulcte*, est le même que le mot *mult* par lequel en galique on désigne une brebis, et qui paraît être la racine de mouton; les Gallois et les Irlandais disent *molt*, les habitans de la Cornouailles

de cette vallée sont désignées sous les noms de *Calman*, *Tradan*, *Eletha* et *Conul*; noms évidemment galiques et non pas scandinaves. L'auteur prie de ne point confondre ces bâtimens circulaires avec ceux que des voyageurs ont désignés dans les derniers temps sous le nom de forts vitrifiés, et qui sont également d'une forme circulaire.

Au sud des monts Grampian, les maisons rondes sont serrées tellement les unes contre les autres que l'on n'a pu même employer la charrue pour cultiver les portions de champ qui les séparent; le peuple les désigne sous le nom de maisons des Pictes. Dans l'île de Skye, on les appelle *taod Draonaich*, c'est-à-dire décombres des Draonaichs; sur la côte de l'est, on les appelle *larach tao Draonaich* (maisons des Draonaichs). Ce dernier mot s'applique aux anciens Ecossais qui se livraient à l'agriculture, par opposition aux montagnards qui menaient une vie pastorale.

M. Grant trouve une ressemblance parfaite entre les armes des Gaulois et celles du peuple galique. Tous deux avaient de grandes épées sans pointe, des lances et des boucliers de la même forme; les Gaulois se servaient d'une arme que les Romains appelaient *matara* ou *mataris* (1). Les Gaëls d'Ecosse avaient encore, dans les derniers temps, une arme appelée *mataie*. Les Gaulois appelaient une partie de leur vêtement *bruchq*, brayes. Les Ecossais ap-

(1) César, lib. I, chap. XXVI. *Voyez* aussi Tite-Live.

pellent *breacan*, du verbe breach, l'étoffe rayée dont ils font leurs courts jupons. L'auteur compare aussi un grand nombre de mots gaulois, que les écrivains anciens nous ont conservés, à des mots galiques qui ont à peu près le même son. Le mot *Vergobret*, par lequel les Gaulois désignaient leurs juges, est, selon M. Grant, entièrement galique, et signifie, dans cette langue, hommes à juger. Il ne trouve aucune difficulté à admettre que, pendant long-temps, les Gaulois ont émigré dans la Grande-Bretagne; et en effet rien n'est plus vraisemblable. Mais l'auteur aurait dû appuyer ce qu'il avance ici, sur une comparaison approfondie du galique et du gallois avec le breton; l'analogie de ces langues, s'il avait pu l'établir solidement, aurait donné beaucoup de poids à ses assertions.

Quant aux noms par lesquels les anciens désignaient les Gaëls ou habitans d'Ecosse, voici comment les explique M. Grant. Le mot de *Calédoniens*, dit-il, est évidemment le même qne *Chaoill-daoin*, hommes des bois, modifié par la prononciation romaine; Deucaledones n'est que le mot galique *Du Chaoill-daoin*, les véritables habitans des bois; c'était le nom par lequel on désignait les habitans des vallées boisées de l'Ecosse pour les distinguer de ceux de la côte orientale, que les Romains appelaient *Vecturiones;* ce dernier mot vient, selon M. Grant, de *Vachtarich*. Il paraît qu'anciennement une partie de ce pays était désignée sous le nom de *Vachtar*, que l'on retrouve dans

de ses ancêtres les Gaëls; cependant, en comparant son idiome altéré au galique des Ecossais et des Irlandais, on reconnaît clairement un seul et même langage, mais que le mélange des langues étrangères, introduites par des nations conquérantes, a altéré dans le pays de Galles, au point qu'il en devient inintelligible pour les contrées qui ont maintenu dans leur pureté leur langue et leur race primitives. Il est vrai encore que le galique, parlé actuellement par une portion considérable de la population irlandaise, n'est pas très-intelligible pour les Gaëls d'Ecosse, ni même pour une partie de l'Irlande, où, à ce que l'on suppose, l'ancienne langue des Gaels se parle avec le plus de pureté. Il y a beaucoup de manuscrits, d'une antiquité considérable, écrits dans l'idiome moderne, appelé irlandais, et que les Ecossais les plus habiles dans le galique actuel sont absolument incapables de comprendre : ces manuscrits ne sont pas mieux entendus par les savans Gaëls d'Irlande, qui pourtant parlent très-purement le galique de la version de la Bible, faite par les soins du pieux évêque Bedel. Cela n'empêche pas qu'on ne soit fondé de croire que l'Irlande a été peuplée par des hommes venus de l'ouest de l'île de la Grande-Bretagne. Il est certain que le galique était le seul langage connu en Irlande jusqu'aux invasions des Anglo-Saxons et des Danois, qui fondèrent des colonies en diverses contrées de l'île, tandis que le reste conservait sa liberté et son idiome national dans toute sa pureté. Aussi est-ce

dans le Connaught, c'est-à-dire dans la province irlandaise la plus éloignée de l'Angleterre, que l'on parle encore le meilleur galique. Or, un habitant de cette province et un montagnard écossais peuvent converser dans leurs dialectes, et s'entendent sans aucune difficulté. D'après le jugement des Irlandais, la version de la Bible est écrite dans le galique le plus pur; et en Ecosse, tout homme instruit dans sa langue nationale reconnaît cette traduction comme un modèle de pureté.

Le *manx*, ou le galique que l'on parle dans l'île de Man, est également intelligible pour le montagnard écossais : c'est une preuve de plus que le même langage a régné anciennement dans toute l'étendue de la Grande-Bretagne. On peut trouver singulier qu'il existe une grande différence entre le gallois ou l'idiome du pays de Galles, et le galique des Ecossais et Irlandais. C'est aux colonies fondées par les Belges et autres peuples du continent, dans le pays de Galles, qu'il faut attribuer l'altération du langage primitif des habitans. Encore y a-t-il dans le gallois une multitude de mots composés, dont les gens du pays ne savent pas l'origine, mais qu'un savant galique décompose aisément, en les ramenant aux racines de sa propre langue.

Après avoir examiné le langage des Gaëls, l'auteur termine son ouvrage par des considérations sur les fragmens qui nous restent de leur littérature, c'est-à-dire sur les poésies célèbres, sous le nom d'ossianiques; mais cette matière intéressante mé-

rite d'être traitée à part; et si la société le trouve bon, j'en ferai le sujet d'un second rapport.

MÉMOIRE

Sur la véritable position du *Brivates Portus* de Ptolomée, et sur le nom que portait Brest dans les premiers siècles de notre ère; par M. P. L. Athenas, correspondant, ancien directeur de la Monnaie de Nantes.

PREMIÈRE PARTIE.

Lorsque les géographes modernes tentent, avec les auteurs anciens sous les yeux, d'assigner à chaque ville de l'antiquité la place qu'elle occupait, ils sont arrêtés par les changemens arrivés pendant les siècles passés. Les peuples qui se sont succédés dans les diverses contrées, y ont apporté des langages différens, et changé ou altéré les noms des villes et des lieux; les phénomènes de la nature en ont détruit les aspects; ici, un volcan a englouti plusieurs villes et détourné le cours des rivières; là, les flots de la mer ont envahi ses côtes et détruit ses promontoires; plus loin, elle s'en est éloignée et y a laissé de vastes alluvions; dans d'autres parages, les vents ont soulevé le sable de ses rivages, les ont transportés sur les terres cultivées et y ont élevé des dunes. Nous avons vu de nos jours, au sein des Alpes, leurs cimes glisser sur les bases de leurs croupes escarpées; le Ruffiberg, au canton de Schwytz,

s'écrouler sur une largeur de 170 toises et d'une lieue de long ; précipiter les villages et les forêts qui couvraient ses flancs, dans la vallée d'Arth, la combler en partie des débris de l'avalanche, y former une colline de cent pieds sur le village de Goldau, et resserrer dans de moindres bornes le lac de Lowertz, encombré d'une partie de ses ruines.

Mais les passions des hommes, plus destructives que les révoluions de la nature, ont accumulé de plus grandes ruines encore. L'ambition guerrière s'empare des Helvétiens; ils forment le projet de quitter leur patrie pour conquérir celle des Séquaniens et des Eduens; douze villes et quatre cents bourgs qu'ils habitaient sont incendiés de leurs propres mains, afin de s'ôter l'espoir d'y rentrer. César les repousse dans leurs montagnes; et, pendant dix ans, il traverse les Gaules dans tous les sens, le fer et la flamme à la main; les plus florissantes cités disparaissent : *Gergovia*, *Alesia*, *Dariorigum*, sont détruits jusque dans leurs fondemens.

Cinq siècles après, Attila se déborde sur les Gaules, à la tête d'une armée de 500,000 hommes; 800 villes, dont 400 fermées de murailles, sont la proie des flammes, et abandonnées par leurs habitans massacrés ou dispersés.

A ces irruptions, il faut joindre celles des Francs, les invasions partielles des Visigoths d'Espagne, des Vandales, des Saxons, des Suèves, des Normands, qui ont successivement désolé l'Europe, et consacré, pendant plusieurs siècles, le système de la destruc-

tion, en se disputant les lambeaux de l'empire romain.

Lors donc que le laborieux antiquaire veut exhumer, après vingt siècles, ces villes ensevelies sous la poussière des temps et la cendre de leurs débris, les témoignages de l'histoire sont sans appui; ceux de la tradition orale ont été interrompus; ceux des lieux sont sans voix; et l'erreur vient, sous la plume de l'écrivain, se mettre à la place de la vérité.

Au milieu de ces causes d'incertitude, je pense, avec le célèbre Leibnitz, que c'est principalement parmi les noms propres des lieux, des montagnes et des rivières, dans la langue la plus ancienne du pays, qu'il faut chercher le fil propre à guider dans ce dédale. Je vais essayer d'en faire usage, pour déterminer la véritable position du *Brivates Portus* de Ptolomée, que je crois très-fautive dans nos cartes modernes de la géographie ancienne.

Claude Ptolomée, en faisant la description de la Gaule celtique sur l'Océan, s'exprime ainsi dans la traduction qui en a été faite du grec en latin :

	Longitudo.		Latitudo.	
Post Ligeris ostia fluminis, Brivates Portus	17°	40'	48	58'
Herii fluvii ostia	17	»	49	15
Vindana Portus	16	30	49	48
Gobæum promontorium	15	15	49	45
Latus autem quod septentriones aspicit, juxtà Britannicum Oceanum, sic se habet.				
Post Gobœum promontorium, Staliocanus Portus	16	30	50	15

« Après l'embouchure de la Loire, le port *Bri-*
« *vates*; l'embouchure du fleuve *Herius*, le port
« *Vindana*; le promontoire *Gobée*. La côte qui
« regarde le septentrion, sur la mer Britannique,
« suit ainsi; après le promontoire *Gobée*, le port
« *Stalioean*. »

Il est évident que Ptolomée, après avoir décrit les côtes de l'Aquitaine, comme il est dit dans le texte, commence à l'embouchure du la Loire, en allant jusqu'à la pointe la plus occidentale de l'Armorique, le *Gobæum promontorium*. De là, il prend la côte baignée au nord par la mer Britannique, en s'avançant vers l'orient.

Cette marche est naturelle : elle ne peut être intervertie, ni souffrir d'interruption et de déplacement entre les ports qui sont désignés successivement. Cependant Scaliger a cru que l'ancien *Brivates Portus* était Brest; et que son étymologie dérivait de deux mots bretons : *Breis*, Bretagne, et *vat* ou *mat*, bon : *Breis-vat*, bonne Bretagne.

D'Anville et les autres géographes qui sont venus après lui, ont suivi la même opinion. Si cela était, Ptolomée ne l'aurait pas nommé après l'embouchure de la Loire, pour revenir ensuite aux ports intermédiaires. Les degrés de latitude qui y sont joints en sont une preuve complète. Le *Gobæum promontorium* est marqué à 49° 45'; Brest, qui n'en est qu'à quatre lieues, à l'est, ne pourrait pas être à 48° 58', désigné pour le *Brivates Portus*.

Cette difficulté n'a pas échappé aux géographes modernes; mais ils étaient tellement emportés par leur préjugé, que, pour sauver la contradiction qui en résultait, ils ont dit, ainsi que dom Lepelletier, qu'il y avait eu une transposition faite par les copistes, dans le texte de Ptolomée. Le *Brivates Portus* doit donc être évidemment après l'embouchure de la Loire : *post Ligeris ostia fluminis ;* et avant l'embouchure de la Vilaine, *Herii fluvii ostia. Vindana Portus* est le port navallo, à l'entrée du Morbihan, d'après D'Anville ; et *Gobœum promontorium*, le cap le plus à l'ouest, connu sous le nom de Saint-Mahé de Fine-Terre, qui a donné son nom au département : *Sanctus Mathœus in finibus terræ ;* en breton : *loc'h Mahé pen ar bet*, le logis, l'église de Mathieu, sur le bout du monde.

Après ce cap, Ptolomée met à la côte nord, sur l'Océan Britannique, *Staliocanus Portus*, qui est le Porsliogan des Bretons de nos jours. C'est une anse ou rade foraine, entre le cap Saint-Mathieu et le Conquet. Dom Lepelletier pense que c'était autrefois un port, dont la mer a mangé les deux pointes du promontoires qui le formaient. On le nomme encore aujourd'hui *Porsliogan*, qui est écrit partout, dans les anciens titres, *Porsleogan* et *Porsleocan*. Ce port avait un quai maçonné et cimenté de mastic ou de bitume. Les vieilles gens du pays assuraient, en 1694, qu'ils y avaient vu des anneaux où l'on attachait les navires. Dom Lepel-

letier vit la place d'un de ces anneaux. Ce quai était élevé, au-dessus des plus hautes marées, d'environ trois toises, et les anneaux d'environ deux toises.

Liocan, ou *Porsliocan*, signifie entrée, ou port de couleur blanche et brillante ; de *liou*, couleur, et de *can*, blanc, brillant, dont les écrivains auront fait *Portus Saliocanus* ou *Staliocanus*; parce que ses roches et le sable de son rivage sont effectivement de couleur blanche. C'est par la même raison que les marins français appellent cette anse *les Blancs-Sablons*. Il paraît donc que c'était, dans les anciens temps, le principal port du pays, et que Brest n'a acquis de la célébrité comme port, qu'après la ruine de *Staliocanus Portus*. Brest, n'était encore, en 1631, qu'une bourgade, dont l'église était succursale de la paroisse de Lambezelec ; il n'y avait pas même de communauté de ville.

Brest est appelé, dans une ancienne carte romaine, *Goës Ascribate;* et, dans les itinéraires romains, *Gesocribate*.

Ptolomée vivait en l'an 138. Depuis cette époque jusqu'en 383, époque de l'entrée de Maxime et de Conan Meriadec dans l'Armorique, il y a un espace de 245 ans, pendant lequel le château qui existait à *Gesocribate* avait pris le nom de Brest ; car il était appelé ainsi, et gardé par une garnison romaine, au temps de la conquête de Maxime. Il est donc à présumer que, si Ptolomée avait voulu parler de Brest, il l'aurait désigné sous le nom de *Gesocribate*.

Le *Brivates Portus* étant nécessairement, comme nous l'avons dit, après l'embouchure de la Loire et avant celui de la Vilaine, il faut chercher entre ces deux points les indices qui doivent nous le faire connaître. Nous les trouverons dans deux titres, l'un du onzième et l'autre du commencement du douzième siècle, et dans le nom que porte encore la rivière qui donnait son nom au *Brivates Portus*.

Dans la charte d'augmentation pour la fondation du prieuré de Pont-Château, en faveur des moines de Marmoutier, par Hélie, seigneur de ladite ville, il est dit : *Do eis item unam sclusam, in aquâ quæ Briva vocatur.* « Je leur donne aussi une écluse dans l'amas des eaux qu'on appelle Brivé. » Ce titre est de l'an 1080 environ, sous l'épiscopat de Benoît, successeur de Quiriac, évêque de Nantes (1).

L'autre titre est du règne de Louis-le-Gros; Brice, évêque de Nantes, demanda à ce roi de France la confirmation de tous les biens de son église, contre les entreprises des comtes de Bretagne. Ce prince lui octroya sa demande par lettres patentes, de l'an 1123, le 16e de son règne, données à Lourch en Autriche, *Actum Lorriaci* (2).

Tous les biens appartenant à l'église de Nantes y sont décrits dans un grand détail. On y voit entre autres : *Vidunitam insulam Brivatœ fluminis*. Quelle

(1) *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, de Dom Morice, tom. I, col. 473.

(2) *Ibid.*

était cette île Vidünite et cette rivière *Briva* ou *Brivata?*

Grégoire de Tours nous apprend que, sous l'épiscopat de saint Félix, trois solitaires, Friard, laboureur, l'abbé Sapandus et le diacre Secondel, s'étaient retirés à l'île Vindunette, située dans le territoire de Nantes. Friard et Secondel y moururent en odeur de sainteté, vers l'an 577. Cette île s'appelle actuellement *Besné*. Elle est dans le marais tourbeux, que nous appelons *la Grande-Brière*, et est arrosée des eaux du Brivé. On voit encore, dans l'église paroissiale qui est dédiée à ces saints solitaires, leurs châsses en pierres de taille; elles sont presque usées par le grand nombre de personnes qui s'y couchent et s'y roulent pour se guérir des différentes douleurs qu'elles ressentent. On y célèbre leur fête le 29 d'avril.

La rivière de Brivé prend sa source dans la commune de Guinrouet, un peu au-dessus d'un village qui porte son nom; de là, elle coule dans les marais de Saint-Gildas, passe sous le pont de Pont-Château, qui est sur la grande route de Nantes à Vannes, traverse tout le marais de la grande Brière, et se jette dans la Loire, au pont de l'Étier de Méan. Ce port reçoit encore des barques de 50 à 60 tonneaux. L'embouchure du Brivé, *Brivatæ fluminis*, formait donc le *Brivates Portus* de Ptolomée.

Il est bon d'observer que les deux dénominations de cette rivière, *Briva* et *Brivata*, subsistent encore. On appelle, dans le pays, Haut-Brivé, la portion qui

est au-dessus du pont de Pont-Château; et Bas-Brivé, celle qui est au-dessous. Les marais nommés de Saint-Gildas, sont encore plus connus dans le pays sous le nom de marais de Brivé. Ils sont ainsi appelés, dans un aveu rendu au roi par l'abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, le 4 mai 1575 (1).

Le *Brivates Portus* devait être anciennement bien plus considérable qu'à présent; car, depuis dix-sept cents ans, cet immense marais a dû nécessairement s'encombrer de matière tourbeuse. On l'y exploite, depuis plusieurs siècles, pour le chauffage des habitans de Nantes et des départemens voisins. Cet encombrement a dû aussi être accéléré par les arbres que le courant du fleuve y a accumulés pendant une longue période d'années.

En effet, en exploitant la tourbe, on en extrait un grand nombre d'arbres de toute grosseur, et surtout des chênes. Le bois de ces derniers est aussi dur et aussi noir que l'ébène.

Si l'on jette un coup d'œil sur la carte de l'em-

(1) Aveu rendu au roi, par révérend père en Dieu, Messire Charles d'Espinay, évêque et comte de Dol, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, et prieuré en dépendant, le 4 mai 1575.

Item : tiennent lesdits abbé et couvent *les marais de Brivé*, tout à l'endroit (vis-à-vis) des fiefs de ladite abbaye, jusqu'au divisement des paroisses dudit Saint-Guedas, Dréfeac, Cambon et Quilly. *(Communiqué par M. Bizeul, notaire à Blain.)*

bouchure de la Loire, on y reconnaîtra aisément que, depuis l'Étier de Méan jusqu'à Montoire, c'est-à-dire sur une ouverture d'une demi-lieue, les prairies de terre d'alluvion qui sont en avant, et le marais tourbeux qui les suit, formaient, dans les temps reculés, un vaste lac, dans lequel entraient les eaux de la Loire. Ce fleuve était alors comme ceux d'Amérique. Son lit s'étendait d'une chaîne à l'autre des collines qui bordent son cours. Les prairies et les îles qui le rétrécissent n'existaient pas encore; il roulait ses eaux sur un sol infiniment plus bas qu'il ne le fait actuellement : les montagnes qui lui fournissaient leurs eaux étaient plus élevées, puisque c'est de leurs débris que son lit s'est successivement comblé pendant un cours de deux cents lieues. Ces montagnes devaient donc condenser une plus grande quantité de nuages, et fournir une masse d'eau plus considérable qu'à présent. Dans ses inondations, il entraînait alors une grande quantité d'arbres vers la mer; mais entre la pointe de Saint-Nazaire et celle de Mindin, le fleuve qui avait une largeur de deux mille toises se rétrécit subitement de moitié. Les arbres flottans étaient donc refoulés dans ce lac latéral avec le flot; il s'y formait des remous, ou contre-courans dont l'eau perdait sa force, et déposait au jusant, avec son limon, les matières flottantes qu'elle avait entraînées.

Le même effet devait encore avoir lieu par une cause plus puissante, parce qu'elle est permanente dans la saison des crues. Les vents soufflent presque

constamment de la partie du sud pendant l'hiver. Sous l'influence de ces vents, tout ce qui flotte à la surface de la Loire, tels que les glaçons, quand elle charie, sont poussés vers la rive nord. Les arbres flottans devaient donc être portés dans la Grande-Brière, par cette cause active. A mesure qu'elle s'est comblée, il s'y est conservé des canaux que les eaux des marées et celles de la rivière du Brivê, qui s'y rendent des terrains environnans, se sont creusés. Il s'était donc formé, dans ce vaste bassin, qui a une longueur moyenne de trois lieues et demie sur deux lieues de large, un port naturel, sans courant violent, où les vaisseaux pouvaient être à l'abri de tous les vents, sous les petites îles dont il est semé, et qui avait pris son nom de la rivière qui le traversait, *Brivata flumen*, *Brivates Portus*.

Il se présente ici une objection sur l'interprétation grammaticale de ces mots : *Post Ligeris ostia fluminis, Brivates Portus*. Ils semblent d'abord signifier qu'après avoir passé devant l'embouchure de la Loire, on trouve, plus loin sur la côte, le port *Brivates*; mais le mot *post* s'applique aussi bien au chemin que fait le navire qui continue sa route, après avoir passé devant l'embouchure de la Loire, qu'à celui qui, y étant entré, la remonte pour aller à Nantes. Ce mot *post* signifie donc, dans le cas présent, qu'après avoir franchi l'embouchure de la Loire pour la remonter, on rencontre le port *Brivates*.

D'ailleurs, il faut observer que Ptolomée désignant

la situation des différens ports par les degrés de longitude et de latitude; le centre du *Brivates Portus* se trouve entre l'embouchure de la Loire et celle de la Villaine, suivant la latitude; et qu'ainsi l'expression *post Ligeris ostia fluminis* est encore dans l'ordre successif des ports désignés par Ptolomée, non seulement d'après son mode de computation, mais encore d'après celui qui est actuellement usité.

En effet, l'embouchure de la Loire est, par la latitude nord, à. . . . . 47° 13'.
Le centre de la Grande-Brière, à . 47° 15'.
L'embouchure de la Villaine, à. . 47° 22'.
L'entrée du Morbihan, à . . . . 47° 26'.
Le cap Saint-Mathieu, à . . . . 48° 24'.

Ce que j'ai dit de l'accumulation des arbres à l'entrée du fleuve, et de l'exhaussement de son lit, n'est pas une supposition hasardée; elle est fondée sur le fait même de la stratification des arbres, dans la Grande-Brière, et sur un effet analogue, produit dans tous les grands fleuves qui, tels que le Missisipi, traversent de vastes pays inhabités, etc. Les arbres flottans font d'immenses dépôts à son embouchure; ils y accumulent les vases, rendent presque toutes ses passes innavigables, et en prolongent continuellement l'entrée vers la haute mer, au milieu de ses alluvions.

Quant à l'exhaussement du lit de la Loire, il y a un fait précieux qui le constate, et qu'il est important de consigner ici, afin qu'il ne soit pas perdu

pour la géologie. Il y a dans notre ville une île connue sous le nom d'*île Gloriette;* elle est actuellement couverte en partie de vastes édifices, et entre autres d'un hôtel considérable, bâti, il y a environ cinquante ans, par M. Dominique Deurbrouq, célèbre négociant de Nantes. L'île Gloriette, comme les autres îles de la Loire, est formée par un immense banc de sable. M. Deurbrouq voulut connaître à quelle profondeur on rencontrerait le solide, afin de déterminer la longueur des pilotis. On fit une sonde avec le perçoir de montagne, jusqu'à soixante-huit pieds; et, à cette profondeur, la cuiller ne rapporta que du sable de rivière. Ainsi, il est bien prouvé que la Loire a coulé à Nantes, au moins à soixante-huit pieds plus bas qu'elle ne le fait actuellement (1).

On en a encore la preuve dans les constructions des anciens quartiers de la ville, tels que la Saussay, la rue du Bois-Tortu, etc., où les vieux édifices sont envahis par les moindres crues de la Loire, quoique, à l'époque de leur construction comme à présent, on ait dû avoir soin de se mettre hors de l'atteinte des débordemens moyens.

Il nous reste à chercher quelle peut être l'éty-

(1) Ces détails m'ont été communiqués par feu M. Groleau, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées de notre département, qui, dans sa jeunesse, avait dirigé les travaux de cette sonde: ils m'ont été confirmés par M. Piter Deurbrouq fils, membre de la Société académique de notre ville, présent à la lecture de ce Mémoire, le 2 avril 1818.

mologie de *Briva*, ou *Brivata*, et *Brivates*. L'opinion d'Adrien-le-Vallois est que *briva* désigne un pont, dans les villes dont il fait le nom, en tout ou en partie. Bullet, d'après l'autorité de Strabon, d'Etienne Desvignes, et surtout de Baxter, dans son dictionnaire de la langue galloise, prétend que *briv*, *bri*, *brig*, sont synonymes, et signifient *ville*.

Je suis de la première opinion : on retrouve le radical *briv* dans toutes les langues du nord, qui devaient avoir une grande analogie avec le celtique; en anglais, *bridge*; en hollandais, *brug*; en allemand, *brücke*; en suédois, *brygga*; en danois, *broe*.

D'ailleurs on peut, ce me semble, éclaircir facilement ce doute, en examinant si toutes les villes, dont les noms prennent la syllabe *briv*, sont sur des rivières qui y supposent naturellement un pont. Ainsi, nous avons :

Briva-Isara, dont Pont-Oise paraît être la traduction littérale;

Brivadurum, Briare, sur la Loire;

Brivas, Brioude, sur l'Allier;

Briva-Curretia, Brive-la-Gaillarde, sur la Corrèze;

Samarobriva, Amiens, sur la Somme; en breton armoricain; *sam*, somme, charge, fardeau; *ar*, sur, près; *briv*, pont; mot à mot, Pont-sur-Somme.

Briva et *brivata* signifient donc un pont; et, pour le Brivé, la rivière du pont, ou qui passe sous le pont. Le nom de la ville qu'elle traverse y ajoute un

nouveau degré de vraisemblance, si l'on observe que, dans les anciens titres, elle s'appelait indifféremment le Pont, ou le Château du pont : *Pons*, *Castrum pontis*, actuellement Pont-Château. Dans le titre que j'ai cité, Hélie se qualifie de seigneur du Pont : *ego Helias dominus de Ponte*; et, dans un autre endroit, il est appelé *Helias de Pontis Castro*.

Une charte du duc Alain-Fergent, de l'année 1087, règle le rang des barons aux états de Bretagne. Le baron de Pont-Château y est désigné sous le nom de *Dominus de Ponte*. La décision du duc porte : *Deindè tum dictum, quod pro illâ vice, dominus de Ponte sederet, et computaretur pro barone*. Je crois pouvoir en conclure que le pont a existé longtemps avant le château, autour duquel il s'est formé ensuite une petite ville.

SECONDE PARTIE.

Après avoir prouvé que le *Brivates Portus* n'était pas à Brest, je vais essayer quelques recherches sur le nom que portait autrefois ce port célèbre.

Nous avons vu qu'il était appelé, dans les cartes et les itinéraires romains, *Goës Ascribate* et *Gæsocribate*. Ces deux noms ne diffèrent que par la prononciation de la première syllable, en faisant sentir les deux voyelles, ou en les confondant dans une seule dyphtongue. Ils indiquent que c'était une forteresse, défendue par une garnison de soldats

enrôlés pour de l'argent, *Gesates*, et qu'elle était située sur une élévation, *Crib*.

Polybe, au livre second de son histoire, nous a conservé ce premier mot gaulois. Voici ses paroles :

« Les Insubriens et les Boyens, les deux plus « grands peuples (de la nation gauloise cisalpine), « se liguent contre les Romains, et envoient sur- « le-champ chez les Gaulois, qui habitent au-delà « des Alpes, au bord du Rhône, et qui sont ap- « pelés Gesates, parce qu'ils portent les armes « pour de l'argent ; c'est ce que signifie ce mot. »

Il raconte ensuite la bataille de Télamon, où les Gaulois se trouvèrent entre deux armées romaines; l'une, commandée par L. Emilius Papus, qui suivait les Gaulois dans leur retraite; et l'autre par M. Atilius qui leur avait coupé le chemin de leur patrie. « Dans l'armée des Gaulois, dit Polybe, les Ge- « sates, et, après eux, les Insubriens, faisaient « face du côté de la queue qu'Emilius devait atta- « quer...... Les Gesates, aux premiers rangs, « soit par vanité, soit par bravoure, avaient jeté « bas leurs sayes, et ne gardaient que leurs armes, « de peur que les buissons ne les arrêtassent et ne « les empêchassent d'agir. »

Sur quoi le chevalier Follard, dans ses commentaires sur Polybe, observe, d'après Strada, qu'à la bataille de Malines, en 1578, on fut surpris de voir les Ecossais se dépouiller de leurs vêtemens,

et quelques-uns même combattre nus jusqu'à la ceinture, sans qu'ils parussent moins assurés que ceux qui étaient couverts de leurs armes. Nous voyons, de nos jours, les restes de cet usage de nos ancêtres, parmi les militaires qui se livrent des combats singuliers.

On lit dans un ancien glossaire, *Gesatæ*, soldats mercenaires, soldats enrôlés pour de l'argent.

Cependant l'étymologie de *Gesates* n'est pas dans la nature du service mercenaire de ces sortes de soldats, mais dans celle des armes dont ils se servaient.

Servius Honoratus, grammairien qui, suivant les uns, vivait dans le second siècle, et, selon d'autres, à la fin du quatrième, a fait un commentaire sur Virgile; il dit sur ce vers du 7e livre de l'Enéide :

Pila manu, sævosque gerunt in bella dolones.

« Un bois creusé, lançant le poignard qu'il recèle,
« Distingue ses soldats; »

Pilum propriè est hasta romana, ut gessa Gallorum, sarissæ Macedonum; undè et viros fortes Galli Gesos vocant; quod hujusmodi hastis in prælio uterentur.

« L'épieu est, à proprement parler, la lance ro-
« maine, comme la gesse est celle des Gaulois, et
« la sarisse celle des Macédoniens. C'est de là que
« les Gaulois donnent le nom de *Gésiens* aux guer-

« riers les plus courageux, parce qu'ils se servent
« de cette espèce d'arme en combattant. »

Ceci explique pourquoi les Gesates s'étaient mis sur la première ligne, à la bataille de Télamon; c'est que leur poste était, comme celui de nos grenadiers, en avant pendant l'attaque, et en arrière pendant la retraite. Ainsi, ils occupaient la ligne dont parle Polybe, par point d'honneur et par bravoure.

On lit aussi dans les auteurs *gessum* et *gesum*. Servius doit être cru sur la signification d'un mot celtique, parce que cette langue était encore en usage de son temps. Il parle, en cette occasion, comme témoin.

Suivant les commentateurs, le *gœsum* des Gaulois était une espèce de lance longue, mais légère et menue, dont la hampe était toute de fer.

Varron et d'autres auteurs anciens en font mention; mais César et Virgile en parlent comme d'une arme particulière aux Gaulois Transalpins.

César, au troisième livre de la guerre des Gaules, rapporte qu'il fut attaqué dans son camp retranché, à Martignac, dans le bas Valais : *In vico Veragrorum qui appellatur Octodurus*. Il ajoute : *Hostes, ex omnibus partibus, signo dato, decurrere, lapides gœsaque in vallum conjicere*. « Les ennemis,
« à un signal donné, accourent de toutes parts,
« et jettent dans le retranchement des pierres
« et des javelots gaulois. »

Il est à remarquer que la ville de Gex, en latin

Gesium, est la capitale du pays de ce nom, qui fait partie du Valais, et borde le Rhône, au-dessous du lac de Genève.

Virgile, en décrivant, dans son 8e livre de l'Enéide, le bouclier d'Enée, fait mention de l'attaque du Capitole par les Gaulois, que Vulcain avait ciselée sur cette armure céleste. Le poète les dépeint par les traits qui étaient propres à leur nation et par leurs armes.

Aurea cæsaries ollis, atque aurea vestis :
Virgatis lucent sagulis : tum lactea colla
Auro innectuntur : duo quisque Alpina coruscant
Gæsa manu, scutis protecti corpora longis.

Dans ce vivant tableau l'art avait figuré
Leur chevelure d'or, leur vêtement doré;
Et de leurs colliers d'or la parure flottante,
Qui couvrait de leur cou la blancheur éclatante;
Leurs sayons ondoyans, dont les pans bigarés
Sont rayés de rubans richement colorés;
Deux traits, qu'avait fournis à leur main aguerrie
Le chêne vigoureux des Alpes leur patrie,
Sont leur arme légère, et de longs boucliers,
D'un airain protecteur, les couvrent tout entiers.

Il est remarquable que l'épithète *Alpina*, donnée par Virgile à *Gæsa*, prouve que c'était l'arme des Gesates de Polybe, dont on trouve encore, comme nous l'avons dit, l'étymologie dans le nom d'une de leurs principales villes, *Gesium*, Gex.

On voit enfin avec intérêt le trait caractéristique de l'habillement de ces peuples, décrit par le poète

qui dit « qu'ils sont remarquables par de petites « sayes rayées ou passementées en long, » costume encore usité parmi leurs descendans, et que nous retrouvons dans le grand uniforme des cent-suisses de la garde du roi (1).

(1) Un grand nombre de communes et de lieux remarquables portent des noms dérivés du mot *Gesum ;* tels que deux communes appelées :

Gex.	H.-Pyrén. et H.-Alpes.
Gesdao.	*idem.*
Gesia.	Jura.
Gezincourt.	Haute-Saône.
Gesoriacum, Boulogne.	Pas-de-Calais.
Gesoriacus pagus, son territoire. .	*idem.*
Gesancourt.	*idem.*
Gesures ou Gesvres.	Orne.
Deux du même nom.	Seine-et-Marne.
Gevresin.	Doubs.
Gevry..	*idem.*
Gezier.	*idem.*
Gevrai.	Côte-d'Or.
Gevrayssiaz.	Rhône.
Geysou.	Mont-d'Or.
Gezainville.	Meuse.
Gezoncourt.	*idem.*
Gezaincourt.	Somme.
Gezonville.	Meurthe.
Gesonia, sur la rive gauche du Rhin, qu'on croit être Zons, au-dessous de	Cologne.

Cette identité du même radical, dans un grand nombre de noms de lieux très-éloignés les uns des autres, annonce un motif de dénomination commune. On peut donc présumer que,

Teyfales qui ont donné leur nom au bourg de Tiffanges, où était leur quartier-général. Il n'est donc pas plus extraordinaire de voir à Brest, sous la domination romaine, le fort des Gesates, qu'il ne l'est de nos jours de voir, dans le château de Versailles, une cour dite des Suisses, qui sont encore les Gesates du temps de Polybe; et à Nantes une tour qui, jusqu'au moment de sa démolition, a été applée la *Tour des Espagnols*.

Quant au nom actuel du port de Brest, il est probable qu'il lui a été donné par les navigateurs qui venaient du large. Comme il est situé à la pointe occidentale de la Bretagne, on peut présumer que, dès que les marins voyaient un des deux caps de Saint-Mathieu ou du Raz, qui forment l'entrée de la baie de l'Iroise, c'est-à-dire des Irlandais, au fond de laquelle se trouve Brest, les matelots, qui étaient en vigie, criaient *Breis*, Bretagne; comme les marins de nos jours crient *terre* dès qu'ils l'aperçoivent. Le nom de *Breis* ou Brest sera donc resté au port le plus proche du point, où l'on commençait à voir la Bretagne.

Virgile nous donne, dans l'Enéide, un exemple de l'usage qu'avaient les matelots d'appeler à grands cris le pays qu'ils commençaient à apercevoir :

Italiam, Italiam magnus conclamat Achates :
Italiam, Italiam socii clamore salutant.

« C'était le Latium : partout la joie éclate :
« Latium, Latium, crie aussitôt Achate :

« Latium, Latium, disent nos cris joyeux;
« Tous, d'un commun accord, nous saluons ces lieux. »

Tout ce qui a rapport, dans ce Mémoire, à la partie étymologique, a été regardé comme trop hasardé, par une société savante dont je respecte beaucoup les opinions. Cependant, comme son jugement n'est appuyé sur aucune discussion, mais plutôt sur la crainte d'autoriser les étymologies celtiques, dont on a fait (il faut l'avouer) un étrange abus, je crois pouvoir persister dans mon opinion, sauf la preuve contraire.

Je n'attache pas sans doute une aussi grande force aux preuves étymologiques qu'à celles qui résultent des faits et des localités; mais il me semble que, quand celles-ci sont fortifiées par les premières, appuyées du témoignage des auteurs anciens, les plus recommandables, et qu'elles sont tirées de la langue encore usitée dans le pays où sont situés les lieux dont on parle, elles peuvent être produites avec confiance, sans que les critiques soient fondés à les rejeter par cela seulement qu'elles sont des preuves étymologiques.

J'ai toujours pensé que les anciens ont donné aux montagnes, aux rivières, aux villes et aux habitations qu'ils fondaient, des noms dérivés ou de leur position, ou de la nature des lieux, ou des peuples, des hommes et des événemens les plus remarquables, à l'époque de leur fondation, etc., ainsi que le font encore les modernes.

Il suffit d'ouvrir l'histoire et les cartes de géo-

graphie pour se convaincre de cette vérité. Un grand nombre des noms de lieux de la France ont une signification bien intelligible pour tous ses habitans, tels que Beau-Lieu, Belle-Ile, Haute-Fontaine, etc., parce que leur fondation est moderne. D'autres ne sont compris que par les hommes instruits, parce que les mots usités à l'époque de leur établissement ont vieilli et ne sont plus en usage; tels sont le Plessis, le Méuil, la Ferté, Marmoutier, etc. D'autres enfin n'ont leur étymologie que dans la langue des Gaulois, leurs premiers appellateurs, et ne sont plus compris. Le mode de dénomination des lieux, d'après leurs attributs ou les circonstances qui les font remarquer, est général et de tous les temps, parce que la marche de l'esprit humain est la même partout, chez les peuples civilisés comme chez les sauvages. Nous n'attachons aucun sens au nom du fleuve que nous appelons *Mississipi;* mais, dans la langue des sauvages qui le nomment *Meschacébé*, ce mot signifie le père des fleuves, parce qu'effectivement il porte à la mer le tribut des eaux d'un pays plus étendu que toute l'Europe.

La décomposition monosyllabique des noms propres des lieux est donc indispensable, et fondée sur l'esprit analytique. Quoi qu'on en puisse dire, si, dans vingt siècles, les savans veulent connaître l'étymologie des noms des rues de Paris, il faudra bien qu'ils les réduisent en monosyllabes et en dissyllabes, depuis la rue du Pet-au-Diable et celle de la

Femme-sans-tête, jusqu'aux rues du Bout-du-monde, du Pas-de-la-Mulle et Trop-va-qui-dure, etc.

Si nous appliquons ce procédé analytique aux noms de lieux de l'Armorique, nous verrons que ce mode d'appellation y a été constamment suivi, et peut-être plus rigoureusement qu'ailleurs. La presque totalité des noms des communes y commencent par un des cinq monosyllabes suivans :

Lan ou *lann*, territoire ; c'est le *land* des peuples du Nord : *Ir-land*, *Hol-land*, *Goth-land*, etc.

Plo ou *plou*, peuplade ;

Loc'h ou *log*, loge, cabane, cellule, chapelle ;

Tref, *trev*, *treo*, *tré*, territoire dépendant d'une succursale ;

Ros, tertre, terrain en pente, couvert de verdure ;

Gwik ou *gouik*, dont on a fait *goui* ou *gui*, château, forteresse ;

Ainsi, l'ancienne paroisse de Brest, *Lanbézelec* ou *Lan-Mezelec*, est le territoire des lépreux ; *Lamber* ou *Lan-ber*, le territoire de Pierre, ou de saint Pierre ; *Lan-Baol*, le territoire de Paul, ou de saint Paul ; *Lan-goat*, le territoire de la Forêt ; *Lanmur*, le grand territoire ; *Landévéneck* ou *Lan-teweneck*, le territoire exposé au soleil, à l'abri des vents ; *Landernau*, le territoire de Ternau, nom d'un saint ; *Landivisiau*, le territoire de Tivisiau ou Turiau, nom du patron du lieu ; *Laniliz*, le territoire de l'église ; *Lan-du-nevez*, le territoire noir nouveau ;

Lan-Ildut, *Lan-Houarn*, le territoire de Saint-Ildut, de Saint-Hervé; *Lanvern*, le territoire du monceau, de l'élévation.

Plounevez, la peuplade neuve; *Plou-Banaleck*, la peuplade couverte de genêts; *Plou-Meur*, la grande peuplade; *Plou-Bihan*, la petite peuplade; *Plou-Zané*, *Plou-Danyel*, *Plou-Nevanter*, *Plou-Ber*, *Plou-Jann*, la peuplade de Saint-Sané, de Saint-Daniel, de Saint-Nevanter, de Saint-Pierre, de Saint-Jean; *Plouen-our-menez*, la peuplade du Fileur de la montagne; *Plou-rhin*, la peuplade du Mystère, des choses secrètes; *Plou-ezock*, la peuplade du saumon, parce qu'on en pêche beaucoup dans cet endroit (1).

Le mot *loc'k*, *log*, dans les noms des lieux, sert à désigner les premières habitations des hermites et autres saints personnages, qui se cachaient dans les lieux inhabités, sous de petites loges, cabanes ou cellules, *Loc'k-ronan*, *Loc'k-eguiner*, *Loc'k-tudi*, *Loc'k-harn*, *Log-gwenolé*, sont des noms de paroisses de chapelles, dont les patrons sont Saint-Ronan, Saint-Guiner ou Eguiner, Saint-Tudi, Saint-Harn ou Hernin, Saint-Gwenolé, etc., tous désignés dans la légende comme des hermites, dont les hermitages ont été transformés en églises, après leur mort; *Loc'k-*

(1) On disait autrefois *Esoch*, *ad primum jactum*, *reti permodico*, *esocem diaconus extraxit*, *etc.* (*Vie de saint Martin*, par Sulpice Sévère.) *Mox ingentem esocem modico sub rete coercet.* (Fortunat, *Vie de saint Martin.*) On dit actuellement *Eaug*, *Eaog* et *Eog*.

Christ, la chapelle du Christ; *Loc'k-Maria*, la chapelle de Marie.

Treflean, la succursale du moine; *Tremenech*, la succursale des moines; *Trélaouenan*, la succursale du roitelet; *Trévénez*, la succursale de la liesse ou de la joie; *Treflez*, la succursale de la cour ou du palais.

Roslann, le tertre de la lande; *Rosmadec*, le tertre fertile; *Roskoff*, le tertre du forgeron; *Rostrenen*, le tertre de la ronce; *Kerros*, l'habitation du tertre.

Guineventer, la forteresse de Saint-Neventer; *Gwinevez*, la forteresse neuve; *Gwiklann*, la forteresse de la lande; *Gwiler*, la forteresse du cuir; *Guipri*, la forteresse de briques.

On a remarqué que, dans beaucoup de lieux dont la syllabe *gwi* fait partie, on reconnaît encore des restes de fortifications.

Les noms d'habitations commencent presque tous par la syllabe *ker*, qui répond au mot *villa* des Latins, dont nous avons fait le mot *ville*.

Kerléan, l'habitation du moine; *Kerdu*, l'habitation noire; *Carentoir*, en breton, *Ker-an-tauer*, la ville, l'habitation du couvreur, parce qu'on y exploite beaucoup d'ardoisières; *Keranter*, l'habitation à moitié, ou partagée en deux.

Un autre mot initial, très-fréquent, est *coet* ou *coat*, qui signifie bois ou forêt; *Coet en faô*, la forêt du fau ou hêtre; *Coetmen*, la forêt des pierres; *Coetlosket*, la forêt brûlée; *Coatreven*, la forêt d'Even; *Coetlogon*, la forêt du corbeau; *Lezneven*,

la cour d'Even, roi de Bretagne; *Leznerack*, la cour du roi Erack ou Ereck; *Laz*, le meurtre; *Daoulaz*, deux meurtres, en mémoire de Tadeck et de Judulus, deux frères qui y furent tués par le seigneur du Faou.

Faou et *Faouet*, de *Faô*, hêtre; arbre très-commun dans les environs; *Beüzik*, de *Beüzi*, noyer: ce lieu est fort près de la mer; *Beuzecq*, qui a failli se noyer, et peut-être *Beuzet*, noyé. Il y a trois communes de ce nom proche de la mer; savoir: *Beuzecq-cap-Caval*, c'est-à-dire près le cap du chameau; *Beuzecq-cap-Sizun*, près le cap du détroit, du courant d'eau; *Beuzecq-Conk*; ce dernier mot signifie piqué, taillé au marteau, ce qui indique des édifices en pierres de taille. Il y a deux petits ports qui portent le nom de *Conk*, l'un, dans le pays de Léon, le Conquet; en breton, *Conk*; l'autre, dans le pays de Cornouaille, *Concarneau*; en breton, *Conk-Kernaw*, c'est-à-dire de Cornouaille.

Chatelaudren; en breton, *Kastelaudren*, château d'Audren, roi de Bretagne; *Molène*, île près du Conquet, de *moal*, chauve, et de *enez*, île; l'Ile-Chauve; *Douarnenez*, Terre-de-l'Ile, de *douar*, terre, et de *enez*, île, parce que le territoire de cette ville dépendait d'une abbaye située dans une île voisine.

Penthièvre; en breton, *Pentreô*, de *pen*, tête, et de *Treô*, nom d'une rivière; en français, Trieux.

Pontrieux; en breton, *Pontreô*, de *pont*, pont, et de *Treô*, rivière ci-dessus.

Lezardrieux; en breton, *Lezardreô*, de *lez*, cour, *ar* pour *war*, dessus; *Treô*, la même rivière.

Paimpoul et *Paimpol*, de *pen*, tête, cap, bout, pointe, et de *poull*, fosse, mare, rade : le cap de la Fosse.

Poultaniou, la fosse des Feux ; c'est le quartier des forges à Brest.

Poulawen, la fosse de la rivière.

Poulpicket ou *Poulpickel*, la fosse de la Lance.

Penmar'ch, le cap du Cheval, à cause de la forme du rocher, au bord de la mer qui porte ce nom; Paimbœuf; en breton, *Penochen*, le cap du Bœuf; *Penbron*, le cap de la Mamelle; *Penbez*, le cap du Tombeau; *Penesten*, le cap de l'Etain.

Aber, havre, embouchure d'une rivière dans la mer; *Aber-Ildut*, *Aber-Benoit*, *Aber-Vrach*, le havre de Saint-Ildut, de Saint-Benoît, de la rivière de Vrach.

Kemper, confluent, de *kem*, ensemble, et de *bera*, couler. Il y a trois endroits portant le même nom : *Quimper-Corentin*, au confluent de l'Odet et du Their; *Quimperlé*, au confluent de l'Ellé et de l'Issole; et *Quimper-Guezennec*, à la réunion de plusieurs ruisseaux, ce qu'indique la seconde partie du mot.

Guemenépenfao, *gué*, le gué; *mené*, de la montagne; *pen*, à tête; *fao* de fau ou de hêtre. En effet, on passe à gué le *Don*, rivière qui coule au pied du coteau, au sommet duquel est situé ce bourg, dont les environs sont bien boisés.

Harzal, obstacle, défense; *Relec*, nom d'une abbaye, la Relique. *Merzer-Salaun*, le martyre Salomon, en mémoire du meurtre du roi Salomon III, commis en cet endroit par ses deux gendres, Gurvan et Pasquiten. *Audiern*, le rivage du Prince, de *aut*, rivage, et *tiern*, prince; *Beus*, le buis; la ville, la forêt du *Gavre*, c'est-à-dire de la Chèvre; *Gavr*, en vannetais, *Gafr*, en léonais, chèvre; une partie de cette forêt s'appelle le coin de Curun, ou du tonnerre, *curun*. *Brue*, nom d'une rivière, signifie *bruyère*.

Je pourrais multiplier indéfiniment ces citations étymologiques, peut-être déjà trop longues, mais qu'on me pardonnera sans doute, parce que j'ai désiré prouver que mon assertion n'était pas fondée sur quelques exceptions seulement, mais sur un usage généralement adopté par les Armoricains.

NOTICE

Sur les usages et le langage des habitans du Haut-Pont, faubourg de Saint-Omer; communiquée par M. le baron Siméon, préfet du département du Pas-de-Calais.

Le faubourg du Haut-Pont est peuplé, en partie, de jardiniers de la même origine que leurs voisins, dont il sera parlé ci-après; mais ce même faubourg, en raison de la rivière navigable de l'Aa, qui le parcourt dans toute sa longueur, renferme aussi un grand nombre de bateliers, d'ouvriers de différentes professions, de cabaretiers, de marchands qui sont en partie Français (par opposition au nom de Flamands donné aux anciens habitans) ou métis, si on peut appeler ainsi le fruit de l'union d'un Français avec une Flamande.

Au contraire, les habitans du faubourg de Lizel (c'est le nom du faubourg contigu à celui du Haut-Pont, et auquel s'appliquent plus particulièrement les observations suivantes), forment une peuplade absolument distincte de tous ses voisins, et qui s'est conservée depuis son établissement sans mélange d'aucune autre race.

La tradition fait remonter cet établissement jusqu'à l'an 449, ou environ, de l'ère chrétienne, époque de la première invasion des Saxons en An-

gleterre. Toute la superficie du faubourg et des jardins qui en dépendent est entourée et coupée, dans tous les sens, par des milliers de canaux ou fossés. On peut aujourd'hui parcourir commodément le faubourg au moyen de ponts qui probablement n'existaient pas dans les premiers siècles après l'établissement; cependant il se trouve encore beaucoup de maisons isolées, où on ne peut arriver qu'en bateau. Cette circonstance explique comment les habitans n'ont jamais été troublés dans leur possession; et, jointe à la différence de langage et d'habitudes, elle explique encore pourquoi ils ne se sont pas mêlés à d'autres races.

Ce langage diffère assez, pour la prononciation surtout, de celui qu'on désigne par les noms de bas-allemand, hollandais, ou flamand, pour que les Flamands de Lizel et les Flamands proprement dits ne puissent s'entendre facilement qu'après avoir passé quelque temps ensemble. On voit par là qu'il est au flamand ce que le patois des paysans de nos provinces est au français. On y rencontre aussi beaucoup de mots allemands et un petit nombre de mots anglais, quelques-uns sans aucune différence de prononciation. On laisse à décider lequel de ces langages se rapproche le plus du saxon, leur source commune.

Il n'y a que peu d'années que les enfans apprennent assez généralement à lire et à écrire le français. Leur cours d'instruction n'est pas long, parce

que, dès leur jeune âge, on leur met en main des instrumens de jardinage, et on les occupe à préparer et laver les légumes pour le marché, à extraire les graines de leurs enveloppes, etc. Dans l'opinion de ceux qui regardent l'attachement à la religion, la probité et le réglement des mœurs comme le résultat essentiel de l'éducation, ce qui manque à ce bon peuple du côté de l'instruction est plus que compensé par son respect profond et sa docilité envers les lois divines et humaines.

Il est à remarquer que beaucoup d'habitations, proprement dites, sont accessibles à tout le monde au moyen des ponts qui lient les différentes parties de chemins, mais qu'il n'en est pas de même des terrains contigus à ces habitations, et sur lesquels se trouvent les granges qui renferment toute la richesse des habitans. Ces terrains sont protégés par des fossés contre les invasions des étrangers; mais plusieurs voisins ayant leurs granges dans une même enceinte, et la plupart de ces granges étant bâties sur fourches, de façon qu'on peut y pénétrer sans obstacle, ils se reposent sur la probité les uns des autres. Cette probité est si générale, que je ne crois pas qu'il y ait d'exemple qu'un Lizelois ait paru devant un tribunal criminel.

Les Lizelois se marient généralement assez jeunes; les femmes sont fécondes, et on voit à peine les veufs attendre quelques mois pour convoler à de secondes ou troisièmes noces, probablement parce

son. L'une de leurs barques circule pendant la journée avec des engrais, ou des produits de la terre, selon la saison. On ne se réunit à la maison qu'après le soleil couché; alors on fait un repas composé d'une soupe aux herbes et de quelques pommes de terre; à ce repas même la plupart ne boivent que de l'eau.

Les maisons sont tenues avec une extrême propreté; on les nettoye tous les jours avec soin; mais l'après midi du samedi est consacré pour toutes les femmes à laver tout en pleine eau, carreaux par terre, carreaux de cheminées, fenêtres, portes intérieures et extérieures, corniches, tablettes, et tous les meubles et ustensiles sans exception (1).

Le dimanche on se régale d'une soupe grasse, on mange de la viande, et surtout on ne manque pas de boire de la bière en abondance; mais les jours de grande fête sont ceux où il se vend quelques morceaux de terre. Le vendeur et les amateurs, leurs parens et leurs amis se réunissent le soir dans un cabaret; une chambre leur est livrée, on y place un tonneau de bière qu'ils doivent vider avant de se séparer; on boit, on fume; les uns content, les autres écoutent ou interrompent par leurs cris; on parle de temps en temps de la vente qui ne se termine jamais que le matin; on finit par employer

(1) Cet usage est général dans les campagnes du département du Nord et dans une partie de celles du Pas-de-Calais.

le ministère d'un notaire, mais les gens les plus nécessaires sont trois ou quatre parasites qui ne manquent pas une de ces fêtes, et dont la grosse gaîté peut seule amener la conclusion du marché.

On ne peut finir cette notice sans donner quelques larmes aux victimes de l'incendie du 11 mai 1814, qui a réduit en cendres un tiers du faubourg proprement dit. Avant ce désastre il s'y trouvait peu de malheureux, et on doit en effet en rencontrer moins chez un peuple où la paresse est bannie, où chacun n'ambitionne que de jouir du fruit de son travail.

CHANSON FLAMANDE

Qui contient la description des occupations des jardiniers des faubourgs du Haut-Pont et de Lyzel, dépendant de la ville de Saint-Omer, département du Pas-de-Calais.

Aenhoort alle vrienden wat ik uwsinghen sal
T'is van ons ambacht ils wils weten
Noch eenkeer aenlroot alle vrienden
Wat ik uw syngen sal
Ten is gen vrieht ongeral
Hu is van spilten en spaen
En ook vaen zaëyen en mayen
Alteyt le werck en evensuel
Ten is woor waeer geen kinderspil
Alle de brouker gens weeten ewel.

Die eegen is ooks waer dat syn wy wel gewaer
Als wy des mutten Voorstreeken
Die eegen is oks waer dat syn wy wel gewaer
Sy volgen de peerden naer
Daer toe syn wy gebooren
Geen mergte en iser verlooren
Gedam ter eere van Jesus soet
Die ons sal geeven teuwigh goet
Twelke ik veele costen moet.

De greepe verstaet die is ook booven marrht
Als wy daer mede gaen poupen
De greepe verstaet die is ook booven macht
Jeyst ook hoc het metons sal gaen
Sy neemen dat soo by reeken

TRADUCTION.

I.

Écoutez tous, nos amis, ce que je vais vous chanter;
C'est de notre métier, veuillez le savoir :
Encore une fois écoutez tous, nos amis,
Ce que je vais vous chanter,
C'est de bêcher et trancher;
Aussi de semer et moissonner,
Toujours cultiver légèrement et rapidement :
Ce n'est assurément pas un jeu d'enfant;
Tous les broucaliers le savent bien.

Qui hersent ont un travail pénible :
Nous nous apercevons bien,
Quand nous tirons les rocs,
Qui hersent ont un travail pénible.
Nous nous nous apercevons bien;
Ils font le métier des chevaux
A quoi nous sommes nés.
Aucune peine n'est perdue, faite pour la gloire du doux Jésus,
Qui nous accordera les biens éternels,
Ce qui doit nous coûter beaucoup.

Apprenez que la greepe est un outil hors de force :
Quand nous l'employons pour puiser,
Apprenez que la greepe est un outil hors de force.
Imaginez-vous comme il ira avec nous :
Ils prennent cela par rangée.

Wyt vrecse van osis werck te breeken
Wysteken de greepe al in den grondt
Stacken die weegen houdert poudt
Haelen wy daer nyt metter stoudt.

Als de aerde op het landt it geleydt sire van yan
Geddroogt van on se sonne mede
Als de aerde op het landt it geleyt sire van yan
Wy gaen met het alla en in den handt
Alle ons de aerde te roerren
Orer planken monten wy voeren,
Wieet, dit wielt-je die rolt alle soo licht
Al is de sacke van grest gewicht
Herloop gelick een schit.

Wy wercken met vley en het herte verbleyt
Als men siet het schoone weer
Wy wercken met wley en het herte verbleyt
Als men siet den moyen tydt
Vol van courage en genach ten
Men peyst ep geen versuchten
Men toop met shair al en den hoet
Om te gaen wercken metterspoet
Elkendeen wet wat sy doen moet.

De ruken syn af en sy syn wel vermoort
Men hoort gedeurig van sprecken
De ruken syn af en sy syn wel vermoort
Sy maken ons selve vervaert
Sy syn soo hant als streenen
Men kunt met beter meenem
Men moet daer opstaen met gewelt
Gelyck als men de ossen velt
Peys ook dat ons sylt gequelt.

De peur de déranger notre travail,
Nous fichons la greepe au fond,
Des morceaux pesant cent livres :
Retirons-nous sur-le-champ.

Quand la terre grasse est déposée
Sur la terre ferme sire de Jean,
Séchée par le soleil;
Quand la terre grasse est déposée sur la terre ferme sire de Jean,
Nous partons les outils à la main;
Pour tourner la terre,
Nous devons la brouetter sur des planches.
La roue qui roule est si légère,
Quoique l'objet soit d'un grand poids,
Elle court comme une flèche.

Nous travaillons avec plaisir et le cœur content,
Quand nous voyons le beau temps;
Nous travaillons avec plaisir et le cœur content,
Quand nous voyons la belle saison.
Rempli de courage et de contentement,
Ne considérant aucun gémissement,
On court, les cheveux sous le chapeau,
Pour travailler avec hâte,
Chacun instruit de ce qu'il doit faire.

Les rocs sont enlevés et détruits :
On en parle continuellement;
Les rocs sont enlevés et détruits :
Ils font peu à nous-mêmes,
Ils sont aussi durs que des pierres :
On ne peut mieux en juger;
On doit les enfoncer avec violence,
Ainsi qu'on abat le bœuf.
Considérez aussi comme cela nous chagrine.

Alle soorten van zaet zayem wy vroegt en laet
In maerte ende audere tyden
Alle soorten van zaet zayem. Wy vroegt en laet
Tist grone die ons al quaeme te baute
Mer zayt in alle saisoenen
Wy hebben sur altydt van doen,
Van dese vrachten op de sen sydt
De welcke die macken ons profit;
Tit tgnoone die ons verblydt.

De vrouwjens inctmin vaerem dyk ayt dyk in
Om hanne goet te gaem harlem
De wrouwjens inctmin vacxem dyk nyt dyk in
Met courage en bleyden sin
Die andere die gaen askerreen
Seggen sy govaere gy gelaen seer
Ya seggen sy met soete spraeck
Um eem matje olie my verstaet
Siet daer is eene schoone baet.

Wy gaen met ons goet gehul wel gemoet
Om te verkoppen tot berghen
Wy gaen met ons goet gehul wel gemoet
Tot Dunkerken oek met verspoet
Naer Cales et Grievelynghe,
Over al met schoone Dynghem
Niet met caffé noch chocolade
Maer wel schoone bloem cools en salade
Enoe anjoens en het cætera.

Toutes sortes de grains semons-nous tôt ou tard,
En mars et autres saisons;
Toutes sortes de grains semons-nous tôt ou tard,
C'est ce qui nous est préférable.
On sème en toute saison;
Nous avons toujours besoin
Des fruits en tout temps,
Qui fait notre profit;
C'est ce qui nous réjouit.

Les femmes rien moins que nous naviguent
Fossés en avant, fossés en arrière,
Pour chercher leurs denrées;
Les femmes rien moins que nous naviguent
Fossés en avant, fossés en arrière.
Avec courage et allégresse,
Les autres qui vont descendre,
Disent-elles : commères, vous êtes fort chargées.
Oui, répondent-elles mélodieusement,
Pour une potée d'huiles, vous me comprenez bien.
Voilà un beau profit.

Nous allons fort contens avec nos denrées
Pour les vendre à Bergues;
Nous allons fort contens avec nos denrées
A Dunkerque aussi avec diligence,
A Calais et à Gravelines,
Surtout avec de belles choses,
Non pas du café ni chocolat,
Mais bien avec des beaux choux-fleurs et salades,
Et avec oignons, et cætera.

NOTICE ABRÉGÉE

Du Journal d'un voyage archéologique et géologique, fait, en 1820, dans les Alpes de la Savoie et dans les départemens méridionaux de la France; par M. Vrauchois, correspondant.

Je désirais depuis long-temps connaître, autrement que par des descriptions, trois des plus grands objets qui puissent exciter la curiosité de l'homme: 1° les montagnes primitives et leurs principaux accidens; 2° ce qui nous reste des beaux monumens de la puissance romaine, et 3° les volcans éteints de l'intérieur de la France.

Des fonctions importantes, remplies dans la magistrature, pendant une longue suite d'années, ne m'avaient pas permis de me satisfaire à cet égard. Mais, depuis lors, les circonstances m'ayant imposé des loisirs que je devais, au moins pour moi-même, chercher à utiliser, je l'ai fait autant qu'il dépendait de moi.

J'ai vu la vallée de Chamouni, les antiquités de nos départemens méridionaux, et une partie du pays volcanisé de l'ancien Vivarais, du Velay et de l'Auvergne. Au mois de juillet, j'étais sur le bord des glaciers de la chaîne du Mont-Blanc, et, au mois d'août, sur le port de Marseille, où le thermomètre a marqué long-temps, cette année, trente

degrés de chaleur. J'ai employé le mois dernier à visiter les basaltes prismatiques de la Volane, au-dessus d'Aubenas ; le cratère, parfaitement conservé de la montagne dite *la Coupe d'Aisa*, près d'Antraigues ; les rochers volcaniques du Puy-en-Velay, aussi pittoresques qu'ils sont intéressans sous le rapport de la géologie, et, en partie enfin, les environs de Clermont.

Trois mois sans doute étaient trop courts pour l'étude ; mais je ne pouvais ni prolonger ni multiplier des voyages pareils ; il faut savoir borner ses désirs quand les moyens de les satisfaire sont bornés. J'ai dû me contenter de la vue des principaux objets, j'ai dû me borner à des aperçus ; mais pourtant ces aperçus, quelque rapides qu'ils aient été, m'ont donné plus de satisfaction, et m'ont laissé plus de souvenirs que ne pourraient faire les meilleures descriptions.

Je souhaiterais, Messieurs, que quelques-unes de mes observations fussent dignes de fixer un instant votre attention. Au nombre des notes que j'ai prises, il s'en trouve qui sont relatives aux objets spéciaux de vos recherches. Convaincu que la Société tient compte à ses correspondans de leur zèle, et qu'elle s'attache plus aux faits qu'à la forme dans laquelle ils lui sont présentés, je me hasarderai à lui faire part de quelques-unes de mes remarques, en la priant de permettre que ce soit sans transition, mais uniquement en suivant l'ordre dans lequel j'ai eu occasion de les faire.

En partant de l'Aigle, au département de l'Orne, où, depuis 1815, je fais ma résidence habituelle (ce pays, soit dit en passant, est encore couvert de monumens druidiques, dont plusieurs inédits, que je me propose de faire connaître à la Société), je me suis rendu à Courville, petite ville du département d'Eure-et-Loir, chez un ancien ami dont la famille s'est empressée de me faire connaître ce qui, dans les environs, pouvait présenter quelque intérêt.

I. Je suivis là, pendant plusieurs lieues, les traces bien visibles d'une voie romaine qui, partant du pays des *Carnutes*, traversait les provinces connues depuis sous les dénominations du *Perche* et de la *Normandie*; mais ceci se rattache à des recherches que je fais sur un ancien établissement romain, qui était situé au lieu nommé aujourd'hui *Mézières*, commune de *Tourouvres*, arrondissement de Mortagne, département de l'Orne.

II. Je n'étais qu'à une lieue de Vilbon; je fus visiter ce lieu célèbre par la retraite et le long séjour d'un ministre réellement attaché à son roi; de ce Sully qui mérita le nom de *grand*, parce qu'il dit constamment la vérité à Henri IV, et que, pour le servir plus utilement, il eut le courage plusieurs fois de s'exposer à lui déplaire. On conserve, avec vénération, dans ce château, les appartemens de Henri IV et de Sully, garnis encore des meubles qui leur ont servi.

L'épouse du propriétaire actuel de cette terre se

nomme Strafford, et descend du ministre de ce nom, fameux dans l'histoire d'Angleterre.

III. Etant monté sur une des tours du château de Vilbon pour découvrir les environs, je vis, à une des encoignures du parc, s'élever au-dessus des arbres la pointe d'un clocher, que l'on m'apprit être celui d'une petite commune appelée *Saint-Denis-des-Puits*. Ce mot de *puits*, attaché à un des noms le plus anciennement révérés dans la Gaule chrétienne, me parut devoir rappeler une de ces anciennes sources que nos ancêtres croyaient si fertiles en prodiges : je ne me trompais pas. Aux questions que je fis, on répondit qu'il y avait en effet, près de l'église, un puits auquel on conduit avec dévotion les chiens atteints ou menacés de la rage. Le maître du chien se fait dire un évangile à l'église ; puis il trempe un morceau de pain dans l'eau du puits sacré, et le donne à manger à l'animal qu'il laisse aller après avec la plus grande confiance. On retrouve encore, dans le même canton, à une et deux lieues de distance, des traces du culte anciennement rendu aux eaux.

IV. Entre Courville et Pont-Gouin, près de la voie romaine dont j'ai parlé ci-dessus, il existait, il n'y a pas trente ans, une antique chapelle, connue sous le nom de *Saint-Marc*. Quoique éloignée des habitations, elle avait servi d'église paroissiale depuis un temps immémorial ; et enfin elle avait été abandonnée par les habitans qui en avaient bâti une autre dans un endroit plus commode pour eux,

mais elle était le but d'un pélerinage qui ne cessa point pour cela. On y allait pour demander la guérison des fièvres, et on devait, pour l'obtenir, s'assujettir à certaines pratiques consacrées par l'usage. Il existait devant la chapelle une mare (qui, bien entendu, ne tarissait jamais); et le portique du petit temple était ombragé par les têtes touffues de deux arbres très-vieux. Le malade devait se présenter au moment de l'accès. On pouvait le transporter jusqu'auprès de la chapelle; mais arrivé là, il devait mettre pied à terre, passer et nouer, par-dessus ses habits, une ceinture ou de toile ou de ruban; quitter ses chaussures, aller nu-pieds de la chapelle à la mare, et y entrer les jambes nues; revenir de même à la chapelle et y faire sa prière, et surtout son offrande, ayant toujours la ceinture autour des reins; après quoi il sortait, dénouait la ceinture, la suspendait aux branches de l'un ou de l'autre des arbres qui étaient à la porte du temple, où elle devait rester, et retournait chez lui, ou y était reporté.

La chapelle et les vieux arbres n'existent plus; mais la moitié de la population de ces cantons a vu encore leurs branches chargées de bandelettes et de morceaux de toile de toutes les couleurs, comme aux bords de la mer Glaciale on en trouve sur les arbres sacrés des Samoyèdes et des Ostiaques. (*Voir* les voyages de Pallas.) Un de nos estimables collègues, mon ami, M. Desgranges, m'apprend que, dans une autre partie du pays Chartrain, aux environs de Bonneval, son pays natal, après s'être, en

pareil cas, entouré d'une ceinture, qui souvent n'est qu'un lien de paille, on détache cette ceinture et on en lie un arbre. Le mal est censé passer du corps du malade dans celui de l'arbre.

A quelques centaines de pas de Pont-Gouin, au-delà d'un moulin à tan, situé sur la rivière d'Eure, il existe une fontaine près de laquelle on remarque, à la surface du terrain, une quantité de gros blocs de *pouding siliceux*, qui, comme on en peut juger encore par leur position actuelle, semblent avoir formé trois enceintes. Ces pierres paraissent avoir été apportées là, car on n'en connaît pas de la même espèce dans les environs. La source et le petit vallon dans lequel elle coule se nomment la fontaine et la vallée de la *Diablerie*. Les trois enceintes paraissent avoir été orientées : elles sont placées sur un alignement qui, comme la vallée, se dirige du sud au nord. Ces circonstances réunies n'indiquent-elles pas qu'il y a eu là un sanctuaire druidique? A un quart de lieue de Courville, du côté de la route de Chartres, était une chapelle, dite de la *Madeleine*, dans laquelle se trouvait exposée à la vénération des fidèles une pierre *percée*. Les femmes passaient les pieds de leurs petits enfans dans le trou de cette pierre, pour les faire marcher seuls. Cette cérémonie rappelle celle qui, avant la révolution, se pratiquait à Chartres dans l'église de Saint-Maurice. On y faisait passer les enfans sous une châsse que l'on nommait le *Berceau de Saint-Blaise*: c'était pour faciliter la dentition. Cet

usage était connu même dans la Belgique. Une des nièces de Charlemagne, nommée *Begge*, avait fondé l'église et le chapitre des dames nobles d'Andenne, à l'instar de ses parentes *Vauldru* (*Waldetrudis*), *Gertrude* et *Ida*, qui fondèrent celles de Mons, de Nivelle et de Soigny. Son nom fut, comme le leur, inscrit au calendrier après sa mort; et son tombeau fut placé sur une table de marbre supportée par deux pierres qui ne sont pas fort élevées au-dessus du pavé. L'espace entre ce pavé et le dessous du tombeau s'appelle le *Trou de Sainte-Begge;* et la dévotion locale veut que les pélerines et les pélerins passent par ce trou en se traînant à plat ventre. Le bédeau m'a dit que c'était pour obtenir la guérison de la colique.

V. Aux souvenirs du culte rendu aux pierres, aux arbres et aux eaux, s'en joignent encore d'autres qui se rattachent également à la mythologie de nos ancêtres. A Fontaine-la-Guyon, par exemple, à une lieue de Courville, on a oublié les vertus de la source qui donna son nom au village; mais là, et dans la commune voisine, qui se nomme *Saint-Arnould*, on voit encore, comme aux temps qu'Ossian a célèbrés, des génies, bons ou mauvais, voyageant dans les nuées, et annonçant l'abondance, ou ravageant les récoltes. Les habitans de ces villages ont une grande confiance à Sainte-Anne, qu'ils regardent comme leur protectrice contre les orages. On vend, chaque année, à l'enchère, dans l'église, sa couronne et le bâton orné de fleurs, qui porte

son image; et, comme les laboureurs de ce pays-là sont riches, la confiance qu'ils ont dans ces préservatifs en a fait monter quelquefois le prix jusqu'à quatre et cinq cents francs. Le 30 juin dernier, un orage, qui n'a duré que quelques minutes, a détruit entièrement la récolte de ces deux villages et une partie de celle de sept à huit autres communes; mais, ont-ils dit, c'était apparemment inévitable; car on a vu, dans les airs, deux hommes qui poussaient la nuée, et qui versaient la grêle sur les champs.

Avant de quitter ce pays des *Carnutes*, où un collége central, des assemblées solennelles, des jugemens d'apparat, durent faire sentir plus fortement que partout ailleurs l'influence des druides, et où, plus qu'ailleurs, la tradition de leurs pratiques a dû se conserver comme leurs monumens, je dois, Messieurs, vous dire quelques mots d'un usage religieux fort ancien, et qui a lieu encore aujourd'hui, mais qui ne paraît pas pourtant dériver d'une manière aussi sensible des antiques superstitions.

VI. A Chuisnes, à un quart de lieue de Courville, était un prieuré de moines dont l'église, sous le vocable de saint Santin, était fort belle, et paraît avoir été bâtie vers le onzième ou le douzième siècle. Dans cette église, aujourd'hui abandonnée, est une statue de saint Santin, habillée en évêque, tenant sa crosse de la main droite et tendant la main gauche comme pour recevoir quelque chose. En effet, cette main était remplie, quand je l'ai vue, au mois de

juin dernier, d'épingles, de sous et de liards. Il y avait des épingles isolées et posées confusément; il y en avait aussi par petits paquets, et tenant encore au papier. Je demandai la raison de tout ceci : on me dit qu'on invoquait saint Santin pour être guéri de la gale, et qu'après avoir fait sa prière, on lui mettait *une* épingle dans la main, mais qu'on pouvait aussi en donner davantage, et même de l'argent; que cette dévotion était fort ancienne, et antérieure à la construction de l'église. Je m'informai alors de la tradition : car il est des récits, même des contes populaires, qui peuvent mettre sur la voie pour faire, sinon trouver, au moins pressentir la vérité. Ici la fable ne fait connaître que l'antiquité de l'usage; voici ce que me raconta une vieille femme du village : « Il n'y avait là que le tombeau du saint, dans ce creux où vous voyez son image; il s'y faisait chaque jour des miracles qui attiraient beaucoup de monde. Un jour qu'il y avait grande affluence, une dame riche passa par là, et demanda ce que c'était : on lui répondit qu'on rendait hommage à saint Santin, qui guérissait de la gale tous ceux qui en étaient affligés. Cette dame qui, en ce moment, n'était pas encore pieuse, répondit : Mes chiens l'ont; ne pourrait-il pas les guérir ? Son char aussitôt s'arrêta, et le mouvement ne fut rendu à ses chevaux que quand elle eut fait vœu de bâtir une église. On ne dit pas si le saint lui parla en personne, ou si quelque moine lui servit d'interprète; mais l'église fut bâtie, et des biens donnés pour l'entretien des

desservans. La partie de ce prieuré, tombée en commande, rapportait encore, au commencement de la révolution, dix mille livres de rentes. »

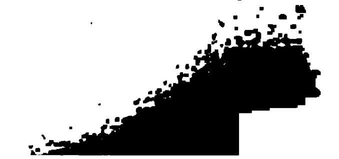
VII. Avant de sortir du pays Chartrain, qu'il me soit permis de vous donner une idée du talent poétique des beaux esprits de Courville, au commencement du seizième siècle. J'ai copié l'épitaphe ci-dessous, qui se trouve gravée sur une pierre, à l'extérieur du rond-point de la principale église :

> Vous, mortels, qui par ici passés,
> Songés toujours à l'âme du trépassés.
> Ci-tenant gît le corps de Madelaine
> Déniars, qui fut épouse très-certaine,
> En son vivant, de Nicolas Bellesme;
> Que mort surprint et rendit toute blesme,
> L'an de grâce un et mille cinq cent;
> Étant grande fête de saint Laurent.
> De prier Dieu pour elle ayés tous cure,
> Car le corps meurt et l'âme toujours dure.

L'ordre chronologique de mes observations me fait passer des Druides aux Romains, et de Chartres à Lyon; et le trajet m'a demandé peu de temps : car, avec nos célérifères, on va plus vite qu'avec les *plaustra* des anciens.

VIII. J'ai été voir, à Chaponost, Bionant et Sainte-Foi, les superbes restes du grand aquéduc que les Romains avaient construit pour amener l'eau des hauteurs du Forez, sur les points les plus élevés de la montagne de Fourvières; d'où ils pouvaient aisément la conduire dans toutes les parties de

juin dernier, d'épingles, de sous et de liards. Il y avait des épingles isolées et posées confusément; il y en avait aussi par petits paquets, et tenant encore au papier. Je demandai la raison de tout ceci : on me dit qu'on invoquait saint Santin pour être guéri de la gale, et qu'après avoir fait sa prière, on lui mettait *une* épingle dans la main, mais qu'on pouvait aussi en donner davantage, et même de l'argent; que cette dévotion était fort ancienne, et antérieure à la construction de l'église. Je m'informai alors de la tradition : car il est des récits, même des contes populaires, qui peuvent mettre sur la voie pour faire, sinon trouver, au moins pressentir la vérité. Ici la fable ne fait connaître que l'antiquité de l'usage; voici ce que me raconta une vieille femme du village : « Il n'y avait là que le tombeau du saint, dans ce creux où vous voyez son image; il s'y faisait chaque jour des miracles qui attiraient beaucoup de monde. Un jour qu'il y avait grande affluence, une dame riche passa par là, et demanda ce que c'était : on lui répondit qu'on rendait hommage à saint Santin, qui guérissait de la gale tous ceux qui en étaient affligés. Cette dame qui, en ce moment, n'était pas encore pieuse, répondit : Mes chiens l'ont; ne pourrait-il pas les guérir ? Son char aussitôt s'arrêta, et le mouvement ne fut rendu à ses chevaux que quand elle eut fait vœu de bâtir une église. On ne dit pas si le saint lui parla en personne, ou si quelque moine lui servit d'interprète; mais l'église fut bâtie, et des biens donnés pour l'ent[illegible] des



desservans. La partie de ce prieuré, tombée en commande, rapportait encore, au commencement de la révolution, dix mille livres de rentes. »

VII. Avant de sortir du pays Chartrain, qu'il me soit permis de vous donner une idée du talent poétique des beaux esprits de Courville, au commencement du seizième siècle. J'ai copié l'épitaphe ci-dessous, qui se trouve gravée sur une pierre, à l'extérieur du rond-point de la principale église :

Vous, mortels, qui par ici passés,
Songés toujours à l'âme du trépassés.
Ci-tenant gît le corps de Madelaine
Déniars, qui fut épouse très-certaine,
En son vivant, de Nicolas Bellesme;
Que mort surprint et rendit toute blesme,
L'an de grâce un et mille cinq cent;
Étant grande fête de saint Laurent.
De prier Dieu pour elle ayés tous cure,
Car le corps meurt et l'âme toujours dure.

L'ordre chronologique de mes observations me fait passer des Druides aux Romains, et de Chartres à Lyon; et le trajet m'a demandé peu de temps : car, avec nos célérifères, on va plus vite qu'avec les *plaustra* des anciens.

VIII. J'ai été voir, à Chaponost, Bionant et Sainte-Foi, les superbes restes du grand aquéduc que les Romains avaient construit pour amener l'eau des hauteurs du Forez, sur les points les plus élevés de la montagne de Fourvières; d'où ils pouvaient aisément la conduire dans toutes les parties de

l'ancien Lyon. Cet aquéduc qui, prenant l'eau du Gier, à huit lieues de Lyon, s'étendait, par ses contours, sur une ligne de treize lieues, vous est connu; il a été décrit plusieurs fois. Je me contenterai de dire qu'il reste encore à Chaponost une série bien conservée de plus de soixante arches, dont la plupart ont plus de quarante pieds de haut. Cette série forme un angle obtus, dont la partie qui se dirige vers Bionant est formée d'arches décroissant en hauteur, suivant l'inclinaison du côté de la vallée sur lequel elles s'appuient.

Toutes ces arches sont vides, et la maçonnerie en est uniforme : ce n'est qu'à Bionant qu'on trouve des arches pleines et ce parement en pierres alternativement blanches et noires, et posées sur leurs angles, qui forme une espèce de mosaïque en losanges. Les auteurs des descriptions de l'aquéduc, qui n'ont pas fait cette distinction, semblent donner à entendre que toute la construction de l'aquéduc est pareille : et cela n'est pas.

Cette espèce de marqueterie rend la partie qui traverse le vallon de Bionant beaucoup plus élégante que celle de Chaponost; mais il est aisé de voir que sa construction n'a pas été aussi solide. On remarque en effet que les arches pleines ont été vides d'abord, et que la maçonnerie qui les remplit, quoique revêtue, comme les piliers, de pierres noires et blanches, a été ajoutée après coup, puisqu'elle ne fait pas corps avec le massif du monument, et que la ligne de séparation est bien visible. Quand j'approchai

des arches de Bionant, je fus frappé de l'idée qu'elles n'avaient pas été élevées par le même architecte que celles de Chaponost, et que le remplissage des arches de Bionant, quoique fait dans le même temps ou à peu près, n'avait été qu'une véritable réparation, un moyen de donner à l'édifice la solidité nécessaire.

IX. J'ai vu, à Orange, ce beau mur de trois cents pieds de long sur cent huit pieds de haut et douze d'épaisseur, qui formait le fond de la scène du théâtre romain, et cet arc de triomphe, dit de Marius, dont on ignore la véritable destination.

M. de Stassard, alors sous-préfet à Orange, où la sagesse de son administration et sa bienfaisance pendant une disette ont laissé des souvenirs qui lui sont extrêmement honorables, avait procuré la restauration de ce superbe monument, et formé autour, presque entièrement à ses frais, une grande et belle promenade publique, à laquelle les habitans avaient donné le nom de *Cours-Stassard :* ces deux mots que la reconnaissance avait gravés sur une simple pierre de huit pouces de large ont disparu depuis cinq ans; mais c'est moins sur les pierres que dans les documens de l'histoire qu'on peut conserver ou retrouver le souvenir du bien ou du mal que quelques hommes ont fait à leurs semblables. L'arc, au pied duquel nous nous arrêtons en ce moment, en est lui-même une preuve frappante. Il fut élevé à grands frais pour conserver le souvenir des victoires, dans tous les genres, d'un homme qui sans

J'ai remarqué avec peine que les tombeaux, les belles inscriptions et les autres objets d'antiquité qui abondent à Arles étaient jetés confusément dans un local que l'on décore bien improprement du nom de *musée*, puisqu'il ne ressemble jusqu'ici qu'à un atelier de tailleurs de pierres. Un petit voyage au musée de Lyon pourrait donner à messieurs les Arlésiens des idées fort utiles, mais il leur faudrait aussi un savant aussi zélé que M. le chevalier Artaud.

XIII. On a découvert à Nîmes, depuis peu, une porte de ville, de construction romaine, du temps d'Auguste, comme l'apprend l'inscription conservée sur la frise. Cette porte se trouvait enterrée sous un ancien boulevard que l'on a détruit pour dresser le terrain d'une nouvelle promenade. Elle sert aujourd'hui d'entrée à la caserne de la gendarmerie. Notre honorable collègue, M. Aubanel, que je n'ai pas vu aussi long-temps que je l'aurais désiré, vous en aura donné ou pourra vous en donner une description.

XIV. De Nîmes je suis revenu à Saint-Remi, où, après avoir vu cet arc de triomphe et ce mausolée dont l'éxécution est si délicate, et dont la conservation est aussi étonnante que celle de la Maison-carrée de Nîmes, je demandai à voir la fameuse inscription qui a fait connaître l'ancien nom *Glanum* que portait ce lieu avant que Clovis en eût fait présent à saint Remi. On reconstruit l'hôtel-de-ville, où elle a été conservée jusqu'ici. En attendant

que cet édifice soit rebâti, on a déposé la pierre tumulaire, sur laquelle cette inscription a été gravée, chez M. Delagoy, l'un des notables de l'endroit, et antiquaire instruit. J'ai trouvé là plus que je ne cherchais; car M. Delagoy m'a fait voir non seulement cette inscription, mais une médaille qui confirme ce qu'elle avait appris : c'est une petite médaille d'argent, trouvée, depuis peu, au territoire de Saint-Remy, ayant, d'un côté, une tête; de l'autre, un taureau, et, à l'exergue, en lettres grecques, le mot *Glanicon*. Cette médaille est unique : au moins jusqu'ici on n'en a pas vu de pareille; et elle a de plus, pour M. Delagoy, un intérêt local qui lui fait dire que, pour tout au monde, il ne voudrait pas s'en défaire.

XV. A une des portes de la ville d'Uzès, qu'on nomme la *Porte-Barrière*, sont plusieurs pierres présentant des inscriptions romaines, et un bas-relief représentant deux bustes de personnages consulaires. Une de ces inscriptions, que j'ai copiée, et dont les lettres sont d'une très-belle forme, est celle-ci :

TITIA
PHILEMATIS
VIVA SIBI ET
SUIS FECIT.

Le Puy (chef-lieu de la Haute-Loire) et ses rochers volcaniques méritent l'attention et appellent l'examen du naturaliste; et il y a dans cette ville des hommes instruits, notamment M. Bertrand-

Rousse, président du tribunal de commerce, qui s'occupent utilement de la géologie de leur pays; mais ce pays offre aussi à l'antiquaire des sujets d'étude dont il paraît que personne ne s'occupe.

XVI. Quoique, suivant ce qu'on m'a dit, on y ait nommé un conservateur des objets d'antiquités, il faut encore aller chercher dans les décombres du château de Polignac (*Apolloniacum*) la fameuse tête de granit qui, suivant la tradition très-probable, servait aux prêtres d'Apollon à rendre des oracles. Il y a quarante ans que Faujas-Saint-Fond reprochait à ceux que cela pouvait concerner, la négligence qu'on est encore en droit de leur reprocher aujourd'hui.

XVII. La tradition populaire annonce que l'image de la Notre-Dame, révérée dans la grande église du Puy, est venue d'Égypte ; et il paraît, en effet, constaté qu'elle avait été apportée dès le temps des croisades. Je dis qu'elle avait, car je parle de l'ancienne, qui existait du temps de Faujas-Saint-Fond, et qu'il a dessinée et décrite. Cette ancienne statue a été perdue pendant la révolution, et on lui en a substitué une nouvelle. Ce qui est remarquable, c'est que cette nouvelle, quoique mieux faite que la première, est *noire* comme elle, et qu'on n'a pas cru devoir changer cette couleur, qui est celle de toutes les vierges les plus anciennes, et dont les pélerinages sont, depuis des siècles, les plus accrédités ; telles que la vierge de Chartres, celle de Walcourt, au pays de Namur, celle de Hall, près Bruxelles, celle

de Kevelaër, sur les rives du Rhin, qui, toutes, ont la couleur d'Isis, quoiqu'on ne dise pas qu'elles soient toutes venues de son pays.

XVIII. A la vue de ce temple, en est un autre qui pourrait bien avoir été un temple d'osiris, ou du soleil; ce qui est synonyme. Ce chef de l'armée céleste aurait alors cédé la place au prince de la milice éthérée, saint Michel, et ce changement est assez naturel pour ne pas paraître improbable dans le moment de la substitution du nouveau culte à l'ancien. L'inspection de la chapelle de saint Michel, plantée si pittoresquement sur la pointe pyramidale du rocher de son nom, donnerait peut-être à cette idée quelques degrés de probabilités.

Cet édifice irrégulier est formé de parties dissemblables, construites les unes après les autres, mais toutes très-anciennes, et chargées de figures qui auraient besoin d'être expliquées. Il y avait, au fond, trois autels ou sanctuaires, dont un, celui à droite, paraît avoir été fermé, et n'avoir reçu le jour que par une ouverture circulaire recevant les rayons du soleil levant. On voit encore sur la balustrade la place des barres de fer qui servaient à le fermer. Une communication, aboutissant derrière l'autel du milieu, permettait au prêtre ou à l'initié de passer dans ce sanctuaire fermé, ou d'en sortir sans être aperçu du public.

Sur le mur qui est à côté, on remarque une mauvaise peinture qui représente un soleil rayonnant.

juin dernier, d'épingles, de sous et de liards. Il y avait des épingles isolées et posées confusément; il y en avait aussi par petits paquets, et tenant encore au papier. Je demandai la raison de tout ceci : on me dit qu'on invoquait saint Santin pour être guéri de la gale, et qu'après avoir fait sa prière, on lui mettait *une* épingle dans la main, mais qu'on pouvait aussi en donner davantage, et même de l'argent; que cette dévotion était fort ancienne, et antérieure à la construction de l'église. Je m'informai alors de la tradition : car il est des récits, même des contes populaires, qui peuvent mettre sur la voie pour faire, sinon trouver, au moins pressentir la vérité. Ici la fable ne fait connaître que l'antiquité de l'usage; voici ce que me raconta une vieille femme du village : « Il n'y avait là que le tombeau du saint, dans ce creux où vous voyez son image; il s'y faisait chaque jour des miracles qui attiraient beaucoup de monde. Un jour qu'il y avait grande affluence, une dame riche passa par là, et demanda ce que c'était : on lui répondit qu'on rendait hommage à saint Santin, qui guérissait de la gale tous ceux qui en étaient affligés. Cette dame qui, en ce moment, n'était pas encore pieuse, répondit : Mes chiens l'ont; ne pourrait-il pas les guérir ? Son char aussitôt s'arrêta, et le mouvement ne fut rendu à ses chevaux que quand elle eut fait vœu de bâtir une église. On ne dit pas si le saint lui parla en personne, ou si quelque moine lui servit d'interprète; mais l'église fut bâtie, et des biens donnés pour l'entretien des

desservans. La partie de ce prieuré, tombée en commande, rapportait encore, au commencement de la révolution, dix mille livres de rentes. »

VII. Avant de sortir du pays Chartrain, qu'il me soit permis de vous donner une idée du talent poétique des beaux esprits de Courville, au commencement du seizième siècle. J'ai copié l'épitaphe ci-dessous, qui se trouve gravée sur une pierre, à l'extérieur du rond-point de la principale église :

> Vous, mortels, qui par ici passés,
> Songés toujours à l'âme du trépassés.
> Ci-tenant gît le corps de Madelaine
> Déniars, qui fut épouse très-certaine,
> En son vivant, de Nicolas Bellesme;
> Que mort surprint et rendit toute blesme,
> L'an de grâce un et mille cinq cent;
> Étant grande fête de saint Laurent.
> De prier Dieu pour elle ayés tous cure,
> Car le corps meurt et l'âme toujours dure.

L'ordre chronologique de mes observations me fait passer des Druides aux Romains, et de Chartres à Lyon; et le trajet m'a demandé peu de temps : car, avec nos célérifères, on va plus vite qu'avec les *plaustra* des anciens.

VIII. J'ai été voir, à Chaponost, Bionant et Sainte-Foi, les superbes restes du grand aquéduc que les Romains avaient construit pour amener l'eau des hauteurs du Forez, sur les points les plus élevés de la montagne de Fourvières; d'où ils pouvaient aisément la conduire dans toutes les parties de

juin dernier, d'épingles, de sous et de liards. Il y avait des épingles isolées et posées confusément; il y en avait aussi par petits paquets, et tenant encore au papier. Je demandai la raison de tout ceci : on me dit qu'on invoquait saint Santin pour être guéri de la gale, et qu'après avoir fait sa prière, on lui mettait *une* épingle dans la main, mais qu'on pouvait aussi en donner davantage, et même de l'argent; que cette dévotion était fort ancienne, et antérieure à la construction de l'église. Je m'informai alors de la tradition : car il est des récits, même des contes populaires, qui peuvent mettre sur la voie pour faire, sinon trouver, au moins pressentir la vérité. Ici la fable ne fait connaître que l'antiquité de l'usage; voici ce que me raconta une vieille femme du village : « Il n'y avait là que le tombeau du saint, dans ce creux où vous voyez son image; il s'y faisait chaque jour des miracles qui attiraient beaucoup de monde. Un jour qu'il y avait grande affluence, une dame riche passa par là, et demanda ce que c'était : on lui répondit qu'on rendait hommage à saint Santin, qui guérissait de la gale tous ceux qui en étaient affligés. Cette dame qui, en ce moment, n'était pas encore pieuse, répondit : Mes chiens l'ont; ne pourrait-il pas les guérir ? Son char aussitôt s'arrêta, et le mouvement ne fut rendu à ses chevaux que quand elle eut fait vœu de bâtir une église. On ne dit pas si le saint lui parla en personne, ou si quelque moine lui servit d'interprète; mais l'église fut bâtie, et des biens donnés pour l'entretien des

desservans. La partie de ce prieuré, tombée en commande, rapportait encore, au commencement de la révolution, dix mille livres de rentes. »

VII. Avant de sortir du pays Chartrain, qu'il me soit permis de vous donner une idée du talent poétique des beaux esprits de Courville, au commencement du seizième siècle. J'ai copié l'épitaphe ci-dessous, qui se trouve gravée sur une pierre, à l'extérieur du rond-point de la principale église :

> Vous, mortels, qui par ici passés,
> Songés toujours à l'âme du trépassés.
> Ci-tenant gît le corps de Madelaine
> Déniars, qui fut épouse très-certaine,
> En son vivant, de Nicolas Bellesme;
> Que mort surprint et rendit toute blesme,
> L'an de grâce un et mille cinq cent;
> Étant grande fête de saint Laurent.
> De prier Dieu pour elle ayés tous cure,
> Car le corps meurt et l'âme toujours dure.

L'ordre chronologique de mes observations me fait passer des Druides aux Romains, et de Chartres à Lyon; et le trajet m'a demandé peu de temps : car, avec nos célérifères, on va plus vite qu'avec les *plaustra* des anciens.

VIII. J'ai été voir, à Chaponost, Bionant et Sainte-Foi, les superbes restes du grand aquéduc que les Romains avaient construit pour amener l'eau des hauteurs du Forez, sur les points les plus élevés de la montagne de Fourvières; d'où ils pouvaient aisément la conduire dans toutes les parties de

auteurs contemporains. L'aridité de ce travail ne nous a point rebutés. Nous avons pensé que tout ce qui tient à l'histoire de notre pays doit intéresser nos compatriotes, et que, d'ailleurs, en montrant que l'érection de l'Université actuelle de Grenoble n'est qu'une restitution faite à cette ville, nous fournirions de nouveaux motifs d'y maintenir un établissement qui lui est si utile.

On ne connaît pas précisément l'époque où l'on érigea l'Université de Grenoble, parce que l'édit de l'établissement primitif n'existe plus (4). Lorsque la ville de Valence demanda sa suppression au 16ᵉ siècle, nos consuls le faisaient remonter à l'année 1340 (5), époque où Humbert II transféra à Grenoble le Conseil delphinal établi en 1337 à Saint-Marcellin. Ils se fondaient sur ce que, dans l'ordonnance publiée pour cette translation, le Dauphin disposa que quatre des membres du Conseil seraient docteurs en droit, et pourraient être pris parmi les professeurs de l'Université (6) : mais cette clause même prouve l'existence antérieure de notre académie.

(4) Voy. Valbonnais, ij, 411.

(5) Voy. minute d'un mémoire, au sac des archives de la mairie, coté *Université*, n.° 914.

Dans une requête du 31 mars 1566 (*même sac*) on fait même remonter l'érection jusqu'à 1323.

(6) Voy. Valbonnais, ij, 401.

En effet, on a découvert un édit du 25 juillet 1339, où Humbert, après avoir annoncé qu'il a obtenu du pape Benoît XII la création d'une Université à Grenoble, prescrit des mesures et accorde des priviléges pour y attirer un grand nombre d'étudians. La création de notre Université est donc antérieure au 25 juillet 1339 : Valbonnais (7) présume que c'est de peu de temps ; il se fonde sur un passage d'un autre édit de la même année, où Humbert dit : *Villa Gratianopolis ubi* NUPER *studia generalia impetravimus*. Et, en effet, c'est ce qu'on peut induire de cette expression *nuper*, quoiqu'un peu vague, mais seulement par rapport à l'époque où Humbert obtint les bulles de confirmation du Pape ; car il est probable que l'enseignement du droit à Grenoble était de beaucoup plus ancien, puisque, dans des actes de 1333 et 1336 (8), Amblard de Beaumont, protonotaire du Dauphin, prend en même temps la qualité de *professor juris civilis* (9).

Quoi qu'il en soit, l'édit du 25 juillet 1339, rapporté en entier par Valbonnais (10), supplée par ses dispo-

(7) Voy. id., ij, 411, note (b).

(8) Voyez-les dans Valbonnais, ij, 246 et 310.

(9) D'ailleurs, dans l'ordonnance de 1340, que nous citerons bientôt, Humbert dit : OLIM *in concessione privilegiorum studii nostri Gratianopolitani*. Il ne se serait pas servi du mot *olim*, si l'érection de l'Université eût été très-rapprochée de l'an 1339.

(10) Voy. Valbonnais, ij, 412.

sitions à l'édit primitif de création ainsi qu'aux bulles de confirmation de l'Université, que les Papes étaient alors en possession de donner (11). On y lit que dans la ville de Grenoble il y aura toujours une Université où l'on enseignera le droit civil, le droit canonique, la médecine et les arts, *ut in ea essent* perpetuò *generalia studia in utriusque juris, medicinæ et artium facultatibus, etc.*

Cette expression *perpetuò* est d'autant plus remarquable, qu'à la fin de l'édit, le Dauphin en jure sur l'évangile, pour lui et pour ses héritiers et successeurs, l'observation perpétuelle; de sorte qu'on ne pait dès-lors priver la ville de Grenoble de cet établissement, sans porter atteinte au contrat de transport du Dauphiné qui maintenait les priviléges accordés aux villes, et qu'on ne se décida sans doute dans la suite à unir l'Université de Grenoble à celle de Valence que parce qu'on ignorait l'existence de l'édit de 1339.

Le même édit prouve combien le Dauphin attachait d'importance à cet établissement. Indépendamment des priviléges qu'il accorde aux élèves, tels que l'exemption du service militaire, il ordonne de détruire toutes les forges qui existaient dans un rayon de trois lieues aux environs de Grenoble, afin de prévenir par là l'enchérissement du bois; clause singulière, au sujet de laquelle Chorier remarque, avec

(11) Voy. id., ij, 413.

son élégance accoutumée, que *le froid est ennemi des fonctions de l'esprit* (12).

D'autres actes d'Humbert II prouvent aussi et son intention de maintenir l'Université, et la mise en activité de cet établissement. Le 13 mai 1340 (13) il ordonne de nouveau la destruction des forges voisines, confirme tous les priviléges de l'Université (*studii nostri Gratianopolitani*), et donne pouvoir au recteur de veiller à leur conservation (*inspectionem penes rectorem dicti studii remanere volumus*). Le 2 octobre suivant, il adresse au recteur et au collége des lettres (14) par lesquelles il nomme Hugues de Galbert professeur des décrétales; enfin, le 27 mars 1345, il nomme Jacques de Ruffo professeur de droit civil ou de droit canonique, au choix du recteur (15).

Nous ignorons le temps précis où l'Université de Grenoble cessa d'être en activité. Nous pouvons seulement présumer qu'elle fut maintenue pendant le règne d'Humbert II, puisqu'il y attachait tant d'importance, et pendant celui de ses premiers successeurs, qui ne devaient pas oublier les conditions sous lesquelles il leur avait donné ses états. Elle existait encore sous le règne de Louis XI, du moins si l'on s'en rapporte au témoignage de Chorier, puisqu'après avoir indiqué la création et la confirmation de

(12) Voy. Chorier, Hist. génér. du Dauphiné, ij, 288.

(13) Voyez cet acte dans Valbonnais, ij, 411.

(14) Voyez-les dans Valbonnais, ij, 424.

(15) Voyez ces dernières lettres dans Valbonnais, ij, 505.

l'Université de Valence, faites par ce monarque en 1452 et 1475, cent vingt ans après l'institution de celle de Grenoble, il observe (16) que le Dauphiné eut alors deux Universités. Enfin il est énoncé dans une délibération du 25 août 1542, dont nous allons parler, que l'Université de Grenoble avait *demeuré long-temps* (17).

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à cette dernière époque elle n'existait plus, lorsqu'un prince de la maison de France, François de Bourbon, comte de Saint-Pol, grand-oncle de Henri IV, se trouvant gouverneur du Dauphiné, entreprit de la rétablir et d'en confirmer les anciens priviléges sur la demande du conseil de la cité.

Cette réintégration fut prompte. Dès le premier septembre suivant (18), les lettres du comte de Saint-Pol qui l'ordonnaient furent enregistrées, et l'Université fut installée, en présence du conseil de la ville et d'un grand nombre de notables, dans le réfectoire du couvent des Cordeliers, alors existant sur l'emplacement actuel de la citadelle. Elle était déjà composée de trois docteurs régens, l'un en théologie, le second en médecine, et le troisième en droit civil. Celui-ci était Pierre Bucher, qui fut bientôt nommé doyen de l'école et ensuite procureur général au

(16) Voy. Chorier, Hist. génér., ij, 453 et 454.

(17) Voy. reg. mss. des conclus. de Grenoble, d. date, f.° 55.

(18) Voy. d. reg. mss., 1.er septembre, f.° 56.

parlement (19), fonctions qu'il cumula pendant une vingtaine d'années.

Vers le même temps, l'enseignement du droit éprouvait une révolution. André Alciat, appelé en France par la munificence et le goût éclairé de François I.er, avait mêlé la culture des lettres à l'étude de la jurisprudence; il avait le premier fait usage, dans les chaires, d'une latinité élégante, bien opposée au langage barbare des disciples ou admirateurs de Bartolle. Mais cette révolution, achevée dans la suite par Cujas, ne pénétra pas rapidement dans nos pays. On y pensait encore que les Universités d'Italie, toujours asservies à la méthode et au jargon des Bartolistes, l'emportaient en science et en talens sur les écoles de toutes les autres contrées (20). Le premier soin des consuls et docteurs régens de Grenoble fut de se procurer un professeur italien (21). Leur choix

(19) Il est qualifié de doyen dès le 3 mars 1550. Voy. *d. reg. mss.*, *d. date*, *f.* 392. Il fut nommé procureur général le 15 avril 1553. V. *Chorier*, *Etat polit. du Dauphiné*, *ij*, 148. Et il est cité souvent, dans les délibérations, en cette qualité. On l'appelait d'abord Buchechier. Voyez *Chorier*, *Hist. génér.*, *ij*, 575.

(20) Dans la seconde conduite passée avec Govéa le 29 avril 1558, on décida qu'il *lirait* LE BARTOLLE. Voy. *reg. mss. de Grenoble*, *d. date*, *f.* 154. Au seizième siècle, il y avait aussi à Padoue un professeur chargé d'expliquer *Glossam*, *textum et* BARTOLLUM, dit Comnène, *Hist. Gymn. Patavini*, *t.* 1, *p.* 258. Quant au crédit des écoles italiennes, voy. *Heineccius*, *de secta Tribonian.*, *in ej. oper.*, *iij*, 173, *n.* XI.

(21) Voy. d. reg. de Gren., 12 et 14 janv. 1543, f. 98 et 102.

tomba malheureusement sur un jurisconsulte d'une famille puissante de Quiers en Piémont, établie depuis peu en Savoie.

Nous voulons parler de Matthieu Gribaud, ou Gribald, ou Gribaldi de Moffa, seigneur de Fargies (22), paroisse de la commune de Colonges, près de Genève, et proche parent de Vespasien Gribaldi, qui fut, au bout d'une vingtaine d'années, archevêque de Vienne (23).

Gribald était déjà connu; il avait enseigné à Quiers, à Toulouse et successivement à Valence, en 1540 et

(22) Il est appelé dans les délibérations *M. de Fargies*, nom à l'égard duquel nous avons vainement compulsé les biographies et bibliographies anciennes et modernes, et les auteurs du seizième siècle. Après de longues recherches, un passage de la vie latine (il est omis dans la traduction *in*-12, *Genève*, 1681, *p.* 112) de Calvin, par Théod. de Bèze (ad ann. 1555, in *t.* 1 *oper. Calvini, edit. in-f.° de* 1671), et où l'on dit d'un jurisconsulte, nommé *Gribaldus*, qu'il était *dominus Fargiarum*, nous a mis sur la voie. Enfin nous avons trouvé dans nos registres la copie d'une procuration passée à M. Matthieu Gribald de Moffa, seigneur de Fargies; et l'on voit dans une délibération que c'est le même qui fut professeur à Grenoble. (Voy. *d. reg. mss.*, 18 *août* 1548, *f.* 184.) Comme le nom de *Gribald*, indépendamment de ces deux actes, est encore répété dans un compte, nous avons dû le préférer à celui de *Gribaud* dont se sert Bayle, et à celui de *Gribaldi* qu'emploient Chauffepié (*iij*, 23) et la biographie Michaud (*xviij*, 472), h. v. Dans ses ouvrages, il est nommé *Matthœus Gribaldus-Moffa, jurisconsultus Cherianus.*

(23) Voy. Chorier, état polit., i, 344; Grillet, dictionn. du Mont-Blanc, iij, 272.

1541 (24), et cette dernière année il avait publié, sur la méthode d'étudier le droit, un traité qui a été réimprimé plusieurs fois, et qui est cité avec éloge par des jurisconsultes du 17e et même du 18e siècle (25); enfin, depuis son premier professorat à Grenoble, il mit au jour divers ouvrages d'histoire et de jurisprudence assez estimés, tels que des distiques sur la vie des jurisconsultes, des commentaires sur plusieurs titres du Digeste, des opinions, etc. (26). Il justifiait

(24) Voy. reg. mss. de Grenob., 19 janvier 1543, f° 105; Gribaldus, *de methodo ac ratione studendi juris*, Lyon, 1544, in-12; Bibl. Grenob., n° 14512 (ce traité daté de Valence, 1 janvier 1541, est adressé à ses anciens élèves de Toulouse).

(25) V. Valentin Guillaume Forster, *de interpretatione juris, lib.* 2, *c.* 1, *au trésor d'Otton*, *ij*, 991.—Le traité de Forster fut publié vers 1613. Celui de Gribald fut réimprimé en 1544, 1556, 1559, 1572 et 1588, et, par fragmens, dans la Cynosura juris de Reusner, en 1548. Voy. *Lipenius, bibliot. realis jurid., edit.* 1757, *ij*, 37 *et* 38; *Catal. bibl. de cassation, part.* 2, *p.* 2.

Dans une pièce de vers latins où Reusner célèbre les jurisconsultes français, il nomme Gribald avec Cujas, Dumoulin, Duaren, Baudoin, Leconte, etc., c'est-à-dire avec les plus illustres d'entre eux. Voy. *id., appendix Cynosuræ juris*, 1589; *Bibl. Grenob., n.* 13600.

Valentin Forster, en 1594 (Voy. *Hist. jur. civil.*, *p.* 154; *Bib. Grenob.*, *n.* 1923), Simon, en 1695 (Voy. *Bib. du dr.*, *ij*, 130), et Brunquell, en 1738 (Voy. *Hist. jur.*, 3.e édition, p. 215), ont aussi loué Gribald.

(26) Voy. *Lipenius*, *sup.*, table, mot *Gribaldus*.

Les distiques de Gribald ont été réimprimés en 1721, à la

donc, sous une foule de rapports, le choix des habitans de Grenoble.

Ce fut le 19 janvier 1543 que le conseil de ville arrêta de traiter avec lui; le 3 avril suivant, on le nomma professeur, aux honoraires de 300 écus d'or *sol* (27), et il exerça ses fonctions à Grenoble jusqu'au printemps de 1545.

Plusieurs remarques essentielles se présentent ici:

1.° Au seizième siècle, les professeurs de droit étaient le plus souvent nommés par les villes. On passait avec eux des contrats qu'on appelait des *conduites*, mot dérivé du latin *conductio*, qui signifie louage; de sorte qu'au fond ces contrats étaient des louages de leurs talens ou services, et on les passait pour un petit nombre d'années, sauf à les renouveler avant l'expiration du terme des *conduites*.

2.° En 1543, l'écu d'or *sol* valait, d'après la délibération du 3 avril, 45 sous. Les 300 écus donnés à Gribald, chaque année, valaient donc 675 livres tournois.

Selon les Tables de Dupré de Saint-Maur, en 1540

suite de l'édition, donnée par Hoffman, du Traité *de claris interpretibus*, de Pancirole. (Voy. *Lipenius*, *sup.*, *ij*, 453).

Le passage suivant, d'un ancien auteur, rapporté par Tiraboschi (*Storia della letterat.*, *vij*, 761), donne une idée de la réputation de Gribald. *Quis Matthæum Gribaldum non agnoscit, virum imprimis nobilem et clarum, deindè etiam juris civilis scientia et professione celeberrimum......*

(27) Voy. reg. mss. de Grenob., d. date, f. 105 et 129.

et années suivantes, on donnait à la monnaie 14 liv. du marc d'argent : avec 675 livres on aurait donc acheté un peu plus de 48 marcs. Mais en 1790, année que nous prendrons pour base de nos comparaisons, plutôt que le temps actuel, parce que les orages et les guerres de la révolution ont singulièrement dérangé les rapports des valeurs diverses; en 1790, le marc d'argent valait 54 liv.; les 48 marcs auxquels répondaient, en 1540, les honoraires de Gribald, correspondaient donc à une valeur d'environ 2600 livres de l'année 1790.

Ces honoraires paraissent assez raisonnables, surtout en y réunissant les rétributions des grades qui en étaient indépendantes; néanmoins nous n'en aurions pas une idée exacte, si nous nous bornions à en apprécier la valeur d'après celle du marc d'argent, quoique ce soit la méthode qu'aient uniquement suivie plusieurs publicistes célèbres (28). Les recherches que nous avons commencées, et dont nous nous proposons de publier les résultats lorsqu'elles seront complètes, nous ont déjà prouvé que cette méthode est tout-à-fait vicieuse pour l'espace de temps qui s'écoula depuis 1540 jusques à 1560; que, dans cet intervalle, l'argent avait une valeur de trois à quatre cinquièmes au moins plus forte que la plupart des autres marchandises; d'où la conséquence, qu'avec les 48 marcs donnés à Gribald, on n'aurait pas seu-

(28) Voy. entre autres M. le marquis Germain Garnier, Hist de la monnaie, etc., 1819, t. 1, p. 57.

lement acheté en 1790 des marchandises d'une valeur égale à 2600 liv., mais encore des marchandises d'une valeur de plus des trois cinquièmes au-delà, c'est-à-dire d'environ 4500 liv., et que, par conséquent aussi, c'est à cette valeur de 4500 liv. qu'on peut fixer les 675 liv. d'honoraires accordés à Gribald en 1540.

Un seul exemple suffira à présent pour établir l'exactitude de nos calculs. Dans la même période de 1540 à 1560, le prix commun du blé était dix sous le quartal de Grenoble. On le regardait comme très-cher lorsqu'il s'élevait à douze sous. Le marc d'argent étant à 14 liv., on pouvait, avec un marc, acheter vingt-huit quarteaux de blé. Pour que le rapport qui existe entre la valeur du marc d'argent en 1790 et celle du même marc en 1540, exprimât avec exactitude le rapport qui existait entre la valeur du quartal de blé en 1790 et celle du même quartal en 1540, il faudrait qu'avec les 54 livres, valeur du marc en 1790, on eût pu alors acheter aussi vingt-huit quarteaux de blé. Or, d'après les tables extraites des mercuriales (29), et où le blé est porté plutôt au-dessous qu'au-dessus de sa valeur réelle, le prix commun du quartal de blé, depuis 1774 jusqu'à 1790, c'est-à-dire pendant dix-sept ans, arrivait à 3 liv. 7 s. Mais avec 54 liv., valeur du marc, on ne pourrait acheter, à ce taux, que 16 quarteaux et ½ de blé, au

(29) Nous les avons publiées dans l'Annuaire statistique de l'Isère, an IX, Grenoble, chez Allier, p. 146.

lieu de 28 quarteaux. Donc l'argent, en 1540, valait réellement trois à quatre cinquièmes de plus qu'en 1790.

Nous trouverions les mêmes résultats, si nous prenions pour terme de comparaison le prix de la viande, qui, à la même époque était fixé à 7 deniers pour le bœuf, et à 9 d. pour le veau et le mouton.

Les charges de la ville de Grenoble étaient alors fort considérables. Elle était, entre autres, forcée à des réparations perpétuelles contre le torrent du Drac qui ravageait une grande partie de sa plaine, et dont une branche passait au lieu où est à présent la rue Saint-Jacques, sous le nom de Dravet ou petit Drac. Ses revenus, au contraire, étaient très-modiques ; ils ne s'élevaient guère qu'à 2000 liv., qui valaient à peu près 13,000 liv. de l'an 1790. Sa seule ressource, pour faire face aux honoraires promis à Gribald et à d'autres dépenses de l'Université, fut le remboursement d'une avance extraordinaire de 1124 liv. qu'elle avait faite au roi ; encore, comme elle fut insuffisante, on y suppléa par une souscription où s'inscrivit en tête un chanoine de la cathédrale (30).

Cette ressource épuisée, il fallut, au bout de deux ans (printemps de 1545), renoncer à employer le professeur italien, qui passa peu après, en la même qualité, à l'Université de Padoue, alors très-célèbre (31).

(30) Étienne Roibon. Voyez reg. mss. de Grenobl., 3 avril 1543, f. 129.

(31) On verra ci-après l'extrait d'un mémoire où la *conduite*

Les professeurs grenoblois, quoique réduits aux rétributions des grades, continuèrent seuls ce qu'on nommait les *lectures*, c'est-à-dire les leçons, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1546.

Ils éprouvèrent alors un obstacle singulier, auquel nous nous arrêterons un moment, parce qu'il donne une idée des mœurs du siècle.

Les cordeliers avaient cédé à la ville, pour les leçons, leur grand réfectoire et une de leurs chapelles (32). Les délibérations énoncent que c'était à titre de prêt; mais comme chaque année ces religieux, sous prétexte de pauvreté, demandaient au conseil de la ville, et en obtenaient une aumône, le conseil pensa sans doute que le prêt des réfectoire et chapelle était au fond un louage dont il avait le droit de requérir l'exécution; et, de leur côté, les cordeliers ne voulurent pas admettre ce droit.

En conséquence, à l'ouverture de l'année scolaire suivante, ou à la fin d'octobre 1546, car c'était à la Saint-Luc, ou au 18 octobre, que rouvraient alors les études (33), les cordeliers fermèrent leurs réfec-

de Gribald est fixée aux années 1543 et 1544. Il résulte aussi de plusieurs passages de ses œuvres, qu'il enseignait à Padoue en 1548 jusques en 1553. Voy. *id.*, *comment. in aliquot tit. Dig. et Cod.*, 1577, *in-f.*, *Bib. Grenob.*, *n.* 1430, *p.* 1, 166, 196, 222, 266 et 267. Voy. aussi ci-après, *not.* 50, *p.* 24.

(32) Voy. d. reg. mss., 31 août et 14 déc. 1543, et 24 oct. 1544, f. 173, 196 et 287.

(33) Voy. notes sur la *conduite* de Govéa, au sac cité ci-de-

toire et chapelle, et en refusèrent obstinément l'entrée aux membres de l'Université, et successivement aux consuls et aux avocats qui allèrent la solliciter.

Sur le rapport de ce refus et de ses circonstances, le conseil arrêta, le 1.er novembre, qu'on irait sur-le-champ occuper, *par force ou aûtrement*, le grand réfectoire, *afin d'en continuer* ce qu'on nomme en droit le possessoire, ou, en d'autres termes, la possession.

Cette résolution était d'autant plus étrange, que le jour où elle devait être mise à exécution était une des plus grandes fêtes de l'année, et qu'on s'exposait par-là à troubler le service divin. Tel fut sans doute le motif pour lequel on ne parla point de la chapelle, quoiqu'on s'en fût également servi jusque-là.

Aussitôt on se rend en foule au couvent, qui était voisin du lieu des séances du conseil (la tour de l'île, c'est-à-dire la tour carrée de la citadelle actuelle), et on force l'entrée du réfectoire. Les cordeliers, quoique surpris, se défendent en gens de cœur. Il s'ensuivit une espèce de bataille, où tous les bancs et la chaire de l'Université furent brisés.

Les assaillans, repoussés, à ce qu'il paraît, retournent au conseil, et ils y rapportent naïvement que « les moines ont fait grande résistance tant de » paroles que de faict, et ung cordelier nommé frère

vant, pag. 4, note 5; Répertoire mss. des délibérations de la ville de Valence, 19 mai 1560; Chorier, histoire générale, ij, 544.

» Fiquet s'est trouvé *saignant par le front* ne sait-on
» par quel moyen.»

Le conseil ne fut point touché de la blessure de frère Fiquet. Il arrêta de présenter requête au parlement (34) pour être maintenu au possessoire et faire informer sur les menaces, batteries, fractures de bancs et autres malversations des cordeliers.

Le temps inspira sans doute des résolutions plus sages : les parties se concilièrent, car on ne donna aucune suite à la procédure, et l'on voit bientôt l'Université faire ses leçons dans le réfectoire, et les cordeliers demander et obtenir leur aumône accoutumée.

Le défaut de revenus fut un obstacle plus sérieux, en ce qu'il empêchait de se procurer un professeur d'une grande réputation. En 1547, on obtint d'abord des états du Dauphiné un secours de 500 liv. Le 19 juin 1548, Henri II, protecteur des sciences comme tous les Valois, permit de prélever, chaque année, sur la ferme du sel du Dauphiné, 750 liv. pour chacune des Universités de Grenoble et de Valence (35). Ce prélèvement fut porté à 1000 l. en 1558, et on y joignit 400 liv. à prendre sur la ferme des gabelles du Pont-Saint-Esprit (36).

(34) Voyez, pour tous ces événemens, reg. mss. de Grenob., 1 nov. 1546, f. 543.

(35) Son rescrit fut entériné le 14 août 1548. Voy. *d. reg. mss.*, 3 *mars* 1550, *f.* 392.

(36) Voy. d. reg. mss., 6 août 1558, f. 191; mémoires mss., au sac cité ci-devant, note 5, p. 4.

Ces fonds assurés, et la restauration de l'Université due au comte de Saint-Pol ayant été d'ailleurs confirmée par un édit du roi, au mois de décembre 1547 (37), on dut s'occuper de nouveau d'avoir des professeurs étrangers, d'autant plus que le roi affectait aux honoraires de ces professeurs les prélèvemens dont on vient de parler (38).

Au mois d'août 1548, on s'adressa à Gribald, alors professeur à Padoue. Il passa une *conduite*, au nom et par procuration de la ville, avec un professeur nommé Jérôme Atheneus, ou Athénée, dont nous ne savons pas autre chose, et qui n'exerça à Grenoble quependant deux ans (39). En 1551, on le remplaça, aussi pour deux ans, par un autre Italien nommé Hector Richerius, d'Udine en Frioul, connu depuis par un commentaire sur le titre du Digeste *de verborum obligationibus* (40). Enfin, au bout de la même

(37) Voy. d. reg. mss., 30 déc. 1547, f. 111.

(38) Voy. d. reg. mss., 3 mars 1550 et 9 août 1555, f. 392 et 438.

Dès le 20 septembre 1547, on avait cherché à engager le fameux Jean de Coras, alors professeur à Valence, dont la *conduite* allait expirer; et on avait demandé, dans l'espoir de le déterminer à accepter, qu'il fût en même temps nommé conseiller au parlement de Grenoble; mais il paraît que la négociation échoua. Voy. *d. reg. mss*, *d. date*, *f.* 85.

(39) Voy. d. reg. mss., 18 août 1548, 27 septembre 1549, 3 mars 1550, f. 184, 322 et 392.

(40) Voy. d. reg. mss., 10 septembre 1551 et 30 décem. 1552, f. 566 et 107.

Gesner (*Biblioth.*, *édit. de* 1583, *p.* 319) indique une au-

année, on engagea, pour trois ans, un sénateur de Chambéry, nommé de Boyssonne, qu'on disait être *grandement fameux*, mais sur lequel nous n'avons encore aucun renseignement particulier (41).

Ces *conduites* ne furent point renouvelées. On en passa une au mois de septembre 1555, avec un jurisconsulte bien autrement fameux que le sénateur de Boyssonne ; il s'agit d'Antoine de Govéa ou Goveanus, Portugais, d'abord régent d'humanités, de philosophie et de littérature à Paris et à Bordeaux, et successivement professeur de droit civil à Cahors et à Valence.

Au jugement des jurisconsultes contemporains, et entre autres du savant président Favre, Govéa était l'interprète du droit romain qui avait le plus de génie (42), et il l'aurait emporté en réputation sur Cujas, s'il avait été moins paresseux. Cujas lui-

cienne édition du traité de Richerius (son nom français était Riquier, d'après nos registres), mais sans en énoncer la date. Lipenius (*Bibl. real. jur., édit. de* 1679, *p.* 357, *et de* 1757, *ij*, 443) en indique une postérieure, de 1617, in-8.°. Cet ouvrage avait déjà été cité par le jurisconsulte portugais Emmanuel Soarez, dans ses *Observationes juris*, *c.* 36, publiées en 1562. Voy. *Meerman*, *Thesaurus*, *t.* 5, *p.* 585, *et præfat.*, *p.* 2.

(41) Voy. d. reg. mss., 10 septembre 1551, f. 566.

(42) Voy. Ant. Faber, *Conjecturar.*, *lib.* 7, *in præfat.*

Cujas lui-même disait dans ses notes sur Ulpien (tit. VI), publiées en 1554 : *Antonius Goveanus, cui ex omnibus, quotquot sunt aut fuere, Justinianei juris interpretibus, si quæramus quis unus excellat, palma deferenda est.*

même, à qui les talens de Govéa paraissent avoir fait ombrage, quoiqu'ils fussent amis, disait qu'il ne se rassurait que sur l'insouciance et l'éloignement pour le travail du jurisconsulte portugais.

En effet, quoique Govéa eût commencé à publier des ouvrages, au moins vingt-cinq ans avant sa mort, le recueil de ses œuvres ne forme qu'un volume *in-octavo*, qui n'équivaut pas au quart d'un seul des dix *in-folio* de la grande édition de Cujas (43). Cependant les craintes de celui-ci, dont il entretenait encore le célèbre président de Thou, son élève et son ami, plusieurs années après la mort de Govéa, sont fa-

(43) Les œuvres de Govéa ont, il est vrai, d'abord été publiées in-folio, mais dans un petit format et avec une justification étroite, ne contenant que 322 pages, à Lyon, en 1562. Aussi n'occupent-elles qu'un in-octavo dans les éditions de 1599, citée par Lipenius (*édit. de* 1757, *ij*, 103), et de 1622 (celle-ci est à la bibliothèque de Grenoble).

Lipenius (*ibid.*) et Leyckert (*Vitæ clarissimor. J.-C., p.* 202) citent aussi une édition in-folio, de 1564; mais ce n'est autre chose que celle de 1562, dont on a seulement changé le frontispice, comme on le voit à la même bibliothèque. Son exemplaire de l'édition de 1562, n.° 1564, est, au reste, infiniment précieux. C'était celui de Pierre de Mornyeu, gentilhomme de Belley, élève de Govéa, qui, après la mort de son professeur, prit son doctorat à Valence le 30 mai 1566 (Voy. *reg. mss. des approbat. de Valence*). Mornyeu y a mis en marge plusieurs notes dont nous citerons quelques-unes. Enfin il y a joint un commentaire, encore inédit, de Govéa, sur le titre du Digeste ad S-C. Trebellianum, contenant vingt-cinq pag., chacune de plus de soixante lignes écrites très-menu.

ciles à concevoir, si l'on adopte dans toute sa latitude la remarque par laquelle ce grand historien termine l'éloge du professeur de Grenoble. *Unus*, dit-il de Govéa (lib. 38, ad ann. 1565), *unus rara hoc ævo gloria communi doctorum suffragio hoc adsecutus, ut et poeta elegantissimus, et summus philosophus, et præstantissimus juris interpres simul haberetur* (44).

Malgré son insouciance, Govéa professait avec le plus grand succès, parce qu'il méditait beaucoup chacune de ses leçons (45). Il enseignait à Valence depuis une année, lorsqu'au mois de septembre 1555, il traita avec Pierre Bucher, doyen de l'Université de Grenoble, et procureur général au parlement, pour s'attacher à cette Université: on lui assura plus de 800 livres d'honoraires, qui furent dans la suite portées à 920 (46).

Les Valentinois furent d'autant plus touchés du traité fait avec Govéa, qu'ils n'avaient alors aucun professeur un peu distingué. Ils mirent tout en usage pour le retenir. Leur évêque, le fameux Jean de

(44) Voy. id., hist., d. lib. 38, édit. de Genève, 1620, ij, 352 et 353.

Il paraît, par ce que de Thou y dit, qu'il vit souvent Cujas, même depuis qu'il eut étudié sous lui à Valence.

(45) Voy. Vie de Loysel, dans ses opuscules, p. xiij et xiv.

(46) Voy. reg. mss. de Grenob., 9 août et 11 octobre 1555, et 26 février 1557, f. 138, 159 et 194; mémoires, au sac cité à la note 5, pag. 4.

Monluc, homme d'état du premier ordre, qui avait déjà été plusieurs fois ambassadeur de France auprès de diverses cours de l'Europe, écrivit au conseil de ville de Grenoble, pour l'inviter à laisser Govéa à Valence (47). Le conseil ayant persisté, Govéa se fixa à Grenoble jusqu'en 1562.

Le procédé du conseil était justifié par un acte authentique, par les usages du temps, et par les désirs de Govéa lui-même; cependant il est probable qu'il excita le ressentiment, et de la ville de Valence, et de Jean de Monluc, et que dès-lors ils épièrent les occasions de s'en venger, en faisant priver Grenoble d'un établissement dont le voisinage était d'ailleurs dangereux pour leur Université.

Sur ces entrefaites, l'Université de Grenoble ayant obtenu du Roi, en 1558, un nouveau revenu annuel de 400 liv. à prendre sur les gabelles du Pont-Saint-Esprit, on arrêta de conduire un nouveau professeur (48), et ce fut Gribald qu'on choisit pour la se-

(47) Voy. d. reg. mss., 11 octobre 1555, f. 459.

L'exemple de Govéa faillit à être contagieux. Claude Roger, autre professeur de Valence, demanda, au bout d'un mois, une chaire à l'Université de Grenoble. (Voy. *d. reg.*, 29 *novemb.* 1555, f. 481), et il paraît que le seul défaut de fonds empêcha de l'agréer (il enseignait encore à Valence lors du second professorat de Cujas).

(48) On avait eu aussi, vers la fin d'octobre 1555, un second professeur nommé Friol, Vénitien, et, de 1556 à 1558, un autre nommé Colereto. C'est tout ce que nous en avons pu

conde fois, en 1559, et qui se contenta de 480 liv. d'honoraires (49), c'est-à-dire de ce qui restait de libre sur les 1400 liv. affectées à l'Université, après avoir prélevé le traitement de Govéa.

Ce désintéressement de Gribald, après quinze années d'intervalle depuis son premier professorat, pendant lesquelles le prix des denrées avait dû un peu augmenter, et Gribald acquérir plus de talens et d'expérience, s'explique lorsqu'on recherche ce qu'il avait fait dans une partie du même intervalle.

Il est d'abord certain qu'il fut professeur à Padoue depuis 1548 jusque vers 1555 ou 1556 (50).

Vers ce temps, la secte des Sociniens ou Antitrinitaires, qui niaient la divinité de Jésus-Christ, avait fait des progrès en Italie. Gribald fut accusé d'en être un des zélés partisans. Cette imputation acquérant chaque jour plus de poids, Gribald, qui crai-

apprendre. Voy. *d. reg. mss.*, 18 *oct.* 1555, *f.* 461; 7 *nov.* 1556, *f.* 137; 13 *déc.* 1557, *f.* 91; 17 *avr.* 1558, *f.* 150.

(49) Voy. d. reg. mss., 17 avril 1558, f. 150 (cela s'induit de cette délibération).

(50) Heineccius (*Vita Panciroli, in ejusd. oper.*, *iij*, 341) dit jusque vers 1553; Nicolas Comnène (*Hist. Gymn. Patavini*, *j*, 252, et, d'après lui, Chauffepié (*iij*, 23, *lett. P.*), jusqu'en 1556. En combinant les diverses époques des professorats de Pancirole, successeur de Gribald, à Padoue, telles qu'elles sont indiquées dans son éloge (Voy. *id. par Franç. Vidua, Padoue*, 1599, *in-4.°*, *Bibl. Roy. P.* 192), on pourrait penser que ce fut jusqu'en 1555. Voyez aussi *ci-devant*, *note* 81, *p.* 15.

gnait les poursuites de l'Inquisition (51), se sauva dans sa terre de Fargies, située au pays de Gex et à quelque distance de Genève.

Il chercha, sans doute pour sa tranquillité, à se procurer l'appui de Calvin alors tout-puissant à Genève ; mais, à la première conférence où il se présenta pour exposer ses sentimens, le fier réformateur le repoussa en quelque sorte jusqu'à ce qu'il se fût expliqué clairement sur le mystère de la Sainte-Trinité, et bientôt le fit chasser de Genève (52).

Il paraît que Gribald se réfugia alors en Allemagne, et qu'il professa quelque temps le droit à Tubinge ; mais, soit que ses opinions l'en eussent aussi fait expulser, soit que le désir de se ménager le Grand-Conseil de Berne, alors souverain du pays où était située sa terre de Fargies (53), l'eût engagé à se rendre dans cette ville, il y fut arrêté et mis en prison. On lui reprochait, entre autres, d'avoir donné un asile dans sa terre à Valentin Gentilis, dont le socinianisme était avoué, et il n'échappa au supplice qu'en faisant une espèce d'abjuration.

(51) Ferunt illum suspectum de hæresi, ac reum factum à quæsitoribus sacris, ne custodiæ ac vinculis traderetur, fuga sibi consuluisse. *Comnène, d. p.* 252.

(52) Voyez, sur tous ces points, Bayle, mots *Gribaud* et *Gentilis* (Valentin), note C.

(53) Le pays de Gex...... Il ne fut rendu au duc de Savoie que par le traité du 30 octobre 1564. Voy. *M. Costa, mém. sur la Savoie, ij*, 56.

Quoi qu'il en soit, il était retiré dans sa terre lorsqu'au printemps de 1558, les Grenoblois cherchèrent à donner un adjoint à Govéa. Ignorant sans doute l'hétérodoxie qu'on reprochait à Gribald, ou séduits par son abjuration, ce que rend vraisemblable la profession de ceux qui négocièrent avec lui et dont l'un était chanoine et l'autre procureur général, ils l'appelèrent au mois de septembre 1559 (54), et l'on conçoit que, dans sa position, il dut être peu difficile sur la quotité des appointemens.

Le choix de ce second professeur fut d'autant plus malheureux pour l'Université, que Gribald donnait du poids à l'accusation de socinianisme, en n'assistant pas au service divin, et que le premier professeur, Govéa, quoique plus prudent ou plus dissimulé, passait pour être encore plus hétérodoxe que Gribald.

(54) C'est le 17 avril 1558 qu'il fut question de le rappeler. La négociation dura dix-huit mois. Étienne Roibon, chanoine à Grenoble, et depuis conseiller à Chambéry, et le procureur général Bucher la dirigèrent. Voy. *d. reg.*, 17 *avril* 1558, *4 août et* 18 *sept.* 1559, *f.* 150, 277 *et* 282.

On dût sans doute, pendant ce long intervalle, prendre des renseignemens sur les opinions religieuses de Gribald, puisque en 1555 on en avait pris sur celles de Govéa. Voy. *d. reg. mss.*, 9 *août* 1555, *f.* 488. Il faut donc, ou que ses aventures de Berne n'eussent point été divulguées, ou qu'elles aient été postérieures à son deuxième professorat de Grenoble, ce qui serait fort possible, car le récit de Théodore de Bèze, cité par Bayle, est assez vague.

On jugera de la réputation de Govéa à cet égard par ce qu'en pensaient les protestans eux-mêmes. Au bout de quelques mois, le 13 février 1560, Hubert Languet, espèce d'envoyé de l'électeur de Saxe, chargé de donner des nouvelles de ce qui se passait en France, soit à l'électeur, soit à son chancelier Ulric Mordisius (Mordeisen), écrivait à celui-ci que Cujas avait quitté l'Université de Valence pour celle de Bourges, ce qui était vrai, et qu'il y serait remplacé par Gribald, en quoi Languet se trompait. Il ajoute aussitôt une remarque dont on comprendra toute l'acrimonie lorsqu'on saura qu'un autre jurisconsulte, Pierre Loriol, dont nous parlerons bientôt, et dont on suspectait aussi les opinions religieuses, était professeur à Valence. Gribald et Loriol, dit Languet, réunis à Valence, y feront un beau couple, surtout si l'on considère qu'ils auront dans leur voisinage, à Grenoble, Govéa, qui est encore plus scélérat que chacun d'eux. *Ei* (Cujacio) *Valentiæ succedet Gribaldus. Pulchrum sanè par, ubi ipse et Loriotus conjuncti fuerint, et habuerint Gratianopoli vicinum Goveanum, qui utroque est longè sceleratior* (55).

Les habitans de Grenoble étaient sans doute moins

(55) Voy. Huberti Langueti epistolæ, liv. II, lettre 12, datée du 13 févr. 1560, édit. de 1699, p. 34.

Chorier dit aussi que Govéa sema dans Grenoble des sentimens différens de ceux qu'un chrétien doit avoir de la divinité. Voy. *id.*, *Hist. génér.*, ij, 612.

prévenus, ou peut-être se laissèrent-ils entraîner par la réputation que deux jurisconsultes, tels que Govéa et Gribald, donnaient à leur Université. Quatre mois à peine après la seconde conduite de Gribald, les élèves affluaient en si grand nombre dans leur ville, que plusieurs furent obligés de se retirer faute de logemens. Le 12 janvier 1560, sur le rapport qu'on en fit au conseil de ville, il arrêta que les aubergistes donneraient avis des élèves qu'ils ne pourraient recevoir, et que les consuls eux-mêmes se chargeraient de pourvoir à leur logement (56).

Cependant l'orage grondait déjà sur l'Université. Le 15 octobre suivant, le conseil eut avis qu'on avait *taxé* Gribald auprès du gouverneur du Dauphiné, le duc de Guise, *d'être mal sentant la foi chrétienne*, et qu'on menaçait, à cause de cela, de supprimer l'Université. Le conseil soutenant que l'imputation faite à Gribald était calomnieuse (c'est ce que soutint aussi depuis, en 1577, Conrad Offenbach, élève de Gribald, et éditeur de ses œuvres), pria le procureur général Bucher de rédiger et envoyer des mémoires au gouverneur (57).

Selon toute apparence, le procureur général, qui se montra dans la suite un des catholiques les plus

(56) Voy. d. reg. mss., d. date, f. 35.

(57) V. d. reg. mss., d. date, f. 134 et 136; Offenbach, d. édit. de 1577, biblioth. de Grenoble, n.° 1430 (Il ne cite aucune preuve à l'appui de la justification de Gribald.)

acharnés contre les protestans (58), négligea l'envoi des mémoires, ou n'y établit point comme il faut l'opinion que le conseil avançait avec tant d'assurance. Le 9 ou 10 novembre suivant (1560), le parlement de Grenoble reçut des lettres du Roi et du duc de Guise, portant ordre de chasser Gribald de la ville et du royaume, et les menaces de supprimer l'Université furent renouvelées.

Les 10, 11 et 24 du même mois, le conseil prit des délibérations très-fortes pour faire rétracter ces ordres. Il observait, entre autres, que le départ de Gribald commençait à entraîner celui de beaucoup d'élèves; que les professeurs qu'on appellerait pour le remplacer seraient détournés d'accepter par la crainte d'être chassés sans jugement (59)... Ces remontrances, adressées à la cour, n'eurent aucun succès. Il n'est plus question dès-lors de Gribald dans nos registres. Les auteurs contemporains et les biographes modernes ne donnent, sur sa vie et sa mort,

(58) Voy. Chorier, Hist. génér., ij, 607 et 611.

(59) Voy. d. reg. mss., mêmes dates, f. 140 et suiv.

On essaya ensuite, mais sans succès, de *conduire* Roaldès, alors professeur à Cahors, pour remplacer Gribald. Voy. *reg. mss.*, 29 *août*, 12 *sept. et* 17 *oct.* 1561, *f.* 212, 216 et 219.

Si l'on s'en rapporte à François Baudoin, il fut aussi appelé à Grenoble comme professeur, et il refusa d'accepter. Voyez *sa lett. à Calvin*, dans le recueil intitulé *Joannis Calvini responsio ad Balduini convitia*, 1562 (Bibl. de Grenoble, n.° 6040), p. 45. Mais nos registres n'indiquent point cette proposition.

que des renseignemens vagues et douteux ; tous ont même ignoré qu'il ait professé à Grenoble (60). La conjecture la plus vraisemblable est celle du célèbre Bayle, qui, d'après un passage de la Vie de Calvin où l'on annonce que Gribald était mort de la peste lorsque Valentin Gentilis vint chercher une seconde fois un asile à Fargies, présume que ce fut vers 1565 ou 1566 (61) que notre fameux professeur cessa de vivre ; et en effet les mêmes registres nous apprennent que, dans nos pays et dans les provinces voisines, il y eut une peste furieuse en 1564 et 1565.

Les Valentinois, informés sans doute par Monluc, alors ministre d'état, et très-puissant dans le conseil de Charles IX, surtout auprès de Catherine de Médicis, du peu de crédit des réclamations des Grenoblois, profitèrent des préventions de la cour pour demander qu'on réunît l'Université de Grenoble à celle de leur ville. Ils soutenaient que deux Universités ne pouvaient subsister ensemble en Dauphiné, et qu'il fallait maintenir celle de Valence qu'ils pré-

(60) Entre autres Bayle, Chauffepié et Moréri, mot *Gribaud*; Simon, *Biblioth. du droit*, *ij*, 180 ; Isaac Comnène, *Hist. Gymnas. Patavini*, *in-f.°*, 1726, *t.* 1.er, *p.* 252 ; Niceron, *ix*, 185...... Ce dernier fixe la mort de Gribald à 1556, et l'on vient de voir qu'il professait encore à la fin de 1560. Comnène la recule jusques à 1570 ; mais son récit est accompagné de circonstances inconciliables avec les faits avérés.

(61) Et non pas en 1564, comme le rapporte M. Weiss, *Biographie univer.*, *xviij*, 472. Voy. Bayle, *mot Gribaud*, *note C.*

tendaient être mieux placée, etc. On eut avis de leurs démarches le 3 octobre 1561. Le conseil ordinaire de Grenoble renvoya cette affaire, à cause de son importance, à une assemblée du conseil général de la ville. Cette assemblée, retardée par divers événemens, ne se tint que le 31, et, ce jour-là, on apprit que les Valentinois avaient obtenu un arrêt par lequel le conseil d'état ordonnait une procédure *de commodo et incommodo*, c'est-à-dire une procédure tendant à examiner dans laquelle des villes de Grenoble ou Valence l'Université serait mieux placée (62).

Mais bientôt la première guerre civile religieuse qui éclata en France au mois d'avril suivant (1562) détourna les deux villes de s'occuper de cette contestation importante, d'autant que les cours publics des Universités furent suspendus dans presque toutes les académies du royaume (63).

C'est ce qui dut arriver surtout à Grenoble dont les protestans s'étaient emparés, et qui était placé sous la domination de ce baron des Adrets, si tris-

(62) Voy. d. reg. mss., 3, 17 et 31 oct., 7 et 21 nov. 1561, f. 217, 219, 233, 234 et 238.

(63) Voy., quant à Grenoble, d. reg. mss., 3 mars, 17 sept. et 22 oct. 1563, f. 384, 440 et 443; Chorier, histoire générale, ij, 599.

Ils furent également suspendus à Toulouse, Montpellier et Valence. Voy. *D. de Vienne, hist. de Languedoc, t. 5, p. 249; Daigrefeuille, hist. de Montpellier, part.* II, *liv. 12, chap. 1, p. 341; Hotoman, opera, édit. de* 1600, *préfaces, à la fin du t. 8, p. 25 et 60 comparées.*

tement fameux par ses cruautés (64). Govéa néanmoins ne quitta point la ville comme tant d'autres habitans; mais il ne put continuer ses leçons. Une note manuscrite d'un de ses élèves, Pierre de Mornyeu, gentilhomme de Belley, nous apprend qu'il y reçut même, le 9 août 1562, de la part d'un avocat grenoblois nommé Marc-Antoine, un outrage dont Mornyeu n'explique point la nature, mais qui devait être bien grave, puisqu'il le qualifie d'*atrox injuria*, et qu'il eut de la peine à retenir ses larmes lorsque Govéa le lui raconta (65).

(64) Un passage de nos registres donne une idée de la manière d'agir de ce guerrier farouche, et de la terreur qu'il inspirait. Peu de jours après ses premiers exploits, lorsqu'il était à peine parvenu à trois journées de Grenoble, et que cette ville, très-forte, était encore au pouvoir des catholiques, il y envoya un député dont la démarche auprès du conseil municipal est ainsi racontée : « Du 1.er mai 1562 (*f.* 286)....... le » sieur Daquin s'est présenté soi-disant ayant charge du sei» gneur des Adrets étant de présent à Valence, lequel aurait » remontré au conseil d'avertir le sieur Jean Paviot, quatrième » consul, et M.e Jean Robert, avocat (il était du conseil) d'a» voir à s'absenter de la présente cité dans vingt-quatre heures, » à peine d'être pendus et estranglés. »...... Le conseil répond que Paviot est parti depuis deux jours, et Robert ce matin; qu'on les avertira, s'ils reviennent, et qu'on prie M. Daquin « de porter les très-humbles recommandations de la cité au » seigneur des Adrets.... ».

N. B. Chorier, *ij*, 558, en parlant de leur départ, a omis de faire mention de cette circonstance.

(65) Voy. pag. 294 de l'exemplaire des œuvres de Govéa, cité

Malgré cet outrage, Govéa resta à Grenoble au moins jusqu'à la fin d'octobre 1562, comme nous le voyons dans un compte du fermier des gabelles du Dauphiné (66). Il se détermina, vers la fin de cette année, et sans doute à cause de l'impossibilité de reprendre ses leçons, à accepter une place de professeur à Turin, où il fut appelé par Emmanuel Philibert, duc de Savoie, et successivement nommé conseiller au sénat de Piémont (67).

Les biographes, faute d'avoir pu puiser, comme nous, à des sources authentiques, n'ont pas moins commis d'erreurs sur la vie de ce grand jurisconsulte que sur celle de son collègue Mathieu Gribald. Bayle lui-même, qui lui a consacré un assez long article dans son Dictionnaire, n'a pu, malgré toute sa sagacité, éviter de tomber dans quelques fautes. Enfin le critique de Bayle, Joly, chanoine de Dijon, qui compila, en 1748, un gros in-folio (68) uniquement pour tâcher de prouver que Bayle avait peu d'érudition, a commis encore plus de fautes que celui-ci. Par exemple, Joly soutient que le vrai nom du jurisconsulte était, en portugais, Gouvéa, et, en français, Govéan

ci-devant, à la note 43, page 21. Mornyeu a mis cette remarque à la marge d'un passage où Govéa fait l'*éloge* de ce Marc-Antoine.

(66) Voyez ce compte au sac cité à la note 5, pag. 4. Voyez aussi d. reg. mss., 21 avril 1564, f. 43.

(67) Voyez de Thou, hist. ij, 353, ad ann. 1565.

(68) Intitulé : Remarques critiques sur le dictionn. de Bayle.

ou Gouvéan (69), tandis que Bayle ne le nomme que Govéa. Mais l'exactitude de Bayle est prouvée par les registres de notre conseil de ville, où, dans toutes les délibérations, le professeur est toujours nommé tout au long *M. de Govéa* (70).

Les biographes sont encore moins d'accord sur l'époque de la mort de Govéa. Nicolas Antonio dit qu'il vivait encore en 1595; un autre pense, d'après Élie Vinet, qu'il n'est mort que peu avant 1587; André Schot assure qu'il professait à Grenoble en 1566, et qu'il y était encore en 1570. Bruneau, sans en indiquer la date, fixe le lieu de sa mort à Grenoble (71). Bayle soutient qu'il est peu vraisemblable que Govéa soit mort en 1565, comme l'annonce le président de Thou; et, par cela même que Bayle contredit le président de Thou, le chanoine Joly ne manque pas d'adopter la version du président, et de fixer la mort de Govéa à l'an 1565 (72).

Aucune de ces assertions n'est exacte. Il résulte

(69) La Monnaie dit que c'est Govéan. Voy. *Menagiana, édit.* 1715, *iv*, 223.

(70) Nicolas Antonio (*Biblioth. hispanica*, *j*, 97) le nomme aussi, en portugais, *Govea*, et non pas *Gouvea*, comme Joly et comme M. Nicolle, *Biogr. univ.*, *xviij*, 210, *h. v.*

(71) Voy., pour les trois premiers auteurs, *Bayle*, mot *Govea*, *note* I, et, pour Bruneau, son *supplément au Traité des criées*, *p.* 135.

(72) Voyez de Thou, *ij*, 352, 353, *lib.* 38, *ad ann.* 1565; Bayle, d. note I; Joly, sup., p. 397.

d'abord des registres de la mairie de Grenoble, que la mort de Govéa dût arriver entre les mois de février et de mai 1566, puisque son procureur fondé réclama, les 13 juillet et 28 décembre 1565 et 8 février 1566, des arrérages d'honoraires que la ville lui devait, et que, le 24 mai suivant, on arrêta d'en conférer avec le procureur fondé *des héritiers de feu M. de Govéa* (73). Enfin une des notes manuscrites de l'élève déjà cité nous apprend positivement qu'il mourut à Turin le 5 mars 1566 (74).

Revenons à l'Université de Grenoble.

La première guerre civile, qui en avait interrompu les cours, fut terminée par l'édit de pacification du 19 mars 1563. Aussitôt après sa publication, retardée à Grenoble jusqu'à la fin d'août (75), l'on s'occupa de mesures pour mettre en état d'en reprendre les leçons. L'on arrêta, entre autres, le 17 septembre, de refaire les chaires et les bancs, car la guerre civile leur avait été aussi funeste qu'en 1546 la bataille des cordeliers (76). Comme les leçons ne pouvaient

(73) Voy. d. reg. mss., dd. dates, f. 150, 213, 229, 270.

(74) Elle est à la page 322 de l'exemplaire déjà cité. On y rapporte d'abord une épitaphe en vers latins, par Philippe Pingon, élève de Govéa, et l'on ajoute: *obiit Taurini 5 martis horâ noctis 6, sive uti apud nos 12 post meridiem 1566, magno cum mœrore studiosorum.* Signé *Petrus à Mornyeu.*

(75) Voy. Chorier, hist. gén., ij, 596.

(76) Voy. d. reg. mss., 17 septembre et 22 octobre 1563, f. 440 et 443.

avoir du succès et attirer des élèves étrangers qu'autant qu'il y aurait à la tête de l'Université un grand jurisconsulte, on chercha à en *conduire* un qui eût de la réputation, et le choix des Grenoblois tomba malheureusement sur Pierre Loriol (77), dont nous avons vu que les opinions religieuses étaient déjà décriées (78).

Nos compatriotes étaient assez excusables, parce que, la plupart des jurisconsultes un peu distingués ayant embrassé la réforme, il devenait très-difficile

(77) Voy. d. reg. mss., 3, 13 et 28 janv. et 21 juill. 1564, f. 3, 10, 15 et 80.

Au mois d'août 1820, long-temps après les lectures, et, à plus forte raison, la composition de notre mémoire, M. Poncelet, avocat et docteur en droit (nommé depuis professeur-suppléant chargé de l'enseignement de l'histoire du droit à l'école de Paris), nous a communiqué une dissertation sur Loriol, publiée à la fin de 1812 par M. Ch.-Henri Haase, de Leipsick (*Lipsiæ, in*-8° de 34 pag.). On présume bien que ce savant, n'étant pas à portée des sources, a dû commettre quelques erreurs; mais on trouve aussi dans son intéressant opuscule plusieurs documens relatifs au séjour de Loriol à Leipsick, que vraisemblablement nous n'aurions pû nous procurer dans nos bibliothèques.

(78) Il est au moins certain, par l'épître dédicatoire de son commentaire sur le titre du Digeste *si certum petatur*, publié en 1552, qu'il avait embrassé avec ardeur la réforme (Voyez *M. Haase, p.* 30); mais cet ouvrage était probablement inconnu à Grenoble (nous n'avons pu l'y découvrir) lorsque le conseil municipal de cette ville appela Loriol à son Université.

d'en obtenir un qui ne fût pas au moins suspect d'hérésie. Tels étaient les émules de Cujas, François Hottoman et Hugues Doneau, Charles Dumoulin, Jean de Coras, François Baudoin, Jacques Lectius, et autres, en si grand nombre, que plusieurs écrivains avaient adopté ce singulier adage, *omnis jurisconsultus malè de religione sentit;* ou bien, *bonus jurisconsultus, malus christianus* (79). Cujas lui-même, malgré son extrême prudence, n'échappa point, comme on le verra, à l'imputation d'hétérodoxie, et la religion qu'il avait adoptée est même encore aujourd'hui un problême entre les savans.

Pierre Loriol justifiait d'ailleurs, sous d'autres rapports, la détermination du conseil de Grenoble. Né à Salins, en Franche-Comté, ou aux environs, il avait été professeur, d'abord à Bourges depuis 1528 jusques à 1545 (80), et successivement à Leipsick, où

(79) Le premier adage est rapporté par Christophe Egendorph, *consilia de discendi jure*, 1537 (Biblioth. Grenob., n.° 14520), *c.* 2, *f.* 139.

A l'égard du second, nous voyons, dans l'éloge de Jean Harpretch, professeur à Tubinge, né en 1560, mort en 1639, qu'il avait fait un discours pour tâcher de réfuter ce *vulgatum dicterium*. Cet éloge, publié par Thomas Lanzius en 1640, est à la Bib. Roy., au recueil *in-4.°*, p. 192.

(80) Les épîtres de ses traités *de gradibus* et *de juris apicibus* (Lyon, 1554 et 1545) sont datées de Bourges, 1541 et 1545. Bruneau fixe à 1528 le commencement de son professorat de Bourges. Voy. *id.*, *supp. au Traité des criées*, *p.* 96 *et suiv.*, d'après Catherinot.

il avait enseigné, avec un succès prodigieux, jusques à environ 1554 (81). En 1555, il remplaça Govéa à Valence, et il avait continué d'y professer jusques au mois de février 1564 (82), lorsqu'il fut appelé à Grenoble pour trois ans. Enfin il avait publié, depuis 1541, plusieurs ouvrages estimés et fort cités au seizième siècle (83), tels que des traités *de juris apicibus* et *de*

(81) Voy. M. Haase, p. 23 à 28.

Son fils y soutint, le 19 novembre 1554, une thèse dans le frontispice de laquelle le père est qualifié de *jurisconsultus celeberrimus ;* d'où M. Haase, p. 27, présume que Loriol père n'était plus à Leipsick. Mais, outre qu'on pût glisser cette qualification à son insu dans l'impression de la thèse, il serait assez extroardinaire que Loriol eût laissé à Leipsick, à deux cent cinquante lieues de Valence, un fils encore jeune, qui le suivit dans ses migrations ultérieures. Il est donc plus probable qu'il ne quitta Leipsick qu'en 1555, lorsqu'il fut appelé à la chaire de Govéa.

(82) Il était professeur à Valence dès 1556, d'après l'épître de son commentaire sur la seconde partie du Digeste (*Lyon*, 1557), adressée à Montluc en qualité de chancelier (*præsul*) de l'Université de Valence ; et André d'Exéa, autre professeur à la même Université, le qualifie de collègue dans ses *Prælectiones* sur la juridiction (p. 94), publiées à Lyon en 1559.

(83) Il fut cité dès 1545, par François Baudoin, *Prolegomena juris* (1545, Bib. Grenob. n.° 5669), p. 132 ; en 1562, par Emmanuel Soarez, *Observationes juris*, c. 26 (au trésor de Meerman, t. 5, p. 585) ; avant 1594, par Jean Borcholten (mort cette année), dans son commentaire sur les Instituts. Voy. *la table de id., édit.* 1595, *Bib. Gren. n.°* 5647. M. Haase, *p.* 17, 18 *et* 34, indique plusieurs autres jurisconsultes qui ont

debitore, et des commentaires sur les titres des règles du droit, des degrés de parenté, et divers autres titres du Digeste, etc. On jugera, au reste, de sa réputation par ce que disait de lui un jurisconsulte belge, nommé Gilbert Regius, dans un ouvrage publié en 1564. *Petrum Loriotum Salinensem, singularis doctrinæ et judicii virum audivi Valentiæ Cavarum annos aliquot; ea siquidem erat hominis fama, ut nihil ejus consuetudine et disciplinâ felicius mihi contingere sperarem* (84).

Mais plus Loriol, la religion exceptée, avait de titres à l'estime des Grenoblois, plus les Valentinois durent savoir profiter de sa réputation d'hétérodoxie pour reprendre et appuyer leur première demande d'union. Dès le 13 avril 1564, François Hottoman, à qui l'évêque Monluc avait fait donner une chaire de professeur à Valence, vers la fin de 1562 (85), lui dédia un ouvrage où il le sollicitait, en termes détournés, mais assez intelligibles, de procurer, par son crédit

cité et *loué* les ouvrages de Loriol; d'autres qui se sont formés à ses leçons, et il fait lui-même l'éloge des traités *de apicibus* et *de juris arte*.

(84) Voy. id., Enantiophanon juris, lib. 2, c. 10, au trésor d'Otton, t. 2, p. 1501. Cet ouvrage fut publié en 1564: Regius avait alors vingt-quatre ans. *Voy. d. t. 2, præf., p.* 31.

(85) Voy. la préface (n.° 20) de son commentaire sur la loi des XII tables, datée de Valence, le 27 décembre 1562 (*in ejusd. oper., t.* 3, *in-f., p.* 25), et la préface (n.° 49) de son fils (*ib., p.* 70).

auprès du Roi, l'accroissement que son Université désirait (86). L'été suivant, le Roi étant venu en Dauphiné, et n'ayant pu s'approcher de Grenoble alors désolé par la peste, on profita sans doute de son passage à Valence, au commencement de septembre (87), pour obtenir qu'on fît la procédure *de commodo et incommodo*, ordonnée en 1561. Un maître des requêtes

(86) Voy. cette épître, aux mêmes préfaces, n.° 21, p. 26. Ennemond Bonnefoi, professeur à Valence, dans la suivante (*n.° 22, p.* 27), datée du 18 août 1565, en citant l'édit d'union de l'Université de Grenoble à celle de Valence, donne à entendre qu'Hottoman eût quelque influence sur cette opération.

(87) Charles IX fit, de 1564 à 1566, avec sa cour, un voyage dans les provinces de l'est, du sud et de l'ouest. On a plusieurs de ses lettres-patentes, déclarations, etc. datées de Lyon, les 19, 24 et 27 juin, et 2, 4, 5, 6 et 7 juillet 1564. Voy. *Blanchard, compilat. chronolog. des ordonn., t.* 1, *p.* 871 *et suiv.*

De là, selon Chorier (*Hist. génér., ij,* 600), le Roi vint au château de Roussillon, à deux lieues de Vienne, d'où il se rendit pendant quelques jours à Crémieux, et nous avons en effet un rescrit daté de Crémieux le 16 juillet. Voy. *Table mss. des reg. du parl. de Toulouse, Bib. Grenob., n.°* 1719 *et* 217. Il retourna aussitôt à Roussillon, où il donna aussi plusieurs lettres-patentes, etc., les 22, 27 et 29 juillet, 2, 4, 9, 10, 12, 13 et 14 août. Voyez *Blanchard, ibid.* Il descendit de là à Valence au commencement de septembre, suivant Chorier (*ib.*); mais c'est quelques jours plus tôt, puisqu'on a des rescrits datés de cette ville, les 30 août, 1, 2 et 5 septembre. De Valence il fut à Étoile, à deux lieues au midi (*rescrits des* 10 *et* 12 *sept.*), à Montelimart (*rescrit du* 15), à Avignon (*idem, des* 30 *septembre et* 5 *et* 14 *octobre*), à Aix (*idem,* 24 *octobre*), à Mar-

s'en occupa depuis le 15 jusqu'au 30 du même mois de septembre. Il en présenta le rapport le 18 octobre, lorsque la cour voyageait en Provence (88); et, au mois d'avril 1565, lorsqu'elle était à Bordeaux, le Roi rendit un édit qui réunissait l'Université de Grenoble à celle de Valence (89).

Les Grenoblois se plaignirent de ce que cet édit était subreptice et avait été arrêté sans qu'on leur eût communiqué la procédure, sans même les appeler, et à plus forte raison les entendre (90); et lorsqu'on examine les lieux et les époques, on est convaincu que leurs plaintes étaient fondées. Depuis le mois de juin 1564, Grenoble était en proie à une peste dont les ravages devinrent si violens, qu'au mois d'août, la plupart des habitans, presque tous les magistrats, les hommes de loi, les notaires, enfin les membres du conseil de la ville s'enfuirent hors de

seille (*idem, 9 novembre*), à Arles (*idem, 26 nov. et 6 déc.*), à Montpellier, etc. Voy. *Blanchard, ibid.*

M. Dufau (*Hist. génér. de France, xxx, part. 2, p. 23 à 28*) s'est donc trompé lorsqu'il fait aller le Roi, de Valence au château de Roussillon (c'eût été une marche rétrograde), et de ce château en Provence.

(88) Voy. Répert. mss. des titres de l'hôtel-de-ville de Valence, même date.

(89) Voy. mémoires mss. de Grenoble, au sac cité à la note 5, p. 4.

(90) Voy. mémoires et requêtes mss. des 28 févr., 31 mars et 1.er avril 1566, au même sac; reg. mss. de Grenob., 7 novembre 1561, f. 234.

ses murs. La dernière assemblée de ce conseil, qui en tenait toujours une, et fort souvent deux chaque semaine, est du 11 août, après quoi l'on n'en trouve plus dans ses registres, jusques au 15 décembre; et, après celle-ci, il y a une nouvelle lacune jusqu'au 20 janvier 1565, quoiqu'il ne manque pas un seul feuillet, et que les nombres de la pagination se suivent avec exactitude (91). Comment les conseillers auraient-ils pu défendre la ville contre des procédures et rapports faits dans cet intervalle, d'autant qu'il paraît que l'édit d'union ne leur fut même connu qu'à la fin de 1565 (92)?

Fondé sur ces motifs, le conseil de ville forma opposition, comme tiers non ouï, à l'enregistrement de l'édit. Le procès fut porté et instruit pendant plus de deux années au conseil d'état. Il serait tout-à-fait superflu d'indiquer les mémoires, délibérations, députations, qui furent rédigés ou envoyés à cette occasion, et dont il est question dans les registres ou archives de Grenoble (93). Nous ne nous arrêterons qu'à deux ou trois circonstances, parce

(91) Ceci est un extrait d'une foule de délibérations prises depuis le 8 juin 1564 jusqu'au 13 juillet 1565. Voyez *dd. reg. mss.*

(92) La premiere délibération où il en soit question est datée du 14 décembre 1565. Voy. *iid.*

(93) Voy., entre autres, Mémoir. mss. au même sac, et d. reg. mss., 13, 15 et 17 mars, 2 juin, 23 août, 8 et 15 nov. 1566, et 13 juin 1567.

qu'elles eurent beaucoup d'influence sur la décision finale.

I. En ordonnant l'union des deux Universités, l'édit d'avril 1565 avait en même temps décidé que les 1400 liv. prélevées sur les produits des gabelles pour l'entretien de l'Université de Grenoble seraient payées à celle de Valence (94). Il résulta de là que la ville de Grenoble, déjà dénuée de ressources, et dont les charges et dettes s'étaient augmentées pendant la guerre civile de 1562 et 1563, se trouva hors d'état d'entretenir les professeurs. Ceux-ci cessèrent leurs lectures; les élèves quittèrent la ville, et l'Université parut tomber d'elle-même.

La détresse de la ville était telle, qu'elle fut réduite: 1.°, le 24 mai 1566, à proposer aux héritiers de Govéa de leur emprunter les honoraires arriérés qu'elle devait à celui-ci avant son décès; 2.°, le 26 janvier 1567, à proposer aussi à Loriol, auquel elle devait également des arrérages considérables, de renouveler sa conduite, qui expirait le mois suivant, mais en se soumettant à ne recevoir aucun honoraire à l'avenir, si la ville perdait le procès relatif à l'union; marché singulier, dont Loriol ne voulut pas courir la chance (95).

(94) Voy. dd. mémoir. mss., et dd. reg., 14 et 28 décemb. 1565; 11, 18, 21 et 25 janv.; 1.er mars, 30 juin et 8 et 15 novembre 1566; Chorier, Hist. génér., ij, 612.

(95) Voy. d. reg. mss., mêmes dates.

Enfin elle fut obligée d'emprunter pour payer Loriol. Voyez *dd. reg., 1 et 14 juill. 1567, f. 22 et 25.*

Observons à ce sujet que les biographes n'ont pas été plus exacts pour Loriol que pour Gribald et Govéa. Simon, par exemple, dit que Loriol professa à Bourges et à Valence, où il mourut en 1558 (96), tandis que nous voyons par nos registres, qu'au mois de février 1567, Loriol professait encore à Grenoble, dont Simon ne parle pas, et qu'au 1er juillet suivant il y soutenait contre la ville un procès pour ses honoraires arriérés (97). Il paraît même certain, par une de leurs énonciations, qu'il y mourut, et seulement vers 1573 (98).

II. Une opération adroite du conseil de ville de Valence ne fut pas moins nuisible à la ville de Grenoble, que la cessation temporaire des cours de notre Université. Au mois d'avril 1567, il envoya à Cujas, pour lors professeur à Turin, un député qui passa avec lui, le 5 mai, un traité pour l'engager comme

(96) Voy. id., Biblioth. du droit, ij, 159. M. Haase, *p.* 28 *et* 30, et Bruneau, *supplém. au Traité des criées*, *p.* 96, ont commis la même erreur.

(97) Voy. d. reg. mss., 26 janv. et 1.er juill. 1567, p. 360 et 22.

(98) En 1574, Loriol fils, ayant été cotisé à la taille, en fut exempté, sur sa demande, par le conseil municipal, soit parce qu'il était du nombre des vingt-un avocats consistoriaux du parlement, soit en considération « des bons et agréables ser» vices ci-devant faits à la ville par feu M Loriol son père. » Si le décès du pere eût été de plus d'une année antérieur à 1574, le fils, dès-lors cotisé, n'eût pas manqué de former la même réclamation. Voy. *d. reg.*, 21 *mai* 1574.

professeur à Valence, mais un traité subordonné à la ratification de la ville. La ville de Valence ajourna sa ratification jusques à la décision du procès relatif à l'union. Elle envoya sur-le-champ le même député à Paris, avec des lettres pour Montluc, où elle lui faisait observer que si elle n'obtenait pas l'union (et par là même les 1400 liv. affectées annuellement à l'Université de Grenoble), elle serait hors d'état de payer les honoraires promis à M. Cujas (99).

Ces honoraires étaient en effet très-considérables. Indépendamment des rétributions des grades et de cent écus d'or pour les frais de son voyage de Turin à Valence, on promettait à Cujas une somme annuelle de 1600 liv. et la location gratuite d'une maison. On pourra juger de ce que ces honoraires vaudraient à présent, par la différence des loyers de la maison, qu'après bien des recherches nous avons découvert être située dans la rue Saint-Félix de Valence, et appartenir aujourd'hui à madame veuve David de Grenoble. Elle fut louée, en 1567, pour Cujas, 70 liv., et aujourd'hui elle produit plus de 600 francs, ou huit à neuf fois plus qu'en 1567.

Il faut l'avouer, c'était un bien singulier motif que le défaut de ressources que la ville de Valence faisait valoir pour demander la suppression de l'Université de Grenoble. Il dut néanmoins être du plus

(99) Voy. rég. mss. des conclusions de la ville de Valence, du 22 mai 1567, et autres cités dans notre Vie de Cujas, éclaircissemens, § 8, n. 8.

grand poids auprès de Montluc, à cause de son estime et de son affection pour Cujas, qui étaient telles, que, pour aider la ville de Valence, il lui abandonna, pour tout le temps que Cujas y professerait, 200 liv. de pension qu'elle lui faisait annuellement (100). On conçoit, d'ailleurs, que Montluc dût être fort empressé d'attacher à l'Université dont il était le chef, en qualité de chancelier (101), un savant déjà placé par l'opinion la plus générale à la tête des jurisconsultes de ce siècle, et qu'en même temps cette réputation de Cujas dût également, au conseil d'état, concourir à faire pencher la balance en faveur de l'Université à laquelle il s'agrégeait.

Aussi, quoique la cause de l'Université de Grenoble fût fortifiée de l'avis des tribunaux suprêmes et de celui des états de la province, le 6 ou le 10 juin 1567, ou quelques jours à peine (102) après l'arrivée du député de Valence à Paris, l'opposition de la ville de Grenoble fut rejetée par le conseil d'état, et l'édit d'union maintenu avec toutes ses conséquences; et, aussitôt qu'on en eut l'avis officiel à Valence, le 6 juillet, on ratifia la conduite passée avec Cujas, qui se rendit bientôt dans cette ville.

(100) Voy. d. reg. mss. de Valence, 11 juin 1567.

(101) Voy. ci-devant, note 82, p. 38; Scaligerana secunda, mot *Recteur*, p. 530.

(102) Voy. d. reg. mss. de Valence, 6 juillet 1567; mémoires mss. au sac cité à la note 5, p. 4; Chorier, Histoire génér., ij, 612.

III. On voit que c'est surtout à la protection puissante de Montluc que l'Université de Valence dut son triomphe. Plusieurs documens le prouvent: tels sont d'abord la délibération prise par le conseil de Valence, le 22 mai 1567, où l'on s'en rapporte à Montluc pour le traité fait avec Cujas, et où on lui envoie un député à Paris pour solliciter l'union, et une lettre de ce député, du 4 juin suivant, où il annonce qu'il a trouvé monseigneur l'évêque dans de bonnes dispositions touchant l'union des Universités et la conduite passée avec M. Cujas (103)... Telle est aussi une lettre du député de Grenoble à Paris (Bectos de Valbonais, premier consul), datée du 28 juillet précédent, 1566, où, parlant d'une entrevue avec le maître des requêtes, rapporteur du procès, il dit qu'il en espère bonne justice, quoique *le crédit de monseigneur de Valence soit grand* (104).

Ce crédit était assez naturel. Issu d'une des plus illustres familles de l'Europe, celle de Montesquiou-Fezenzac (105), frère et père naturel de deux maréchaux de France, Jean de Montluc était conseiller au conseil privé (106), ce qui équivalait aux fonctions actuelles de ministre d'état, et il était généralement

(103) Voy. d. reg. mss. de Valence, 22 mai et 11 juin 1567.

(104) Voy. cette lettre au sac cité à la note 5, p. 4.

(105) Voy. Moréri, mots Montluc et Montesquiou.

(106) Il l'était depuis environ 1559; car Cujas, dans sa défense de Montluc. (*præscriptio pro Monlucio*), composée vers la fin de 1574 (voy. *notre Vie de Cujas, éclaircis*s. § 5, n° 29),

regardé comme un des hommes les plus éloquens et les plus habiles de son temps. On lui confia à l'intérieur du royaume, même sur la fin de ses jours, quoiqu'il eût encouru la disgrâce de Henri III, les affaires les plus difficiles (107), et, à l'extérieur, les

dit qu'il y a quinze ans qu'*il est* du conseil privé. Voy. *id., opera, édit. de Fabrot, viij,* 1262.

On voit aussi, par ces expressions de Cujas, que Montluc était encore du conseil privé à la fin de 1574. Néanmoins, M. Dufau *(Hist. génér. de France, t.* 1, *p.* 39*)* ne le comprend point dans la liste des membres dont il dit que ce conseil fut composé par Henri III pendant son séjour à Lyon, c'est-à-dire pendant septembre, octobre et la moitié de novembre 1574 (voy *lettr. dans les addit. aux mém. de Castelnau, iij,* 440, 442, *n.°* 138 *et* 143). C'est une omission. L'assertion de Cujas est confirmée par Matthieu, qui, en citant le réglement de Henri III, indique l'évêque de Valence au nombre des conseillers autorisés à rester dans la chambre du Roi, lorsqu'il y entrait pour délibérer avec ses ministres. Voy. *id., t.* 1, *p.* 403; *Secousse, Acad. des Inscript., xvij,* 662.

(107) Entre un grand nombre de commissions dont nous avons la note, nous nous bornerons à citer celle de la surintendance générale de police, justice, finances et octrois des villes dans le Languedoc, qui lui fut délivrée par des lettres-patentes du 12 janvier 1578 (quinze mois avant sa mort) avec la mission délicate de pacifier les troubles de religion dans cette province. (Voy. *D. de Vienne, Hist. de Languedoc, t.* 5, *p.* 368.)

Ce fut l'élection au trône de Pologne qui priva Montluc de la faveur de Henri III, parce que ce monarque ne la regardait que comme une espèce d'exil. Voy. *D'Aubigné, Hist., liv.* 2, *ch.* 2, *t.* 2, *p.* 667.

négociations les plus épineuses. Il fut chargé de seize ou dix-sept ambassades différentes (108), dont deux en Turquie, autant en Pologne, à Rome et en Angleterre ; d'autres en Hongrie, à Venise, en Écosse, en Belgique, etc. (109). Pendant sa seconde ambassade en Pologne, ou cinq ans après l'union de l'Université de Grenoble à celle de Valence, il parvint, malgré les plus grands obstacles, à faire nommer roi de Pologne le duc d'Anjou, depuis Henri III (110).

Remarquons, en passant, une nouvelle ou plutôt de nouvelles erreurs des biographes. Chaudon, tout bénédictin qu'il était, 1° désigne dans son Dictionnaire historique portatif, devenu dans la suite *importatif*, si l'on peut parler ainsi, cette seconde ambassade de Pologne comme la première des seize ou dix-sept ambassades de Montluc, et ce fut justement la dernière (111); 2° il lui fait donner par le Roi, en ré-

(108) Le Laboureur (*Add. aux mém. de Castelnau, liv.* 2, *chap.* 5, *t.* 1, *p.* 427) et Moréri (mot *Montluc*) disent seize ambassades : Montluc, dans sa seconde harangue aux Polonais, semble en compter dix-sept. Voy. *id., dans La Popelinière, Hist. de France, in-f°,* 1581, *liv.* 35, *f.* 172. — Au reste, les historiens n'en indiquent pas un plus grand nombre ; d'où il résulte que sa carrière diplomatique se termina avec sa seconde légation en Pologne.

(109) Voy. Cujas, *præscriptio pro Monlucio*, d. p. 1262.

(110) Voy. La Popelinière, *ibid.*, f. 162 et suiv. ; les deux harangues de Montluc, *ibid.* ; Choysnin, discours, etc. pour l'élection du roi de Pologne, 1574.

(111) Voy. ci-devant, note 108.

compense du succès de la même ambassade, l'évêché de Valence, et Montluc avait cet évêché depuis vingt ans (112)!

Un autre événement nous fournit encore une preuve plus forte du crédit de l'évêque de Valence. D'après le droit romain, la succession des enfans morts sans descendans et frères ou sœurs germains

(112) Il y fut nommé en 1553. Voyez *Columbi, de rebus gestis Valentinor. episcop.*, *p.* 214.

Les mêmes erreurs sont dans le Diction. de Prudhomme, mot *Montluc* (Après avoir parlé de l'élection de Pologne, il annonce que Montluc fut *ensuite* nommé ambassadeur en Italie, Allemagne, Angleterre, Écosse et à Constantinople).

M. de la Cretelle, dans son Histoire de France, ouvrage d'ailleurs si recommandable, s'est également trompé lorsqu'il dit (*liv.* 7, *t.* 2, *p.* 390) que Montluc « avait déjà, en semant l'or et les promesses, gagné un parti nombreux au duc d'Anjou, lorsqu'on apprit (en Pologne), mais avec des détails confus, le massacre général des protestans en France. » Nous voyons, soit dans La Popelinière (*liv.* 30, *f.* 85), soit dans Choysnin (*disc. déjà cité*, *f.* 8 *et suiv.*), soit dans De Thou (*lib.* 53, *ad ann.* 1572, *p.* 841), que Montluc, quoique parti le 17 août, arrêté à chaque instant dans son voyage par une multitude d'obstacles, ne put arriver en Pologne que le quinze octobre; que, tombé malade à Épernay, il avait appris, avant d'être sorti de la Champagne, la nouvelle de la Saint-Barthélemi, et que cette nouvelle était répandue dès long-temps avant qu'il eût atteint les frontières de Pologne; qu'elle mit même Choysnin, par qui il s'était fait devancer, dans une position très-embarrassante; que tout ce que put faire Choysnin, ce fut d'obtenir qu'on ne condamnerait point le duc d'Anjou avant d'avoir entendu *le boiteux*, c'est-à-dire l'évêque de Valence.

appartient, après la mort de leur père, à leur mère, à l'exclusion de tous les parens paternels des enfans (113). Blaise de Montluc, frère de l'évêque, avait assuré ses biens, situés en pays de droit écrit, à son fils Pierre, en le mariant à Marguerite de Caupène. Pierre périt dans une expédition contre l'île de Madère, en 1565, laissant un fils en bas âge. L'évêque, voulant empêcher, en cas que son petit-neveu mourût jeune, que les biens des Montluc ne passassent à la famille de Caupène, eut assez de pouvoir pour faire rendre, au mois de mai 1567, un mois à peine avant l'arrêt d'union des deux Universités (114), un édit connu sous le nom d'édit de Saint-Maur, ou édit des mères, par lequel, au mépris des lois romaines, consacrées par un usage de plusieurs siècles, on réservait aux parens paternels les biens qui étaient parvenus aux enfans, du chef de leur père.

(113) Voy. Novelle 118, chap. 2.

(114) Quatre mois auparavant, ou en janvier 1567, il avait obtenu du Roi des lettres de légitimation pour Jean de Montluc de Balagny, son fils naturel. Voy. *Moréri*, mot *Montluc*; *Dreux du Radier*, *Biblioth. histor. de Poitou*, *ij*, 399.

Cet acte est une preuve non moins décisive de l'étendue de son crédit en 1567, puisque les enfans des prêtres étaient rangés dans la classe des enfans incestueux, et qu'il est de règle que les incestueux ne peuvent point être légitimés. Mais, quelque illégal qu'il fût, il effaça le vice de la naissance de Balagny. Il fut depuis maréchal de France, et il épousa deux femmes appartenant à des maisons illustres, Rénée de Clermont d'Amboise et Diane d'Estrées de Cœuvres (*Moréri*, *ibid.*).

N. B. L'édit de Saint-Maur a été rapporté en 1729.

Si nous adoptions de confiance les époques indiquées par les biographes, tels que Moréri, l'auteur de la partie historique de l'Encyclopédie, Chaudon (115), nous ne comprendrions rien à cette espèce d'intrigue dont nous devons les détails curieux au président De Thou, parce que, faute d'avoir examiné avec soin son récit de l'expédition de Madère, ils ont reculé à l'année 1568 la mort de Pierre de Montluc (116), tandis qu'elle a, au contraire, précédé de deux ans le fameux édit de Saint-Maur (117).

(115) Voy. ces biographes, mot *Montluc*.

(116) Ce qui a pu induire en erreur Moréri et ses copistes, c'est que De Thou a placé à son livre XLIV, où il rapporte les événemens de 1568, le récit de l'expédition de Madère; mais, en lisant avec attention ce récit, ils auraient facilement reconnu que De Thou le fait remonter à l'an 1565. En effet, au commencement du livre (*édit.* 1620, *ij*, 530), il parle du retour de Dominique de Gourgues, de son expédition en Floride, retour qui eut lieu le 6 juin 1568; mais, avant d'en donner les détails, il juge à propos, dit-il, de parler d'autres expéditions antérieures, faites aux Indes. Alors il raconte celles de Ribaud qui eurent lieu en 1562, 1564 et 1565. Ensuite il passe à celle de Montluc à Madère, en disant qu'elle se fit *eodem anno*, expressions qui se rapportent évidemment à 1565, et que Moréri aura cru indiquer 1568. Ce qui prouve d'ailleurs qu'il s'agit de 1565, c'est qu'il dit 1° qu'elle se prépara après l'entrevue de Bayonne qui eut lieu précisément en juin et juillet 1565 (Voy. *ib.*, *lib.* 37, *p.* 321, 322); 2° que c'est après cette expédition et celle de Ribaud qu'on entreprit celle de Gourgues (il en commence le récit à la fin de la *p.* 537), qui partit le 22 août 1567 (*p.* 538) pour rentrer le 6 juin 1568 (*p.* 539).

Le conseil de ville de Grenoble n'avait pas un protecteur aussi puissant que Montluc. Il ne fut informé que tard de l'arrêt d'union. La première assemblée où l'on parle de démarches à faire pour conserver l'Université, est postérieure de trois mois, c'est-à-dire fut tenue le 12 septembre 1567 (118);

(117) Il est bien clair que si Pierre de Montluc n'eût péri qu'en 1568, l'évêque, son oncle, n'aurait pas eu intérêt à faire rendre, en mai 1567, l'édit de Saint-Maur; car assurément il n'aurait pas pu prévoir alors que son neveu serait tué l'année suivante.

Ces mesures extraordinaires annoncent, au surplus, qu'il y avait entre les frères Montluc une union fort étroite, ce qu'il serait difficile de concevoir si l'on admettait ce que dit M. de la Cretelle (*Histoire de France*, *ij*, 16), que « le maréchal » de Montluc, dans ses Mémoires, ne parle jamais de son » frère, l'évêque de Valence, dont il condamnait sans doute les » opinions et la politique..... » Mais c'est une erreur. Le maréchal parle, au contraire, à diverses reprises, de son frère. Ainsi (*t.* 2, *liv.* 7, *f.* 166, *édit. de* 1593), il annonce qu'au mois de septembre, avant la bataille de Montcontour, c'est-à-dire de l'an 1569, l'évêque était à Gaure; au mois d'octobre suivant (*f.* 172), à Lectoure; au milieu de décembre (*f.* 182), à Bordeaux...... Ainsi, en racontant les événemens de 1570, il dit qu'au mois de juin l'évêque se rendit encore à Bordeaux, afin de chercher à se procurer des fonds pour l'expédition de Béarn projetée par le maréchal (*f.* 190); que, celui-ci ayant été blessé à l'assaut de Rabasteins (23 juillet), l'évêque ne le quitta jamais, jusqu'a ce qu'il le vît hors de danger (*f.* 212)....

(118) Voy. reg. mss. de Grenoble, d. date, f. 47.

mais, le 29 du même mois, la seconde guerre civile religieuse éclata dans tout le royaume. Il fallut s'occuper de soins plus importans jusques à la publication de la paix, ou plutôt de la trève du 23 mars 1568, connue sous le nom de paix boiteuse ou mal assise (119).

On fit aussitôt des réclamations. Nous avons découvert, dans les archives de la mairie, une feuille chargée de ratures et apostilles, intitulée *Mémoires à présent dressés* (120), *pâques*, 1568, et pâques fut le 18 avril. Nous y jetterons un coup d'œil, parce qu'elle donne une idée des opinions et de l'esprit du temps.

On y observe d'abord que l'Université est un privilége accordé à la ville de Grenoble, et que tous les priviléges furent consacrés par le transport du Dauphiné en 1349...... ; mais ce moyen dut faire peu d'impression, parce que l'édit du dauphin Humbert, de 1340, qu'on citait, n'indiquait pas précisément la création de l'Université ; tandis que celui du 25 juillet 1339, dont on paraît n'avoir pas eu con-

(119) C'était par allusion, soit au peu de durée de cette paix et à l'inexécution de ses conditions, soit à ses deux principaux négociateurs, dont l'un, Armand de Biron, depuis maréchal de France, était boiteux, et l'autre, Henri de Mesmes, était seigneur de Mal-Assise. Voy. *De Thou, ad annum* 1568, *lib.* 42, *in fine ; Moréri*, mot *Mesmes (Henri de) ; journal de l'Etoile, édit. de* 1744, *t.* 1, *p.* 35, *note de Lenglet.*

(120) Ils sont au sac cité à la note 5, p. 4.

naissance, dispose expressément, comme nous l'avons vu, que l'Université créée serait perpétuellement fixée à Grenoble, *ut in ea essent perpetuò generalia studia utriusque juris, medicinæ et artium.*

Après avoir ensuite rappelé la restauration faite en 1542 par le comte de Saint-Pol, l'édit de confirmation donné en 1547 par Henri II, avec la clause *en tant que de besoin*, qui laissait subsister dans toute sa force la création primitive du dauphin, on passe aux moyens qui, dans ce temps, devaient être les plus décisifs.

« Les écoliers catholiques, y dit-on, ne voudraient » aller, ni leurs parens les laisser aller à Valence, où » les deux principaux régens, MM. Cujas et de Bon- » nefoi, sont de prétendue religion....(121)... »

(121) On y reproche aussi aux Valentinois d'avoir favorisé la réforme, et, entre autres, de n'avoir pas démantelé leur ville, comme le Roi l'avait ordonné.

Le premier reproche pouvait paraître fondé au moment où l'on dressa le mémoire, c'est-a-dire le 18 avril 1568, puisque la paix du 23 mars précédent n'avait été publiée à Valence que le 15 avril, ce qu'on pouvait aussi ignorer à Grenoble le 18, et que le chef des protestans, Miribel, n'avait point encore remis les clefs de la ville (ce ne fut que le 19). Voy. *reg. mss des conclus. de Valence, 12, 15 et 19 avril* 1568.

Quant au second reproche, Chorier (*Hist. génér., ij*, 601) et M. Dufau (*Hist. de France, xxx, part. 2, pag.* 23) disent, au contraire, sous l'an 1565, que les fortifications de Valence furent démantelées. Ces deux assertions opposées pourraient se concilier, en admettant que les fortifications de Valence furent

Nous remarquerons, au sujet de ce passage, 1° que l'expérience prouva bientôt la futilité de l'objection, car les leçons de Cujas attirèrent à Valence un nombre prodigieux d'élèves de tout pays; 2° que ce passage prouve que la religion de Cujas, sur laquelle les biographes modernes sont encore partagés, était au moins alors un problême, puisqu'on lui attribuait les mêmes opinions qu'à Bonnefoi, protestant déclaré, qui échappa avec peine aux massacres de la Saint-Barthélemi, et alla finir ses jours à Genève (122).

On observe ensuite, dans le mémoire, qu'on doit toujours craindre du désordre à Valence; que, par exemple, dit-on naïvement, « M. Hotoman, principal régent en 1566, qui était de prétendue religion, y reçut un soufflet, puis s'en alla avec cela (123). »

réellement démantelées, mais seulement après la paix de 1568, de sorte que Chorier et M. Dufau ne se seraient alors trompés que d'époque.

(122) Voy., sur ces divers points, notre Histoire de Cujas, à la suite de notre Histoire du Droit.

(123) Il est certain que Hottoman quitta Valence à la fin de 1566, pour aller professer à Bourges, où il fut appelé par Marguerite de France, duchesse de Savoie et de Berri, et par le chancelier de l'Hospital, en remplacement de Cujas, que la duchesse avait aussi appelé à Turin (*voir la même Hist.*). Cela résulte de la vingt-troisieme préface ou épître d'Hottoman, datée du 13 avril 1567, et où il annonce qu'il est à Bourges depuis quelques mois. Voy. *d. préf.*, *p.* 28, *in oper.*

On termine par soutenir que les élèves seront mieux à Grenoble, où il y a de plus éminens personnages.

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette pièce, ce sont les moyens qu'on indique à la fin comme devant être employés pour réplique aux objections de Valence. Ils montrent qu'on espérait surtout tirer grand avantage de l'hérésie des professeurs; car, prévoyant que les Valentinois pourraient rétorquer l'argument contre Grenoble, on dit qu'il faudra répondre que « MM. Athénée, Riquier, de Boissonne et de Govéa, » et autres docteurs étrangers de l'Université de Gre- » noble, allaient tous à la messe. »

Mais comme une simple allégation n'eût pas été de grand poids par rapport à Gribald, à cause de l'éclat qu'avait eu son expulsion, et par rapport à Loriol, qui devait être bien connu à Valence où il avait professé plusieurs années, on invite à donner sur leur compte les explications suivantes:

« Les enfans et domestiques de M. Loriol allaient » tous à la messe, et de lui ne s'est vu sortir aucune » chose onéreuse, ni qu'il suivît oncques l'exercice » de prétendue religion, fors qu'il était fort solitaire » et ne se montrait guère qu'à sa leçon. »

Voilà tout à la fois et un aveu naïf de l'hétérodoxie de Loriol, et un éloge de sa manière d'agir; car la

ejusd., *t.* 3, *à la fin*, *édit. de* 1600. Mais nous ne trouvons nulle part rien qui soit relatif à l'aventure fâcheuse indiquée ci-dessus.

circonspection et l'exactitude sont certainement de grandes qualités dans un professeur.

« M. Moffa », poursuit-on (il faut se rappeler que Mathieu Gribald s'appelait aussi Moffa, et qu'il était seigneur de Fargies, sur le territoire de Colonge, au pays de Gex, appartenant alors au canton de Berne), « M. Moffa, durant sa première *conduite*, en 1543 et » 1544, allait toujours à la messe : à la dernière, en » 1560, il disait ne pas oser, pour ce que ses biens » étaient sous les Bernois, auprès de Colonges, qui » les lui eussent ôtés. »

Nous doutons beaucoup qu'un tel motif eût justifié, auprès de la cour de Charles IX, les Grenoblois d'avoir accueilli et soutenu Gribald. Les protestans, il est vrai, tout comme les catholiques, lorsqu'ils dominaient dans un pays, saisissaient ou taxaient les biens de leurs adversaires pour les frais de la guerre : les registres de Grenoble et Valence en font foi (124) ; mais les cantons suisses, loin d'avoir la guerre avec la France, étaient alors ses alliés ; et leurs troupes, le 29 septembre 1567, six mois avant la rédaction du mémoire, avaient sauvé Charles IX

(124) Ainsi, à la fin de 1567, les réformés s'étant saisis de Valence, faisaient peser les frais de la guerre, dans cette ville, sur les catholiques, et ceux-ci, restés maîtres de Grenoble, les y faisaient supporter aux protestans. Voy. *reg. mss. des conclus. de Valence*, 8 *décemb.* 1567 *et jours suivans ; id. de Grenoble*, 26 *décemb.* 1567 *et jours suivans, et* 19 *févr.* 1568.

que les protestans, commandés par le prince de Condé, avaient été au moment d'enlever (125).

On termine ce mémoire par dire qu'il faudrait faire une requête *lugubre* au Roi, pour demander le maintien de l'Université et la jouissance des revenus accordés sur les gabelles.

Nous ignorons si ce mémoire singulier fut présenté au Roi; nous voyons seulement qu'en 1576 Henri III continua à l'Université de Valence le prélèvement de 2000 liv. sur les gabelles, dont précédemment la moitié était donnée à l'Université de Grenoble (126); qu'en 1579, Catherine de Médicis étant venue à Grenoble, on réclama vainement auprès d'elle le rétablissement de l'Université, et que le connétable de Lesdiguières ne réussit pas mieux dans la suite (127).

Mais le peu de succès de ces démarches ne porte aucune atteinte à la légitimité des titres qu'aurait pu faire valoir la ville de Grenoble, tels que l'édit de 1339, et il ne prouve pas non plus que l'Université n'y fût point bien placée. L'expérience avait démontré le contraire pendant vingt-cinq ans, puisque les élèves y affluaient au temps de Gribald et de Govéa. Si celle de Valence acquit bientôt une grande réputation sous le professorat de Cujas, ce fut précisé-

(125) Voy. De Thou, hist., lib. 42, ad ann. 1567.

(126) Voy. transaction de 1582, au sac cité à la note 5, pag. 4.

(127) Voy. Chorier, hist. génér., ij, 688, 642.

ment à l'aide des secours que lui fournit la suppression de l'Université de Grenoble, dès que, sans cela, d'après l'aveu de son conseil de ville, elle n'eut pu mettre à sa tête le premier jurisconsulte du monde.

Il est probable d'ailleurs, et c'est aussi l'opinion générale dans nos pays, que jamais les autorités administratives et judiciaires de Grenoble ne renoncèrent aux droits de leur ville, et que, de temps à autre, ils essayèrent de faire entendre leurs réclamations au gouvernement (128).

Il y prêta enfin attention vers le commencement du dix-huitième siècle, lorsque la décadence de la première Université du ressort de notre ancienne cour supérieure, Valence, et la nullité complète de la seconde, Orange, prouvèrent par des faits matériels combien l'on s'était trompé sous Charles IX, lorsqu'on avait supprimé celle de Grenoble.

(128) C'est ici que finissait notre premier travail, lorsque nous le soumîmes à la Société des sciences et des arts de Grenoble, le 23 septembre 1819. Les faits suivans ont été puisés pour la plupart dans le compte rendu de M. de Sauzin et dans le mémoire du parlement de Grenoble, imprimés en 1765 par ordre de cette compagnie, et intercallés ensuite dans le tome 24 des édits par elle enregistrés (*Grenoble, in-4°, chez Giroud*); compte et mémoire que nous allons citer, et qui nous furent indiqués, après la séance, par M. Jourdan, membre de la Société.

Au reste, nous avons aussi fait à ce qui précède beaucoup d'additions, surtout aux notes, d'après diverses recherches postérieures à la première lecture.

Dès le 13 septembre 1732, sous le ministère et d'après l'impulsion de l'illustre chancelier d'Aguesseau, un arrêt du conseil créa une commission pour examiner l'état des deux Universités. Elle fut composée des premier président et procureur général au parlement de Grenoble, MM. de Grammont et Vidaud de la Bâtie, de deux conseillers à la même cour et de l'intendant de la province du Dauphiné, M. de Fontanieu, et l'on ordonna aux deux Universités de lui remettre leurs titres et leurs registres de dix années. La commission, après avoir en vain attendu la remise de ceux de Valence, donna, le 30 août 1738, son avis, dont la conclusion était qu'il fallait supprimer l'Université d'Orange, et transférer celle de Valence à Grenoble.

Les deux Universités réclamèrent à leur tour, comme n'ayant pas été entendues. On renouvela la commission en 1742. MM. de Sauvigny et de Piolenc y furent substitués à MM. de Fontanieu et de Grammont. L'Université de Valence leur envoya, au mois de février, des députés avec ses titres. Enfin la seconde commission donna, le 12 février 1744, un second avis en tout conforme à celui de la première.

Malgré cette autorité imposante, et quoique le dépérissement des études à Valence devînt chaque jour plus sensible, et que le parlement fît de temps en temps quelques tentatives, les choses restèrent au même état jusqu'en 1764.

Il en essaya une nouvelle cette année. Par arrêtés

des 24 juillet, 6 septembre et 28 novembre, il chargea M. de Sauzin, un de ses conseillers, de faire des recherches, et de lui présenter un rapport sur la même matière. Ce magistrat, aidé des documens qu'il trouva dans l'avis de la seconde commission (129), soumit son travail aux chambres assemblées, le 11 décembre 1764. Enfin, le 20 mars 1765, le parlement présenta au Roi un mémoire où, adoptant d'abord une opinion précédemment émise par le chancelier d'Aguesseau (130), il proposait de suppri-

(129) Il avoue (*pag.* 21) que l'avis de la commission lui fut fort utile pour le précis historique par lequel il commença son rapport ou compte rendu.

Ce précis historique énonce quelques-uns des faits que nous avons rapportés au commencement de notre travail; mais il garde le silence sur presque tout ce qui s'est passé au seizième siècle, entre autres sur les événemens relatifs à l'enseignement de notre Université, à ses professeurs, à son union, à celle de Valence, etc., etc. Enfin, dans le petit nombre de ceux qu'il rapporte, il y a des inexactitudes. C'est que, chose assez étrange, les commissaires et successivement M. de Sauzin se sont bornés à consulter Valbonnais et les titres remis par les Universités de Valence et d'Orange. Ils n'ont compulsé ni les auteurs contemporains, ni même les registres de la mairie de Grenoble qui étaient pour ainsi dire sous leurs mains. Il est vrai que, pour y découvrir les faits retracés ci-devant, nous avons été obligés d'examiner les délibérations d'une trentaine d'années, où ils sont épars, examen que la mauvaise écriture et les abréviations du temps, l'obscurité des rédactions, etc. ont rendu très-long et très-difficile.

(130) Ainsi l'établissement d'une école de droit à Grenoble a en sa faveur le suffrage du plus grand magistrat du 18.e siècle.

mer les deux Universités d'Orange et de Valence, et d'en créer une à Grenoble pour les remplacer.

Il demanda ensuite, dans le cas où l'on trouverait trop de difficulté à cette opération, de supprimer la première Université et de transférer la deuxième à Grenoble, et, en dernière analyse, si les suppressions répugnaient trop, de créer une troisième Université à Grenoble.

Les motifs, soit du mémoire du parlement, soit du rapport de M. de Sauzin, sont, entre autres, que la situation des deux Universités de Valence et d'Orange est vraiment déplorable ; que la première, depuis l'érection de l'Université de Turin, surtout depuis celle de la Faculté de Droit de Dijon, en 1723, réduite à quelques élèves du pays, est tombée dans un état de langueur dont elle ne s'est plus relevée ; qu'à celle d'Orange, dès le seizième siècle, on ne faisait pas « et on ne fait jamais à présent aucune « leçon ; que les actes s'y réduisent exactement à « ceux que répètent, à l'improviste et en courant, « les voyageurs à qui l'on confère des degrés : le reste « des examens et des études est feint et simulé (131). »

Cette démarche, encore plus imposante que celle des commissions de 1738 et 1744, d'autant que les mémoires du parlement et de M. de Sauzin furent rendus publics par la voie de l'impression, n'eut pas néanmoins plus de succès. Les mémoires furent oubliés ; l'Université d'Orange ne reprit point ses

(131) Mémoire du parlement, p. 51 et 52.

leçons; le nombre des élèves de celle de Valence ne s'accrut point; car, au moment de la révolution, l'on y en comptait à peine une douzaine, quoiqu'elle eût des professeurs du plus grand mérite (132); et toutes les deux ne continuèrent pas moins, jusqu'à leur suppression, à conférer les grades, dits *per saltum*, à tous les particuliers qui en avaient la fantaisie ou le besoin, et auxquels leurs affaires permettaient de séjourner dans ces villes pendant les deux jours qui suffisaient aux cérémonies des inscriptions, des examens et des actes (133).

Au reste, la justice des réclamations du parlement de Grenoble a été depuis prouvée de la manière la plus décisive par l'état florissant de la nouvelle école de Droit de cette ville. Dès son érection, vers 1805, sa prospérité a été toujours croissante, quoiqu'on y ait tenu à l'observation des règles, soit quant aux inscriptions, soit quant à l'assiduité des élèves, soit quant à la rigueur et à la publicité des examens et actes, avec une sévérité bien opposée au relâchement étrange, ou plutôt scandaleux, qui s'était depuis si long-temps glissé dans presque toutes les anciennes académies du royaume.

(132) Entre autres M. Planel, actuellement professeur doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.

(133) Nous pouvons l'assurer d'après un témoin que nous devons bien connaître. Au surplus, ces abus s'étaient introduits dans la plupart des Universités bien long-temps avant les réclamations du parlement de Grenoble. Nous pourrons y revenir dans notre Histoire du Droit.

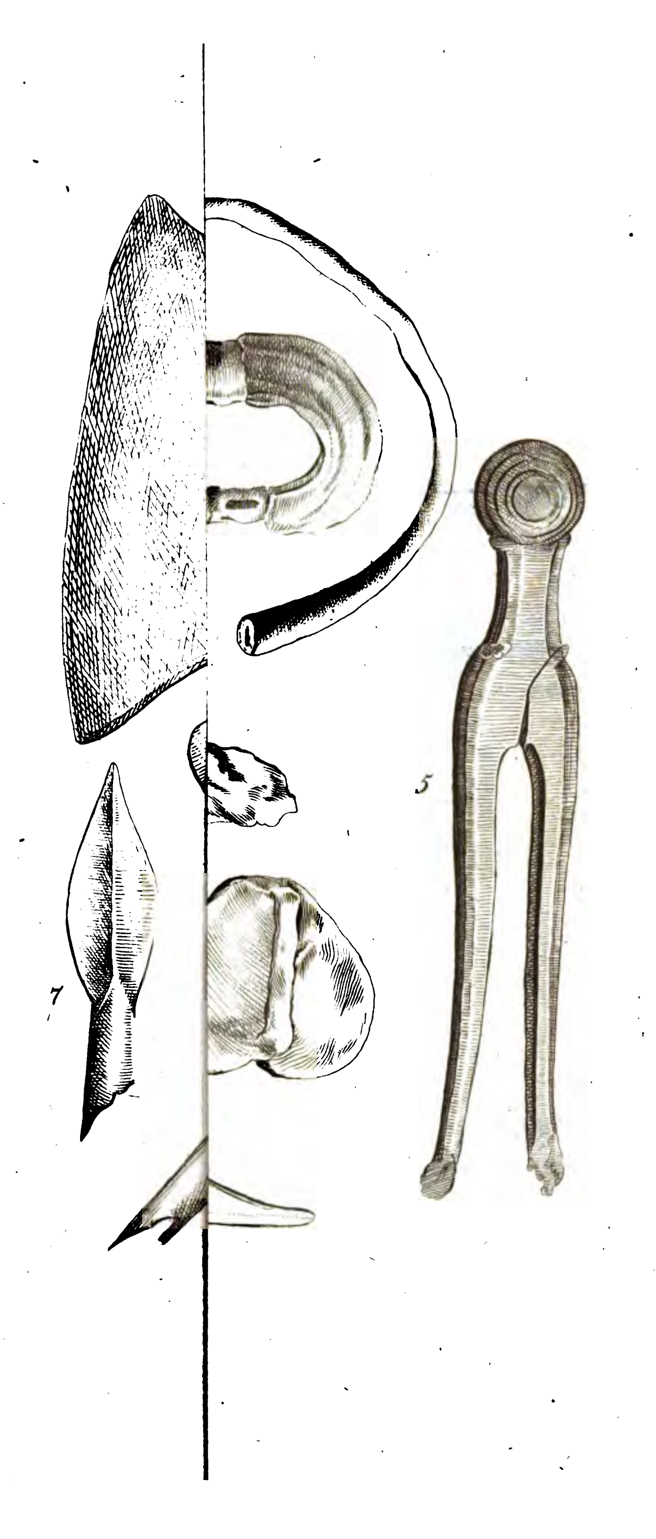
MÉMOIRE

Sur des tombeaux antiques découverts en 1809, 1815 et 1816 sur le territoire de Vézelise, au département de la Meurthe; par M. Rottin, chevalier de la Légion-d'honneur, membre résident.

Il y a environ quatorze ans que, sur le territoire de Vézelise, petite ville du département de la Meurthe, distante de trente kilomètres de Nancy, dans la partie dite le *Haut du Saussy*, lieu élevé au levant d'été de la ville, des ouvriers arrachant des moellons sur un terrain cultivé de temps immémorial, le long du chemin vicinal qui conduit de Vézelise à Gerbécourt, rencontrèrent à $0^m,650$ (2 pieds) de profondeur une espèce de cercueil reposant sur la roche, formé aux côtés, en tête et aux pieds de grosses pierres plates, de la nature de celles que fournit le sol. Une autre grande pierre recouvrait ce cercueil, brute comme les premières, et n'offrant aucune sculpture, aucune inscription : dans l'intérieur étaient les restes du cadavre d'un homme ayant les pieds à l'orient; il avait à un de ses côtés (on ne m'a pas dit si c'était à gauche ou à droite) une épée de fer très-maltraitée de la rouille, longue d'environ $0^m, 596$ (22 pouces), sur $0^m, 047$ (1 pouce 9 lignes) de largeur, poignée de $0^m,108$ (4 pouces),

dont il n'y avait plus que la soie surmontée d'une espèce de losange qui, sans doute, retenait la garniture. A la hauteur des hanches était une sorte d'anneau en cuivre, traversé par une longue cheville de fer, dont la destination paraît avoir été de tenir fixée la ceinture sur les reins et en sautoir : sur cette espèce de boucle, deux fers de poignards à deux tranchans (*fig.* 8), longs de 0^m,162 et 0^m,189 (6 et 7 pouces) dont 0^m,135 (5 pouces) de lame ; une de ces lames avait 0^m, 023 (10 lignes) de largeur, et se terminait en pointe ; l'autre, large de 0^m,027 (1 pouce), était arrondie par le bout ; le temps en avait détruit les poignées ou montures : de l'autre côté du cadavre, à la hauteur de la tête, était un fer de lance (*hasta*), de 0^m,135 (5 pouces) de douille, sur 0^m,244 (9 pouces) de lame à deux tranchans, se terminant en pointe, et dont la plus grande largeur était de 0^m,041 (1 pouce et demi) ; la hampe était consommée, ainsi qu'une partie de la douille qui se trouvait rompue à l'endroit où les clous l'avaient fixée au bois de la hampe.

Une fibule très-bien conservée d'une sorte de métal blanchâtre longue de 0^m, 054 (2 pouces), ayant son crochet de 0^m,027 (1 pouce) engagé dans un anneau ovale, annonçait assez, par l'emplacement où elle a été trouvée, qu'elle servait à fixer le manteau sur les épaules ; dans la patte de l'agrafe étaient les trous au moyen desquels on l'avait fait tenir à l'étoffe. A l'endroit de la bouche, on a trouvé


5
7

une pièce de bronze de la grosseur d'un de nos sous; à côté de la tête, encore, un vase de poterie rouge non vernissée, telle que celle que l'on fait au village de Favières, à 10 kilomètres de là, ayant la forme de nos carafes de verre, à peu près, haut de $0^m,189$ (7 pouces) sur $0^m,135$ (5 pouces) de son plus grand diamètre; plus, une coupe ou tasse aussi non vernissée et mutilée par l'ouvrier, d'une terre grise avec cassure noirâtre, semblable en tout aux tests que je possède, d'un vase qui a eté trouvé il y a quelques années, rempli de monnaies saussées du Bas-Empire, sur le territoire de Fressin, département du Nord, et aussi aux fragmens d'un autre vase de terre qui vient d'être découvert dans le même arrondissement, sur le territoire de Château-l'Abbaye, contenant un grand nombre de médailles d'argent. Enfin, cette sépulture a aussi offert une bague de cuivre rongée, à laquelle était adhérente la phalange du petit doigt conservée, à ce qu'il paraît, par le vert-de-gris, résultant de la décomposition de la bague. (On sait que les Romains portaient volontiers des bagues, et qu'ils les plaçaient à tous les doigts, celui du milieu excepté.) Cette phalange et une portion de fémur étaient tout ce qui restait du cadavre, le surplus des ossemens se trouvant réduit en poussière.

Le lendemain, découverte au même lieu d'un autre tombeau; dans celui-ci il n'y avait ni épée, ni bague, ni pièce de monnaie, ni fibule, mais seulement une pique ou lance (*hasta*), un pot et

une tasse de terre qui ont été cassés par la maladresse des ouvriers; les os étaient aussi réduits en poussière.

A deux époques plus récentes, de nouvelles fouilles faites dans le même canton, la première par un homme qui défrichait un coin de terre près du chemin déjà cité, et les secondes au mois d'août 1816, pour se procurer des pierres destinées à la reconstruction du pavé de la ville qui, depuis plusieurs années, était bouleversé, ont donné lieu à de nouvelles découvertes de cadavres en assez grand nombre, à une profondeur qui variait de cinquante centimètres à un mètre, selon que la couche de terre était plus ou moins épaisse sur le banc de la roche, et généralement orientés comme ceux qu'on avait trouvés huit ans avant. Une partie de ces cadavres avait seulement été placée côte à côte sur la roche, en ligne et recouverts de terre : les autres étaient séparés entre eux par de grandes pierres brutes prises sur le terrain, se réunissant en angle par-dessus le corps du mort, avec une troisième pierre à la tête, puis recouverts immédiatement de terre, à la différence du premier tombeau que nous avons vu être formé de tous les côtés de pierres très-grosses, et recouvert d'une autre très-grande, formant tombe.

On n'a pas pu distinguer si ces squelettes étaient tous d'hommes, ni leur position primitive; s'ils étaient tous sur le dos, parce qu'il n'en restait que quelques parties des extrémités; quelques-uns de ces ossemens semblaient avoir appartenu à des hommes

hauts de 1^{m}, 949 (6 pieds) au moins, le reste n'indiquait qu'une stature ordinaire : les uns avaient à leur côté une épée, d'autres une lance (*hasta*), d'autres une hache (*securis*), plusieurs deux de ces armures, et quelques-uns trois. On a aussi trouvé un fer de dard ou javelot, ovale, de 0^{m},063 sur 0^{m},027 (28 lignes de longueur, sur 12 de largeur) à deux tranchans, terminé en pointe avec 0^{m},023 (10 lig.) de douille (*fig. 7*).

Les fers de lances, dont il n'existait plus aucune parcelle de hampe, étaient en général fortement rongés par la rouille; un seul s'est trouvé entier, la douille de 0^{m},027 (1 pouce) d'ouverture allait, en se rétrécissant, jusqu'à la naissance de la lame : il m'a paru avoir appartenu à une *hasta* plus petite que celle qu'on avait trouvée dans le tombeau découvert en 1809, n'ayant de l'orifice de la douille à la lame que 0^{m}, 203 (7 pouces et demi), et celle-ci de longueur que 108 à 112 (4 pouces et quelques lignes), sur une largeur de 0^{m},041 (1 pouce et demi). On sait que les lances de l'infanterie romaine étaient moins grandes que celles de la cavalerie.

Les fers d'épée étaient longs d'environ un mètre, y compris la poignée qui devait être très-courte et sans garde, comme la poignée des sabres de nos sapeurs; leurs lames très-lourdes, à deux tranchans, avec arrête très-épaisse, étaient ou arrondies au bout comme celle de l'épée du premier tombeau, ou se terminaient en pointe. Une seule a été trouvée coupant seulement d'un côté, se terminant en pointe

Les objets trouvés dans le premier tombeau fouillé il y a quatorze ans, ont été soigneusement recueillis par un amateur (M. Richard), qui habite Vézelise depuis quelques années; ils sont conservés avec d'autres dans le cabinet qu'un riche particulier (M. Nicolas Olry) a ouvert aux curiosités du pays, dans le pittoresque Belvedère qui termine son jardin. Il est fâcheux que les trouvailles faites en 1816 n'aient pas reçu la même destination : presque tout a été victime de l'ignorance ou de l'insouciance des ouvriers; des restes de vases, d'armures brisées ont servi, pendant plusieurs semaines, aux jeux des enfans de la ville; quelques anneaux ou boucles en cuivre, un

diamètre de 15 à 20 millimètres. Un seul, beaucoup plus petit et rond, offre au premier abord l'aspect d'un verre *irisé* par suite d'un long séjour dans la terre; mais, en l'examinant de plus près, on reconnaît une couche d'une substance de couleur argentine appliquée sur le verre. Les grains de poterie sont, en général, cylindriques, de 5 jusqu'à 25 millimètres de longueur, sur 5 à 25 millimètres de diamètre; quelques-uns (les plus petits) sont tout d'une couleur ou jaune ou rouge; les plus grands sont recouverts d'une sorte d'émail jaune ou blanc appliqué, soit en simple zone horizontale ou spirale, soit en dessins réguliers, comme ceux d'une sorte de dentelle. Un seul de ces grains de poterie perd un peu sa forme cylindrique sur ses deux extrémités; sa surface est nuancée de dix zones irrégulieres, jaunes, noires, rouges et vertes. Ce morceau, parfaitement conservé, égale en finesse la pâte des plus belles poteries des anciens. Les grains d'ambre sont généralement longs de 20 à 30 millimètres; ils sont taillés en facettes irrégulières, et présentés au feu, ils répandent une odeur très-prononcée.

bracelet de cuivre doré, une cotte de maille en fer, des fers de lances ou de dards, d'épées, la monture en cuivre d'un compas qui ressemble presque en tout à celle des compas dont nous nous servons aujourd'hui, quelques grains de colliers en verre, en poterie, en ambre, un petit coin de jade taillé (*fig.* 9) dans la forme des armures en silex des anciens, mais le plus petit que j'aie encore vu, (il n'a que $0^m,035$ de hauteur, $0^m,025$ de tranchant et $0^m,008$ dans la plus grande épaisseur), et deux haches de fer ont seuls échappé à la destruction, par les soins de M. Borum, négociant de la même ville, qui a le bon esprit d'attacher du prix à ces monumens de l'histoire locale. Il a bien voulu partager avec moi : je possède, outre les trois boucles dont j'ai parlé, une plaque de ceinturon faite en cœur, le bracelet, un fragment de la cotte d'arme, un petit ornement incrusté en verre (1), et, comme je l'ai déjà annoncé, la hache ci-dessus décrite; l'autre hache, qui était d'un tiers plus grande dans toutes ses proportions et d'un acier très-fin, est parfaitement conservée. Elle a été émoulue par les soins de M. Borum, et est d'un usage aussi solide aujourd'hui qu'elle pouvait l'être il y a 15 à 1800 ans; circons-

(1) Cet ornement est circulaire et a 25 millimètres de diamètre; il se compose de neuf pièces de verre, appliquées sur une couleur rouge dans une espèce de châssis d'argent à compartimens. Au centre, un vide également circulaire indique la place d'une pierre ou d'un autre morceau principal de verre, qui y aurait existé.

gauloise, le petit coin tranchant de jade, tout enfin fait croire que ces sépultures remontent à l'époque celto-romaine, et pour le moins à celle des fils de Constantin. Si on objectait que la forme de la monture en cuivre du compas (*fig.* n° 5), trouvée dans les mêmes fouilles, est à peu près la même que celle des compas de nos jours; que les boutons d'étain rencontrés dans quelques sépultures semblent indiquer une époque moderne; que les cottes d'armes ne paraissent appartenir qu'au moyen âge, et jusqu'à Henri IV; je répondrais que cette objection n'est rien, opposée aux circonstances qui ont amené la découverte de ces monumens antiques, parce que l'usage du compas doit être aussi ancien que les professions mécaniques auxquelles il est nécessaire; que, sans remonter aux poètes qui font honneur de l'invention de cet instrument à Icare, à Perdix, fils de la sœur de Dédale, il me suffit de dire que le cabinet d'*Herculanum* en offre plusieurs de différentes grandeurs, avec d'autres instrumens de géométrie, tels que des mesures de longueur repliées sur elles-mêmes, etc. etc., et que les Romains pouvaient bien avoir déterminé la forme du compas, comme ils ont déterminé celle de la charrue araire, dont on se sert encore dans quelques départemens de la France, notamment dans le Puy-de-Dôme, celle de la faux, celle des cuillers, etc., enfin qu'il n'est pas prouvé que la cotte de maille n'ait pas été une armure défensive sous le Bas-Empire. Quant aux boutons d'étain, on sait, dit M. Mongez, que je ne crains

pas de présenter comme la meilleure autorité que nous ayons en ces sortes de recherches, que les fibules dont se servaient les anciens pour réunir les extrémités des *chlamys* ou *læna* des *paludamentum*, des *sagum*, des *palla*, noms que les Romains donnaient à différentes sortes de manteaux, étaient ou un bouton, ou une boucle, ou une agrafe dont la longueur n'excédait pas pour l'ordinaire celle de l'index.

Au reste, d'autres circonstances non moins importantes viennent à l'appui de l'origine celto-romaine, que je crois devoir attribuer aux sépultures antiques découvertes sur le territoire de Vézelise; ce sont celles des localités mêmes.

En effet, s'il faut en croire la tradition et l'historien principal de la Lorraine, le laborieux *dom Calmet*, la ville de Vézelise, autrefois chef-lieu du comté de Vaudémont depuis que cette forteresse a été détruite, et d'un bailliage royal, chef-lieu de district au commencement de la révolution, et aujourd'hui celui d'un canton considérable, avec une population de 1800 à 2000 âmes, n'a pas toujours été placée dans le fond du vallon où elle existe maintenant, au confluent de Brénon et d'Uvry. Un château très-ancien lui a donné naissance, et ce château était situé à droite de la vallée, au bas du village d'Omelmont, au lieu dit *Haut du Saussy* : on l'appelait le château de *Velaine*. « On ignore, dit une chronique « manuscrite, qu'a bien voulu me communiquer « M. Lachasse-Robert, par qui ce château a été

« bâti; mais on sait qu'il fut ruiné par Frédéric Ier,
« comte de Bar, en 997, dans la guerre qu'il
« eut à soutenir contre l'empereur, et que les can-
« tons de terres et de prés des environs s'appel-
« lent encore le ban et canton de Velaine. » J'en ai
visité l'emplacement au mois d'octobre 1817, en
faisant la reconnaissance de celui des sépultures que
je viens de décrire.

Pour s'y rendre, on quitte, à trois portées de fusil
de la dernière maison de la ville, la grande route qui
se dirige vers Nancy, pour prendre, à droite, au
point où finissent les jardins qui tapissent le coteau,
le chemin vicinal qui conduit au village de Gerbé-
court, dans la direction du sud-est. D'abord on
trouve une rampe escarpée de trois cents pas, qu'on
appelle la *Côte ferrée*, aux bords de laquelle on se
souvient qu'il a été aussi trouvé des sépultures, ainsi
que dans la vigne voisine. Au haut de cette rampe
on prend à droite, en se dirigeant au sud sur le pla-
teau, une ancienne avenue de pareille étendue, assez
large, qui s'embranche au chemin dont on ren-
contre encore par intervalles des parties pavées,
et qui va en ligne droite se perdre dans un pierrier
sur le bord des champs labourés, à l'extrémité du
finage de Vézelise. Là, selon toutes les apparences,
était le château. Le sol en est aujourd'hui en pleine
culture, au petit espace près occupé par le pier-
rier que le laboureur grossit chaque année. La
situation de ce château devait être fort agréable; sa
vue, bornée au midi par les côtes pittoresques très-

rapprochées de Sion et de Vaudémont, comprenait presque de tous les autres côtés un horizon assez étendu et très-varié. C'est sans doute, dirait un étymologiste, ce qui lui a fait donner le nom de Velaine, du celtique *gwel* en construction, *wel* vue, et de *laouen* joyeuse, gaie, agréable.

Non loin de ce pierrier, à droite, on aperçoit, dans la direction de l'est, en avant du village d'Omelmont, le paquis ou pâtis de *Viller* (nom probablement dérivé par corruption de Velaine), terrain communal qui s'étend le long de la route d'embranchement déjà citée, ne servant qu'au parcours, et où l'on assure qu'était primitivement bâtie la ville de Vézelise. Des inégalités résultant çà et là de masures et de décombres que la pioche fait facilement reconnaître, et une ancienne fontaine qui coule abondamment dans une auge de bois sous des saules, au centre de ce vaste terrain, font en effet assez présumer que ce communal a été autrefois couvert d'habitations, ainsi que tout l'intervalle qui le sépare de l'emplacement du château de Velaine; et l'on ne peut pas se tromper sur l'âge de ces habitations, lorsqu'en fouillant dans les pierriers et parcourant les champs labourés, on rencontre à chaque instant des débris de briques, de carreaux antiques, et surtout de ces tuiles dont les Romains ont introduit les premiers l'usage dans les Gaules qui, à l'arrivée de ces conquérans, n'offraient encore que des toitures en chaume. Plus de vingt fragmens que j'ai pu en amasser en un instant, m'ont tous

offert des restes de tuiles plates d'un beau rouge, parfaitement cuites de $0^m,027$ à $0^m,030$ d'épaisseur, avec rebord de $0^m,027$ à $0^m,035$, absolument semblables à ceux que, dans les mêmes courses, j'ai observés, quinze jours plus tard, au lieu dit *la grande Haie*, sur le territoire de la ferme de Tautincourt, à 10 kilomètres de Pont-à-Mousson, au-delà de la vallée de la ci-devant abbaye de Sainte-Marie-au-Bois, et aux tuiles que j'ai vu retirer entières des profonds marais de la vallée de la Scarpe, à 400 kilom. de Vézelise, au nord de la France; tuiles qui, pour l'épaisseur, la longueur, la largeur, le nombre, la disposition et la hauteur des rebords, se rapportent absolument aux dimensions consignées dans le mémoire vraiment classique, lu il y a quelques années à l'Institut par M. Baraillon, *sur les premiers ouvrages de tuilerie et de briqueterie pendant le séjour des Romains dans les Gaules*; dimensions qui sont reconnues être les mêmes dans tous les pays de l'Europe où l'on a déterré des tuiles romaines, et par tous les écrivains qui en ont parlé; savoir:

Epaisseur des tuiles. 27 à 34 millim. (environ 12 à 15 lignes.)
Longueur. . . . . . 48 à 54 cent. (env. 1 p. 6 po. à 1 p. 8 po.)
Largeur. . . . . . . 35 à 37 cent. (env. 1 p. 1 po. à 1 p. 2 po.)
Hauteur du bord. . 27 à 34 millim. (environ 12 à 15 lig.) (1).

J'ai dit que le château de Velaine avait en vue

(1) Dans un excellent mémoire manuscrit, que M. Aubert Parent, professeur d'architecture à l'académie de Valenciennes, a bien voulu me communiquer, sur les antiquités de l'Helvétie,

les côtes pittoresques très-rapprochées de Sion et de Vaudémont, le *Vadani Mons* du moyen âge, dont il est à peine distant de cinq kilomètres. *Sion*, appelé *Semita* dans les anciens titres, mais à qui l'on aurait dû plutôt donner le nom de *Seduni Sedunum*, tel que Sion en Valais, en allemand *Sitten*, et sur lequel je prépare un mémoire particulier, placé à l'angle principal d'un massif de montagnes, qui est comme posé au centre

de 1800 à 1810, ou *Recueil de ce qu'elles ont produit d'intéressant pour les sciences et arts*, in-folio, avec plans et dessins au nombre de trente, l'auteur a donné la couverture du bâtiment des bains romains à *Augusta Rauracorum*, près de Bâle. Un fragment assez considérable de ce toit, fragment de la longueur de 2m,274 (7 pieds), avait été découvert par les ouvriers, lors des travaux pour déblayer ces bains, entrepris en août 1803 par suite d'une souscription d'amateurs de Bâle : ce toit s'était conservé enfoui. Il était composé de grandes tuiles plus larges par le haut que par le bas, moulées ainsi afin qu'elles pussent s'ajuster sans difficulté sur différentes sortes de toits. Leurs jointures étaient recouvertes par d'autres tuiles étroites et creuses; toutes étaient bien ajustées et consolidées ensemble par un ciment très-dur, ce qui fit juger que c'était un pan des toits qui couvraient les voûtes au-dessus des salles : par cette invention on n'y employait aucun bois de charpente. M. Parent donne les profils du toit et celui des tuiles : les grandes à rebord ont 0m,352 (13 pouces) à un bout, 0m,325 (12 pouces) à l'autre, et 0m,460 (17 pouces) de longueur, 0m,041 (1 pouce et demi) d'épaisseur, et 0m,027 (1 pouce) de rebord; les tuiles creuses, d'une forme convexe, ont la même longueur que les autres 0m,162 (6 pouces) à un bou , et 0m,189 (7 pouces) à l'autre.

de l'ancien comté de Vaudémont, offre par son site une position militaire escarpée, et qui domine presque de tous côtés une vaste étendue de pays. La tradition historique, et plus qu'elle, des vestiges encore visibles de fortifications, de tours, des restes de constructions, des débris d'armures, attestent que des troupes y ont campé à poste fixe, qu'elles y avaient une fonderie d'armes; et la forme de ces armures, les morceaux de meules portatives en lave et en granit, dans un pays où l'on ne connaît que la pierre calcaire blanche ou bleue; les fragmens de tuiles plates à rebord, qui sont nombreux sur le sommet de la montagne; les médailles gauloises, celles surtout du haut et du Bas-Empire que l'on y a trouvées en grand nombre, et que la terre restitue encore tous les jours, à mesure que les défrichemens sont pratiqués sur ses flancs long-temps incultes, désignent assez que ce camp, qui a été établi sur le mont *Semita*, était un camp romain. Le but des conquérans des Gaules, en choisissant des positions aussi élevées, était de surveiller plus facilement tout un pays et de se mettre à l'abri de toute surprise; la prudence voulait donc qu'ils couvrissent leurs camps par des redoutes, des châteaux, ou autres ouvrages avancés dans la plaine : or, à gauche, à quelques kilomètres, Eulmont, où se voient encore des vestiges de retranchement, au pied de Vaudémont, apres le revers d'un coteau (1); au centre, Chaouillay, au pied de la

(1) Le bassin de *Brénon*, qui se développe autour de la

côte de Sion, où l'on a déterré de vieilles cuirasses et d'autres armures, étaient sûrement des ouvrages avancés du camp retranché des Romains à *Semita*. Le château de Velaine étant à la même distance sur la droite, et terminant le fer à cheval, devait compléter le système de défense. Bâti sur un plateau bordé

montagne de Sion et Vaudémont, comme une mer vaste et profonde autour d'un promontoire escarpé, est borné à l'ouest par le village et les bois de Vandeléville. Au mois de juin 1821, le curé de ce village, M. Lullin, me conduisit sur un des points élevés du bois communal, à l'est du lieu. Le nom de *Framont*, qu'a conservé cette position, les restes très-bien conservés de retranchemens formés de trois fossés regardant le nord, l'ensemble de ces retranchemens, dont les terres ont été rejetées du côté du bassin qu'ils bordent, dominent et éclairent sur ce point, leur correspondance avec un chemin ferré qui traverse la forêt, conduisant d'une part à la voie romaine de Soulosse (*Solimariaca*) par Tranqueville, et allant d'autre part se terminer sur le bord d'une roche à pic, distante d'un kilomètre, à la naissance de la gorge, qui mène à Grimonviller, comme pour observer ce passage étroit; le souvenir enfin d'un retranchement du même genre, que j'ai remarqué sur la côte opposée, au-dessus du village de Peulney, tout donne lieu de conjecturer que le système de défense du plateau de Sion et Vaudémont s'étendait, de Chaouilley et d'Eulmont, à ces ouvrages de Vandeléville et de Peulney; Cette conjecture se trouve corroborée par la découverte qui a été faite, il y a vingt-cinq ans, d'un grand nombre de sépultures en pierre, dans les champs qui recouvrent aujourd'hui le sol de l'antique *Raville*, qui existait au pied de la hauteur de Framont, à un kilomètre de Vandeléville, localité dont les anciens titres font mention, mais qui a disparu depuis des siècles.

par la pente rapide au pied de laquelle coule, dans un vallon assez profond, la rivière de Brénon, on ne pouvait choisir une position plus favorable pour surveiller le cours de cette petite rivière, et les collines qui y aboutissent. Ces circonstances jointes à l'identité des armures, des débris de tuiles à rebords et de meules portatives qui y ont été trouvés, et dont je possède une entière, ne laissent aucun doute que les sépultures découvertes à proximité de l'emplacement du château de Velaine, ne soient des sépultures de soldats romains ou de leurs auxiliaires; et tout me porte à croire qu'elles n'y étaient pas seules. En effet, en parcourant attentivement le plateau avec M. Borum, nous avons remarqué, à la naissance de la bifurcation du chemin de Gerbécourt et de l'avenue du château de Velaine, une butte de 12 pas de large, qui se prolonge sur une longueur de 300 pas presque parallèlement à la crête du coteau, vers le village d'Omelmont. Cette butte, qui a environ deux mètres d'élévation réduite, au-dessus du sol des champs voisins, ne peut pas être envisagée comme faisant limite, puisque de part et d'autre elle est sur le territoire de la même commune de Vézelise; il paraît qu'elle se prolongeait anciennement sur l'emplacement où ont été trouvés les premiers cadavres, à droite du chemin de Gerbécourt, et que le défrichement l'aura fait disparaître. Il est donc bien probable qu'elle recouvre d'autres rangées de sépultures. Puisse cette indication exciter le zèle de quelques curieux, ou plutôt celui de l'administration

locale! Rechercher et recueillir les objets qui appartiennent à l'histoire de son pays, et en sont en quelque sorte les jalons, est un acte louable de patriotisme. En les réunissant et les classant dans un cabinet de l'hôtel de ville de Vézelise, on y jetterait les fondemens d'un musée, qui ne manquerait pas de piquer la curiosité des habitans et des étrangers, et que l'on se ferait insensiblement l'habitude d'enrichir de ce que le hasard ferait successivement découvrir dans les environs; et Vézelise se trouve dans une position favorable pour former, avec le temps, un semblable établissement (1).

J'ai cité dans le cours de cette notice le département du Nord, comme m'ayant procuré, lorsque je l'habitais, des fragmens de tuiles et de vases antiques pareils à ceux que l'on a retirés des fouilles de Velaine; ce n'est pas le seul rapprochement archéologique que la découverte dont je viens d'entretenir la société, m'ait mis dans le cas de faire entre le département du Nord et celui de la Meurthe, qui ont fait autrefois partie, le premier de la seconde, et le second de la première Belgique. On lit dans un des comptes rendus des travaux de la société d'ému-

(1) Depuis que les premières découvertes qui viennent d'être décrites ont réveillé l'attention des curieux dans le pays, on a recueilli chaque année des haches semblables à celles n° 1. On en trouve fréquemment et de pareilles sous Vaudémont, principalement à Chaouilley, où l'on rencontre généralement les mêmes armures, les mêmes grains de colliers, etc. Ces ornemens ne sont pas toujours à côté des cadavres, dans les tombeaux; il s'en trouve aussi d'épars dans la terre, et cela est facile à concevoir.

MÉMOIRE

Sur le village des Alluets-le-Roi, situé à sept lieues au nord-ouest de Paris, et sur les priviléges extraordinaires dont les habitans ont joui pendant cinq cents ans; par le baron COQUEBERT MONTBRET, membre résident.

A L'EXTRÉMITÉ de la forêt de Marly se trouve une haute plaine ou plateau, dont la longueur du sud-est au nord-ouest est d'environ dix mille mètres, et la largeur d'environ trois mille. Vers le milieu de ce plateau est situé un village peu considérable par son étendue, et qui, suivant le recensement fait l'année dernière, ne renferme que 533 habitans, uniquement occupés de la culture des terres, de l'exploitation des bois en hiver, et des autres travaux de la campagne, sans aucun des genres d'industrie propres aux villes, ou même aux bourgs. Cette commune porte de temps immémorial le nom des *Alluets-le-Roi*, c'est-à-dire du Roi, en latin *Allodia Regis*. Elle dépend du canton de Poissy, arrondissement de Versailles, département de Seine-et-Oise. Son histoire offre des circonstances peu connues, qui seront l'objet de ce mémoire; mais il convient avant tout de bien décrire la situation de ce lieu, afin que l'on comprenne mieux l'explication que nous essaierons de donner, touchant l'origine des priviléges extraordinaires accordés à ses habitans dès le douzième siècle, et peut-être long-temps auparavant.

La plaine où se trouve placé le village des Alluets est tellement élevée au-dessus de tout ce qui l'entoure que, vue de cette hauteur, la ville même de Saint-Germain-en-Laye paraît être dans un fond, et que les fontaines de cette ville sont alimentées par les sources qui sortent du pied des hauteurs des Alluets. On peut évaluer l'élévation de cette plaine au-dessus du niveau de la Seine à Paris, à environ 150 mètres. Aussi ce village n'a-t-il que des puits très-profonds, et où l'on ne rencontre une nappe d'eau permanente, qu'à 40 mètres (120 pieds) de profondeur.

Le clocher de son église paroissiale, dont le patron est saint Nicolas, et qui dépendait autrefois du diocèse de *Chartres*, archi-diaconé de *Poissy*, est une des stations qui ont servi à dresser la grande carte de France, dite de Cassini; et les ingénieurs, occupés maintenant à en faire une nouvelle sur une plus grande échelle, y avaient établi des signaux l'année dernière (1820). L'œil embrasse de là un très-vaste horizon; à 12 kilomètres (3 petites lieues) au sud-est, est Saint-Germain-en-Laye; à 8 kilomètres (2 petites lieues) vers l'est, la ville de Poissy, célèbre par ses marchés de bestiaux; à 9 kilomètres (2 lieues) au nord, la ville de Meulan-sur-Seine; à 16 kilomètres (4 lieues) au nord-ouest, celle de Mantes, aussi sur la Seine; enfin à 4 ou 5 kilomètres (1 lieue) à l'ouest, le bourg de Maule-sur-Maudre, dont le marché est le plus voisin de la commune des Alluets.

Tels sont les lieux qui entourent ce village de l'est à l'ouest, en passant par le nord; si l'on passe

par le sud, on trouve Versailles à 12 kilomètres; Maurepas à 15 kilomètres, et Montfort à 17 kilomètres.

La plaine des Alluets s'abaisse au nord-nord-est vers la route ferrée qui conduit de Saint-Germain à Mantes par Ecquevilly et Flins; elle est séparée de ce grand chemin par des bois très-agréables et percés de belles routes de chasse, qui portent aussi le nom de bois des Alluets. Ils appartinrent au domaine du Roi jusqu'au 12 juillet 1690, que Louis XIV les céda à différens propriétaires en échange de ceux qui composent aujourd'hui la forêt de Marly, que ce prince fit entourer de murs, et qu'on nommait alors forêt de Crouy.

Du côté opposé, c'est-à-dire au sud-sud-ouest, on descend de la plaine des Alluets vers une route pavée, qui, de Paris par Saint-Cloud et Roquencourt, conduit au bourg de Maule, et qui offre la communication la plus facile pour les voitures entre les Alluets et la capitale. La forêt de Marly en offrirait une plus courte, plus commode, et surtout beaucoup plus agréable par la beauté des bois et la variété des aspects, mais les barrières qui ferment les routes de cette forêt s'opposent à ce qu'on puisse la traverser autrement qu'à pied.

Le territoire actuel de la commune des Alluets comprend environ mille hectares, soit en terres labourables, soit en bois. Une partie de la surface de la terre y est bouleversée : on y remarque çà et là des creux plus ou moins profonds, et des buttes formées évidemment de main d'hommes : ces creux

et ces buttes offrent les vestiges d'une ancienne exploitation de meules, qui a existé dans cette plaine, et dont le village des Alluets était le centre. Elle a cessé d'avoir lieu de temps immémorial; du moins les plus anciens des habitans ne se souviennent pas de l'avoir vue en activité; mais le nom en est resté à plusieurs parties de ce territoire, qu'on appelle les Meulières-de-la-Ville, les Meulières-de-la-Cave, les Meulières-Chevalier, etc.; et dans les plus anciens actes connus, le village des Alluets est nommé *ad Molerias de allodiis*. Il y a lieu de penser qu'on a cessé d'exploiter les pierres meulières qui se trouvent dans cette plaine à une petite profondeur sous la terre labourable, lorsque, par l'acquisition de la Normandie, les environs de Paris ont pu s'en procurer de Houlbec, près Pacy-sur-Eure et que, depuis la réunion de la Champagne, il a pu en arriver à Paris, par la Marne, des carrières de la Ferté-sous-Jouarre, qui fournissent les meilleures meules que l'on connaisse. Mais avant que la Normandie et la Champagne fissent partie du domaine direct de nos rois, et lorsque ces provinces avaient des souverains particuliers souvent en guerre avec le monarque, les exploitations de meules des Alluets devaient être un objet fort important pour Paris et pour ses environs, et les habitans de ce village pouvaient en retirer un revenu considérable.

Tout annonce en effet que ce lieu a été beaucoup plus habité anciennement qu'il ne l'est aujourd'hui; il n'est pas traversé, comme les villages le sont d'ordinaire, par une seule grande rue se prolon-

geant dans la direction de la route la plus fréquentée; mais il s'y trouve encore diverses rues qui s'entrecoupent dans toutes les directions.

En parcourant ses limites actuelles, on reconnaît des vestiges d'une ancienne enceinte, consistant en un mur accompagné de tourelles; quelques parties du territoire tout près du village portent les noms de *Brèche-des-Champs*, *Brèche-à-Balai*, *Brèche-Cauchoise* et autres. Au-dehors du groupe de maisons qui composent le village, il ne se trouve pas de hameau ni d'habitation écartée, et cela paraît encore indiquer un lieu anciennement fortifié; car, autour d'un tel lieu, la guerre fait disparaître tout ce qui n'est pas dans l'enceinte des fortifications. C'est ce qui est arrivé probablement à un hameau dont les fondations se montrent encore à un quart de lieue des Alluets, et qui portent le nom des *Masures-au-Duc*, peut-être parce qu'un duc de Normandie aura eu là son quartier pendant qu'il assiégeait *les Alluets*.

Il n'y a pas long-temps qu'on voyait encore au centre du village, des ruines qu'on appelait le *vieux Château;* les anciens du pays disent qu'il était entouré de fossés et flanqué de tours; c'est probablement de ce château que parle le roi Louis-le-Jeune dans la charte que nous allons avoir occasion de citer.

Mais l'antiquité la plus précieuse sans doute pour les amateurs de l'histoire, ce sont bien moins ces monumens matériels que les écrits qui attestent les priviléges donnés par nos rois à ce

village, et dont le plus ancien qui soit venu jusqu'à nous est daté de l'année 1174. Quelques-unes de ces pièces, d'après le Trésor des Chartes, registre 135, pièce 284, sont rapportées au tome 7 des ordonnances des rois de France, qui a paru en 1747 (p. 275). Mais, outre que les textes n'y sont pas absolument conformés à ceux que nous donnons ici, *Secousse*, à qui l'on doit la publication de ce volume, n'avait point de certitude par rapport au lieu auquel ces priviléges devaient se rapporter. Il y a très-grande apparence, dit-il seulement, que ce lieu est le village des Alluets-le-Roi, près de Poissy, diocèse de Chartres; puis il ajoute: Si dans le territoire des Alluets il y a des carrières de pierres à meules, ou qu'il y ait des preuves qu'il y en avait eu autrefois, cela donnera un nouveau poids à la conjecture que je propose. Ce qui met enfin la chose hors de doute, c'est un arrêt du parlement de Paris, en date du 9 mars 1544, que nous allons transcrire, et que Secousse aurait cité, s'il l'eût connu, pour étayer son opinion.

Extrait des registres du Parlement.

«Entre les manans et habitans du village et paroisse des Alleux-le-Roi, demandeurs, et requérans main-levée leur être faite des fiefs, terres et seigneurie, justice moyenne et basse dudit lieu des Alleux, *d'une part;* et le procureur général du roi, défendeur, et empêchant ladite main-levée, *d'autre part;* après que lesdits demandeurs ont fait apparoir

de leurs titres, et mesmement des lettres en forme de chartes du mois de juin 1484, confirmatives des priviléges à eux donnés, ès quels sont incorporées les lettres des rois Philippe, de l'an 1190 (1) et 1281 (2); faisant mention que pour les revenus et forfaits de ladite ville des Alleux, que les rois ont donnés aux habitans, iceux habitans bailleraient chacun an au roi 20 livres; confirmation du 2 août 1484; autres lettres de confirmation de février 1514, ensemble les quittances d'aulcuns paiemens faits desdites 20 livres parisis au prévôt et sous-bailli de Poissy, qui ont été communiquées au défendeur, lequel a de tout communiqué par ses lettres missives à son substitut en la prévôté et sous-bailliage de Poissy, qui lui a écrit que les demandeurs ont, de tout temps et d'ancienneté, joui desdits revenus, moyenne et basse justice; *appointé* est: que lesdits demandeurs auront et leur fait ladite cour main-levée desdits revenus dudit lieu des Alleux, et justice basse et moyenne audit lieu, saisis, pour en jouir tout ainsi qu'ils faisaient avant ladite saisie, etc.

«A la charge toutefois que lesdits demandeurs seront tenus ci-après de payer par chacun an au terme accoutumé lesdites 20 livres parisis au receveur du domaine de la prévôté et vicomté de Paris, etc. Fait au parlement le 9e mars 1544.»

(1) C'est Philippe-Auguste. Secousse dit 1197, dix-huitième de ce règne.

(2) C'est Philippe-le-Hardi.

Cet arrêt ne cite pas de charte plus ancienne que celle du roi Philippe-Auguste, de l'an 1197; mais cette charte était elle-même une confirmation d'un privilége plus ancien, qui y est relaté, ainsi que le prouve un acte collationné à l'original, et que j'ai entre les mains, ainsi conçu :

« A tous ceux qui ces lettres verront, Robert d'Estouteville, seigneur de Hyaine, baron d'Ivry, chevalier, conseiller, chambellan du roi notre sire, et garde de la prévôté de Paris, salut. Savoir faisons que nous, l'an de grâce mil quatre cent cinquante-deux, le mercredi cinquième jour de juillet, vîmes unes lettres du roi, notre sire, scellée de son scel en las de soie et cire verte contenant la forme qui s'ensuit (2). »

Traduction.

« Charles, par la grâce de Dieu roi des Français, savoir faisons à tous présens et à venir que, sur l'humble supplication et requête de nos bien-aimés les manans et habitans du lieu ou *villa* dite les *Meulières des Alleux*, nous avons vu des lettres du

(1) Karolus, Dei gratiâ Francorum rex, notum facimus universis præsentibus pariter et futuris, nos inclytæ recordationis et felicis memoriæ Karoli quondam Francorum regis, dominis, progenitoris, cujus animæ propitietur altissimus, ad dilectorum nostrorum manentium et habitantium loci seu villæ, quæ dicitur *ad Mollerias de allodiis*, humilem supplicationem et requestam, vidisse litteras in quibus nonnullæ aliæ quorumdam prædecessorum nostrorum Francorum regum sunt insertæ litteræ, formam quæ sequitur continentes.

roi notre père, Charles, de glorieuse et heureuse mémoire, que Dieu absolve, lesquelles rappellent aucunes autres lettres de nos prédécesseurs, rois de France, dont la teneur suit.

Après ce préambule, le roi (c'était Charles VII), relate d'autres lettres de son père Charles VI en 1389, de Philippe de Valois en 1343, de Philippe-le Hardy en 1281, et de Philippe-Auguste en 1197, toutes confirmatives des priviléges accordés aux habitans des Alluets en 1174, par le roi Louis VII, dit le Jeune. C'est cette dernière pièce qu'il importe de rapporter ici, fidèlement traduite de l'original latin (1).

(1) In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Amen. Ludovicus, Dei gratiâ Francorum rex, notum facimus universis præsentibus et futuris, quod intuitu pietatis hominibus villæ, quæ dicitur *ad Mollerias de allodiis*, et aliis inibi hospitandis, et eorum hæredibus, nos et Gozo de Poissiaco (sive Pensiaco), qui medietatem villæ in omnibus tenet à nobis cum reliquo feodo suo, et etiam custodiam firmitatis in perpetuum concessimus, quod ipsi et hæredes ipsorum et alii inibi hospitandi à *toltâ et taillâ*, exercitu et equitatu, *corvatâ*, et aliis omnibus consuetudinibus et exactionibus liberi et immunes, in perpetuum erunt per totam terram nostram, excepta *plenâ lege*, quæ duodecim tantùm denariis emendabitur. Ob istius autem immunitatis donationem, prædictæ villæ homines et tam ibidem hospitandi quàm hæredes ipsorum, nobis et Gozoni et hæredibus nostris, reditus quos ibidem priùs habebamus duplicatos, deinceps reddent. Propterea ad ædificandum et comburendum in forestâ et eremo *usuagium* suum habebunt. Item si quis hominum in prædictâ villâ habitantium *Essartum* fecerit nulli, nisi inibi habitanti, vendere poterit. Universis etiàm sæpè dictæ villæ indulsimus quod, pro alicujus submonitionis causâ,

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Amen. Louis, par la grâce de Dieu roi des Français, savoir faisons à tous présens et à venir, que, par des motifs de charité (*intuitu pietatis*), nous et Gazon, de Poissy, qui tient de nous, comme partie de son fief, la moitié (*medietatem*) (peut-être faut-il entendre la seigneurie médiate) de la *villa* dite aux *Meulières des Alleux*, et la garde de la forteresse dudit lieu, avons concédé à perpétuité aux hommes dudit lieu, et aux autres qui y seront reçus par la suite, les priviléges suivans : savoir qu'eux, leurs héritiers et les autres qui y seront reçus en qualité d'hôtes (*inibi hospitandi*), soient à perpétuité libres et exempts de toute tôte et taille (*toltâ et taillâ*), d'ost et de chevauchée, c'est-à-dire de service militaire à pied et à cheval (*exercitu et equitatu*) de corvée et de toutes autres taxes et impôts par toutes nos terres (*per totam terram nostram*), excepté ce qu'on nomme *plena lex*, qui sera rachetable en une amende de 12 deniers seulement. En considération de l'immunité ici concédée, les hommes

super aliquâ querelâ, nisi in ipsâ villâ et villâ Poissiaci, nullatenus respondebunt. Quod ut ratum et firmum habeatur in posterum, scribi et sigilli nostri auctoritate precipimus confirmari. Actum Parisiis anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo septuagesimo quarto. Astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa :

Signum comitis Theobaldi, dapiferi nostri;
Signum Mathæi, camerarii;
Signum Guidonis, buticularii;
Signum Radulphi constabularii; vacante cancellariâ.

dits feus rois de France, que Dieu absolve, leur avoir donnés et octroyés; même par les lettres de confirmation et relief qu'il a plu au roi à présent régnant, roi de France et de Pologne, que Dieu veuille maintenir en bonne prospérité et santé, leur avoir confirmés. Par quoi, je prie tous qu'il appartiendra de ne donner aucun trouble ni empêchement audit Jean Thierry, portant les présentes, à ce qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance. Fait sous mon seing manuel, y mis le neuvième jour de février l'an mil cinq cent soixante et dix-neuf; ainsi signé J. Bertrand. Ce certificat fut légalisé par le juge royal de Poissy, à la demande de J. Thierry, pour lui servir et valoir, en temps et lieu, ce que de raison, le onzième jour de mars l'an mil cinq cent quatre-vingt. »

Après avoir relaté ces différens actes, ainsi que nous venons de le faire, il convient de placer ici quelques observations sur leur contenu. On voit, par la charte de Louis-le-Jeune de l'année 1174, que la commune dont il s'agit portait déjà le nom des *Alleuds* (*allodia*); ce qui pourrait indiquer que dès-lors ses habitans jouissaient de priviléges particuliers, et que ce monarque n'aurait fait que les leur confirmer. Si cela était, on ne pourrait guère espérer de parvenir à connaître la première origine et le premier motif de ces prérogatives extraordinaires; mais il convient d'observer que le mot *allodium* était souvent synonyme de celui de *prædium*, héritage, bien-fonds, ainsi que Ducange le fait voir par différentes citations. Alors on serait

en droit de prendre pour première époque des privilèges des Alluets les lettres royales de 1174.

Néanmoins, on a peine, même dans cette hypothèse, à démêler les motifs qui purent déterminer Louis-le-Jeune à les accorder, puisqu'il n'en énonce d'autres lui-même que ceux-ci (*intuitu pietatis*). Ces mots peuvent signifier par motif de *piété*, ou de *pitié*, le mot *pietas* se prenant au moyen âge dans ces deux acceptions. Le premier sens, celui de piété, semblerait le plus naturel, si le village des Alluets avait jamais été cité comme renfermant quelque église, ou chapelle, qui fût l'objet d'une dévotion particulière; mais les actes et les monumens ne nous faisant voir rien de semblable, il paraît que le mot *pietas* doit être pris dans le second sens, celui de *commisération*, de *charité*, comme le dit l'auteur du supplément du Glossaire de Ducange. Dès-lors on peut supposer deux choses : ou que les habitans des *Alluets* avaient éprouvé quelques grands désastres, soit naturels, soit occasionnés par les incursions des ennemis, et plus probablement par celles des *Anglo-Normands ;* ou bien que ces habitans avaient donné quelques témoignages éclatans de leur fidélité et de leur attachement aux intérêts du roi. Cette dernière supposition s'accorde avec une tradition conservée dans le pays.

Mais si cela suffit pour expliquer l'affranchissement, prononcé en faveur de ces habitans, de tout impôt local, il n'en est pas de même de l'exemption prononcée par la même charte, de tous les droits de péage mis ou à mettre dans toute l'étendue des

terres du roi. Il convient peut-être, en ce qui concerne ce dernier privilége, de supposer au roi l'intention de faire des Alluets un lieu considérable : en effet, dans ces temps reculés, où l'autorité royale n'était exercée dans toute sa plénitude que dans les domaines particuliers du monarque, et où ces domaines ne s'étendaient pas de ce côté plus loin que les Alluets, le gouvernement royal avait un grand intérêt à attirer sur ce point une population nombreuse et active. C'était le moyen le plus sûr de protéger les domaines particuliers du roi contre les ducs de Normandie, et plus particulièrement encore contre les comtes de Meulan, qui possédaient tous les environs des Alluets. En effet les terres de ces comtes ne furent réunies à la couronne qu'en 1204, trente ans après la charte de Louis VII, par la confiscation que les pairs de France prononcèrent contre Robert IV, le dernier de ces comtes, ainsi qu'ils avaient fait, en ce qui concerne la Normandie, l'Anjou, etc. contre le roi d'Angleterre, Jean-sans-Terre (1).

(1) Robert IV avait succédé à son père Galeran ou Wilran II, en 1166; il possédait, outre le comté de Meulan et le Pincerais, d'autres domaines dans l'île de France, dans la Normandie, la Beauce, l'Orléanais, le Berry, et jusqu'en Angleterre. Il avait ses grands officiers héréditaires, notamment un grand forestier, un grand veneur et des maréchaux. Il tenait de temps en temps de *grands jours* et cours de justice avec ses barons. En 1189, il avait conféré à la ville de Meulan le droit de commune, à l'instar de ce que Philippe-Auguste avait fait pour la ville de Pontoise. Ce comte, vassal à la fois des rois de France et d'Angleterre, ne pouvait, disent les bénédictins,

On conçoit en effet que la position des Alluets, sur une plaine qui domine tous les environs, à quelques lieues à la ronde, et à l'entrée de grandes forêts qui s'étendent ou s'étendaient jusqu'à la capitale, pouvait en faire un point fort important à défendre. Ce qui semble confirmer cette dernière hypothèse, c'est que la charte de 1174 ne borne pas les priviléges qu'elle accorde aux personnes qui habitaient alors les Alluets, mais les étend également à ceux qui viendront s'y établir dans la suite. (*aliis inibi hospitandis*); ce qui manifeste suffisamment l'intention d'augmenter la population de ce lieu. Au surplus, quoi qu'il en puisse être des motifs du roi Louis VII, l'acte que nous avons rapporté contient plusieurs dispositions remarquables. Premièrement on voit que le lieu des Alluets ne relevait alors du roi qu'en partie; la garde du château (*custodia firmitatis*), et moitié de la seigneurie, ou bien peut-être la seigneurie médiate de ce lieu (car le mot *medietas* est susceptible de l'un et l'autre sens), appartenaient à Gozon de Poissy, comme faisant partie de son fief. Aussi le nom de ce seigneur se trouve-t-il accolé avec celui du roi dans la charte

auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, ménager l'un de ces princes sans se mettre l'autre sur les bras. En 1190, le comté de Meulan avait été confisqué par le roi d'Angleterre, qui le rendit quelques années après. Mais le comte Robert ayant suivi le parti de Jean-sans-Terre, le roi de France, à son tour, confisqua les terres de ce seigneur, et prit même l'engagement solennel de ne jamais rendre le comté de Meulan, qui se trouva ainsi réuni à perpétuité à la couronne en 1204.

que nous avons rapportée (*nos et Gozo de Poissiaco*). Secondement les termes par lesquels le roi exempte les habitans des Alluets et leurs héritiers à perpétuité de tout impôt, taille et exactions, sont extrêmement forts et précis. Au reste il convient d'observer en passant que l'expression *per totam terram nostram*, laquelle semble s'appliquer aussi bien à Gozon de Poissy qu'au roi lui-même, pouvait bien ne pas signifier *dans tout le royaume de France*, mais seulement dans toutes les terres qui composaient alors le domaine royal. Ce privilége se trouva dans la suite avoir une étendue bien plus considérable, au moyen des réunions successives des différentes provinces à ce domaine, et ce fut peut-être cette étendue même qui le fit tomber en désuétude.

Nous ferons remarquer en troisième lieu l'exception stipulée dans le même acte au sujet d'un droit nommé *plena lex*, que l'on ne pourra porter, y est-il dit, qu'à 12 deniers seulement. Dom Carpentier, continuateur de Ducange, en citant la charte dont il s'agit, dit que *lex plena* ou *lex vulgaris* signifie *l'amende accoutumée* (*mulcta consueta*).

Secousse, en rappelant cette charte au septième volume des ordonnances des rois de France, estime de même qu'il s'agit d'un jugement dans lequel le juge ne pouvait prononcer qu'une amende de 12 deniers; mais il ajoute que *plena lex* peut signifier un jugement rendu dans une affaire importante avec toutes les formalités de la justice. Ne s'agirait-il pas de l'assistance à la cour plénière de la justice locale? assistance dont on ne pouvait se dispenser en payant

12 deniers d'alors, qui faisaient environ 4 francs de notre monnaie.

4.° Par un autre article de ce même acte, le roi se réserve de lever sur les habitans des Alluets le double des droits dont il avait joui jusqu'alors; il fait la même réserve en faveur de Gozon de Poissy: malheureusement l'acte ne spécifie pas ces droits.

Un acte subséquent de Philippe-Auguste, dont nous parlerons bientôt, pourra servir à éclaircir ce point.

5.° Une autre clause de la charte accorde le droit d'usage dans les bois et dans les friches voisines des Alluets aux habitans de ce lieu (*in forestâ et eremo usuagium*), tant en bois à brûler qu'en bois à bâtir: de plus, si un des habitans fait un défrichement (*essartum*), il ne pourra vendre la terre ainsi défrichée qu'à un habitant dudit lieu. Il est bon de remarquer à cette occasion que, jusqu'en 1791, le territoire des Alluets était circonscrit de tous côtés par des fiefs appartenant à différens particuliers, et qui s'étendaient presque jusqu'aux premières maisons de ce lieu. L'existence de ces fiefs est peut-être postérieure au temps où ce territoire renfermait des bois et des friches. Nous devons observer encore qu'au lieu du mot *eremus*, Secousse a lu *Cremus*, ce qui lui a donné lieu de traduire ainsi qu'il suit: ils auront un droit d'usage dans la forêt de *Creme:* d'où il conclut qu'il y avait une forêt de ce nom près des Alluets. Il est étonnant que cet habile antiquaire n'ait pas soupçonné qu'il pouvait y avoir *eremo*. Aucun

habitans des Alluets, touchant les amendes (*emendæ*) auxquelles donnaient lieu les jugemens rendus à Poissy dans les affaires qui concernaient ces habitans; Philippe-le-Hardi, ou plutôt la cour suprême de justice (*curia nostra*), au nom de ce monarque, décida, au mois de janvier 1282, suivant notre manière actuelle de compter, que ces amendes appartenaient aux habitans des Alluets, aussi bien que s'ils avaient été cités devant le juge de leur propre village.

Tels sont les priviléges vraiment extraordinares, accordés aux habitans des Alluets dès le douzième siècle tout au moins, et qui leur ont été confirmés sous vingt-quatre règnes. Nous n'avons pu trouver les actes de confirmation qui ont dû émaner des rois Henri IV et Louis XIII; mais, soit qu'ils aient existé ou non, toujours est-il vrai que la seigneurie des Alluets, avec justice moyenne et basse, a appartenu jusqu'à l'époque de la révolution aux habitans de ce lieu, et que les droits en ont été exercés, soit par eux directement et en leur nom, soit par les personnes à qui ils les avaient transportés à titre d'engagement. Voici un acte du 6 mars 1635 qui ne laisse aucun doute à cet égard, et dont les termes méritent d'être remarqués :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront; Nicolas le Guay, prévôt, juge, garde de la prévôté des Alleus-le-Roi, pour messieurs les seigneurs et dames habitans dudit lieu, salut. Savoir faisons que cejourd'hui, date des présentes, entre.......... mar-

guillier de l'église et fabrique des Alleux-le-Roi, *demandeurs* d'une part, contre Jacques Mondion, fermier adjudicataire de terres appartenant à ladite fabrique, *défendeur*, comparant; nous avons ledit défendeur condamné et condamnons à payer auxdits demandeurs la somme de neuf-vingt-six livres (186 livres) pour une année de loyer...... à raison de 107 sols 6 deniers pour chacun arpent, etc. et mettre ès mains desdits demandeurs marguilliers la présente sentence en forme exécutoire à ses dépens. Si donnons en mandement au premier sergent de ladite prévôté, ou autre huissier ou sergent royal, sur ce requis, mettre les présentes à due et entière exécution........ de ce faire lui donnons pouvoir et commission........... Fait et donné en jugement et plaids ordinaires, le siége tenant auxdits Alleux-le-Roi, en la geole et auditoire dudit lieu. »

Les habitans des Alluets des deux sexes étaient donc reconnus, sous le ministère même du cardinal de Richelieu, comme étant tous collectivement seigneurs et dames de leur village, et ayant autorité pour faire et rendre en leur nom et par leurs officiers la justice moyenne et basse. S'ils avaient su se maintenir jusqu'en 1789 dans ce privilége, ainsi que dans les franchises d'impositions, corvées, logement de gens de guerre, qui leur avaient été accordés par tant de rois, cette paroisse aurait présenté, à sept lieues de Paris, quelque chose de semblable à ce qu'on nommait dernièrement dans l'empire germanique

villages libres de l'empire (Freye Reichs dörfer) (1).
Mais la communauté se trouvant épuisée par les dépenses qu'elle avait été obligée de faire (principalement pour obtenir le maintien de ses priviléges), s'avisa une première fois, en 1618, le 8 avril, d'engager à un sieur Berthier de Clairbois, habitant, et, comme tel, co-seigneur dudit lieu (ce sont les termes de l'acte), la moyenne et basse justice des Alluets, les droits de greffe, sergentise, défaut et amende, les droits de saisine et de censive, pour la somme de 1200 francs, et en outre à la charge d'acquitter pour ladite communauté les vingt livres parisis de rentes dues au domaine pour ladite justice. Le sieur Berthier étant venu à mourir, et ses héritiers demeurant en Champagne, les habitans, qui d'ailleurs n'avaient pas eu à se louer de lui, gardèrent dans leurs mains la seigneurie, en remboursant à la famille le prix qu'ils avaient reçu; c'est dans l'espace de temps qui s'écoula depuis la mort du sieur Berthier jusqu'au nouvel engagement de cette seigneurie, que fut rendue la sentence de 1635, rapportée plus haut par extrait, où

(1) *Voy.* la Géographie de Busching, 5e édition allemande, 3e vol. de la 3e partie, p. 622 à 626, où cet auteur cite notamment un de ces villages libres dans la haute Souabe, trois en Franconie, et deux aux environs de Francfort. Il y a une stipulation, en faveur de ces villages libres et immédiats, dans le le traité d'Osnabruck, art. 5, §. 2.

le sieur *Le Guey* prend le titre de prévôt des Alluets pour les habitans, seigneurs et dames de ce village.

L'année suivante, par acte du 15 juin 1636, ces habitans engagèrent une seconde fois leur seigneurie à *René-le-Grand*, gruyer en la gruyerie de Saint-Germain-en-Laye, en considération, est-il dit dans l'acte, des soins qu'il a pris pour les préserver des gens de guerre, et pour procurer l'abonnement des tailles qui leur a été accordé par le roi.

Quant à la haute justice du village des Alluets, le domaine royal l'avait engagée successivement, avec faculté de rachat perpétuel, à différens seigneurs du nombre desquels étaient, en 1580, François d'O; en 1631, Henri de Harlay; en 1638, Claude de Bullion, et enfin, à l'époque de la révolution, le vicomte de Boisse, seigneur de Maule.

Ainsi ce lieu avait été séparé du domaine royal, nonobstant l'assurance solennelle donnée par Philippe-Auguste en ces termes : *quam de manu nostra recedere numquam dimittemus, sed perpetuo regiæ adhærebit coronæ.*

Des priviléges approchant de ceux des Alluets-le-Roi avaient été accordés en 1119 par Louis-le-Gros aux habitans d'un lieu nommé *Angeræ regis super ebuli*, lieu qui paraît avoir été dans l'Orléanais.

La charte qui les leur concède est rapportée dans le même volume des ordonnances du Louvre, que celle des Alluets, p. 444 : elle porte aussi que les habitans de ce lieu, et ceux qui viendraient s'y établir en qualité d'hôtes, seront libres et francs de taille

et autres impôts, et soumis à la seule justice du roi, et encore qu'ils ne seront tenus de service militaire, quel qu'il soit, comme les autres sujets du roi; *ils* paieront un cens en argent pour leurs terres, et, s'ils y sèment du grain, ils devront acquitter la dîme aux champards.

Il ne sera peut-être pas inutile de faire remarquer que quelque chose de semblable aux priviléges dont jouissait la commune des Alluets existait anciennement en Espagne, relativement à des terres nommées *Behetrias* dont les habitans avaient le droit de se choisir un seigneur, à la vérité toujours parmi les membres d'une certaine famille, et même de le déposer à la charge d'en prendre un autre du même sang. Si cette famille venait à s'éteindre, les habitans rentraient dans le droit de choisir qui ils voulaient pour seigneur, pourvu qu'ils fissent choix de quelqu'un domicilié dans la péninsule. Les lieux qui jouissaient de ce dernier privilége dans toute son étendue, étaient distingués par le nom de *Behetrias de mar à mar* (*Voy.* Essais histor. et crit. sur l'ancienne législation de Castille, par Don Francisco Martinez Marina, Madrid 1808. in-4o).

Quant aux exemptions de droit de péage dont les habitans des Alluets devaient jouir dans toute l'étendue des domaines royaux, il paraît certain qu'ils profitaient de ces avantages au moins pendant les 13.e et 14.e siècles ; car, dans un ancien réglement de ce temps, intitulé *Du conduit de tous avoirs*, se trouve une disposition qui exempte du droit dit *conduit*,

dans la banlieue de Paris, *cils des Alleurs de lez Saint-Germain-en-Laye*, comme en étaient exempts les propres bourgeois de Paris.

Nous avons vu plus haut qu'en 1580, Jean Thiery se fit délivrer par la justice des Alluets une espèce de passe-port ou certificat, à l'aide duquel il espérait sans doute pouvoir jouir de ces franchises.

On n'a point de preuves que ce privilége ait été réclamé postérieurement; et les Alluets étant devenus un simple village sans aucun commerce, ses habitans ont peut-être peu tenu à la conservation de cette exemption remarquable; ou, s'ils y ont tenu, comme on peut le conclure des dépenses qu'ils déclarent, en 1618, avoir faites pour obtenir d'y être maintenus, ils ont probablement éprouvé de la part de l'administration supérieure, après la mort d'Henri IV, des obstacles insurmontables.

EXTRAIT

D'un mémoire intitulé : *Médailles, inscriptions, statues et autres antiquités du Valais ; par feu M. Laurent-Joseph Murith, chanoine régulier du grand Saint-Bernard, prieur de Martigny, correspondant de la Société royale des antiquaires de France.*

Le *Mont-Joux*, ou le *grand Saint-Bernard* (*Vallis Pœnina* des anciens), se trouve sur les confins du Vallais, à l'extrémité méridionale du canton des anciens Vérogres, aujourd'hui *l'Entremont*. C'est une des plus hautes et des plus dangereuses montagnes de l'Helvétie. La maison hospitalière des chanoines réguliers du *Mont-Joux* est située dans un défilé resserré entre des monts élevés à perte de vue, et sur la côte d'un rocher baigné par un petit lac, dont la surface est glacée pendant neuf mois de l'année. MM. de Saussure et Pictet donnent à ce monastère 1257 toises au-dessus du niveau de la mer, et plus de 2000 pieds au-dessus de ce même monastère à la montagne qui le domine, couverte de neiges éternelles.

A peu de distance de la maison hospitalière on aperçoit les débris de l'ancien temple de *Jupiter Pœnin*, nommé encore aujourd'hui *Plan de Jupiter*. Le culte rendu au père des dieux sur cette montagne est attesté par les ruines encore subsis-

tantes de ce temple, et par les monumens qui s'y sont trouvés en grand nombre, et dont une partie a été transportée, dans le temps, au musée de Turin, et l'autre dans le monastère, par les soins de MM. Darbelley et Murith, chanoines réguliers.

C'est de cette dernière partie que feu (1) M. Murith a entrepris une description, dont il a fait hommage à la Société royale des antiquaires de France.

Le manuscrit de M. Murith est composé de trois parties : *les monnaies ou médailles, les inscriptions, les dessins de divers monumens.*

Les médailles sont au nombre de quatre cent quatre-vingts, de tout métal et de tout module; savoir : vingt-trois ou gauloises, ou grecques, ou relatives à des rois, à des villes ; vingt-quatre médailles consulaires ou médailles de familles, et quatre cent trente-trois médailles ou monnaies impériales, dont la première remonte au triumvirat de César, Antoine et Crassus, et dont la dernière est d'Arcadius. Il y a aussi une as, une demi-as et un once romains, et deux médailles d'or que l'auteur nomme *celtibériennes*, de la grandeur de nos pièces de 40 francs à peu près, chargées, d'un côté, de lettres, et, de l'autre, de lignes carrées et triangulaires sans figures. Les dessins imparfaits de ces deux dernières sont donnés par l'auteur ; toutes les autres sont seulement décrites. M. Murith annonce en tête de

(1) Cet antiquaire, que la Société royale comptait au nombre de ses correspondans les plus zélés, est mort en 1819.

ce catalogue, que ces pièces ont été trouvées, pour le plus grand nombre, dans les décombres du temple de Jupiter, voisin du monastère au couchant, dans les années 1760, 1761, 1762, 1763 et 1764, par lui et deux autres chanoines réguliers du monastère, MM. Darbelley et Ballet, et qu'elles forment le fond du médailler de la maison. Cette partie du mémoire est écrite en latin.

La troisième partie comprend cinquante-un dessins assez bien faits d'objets antiques en argent, en bronze et en poterie, trouvés dans les mêmes décombres du temple de Jupiter Pœnin. Onze de ces dessins représentent des dieux, des déesses, des génies, un chapiteau orné de trois têtes humaines, que M. Murith présume être celui de la colonne milliaire de Constantin-le-Grand, citée sous le nº 27; un lion, une lampe sépulcrale en terre, des fragmens de vases, plusieurs agrafes, des fibules et autres petits objets, une main en bronze couverte d'un serpent, de deux crapauds et d'un lézard. Aucune explication n'accompagne ces dessins.

La seconde partie enfin, celle que la Société s'est décidée à publier comme étant la plus intéressante, comprend cinquante-une inscriptions, la plupart votives, copiées de grandeur naturelle sur des feuilles de cuivre ou d'airain, qui sont conservées avec les médailles dans la bibliothèque de la maison hospitalière; et les autres sur des pierres, des fragmens de colonnes. Presque toutes les inscriptions, sur feuilles de bronze ou de cuivre, pré-

sentent un carré long terminé, aux deux extrémités, par des queues d'aronde, percées d'un trou pour recevoir le clou qui les tenait fixées aux parois du temple. De ces cinquante-une inscriptions, vingt-trois avaient été rapportées par *Chrétien Desloges*, docteur de Montpellier, dans les essais historiques sur le mont Saint-Bernard, qu'il a publiés en 1789. Mais à l'exception du n° 19, qui se trouve d'accord avec la leçon de M. Murith, toutes les autres sont plus ou moins tronquées, plus ou moins fautives dans le livre de Desloges. Les 28 autres paraissent être inédites.

N° 1.

Quart de l'original, bronze avec queues d'aronde.

POENINO
PRO·ITV·ET·REDITV
C·IVLIVS·PRIMVS
V·S·L·M

Caius Julius Primus, etc. etc.

La famille des Jules était très-nombreuse et distinguée, non seulement à Rome, mais encore dans les provinces : M. Dubochat la cite comme une des premières familles de la ville d'Avenches, canton de Vaud. Le docte Muratori, et Dubochat après lui, nous font connaître, par l'inscription suivante, que ce Caius Julius Primus habitait Roveisan, paroisse à une lieue de la cité d'Aoste, nommée *Augusta Prætoria* par l'empereur Auguste, qui la fit bâtir, après avoir réduit en cendres la ville

de Cordèle, qui était à peu près dans le même emplacement. Voici cette inscription :

N° 1 *bis*.

V. F.
C. IVLIVS. MAM. FIL. SIBI.
ET. VALERIÆ PRIMÆ UXORI
C. IVLIO. C. F. I
L. IVLIO. C. F. II
C. IVLIO. C. F. III
C. IVLIO. C. F. IIII
FILIIS.

Il paraît donc que *Caius Julius Primus* était le fils aîné de Caius Julius Mam. et de Valérie, sa première femme.

Les inscriptions de la famille des Jules ne sont pas rares.

N° 2.

Quart de l'original, bronze avec queues d'aronde.

FELICIO + ET-
CRISPINVS·FRA
TRES·PVOENIN
O·VOTVM▲SO
LVERVNT
L . M

N° 3.

Quart de l'original.

L·LICINIVS·S....
RVS·EQVES·LE...
IIII·MAC·*PEOEN....*
V · S · L · N....

La légion IV, surnommée *Macedonica*, se trouvait, comme

il conste par Tacite, *Hist., l. I*, dans la Germanie supérieure, et eut part à la révolte des légions garde-frontières de cette province contre Galba, et à l'élection de Vitellius : elle était donc aussi de l'expédition de Cinna contre les Helvétiens, et de sa marche par les Alpes Pœnines contre Othon, en Italie, puisqu'on la trouve après dans la bataille de Crémone, où les troupes de Vitellius furent défaites par celles de Vespasien. *Licinius Severus*, cavalier de cette légion, dédia son *ex-voto*, non au grand Jupiter de Rome, comme on le voit dans plusieurs autres inscriptions tirées du même endroit, mais au seul *dieu Pœnin*, comme on le voit ici.

N° 4.

Quart de l'original, caractères pointillés.

C·IVLIVS·AN
TVLLVS . PRAE
FECTVS COHORT
IS·V·ASTVRVM
POENINO V·SOL

C. Julius Anthullus, trib....

Il est certain que les Romains, après s'être rendus maîtres des passages sur les Alpes, songèrent à les fortifier de leur mieux : c'est ce qu'ils firent aussi dès qu'ils eurent achevé la conquête de la vallée Pœnine et des Salasses, voisins du passage important du *Summus Pœninus* (Mont-Joux). Ils construisirent en-deçà du sommet de la montagne, au lieu appelé le *Barassoh*, une forteresse soutenue par plusieurs retranchemens qui fermèrent le vallon en plus d'un endroit, et on voit encore les vestiges des entrées que les Romains y avaient pratiquées. On garnit ces postes, qui dominent tout le vallon, d'un nombre suffisant de troupes, et celles-ci étaient, non en cohortes légionnaires, mais tout-à-fait en auxiliaires, dont chaque province était obligée de fournir un certain nombre. Je puis

assurer ceci assez positivement, puisque, parmi la grande quantité de briques rencontrées sur la montagne, et au Barasson même, on n'a jamais trouvé le nom de quelque légion, comme cela est ordinaire á Vindisch, à Bade et en plusieurs autres endroits de la Suisse. Je crois donc pouvoir supposer que la cinquième cohorte des Asturiens, dont Julius Anthullus était colonel, a été en garnison au Barasson, tant pour la sûreté du passage que pour la garde du temple de Jupiter Pœnin. On sait bien que les Asturiens étaient une race de Celtes montagnards d'Espagne, connus sous le nom de Celtibériens, qui résistèrent si vigoureusement aux Romains depuis la seconde guerre punique jusqu'au règne de César-Auguste, lequel, à l'aide du brave Agrippa, son gendre, parvint enfin à les subjuguer entièrement. Il en avait péri beaucoup tant par le fer ennemi que par le leur propre, puisqu'ils aimèrent mieux mourir que de plier sous le joug, et l'empereur forma du reste des cohortes destinées à servir comme troupes légères à pied pour la guerre de montagnes. La raison qui engagea les Romains à employer les Asturiens aux gardes du passage des Alpes Pœnines, se trouve fondée dans leur politique raffinée, qui consistait, entre autres, à ne jamais confier aux troupes nationales de quelque province conquise la garde des passages, des forteresses, dans leur propre pays; c'est ainsi, par exemple, qu'ils placèrent des Lusitaniens aux environs de Genève, des Rhétiens en Lusitanie, des Helvétiens aux environs du Necker, en Allemagne, etc. etc. C'était par grâce spéciale que des empereurs romains, antérieurs à Vitellius, accordèrent aux Helvétiens de garnir la forteresse de Baden, en Suisse, par un détachement de leurs troupes nationales, d'autant plus que le poste de Baden était important par sa situation sur la Limat, qu'il commande du haut d'un rocher situé à l'issue d'un vallon fort étroit, et en même temps la grande route militaire des Romains, lorsqu'ils allaient à travers le pays des Grisons en Allemagne.

N° 5.

Moitié de l'original, caractères pointillés.

C IVL. RVFVS POENINO ·V ·S · L · M
ATTVA·TEMPLALVBENS·VOTASVSCEPTA·PEREGI
ACCEPTA·VT TIBI·SINT·NVMEN·ADORO·TVVM
INPENSIS·NON·MAGNA·QVIDEM·TESNCE·RECAM
MAIoREM·SACVLO·NOSTRVM·ANTMM· ACCIAS

Caius Julius Rufus.

Cette inscription paraît appartenir au temps de l'empereur Néron, puisqu'il était consul l'année 68, ou 67 de notre ère. Mais il est permis d'être surpris que, dans les temps de Virgile et d'Ovide, c'est-à-dire que dans le temps des poètes les plus célèbres de Rome, on voie sortir de la plume de C. Julius Rufus des distiques qui déshonorent la belle poésie de ces temps.

On doit observer, en second lieu, que C. Julius Rufus ne parle ni de Jupiter ni de ses attributs ordinaires, *Optimus*, *Maximus* : il adresse son vœu au *dieu Pœnin* tout simplement comme au dieu tutélaire du passage. Il paraît aussi, par ces distiques, que ceux qui faisaient des vœux au dieu Pœnin ou au grand Jupiter de Mont-Joux, n'y venaient pas toujours, non plus qu'aujourd'hui, les poches vides.

N° 6.

Quart de l'original, bronze avec queues d'aronde.

IOVI·POENINO
L·PACCVS·L·F·PAL
NONIANVS
FVNDIS
Ɔ·LEG·VI·VICTRICIS·P·F
EX · VOTO

L. Paccius L. F. Palnonianus, etc.

Cette inscription est d'autant plus précieuse qu'elle explique un passage de Tacite, *Hist., lib. IV*, où il est dit que Cérialis, général de l'empereur Vespasien, emmena entre autres la sixième légion d'Italie en Germanie, contre Civilis et Tutor, qui avaient omis d'occuper les passages des Alpes. Il paraît, par ce monument dédié à Jupiter Pœnin par L. Paccius Palnonianus, centurion, que cette légion, à laquelle il semble avoir appartenu, a passé conjointement avec la vingt-unième (dont il sera parlé plus bas) le mont Pœnin, comme les autres, aux ordres de Cérialis lui-même, passèrent les Alpes Grecques et Cottiennes. Ce Palnonianus était natif de Fundi, dans le royaume de Naples; la légion VI, dans laquelle il servait, se trouve décorée de l'honorable surnom de *Victrix*, la victorieuse, comme elle l'était en effet du temps de Vitellius et de Vespasien. *Victricibus scilicet legionibus, sextâ*, dit Tacite, *(endroit cité)*. De plus elle fut nommée *Pia, Fidelis*, comme cela conste de plusieurs inscriptions citées par Gruter et Muratori. Les caractères sont très-bien rendus et d'un habile graveur. Cet *ex-voto* est le plus grand et le mieux conservé de tous ceux que nous avons trouvés au grand Saint-Bernard.

N° 7.

Quart de l'original.

NVMINIB·AVGG
IOVI·POENIN O
SABINEIIVS·CENSOR
AMBIANVS
V . S . L M

Numinibus Augg. Jovi Pœnino Sabineius Censor, etc.

Cette inscription, gravée en bosse, est, tant par son caractère que par le mot *Augg.*, reconnue être du temps de Marc-Aurèle et de Lucius Verus, et par conséquent appartenir à l'époque qui s'est écoulée entre l'an 161 et 169 de notre ère.

Le *Numinibus Augg.* se trouve ici avant le nom de Jupiter Pœnin, preuve certaine du degré auquel les Romains étaient capables de pousser leur basse flatterie, en donnant la préférence aux empereurs sur les dieux mêmes. Il n'en était pas tout-à-fait ainsi sous les règnes d'Auguste et de Tibère, qui s'assimilèrent bien aux dieux, mais qui ne prétendirent pas avoir le rang sur eux, comme cela arriva de la part de Caligula, de Néron, etc. *Numini Augustorum*, *Numinibus Augustorum* se trouvent sur nombre de monumens, dont quelques-uns existent en Suisse. *Censor* était sûrement le surnom de Sabineius plutôt que sa dignité, comme on voit par celui de Julius *Auspex*, Papirius *Cursor*, de Julius *Tutor*, etc. Ce Sabineius était natif d'Amiens, dans la Gaule belgique, et les *Ambiani*, peuples de cette contrée, étaient déjà connus du temps de César, qui envoya la vingt-troisième légion chez eux.

N° 8.

Quart de l'original, bronze avec queues d'aronde.

I · O · M · POENINO
T · MACRINIVS · DE
MOSTRAIVS
V · S · L · M

N° 9.

Quart de l'original, bronze avec queues d'aronde.

IOVI · POENINO
Q · SILVIVS PEREN
NIS TABELL · COLON
SEQVANOR
V S L M

Jovi Pœnino Q. Silvius Perennis Tabell. col. Sequan etc.

Cette inscription paraît être d'un des deux premiers siècles, les lettres étant toutes bien exprimées. La *Colonia Sequanorum* n'était sans doute autre que *Visuntio*, aujourd'hui Besançon, célèbre, du temps de Galba et de Néron, par la bataille qui s'y donna entre *Julius Vindex*, chef des Gaulois soulevés en faveur du premier, et *Lucius Virginius Rufus*, général des troupes romaines dans la Germanie supérieure, où le premier fut défait. La route que *Perennis Tabellarius*, messager de ladite colonie, était obligé de prendre par le *Summus Pœninus*, pour aller vraisemblablement à Rome *(Vide Itin. Anton.)*, le menait de *Visuntio* à *Ariorica*; de là, passant par *Urba* (Orbe) et *Lausonium* (Lausanne), il tomba dans le chemin

militaire qui le conduisit de *Viviscum* (Vevey) droit au *Summus Pœninus*. Il remercia Jupiter Pœnin de ce qu'il était heureusement arrivé sur la montagne, en allant en Italie et en en revenant. L'histoire nous dit qu'il y eut dans le pays des Séquanois, du temps de Marc-Aurèle, des troubles qui furent bientôt appaisés.

On sait de plus qu'il y avait un *Claudius Perennis*, favori de *Commodus* et son premier ministre, et son fils, général des armées romaines en Pannonie. (Voyez *Lampridius in Commodum.*)

Cette inscription pourrait aussi se rapporter au temps de l'empereur Vespasien; car on lit dans Plantin, p. 33, que *Civilis* et *Sabinus*, s'étant révoltés contre Vespasien, engagèrent dans leur parti les Germains et la plus grande partie des Gaulois; qu'à cette occasion, Domitien s'étant transporté à Lyon, le préfet *Cérialis*, secondé par les Séquanois et les Suisses, les battit complétement. On dit, à cette occasion, que Sabinus, après sa défaite, s'enfuit avec *Eponina*, sa femme, et les plus affidés des siens, et resta caché plusieurs années. Ne pourrait-on pas conjecturer qu'il s'est retiré près de Saint-Maurice, en Vallais, où était le village d'*Epauna*, aujourd'hui Epenassey, et croire que cette dénomination vient d'*Eponina*, femme de Sabinus?

N° 10.

Moitié de l'original, bronze avec queue d'aronde.

I · O · M · POENINO
C · CATVLLINVS
CARINVS · VET ·
AVG · N · V-S-L-M-

N° 11.

Moitié de l'original, bronze avec queues d'aronde.

M PAPIRIVS EV
NVS . EX VOTO

N° 12.

Moitié de l'original, bronze avec queues d'aronde.

I O M
POENINO
.XX. SVLPIC XXAR
CELLVS ACNIP
V S. L.XX.

M. Sulpicius Marcellus, etc.

C'est aussi une inscription du beau temps des Romains. On peut voir, dans les fastes consulaires d'*Onuphrius Panvinius*, en quelle année il y avait un consul, *M. Sulpicius Marcellus*, dont celui-ci était peut-être le descendant. ACNIP serait plus facile à expliquer s'il y avait une S en avant, ce dont je ne puis pas répondre; mais alors on lirait aisément *sacerdos*, et le tout ensemble : *Jovi. Optimo. Maximo Pœnino. M. Sulpicius Marcellus sacerdos numini posuit.* Ce n'est pourtant qu'une conjecture.

N° 13.

Quart de l'original, bronze avec queue d'aronde.

.....N O
.....V S
.....S SEQ
.....' LIBONI S
.....IM ' SER

N° 14.

Moitié de l'original, bronze avec queues d'aronde.

M. APISIVS. A......
PRAEF. C............
V. S L. ....

N° 15.

Moitié de l'original.

.......................I IVI
.......ITRIGENSIMAE
.......IVNTARIORVM
....O SVIT. EX. VOTO

N° 16.

Moitié de l'original, bronze avec queues d'aronde, caractères pointillés.

I 6 O 6 M 6 POENI
N° 6 PRO SALVE
HELI ET SVORVM
APRICLVS 6 EIVS
DEDIT DONVM
VOTO S L M

N° 17.

Moitié de l'original, bronze avec queues d'aronde, caractères pointillés.

T
ANNIVS
CISSVS

N° 18.

Moitié de l'original, caractères pointillés.

SEX · EL.....
MIL · LEG
GEMINAE
V · S · L ·.....

Sext. milit. Leg. Geminæ, etc.

Cette légion, composée des débris de deux légions, était la treizième, dont était *Julius Certus*, vétéran, comme il conste évidemment par l'inscription trouvée à Zurzach, en Suisse, rapportée par Dubochat, tome I, page 383, où on lit : *J. Certo.... veteran. milit. leg. XIII Geminæ....*

N° 19.

Moitié de l'original, caractères pointillés.

T
ANNIVS
CISSVS · C

T. Annius Cissus. C.

Il n'est pas facile de dire ce qu'était ce *T. Annius Cissus.*

On sait qu'il a existé un *Annius Vinicianus*, qui avait été tribun d'une cohorte prétorienne dans la Germanie, qui conspira contre Caligula pour s'emparer de l'empire. *Annius Pollio* conspira contre Claude. *T. Annius Cissus* était probablement de la même famille.

N° 20.

Quart de l'original, inscription tronquée.

CEI......
XXII....

N° 21.

Moitié de l'original, inscription brisée.

IOVI · POE
NINO · Q ·
CASSIVS
FACVNDVS
A · COM · COS
V · S · L · IM

Jovi Pœnino Q. Cassius Facundus, etc.

Il est fâcheux que cette inscription soit si mal conservée. *Cassius Facundus*, qui dédia cet *ex-voto* à Jupiter Pœnin, passa le *Summus Pœninus*, comme on voit, du temps de Marc-Aurèle, qui avait associé son fils Commode au consulat. C'était, pour le jeune prince, la première fois qu'il parvint à cette dignité, et cela vers la fin du règne de Marc-Aurèle, qui est la 177e année de J.-C. Commode porta alors les noms de *L. Aelius Aurelius*, et il n'adopta celui de *Marcus* que quelque temps après le décès de son père et son avénement au trône.

N° 22.

Quart de l'original, inscription tronquée.

NO · VOTVM.........
R · IA........OVE · D.....

N° 23.

Moitié de l'original, bronze avec queue d'aronde, caractères pointillés.

P · AVILVS VET.............
RES · TITV................
TRIB · MIL................
POEN....................
V........................

Inscription trouvée dans les ruines du temple de Jupiter du grand Saint-Bernard, le 21 juillet 1790.

Peut-être doit-on suppléer de la manière suivante à ce qui manque de l'inscription :

P. Avilus veteranus *quem Imperato*
res Titus *et* Domitianus *donis*
militaribus donârunt,
Tribunus mil : *Leg.* . . . . . .
Poenino *pro itu et reditu*
Votum solvit lubens merito,

Il est fâcheux que l'on n'ait qu'un fragment de cette inscription, qui est très-bien conservé, et d'un burin qui annonce les beaux siècles de Rome et des arts qui florissaient au temps des empereurs Tite et Domitien, auxquels elle se rapporte.

N° 24.

Conformes à l'original, avec queues d'aronde.

ROMA.	S · T · Q · R ·
PVBLIC.	S · T · P · F ·
PVBLICVS.	SATVRN.
SEPPI.	S · P · Q · R ·

Inscriptions en relief gravées sur les tuiles trouvées dans les débris du temple de Jupiter Pœnin.

N° 25.

Moitié de l'original.



N° 26.

Moitié de l'original.

IMP CAES VAL CONSTANTINO
P F INVICTO AUG DIVI
CONSTANTI PIIAVG FILIO BONO
REIPVPVLICE NATO
FC VAL
XXIIII.

Inscription exacte de la colonne miliaire existant au bourg de Saint-Pierre-Mont-Joux, que l'on a mal lue jusqu'ici.

N° 27.

Moitié de l'original.

IMP · CAES · FL · VAL
CONSTANTINO · PIO ·
FEL · INVICTO · AVG ·
DIVI · CONSTANTI · PII · AVG ·
FILIO · FOR · CL · VAL · BONO ·
REIPVBLICAE · NATO

Cette inscription, qui sert de preuve à la 26e et [illegible] rend authentique, se trouve sur une colonne miliaire qui est [illegible]servée à la bibliothèque de l'abbaye des CC. RR. à Saint-Maurice.

N° 28.

Moitié de l'original.

CAESARI · DIVI · F ·
AVGVSTO · CONS · XI ·
TRIBVNICIA · POTESTATE · XVI. ·
P. PATRIAE ·
PONTIFICI · MAXIMO ·
CIVITAS · SEDVNORVM ·
PATRONO ·

Inscription placée à un angle de la cathédrale de Sion.

N° 29.

Conforme à l'original.

CAESARI ▴ AVGVTI ▴ F ▴
DIVI ▴IVLII ▴ NEPOT ▴
PRINCIPI ▴ IVVENTVTIS ▴
PONTIF ▴ COS ▴ IA

Inscription placée dans un angle de l'église de Martigny.

Nos 30 et 31.

Conformes à l'original.

D'un côté de la colonne :

DDNNCC.
MAXIMI
ET CONST
No BILI ▴ C·· C·
ET INVIT · X
F CL ▴ V.
M ▴ II

De l'autre côté de la colonne :

V M OPL
ICIN AVGG.
F ▴ MAXIMIA
IX ▴ NATA

Les deux inscriptions précédentes se trouvent sur une colonne miliaire qui soutient la voûte de la cave de la maison de M. le baron Stockalper, à Martigny. Cette colonne est de tuf dégradé : elle a 6 pieds de hauteur sur 2 de diamètre.

N° 32.

Conformes à l'original.

IMP. CAES. VAL.
ICINIANO. LICINIO
P. F. INVICTO. AUG.
F. CL. VALL. OCT.
M · P · XVII

Le savant De Rivaz, dans les éclaircissemens sur le martyre de la légion thébéenne, place la colonne miliaire qui porte cette inscription à Ollon, district d'Aigle.

N°s 33 et 34.

Conformes à l'original.

RVTILIVS	PATRICIVS
ACHILIVS.	ITERVM
SIVIDIVS VC	PRAEF· VRBIS
ET INI · EX PRAEF.	CONSVL ORDI
VRBIS	NARIVS

On voit à Géronde, ancien couvent des Carmes converti en séminaire, les deux inscriptions précédentes sur des tables ovales d'ivoire : c'est près de Sierre-sur-Sion.

N° 35.

Conforme à l'original.

TI CLAVDIVS DRVSI · F·
CAESAR · AUG · GERM ·
PONTIF · MAX · TRIB · POT · VII.
IMP · XII · P · P · COS · IIII ·
F · A ·
XXXVII

Inscription de la colonne miliaire qui se trouve au temple de Saint-Saphorin, à une petite lieue de Vevey.

N° 36.

Conforme à l'original.

DRVSO CAESARI ·
....AVGVSTI · FILIO · DIVI · AVGVSTI
....EPOTI · DIVI · IVLII · PRONEPOTI
....VGVRI · PONTIFICI · QVESTORI
....LAMINI · AVGVSTALI · COS II.
....RIBVNICIA · POTESTATE · AN · II ·
..PROPRETORIA · IIII · VALLIS ·
POENINÆ ·

Druso Cæsari, etc.

Cette inscription se trouve à Saint-Maurice en Vallais.
On prétend que la septième ligne de l'inscription doit

se lire comme suit : *Civitates quartæ vallis Peninæ*. Ce qui paraît conforme à ce qui est dit dans les Commentaires de César, que le Vallais était divisé en quatre cantons, dont les principales cités étaient Nantua (aujourd'hui Saint-Maurice), Octodure ou Martigni, Sion et Aerne, nommée Ardive par Strabon.

(Ne s'agirait-il pas plutôt des années de la propréture et non du nombre des cités du Vallais?)

Cette inscription, à l'honneur de Drusus, désigne le fils de Tibère et d'Agrippine. Les quatre cantons du Vallais lui ont élevé ce monument, parce qu'il leur paraissait bon, comparé avec son méchant père.

Cette inscription sert à prouver que le Vallais seul portait le nom de Vallée Pœnine.

N° 37.

Conforme à l'original.

IMP. CAESARI......
DIVI · F · AVG · COS · XI.
TRIBVN. POTEST · POTIFI ·
MAXI · NANTV · . . . . TAS
PATRONO ·.

Inscription qu'on voit au cimetière de l'abbaye de Saint-Maurice. Cette inscription doit se lire ainsi : *Imperatori Cæsari divi filio Augusto Cos XI Tribunitia potestate, Pontifici maximo Nantuatum civitas patrono.*

Elle sert à démontrer que Saint-Maurice d'aujourd'hui, la *Tarnada* des Celtes, était la ville des Nantuates désignée, dans les Commentaires de César, comme la quatrième ville du Vallais. Cette inscription ne désigne pas la seizième année de la puissance tribunitienne comme celle de Sion, et n'a pas la même élégance que celle-ci.

N° 38.

Conforme à l'original.

.....ENI ♥ CAMPANI · PRAEFECTI
MAXIMIANI · VIRI CONS · OMNIBVS ·
HONORIBUS · IN VRBE SACRA · FVNCTI.
VE......T · ANN..........RIS ·
M · V · D · I ·
VALERIA.....NE.......MATER ·
CARISSIMO ...... OFFERRI CVRAVIT
SVB ASCIA DD.

Inscription placée sur le mur de l'église de Saint-Théodule, à Sion, très-dégradée aujourd'hui, mais lue comme ci-dessus en 1680. C'était la couverture du tombeau de Campanus, préfet du prétoire de Maximien, qui avait passé par toutes les charges les plus honorables de la ville de Rome.

Valérie, sa mère, lui fit faire ce mausolée au bas du château de Valère, qui porte encore le nom de cette dame.

On doit lire cette inscription de la manière suivante : *Eni Campani præfecti Maximiani viri consularis omnibus honoribus in urbe sacrâ functi vixit annis ......vo menses quinque diem unum Terentia Valeria neomater filio carissimo offerri curavit.*

Sub asciâ: ces mots, selon Jacques Gruter, dans son Traité de *Jure manium*, signifient que le tombeau a été orné de marbre blanc, ou de quelque autre pierre de même couleur.

Campanus, préfet du prétoire, voulant s'éloigner du sénat romain, encore païen, se retira à Sion, capitale du Vallais, vers l'an 305, où il paraît que la religion chrétienne se professait depuis long-temps, et où il mourut. La tradition constante fait honneur à Térence Valerie, mère de Campanus, de

la fondation de l'église du mont Valère-sur-Sion qui en conserve encore le nom.

N° 39.

Conforme à l'original.

RELIGIONE VIGENS AVGVSTAS PONTIVS
ÆEDES α † ω RESTITVIT PRÆTOR
LONGE PRÆSTANTIVS ILLIS
QVÆ PRISCÆ STETERANT
TALES RESPVBLICA QVÆRE ·
D · N · GRATIANO · AVGVSTO · III · ET · MER.
COSS · PONTIVS · ASCLEPIODOTVS. V · P · P D.

Cette inscription se trouve à l'hôtel-de-ville de Sion : elle porte un X des Grecs surmonté d'une croix, ce qui indique le nom de J. C.

Le quatrième consulat de Gratien répond à l'an 377 de notre ère.

« On voit, dit le savant De Rivaz, que le préteur Ponce « Asclépiodote avait fait rebâtir les églises de Sion. Un ano« nyme a douté si ces mots *ædes augustæ* ne pouvaient pas « s'interpréter de quelque bâtiment public; mais le distique « suivant d'Ovide décide la question :

Sancta vocant augusta patres, augusta vocantur
Templa : sacerdotum rite dicata manu.

FAST., L. I, v. 610.

« et montre que cette expression *augustas ædes* ne peut s'en« tendre que des temples, comme l'alpha et l'omega indiquent « qu'il s'agit de l'église des chrétiens.

« On reconnaît ici l'effet de la persécution de Maximien, qui « les fit toutes abattre en Italie, et dont l'empereur Gratien en « fit rebâtir un grand nombre. »

Ces lettres V. P. P. D. doivent s'expliquer ainsi : *Vallis Pœninæ prætor dedicavit.* L'*augustas Pontius œdes* porte àcroire que le préteur ne s'est pas contenté de rétablir l'église de Sion, mais qu'il a encore relevé celles des chefs-lieux du Vallais, que la persécution de Maximien avait détruites dans l'Italie, dont le Vallais faisait partie. Nous en avons une preuve dans l'ouvrage du savant De Rivaz (*Éclaircissimens sur le martyre de la légion thébéenne*, Paris, 1779), qui fixe l'époque du martyre de la légion thébéenne, dans Agaune, à l'an 302 de notre ère.

N° 40.

Moitié de l'original.

M ^ PANSIO ^ C°R.
IVL ^ FILIO ^ SEVERO
IIVIR ^ FLAMINI ^
IVLIA ^ DECVMINA
MARITO

Inscription placée au clocher de l'abbaye de Saint-Maurice.

N° 41.

Conforme à l'original.

D ^ M ^
.........IT IN CIVI RE
........CVND ONIN
.......BVS HONORI IIS.
......NOIO SONIA . M ^ R ^
.......IV Booo.........O
.......VON MARITV ^

Cette inscription, assez obscure et dégradée, se trouve au clocher de l'abbaye de Saint-Maurice.

N° 42.

Conforme à l'original.

V F
IVLIA DECVM ▵ FIL ▵
DECVMINA
FLAMINICA

Inscription qui se trouve à Saint-Maurice.

N° 43.

Moitié de l'original.

D ▵ PANSIO ▵ M ▵ FI
SEVERO ▵ AN ▵ XXXVI ▵
IVL ▵ DECVMINA ▵ MA .
FIL ▵ PIENTISSIMO

Inscription placée au clocher de l'abbaye de Saint-Maurice.

N° 44.

Conforme à l'original.

IVNI MARINI
V ▵ E ▵ EX DVCENARIO ▵
HIC AB HOSTIBVS▵
PV.........

Inscription qui se trouve sur le mur de l'église paroissiale de Saint-Maurice.

N° 45.

Conforme à l'original.

SEX ▴ VARENO ▴
T ▴ FIL ▴ SERG
PRISCO
VI VIRO ▴ AN ▴ LVII
VARENI FRATRI
OPTIMO

Inscription qui se voit au coin du clocher de l'église de Massonger, à demi-lieue de Saint-Maurice.

N° 46.

Moitié de l'original.

IMP ▴ CAESARI
AVGVSTO.....
PONTIFICI ▴ MA.....
COS ▴ XIII ▴ TRIB ▴ P.....
XXIII ▴ ....
I ▴ PATR......

Fragment de l'inscription qui était placée à un des côtés de l'arc de triomphe érigé à l'honneur de l'empereur Auguste, en la cité d'Aoste, près du pont de pierre, et qui se trouve aujourd'hui à l'angle extérieur de l'enclos du couvent des Capucins.

N° 47.

Quart de l'original, bronze avec queue d'aronde.

PHOEBVS · FVSCI
TI · CAESARIS ·
POENINO · V · S · L · M

Cette inscription est la dernière qui a été trouvée aux ruines du temple de Jupiter, sur le grand Saint-Bernard, en 1808, pendant l'été. Voici comme on doit la lire : *Phœbus fusci Tiberii Cæsaris Pœnino votum solvit lubens merito.* Il paraît, par le mot de *Cæsar*, que cette inscription est antérieure à l'année 14 de la naissance de J. C., car depuis il a pris le titre d'*imperator*. J'ai cherché inutilement à connaître ce Phœbus, qui paraît être l'auteur de cette inscription ; je n'ai pu le découvrir dans plusieurs auteurs anciens. Est-ce le nom d'un esclave ou d'un affranchi ?

Tous ces *ex-voto* faits au dieu Pœnin, dont on ne trouve les vestiges de culte qu'au grand Saint-Bernard, joints à l'inscription de Drusus, citée n° 36, paraissent de nature à fixer les diverses opinions de Simler, du marquis de Maffei et de Dubochat ; ils établissent deux vérités historiques : que le mot d'*Alpes Pœninæ* désigne exclusivement le passage du grand Saint-Bernard, où était établi le culte du dieu Pœnin ; secondement, que le mot de *Vallis Pœnina* ne convient qu'au Vallais, pays resserré entre des montagnes, dont le débouché le plus connu et le plus fréquenté, du temps des Romains, conduisait au mont Pœnin.

Ceci sert encore à expliquer l'inscription suivante n° 48.

N° 48.

Conforme à l'original.

Q. CAICILIO
CISIACO. SEPTICIO.
PICAI. CAICILIANO.
PROCVR. AVGVSTOR. ET
PROLEG. PROVINCIAL
RAITIAI. ET VINDELI
ET VALLIS. POENIN. AVGURI
FLAMINI DIVI AVG ET ROMAI
C. LIGURIUS L. F. VOL. ASPER
Ͻ COH. I. C. R. INGENVORVM.

Cette inscription, trouvée à S. Fiarano (Desloges écrit Fioreno), dans la Valpulicella, copiée par le marquis de Maffei sur le marbre, conservée dans le cabinet de Vérone, apprend que *Caicilius Çisiacus* était subdélégué de l'intendant des provinces des Grisons, Augsbourg et du Vallais. M. Hottinger s'est donc trompé quand il a prétendu qu'on devait nommer *Penninus* et non *Pœninus* le dieu adoré sur le grand Saint-Bernard, dont il est parlé dans Tite-Live.

La dernière ligne de cette inscription est expliquée, par le marquis de Maffei, comme suit :

Centurio cohortis primæ civium Romanorum ingenuorum.

Cette inscription sert à prouver que le Vallais seul portait le nom de Vallée Pœnine : elle prouve encore que Q. Caicilius était prolégat du Vallais en même temps qu'il l'était des Grisons, *et Raitiai et Vindeli et Vallis Pœninæ*, *etc. etc.*

N° 49.

Moitié de l'original.

MERCVRIO
L VALERIVS
OPTATVS
V. S. L. M

Cet autel du dieu Mercure, que j'ai découvert par hasard au clocher de l'ancienne église de Sierre, se trouve partagée en quatre pièces qui servent de support à chacune des fenêtres de ce clocher, dont lespièces réunies m'ont fourni l'autel exactement tel qu'il est

N° 50.

Moitié de l'original.

LVCIVS LVCI
LIVS DEO PE
NO OPTIMO
MAXIMO DO
NVM DEDIT.

Autel du dieu Pœnin placé devant la colonne.

N° 51.

Moitié de l'original.

IOVI. O. M.
GENIO LOCI
FORTVNAE
REDVCI D·
TERENTIVS
VARRO
DEDICAVIT.

Autel du grand Jupiter de Rome substitué à l'autel du dieu Pœnin.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE

DES MÉMOIRES, DISSERTATIONS, NOTICES, etc.

CONTENUS DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE.



